

31

mars 2013
SPÉCIAL LAVALLA

fms

Cahiers **MARISTES**



Institut
des
Frères
Maristes

TABLE **DES MATIÈRES**

■ ÉDITORIAL	
André Lanfrey, fms.....	3

■ ÉTUDES

I. Les troubles de la Révolution et de l'Empire	
André Lanfrey, fms.....	5
II. La vie matérielle des frères à Lavalla	
André Lanfrey, fms.....	55
III. De Lavalla à l'Hermitage : crise initiale et lente mutation matérielle	
André Lanfrey, fms.....	109
IV. Lavalla et les Frères Maristes de 1825 à nos jours	
Louis Vibert, fms.....	135

■ COMPLÉMENT

Le portrait de Champagnat par Ravery à N.D. de l'Hermitage	
Jean Roche, fms.....	169

FMS CAHIERS MARISTES

N° 31 ANNÉE XXIII 2013

Responsable de rédaction :

Commission du Patrimoine

Directeur technique :

Alberto I. Ricca S., fms

**Collaborateurs de
ce numéro :**

André Lanfrey, fms

Louis Vibert, fms

Jean Roche, fms

Traducteurs :

Moisés Puente, fms

Tony Aragón, fms

Gabriela Scanavino

Edward Clisby, fms

Mario Colussi, fms

Ralph Arnell, fms

Charles Filiatrault, fms

Afonso Levis, fms

Salvador Durante, fms

Miro Reckziegel, fms

Aloisio Kuhn, fms



André Lanfrey
fms

ÉDITORIAL

La commission du patrimoine chargée de rédiger les Cahiers Maristes étant arrivée à la fin de son mandat et la nouvelle commission n'étant pas encore en activité, il nous a paru utile de composer un Cahier Mariste, en quelque sorte de transition, afin de ne pas interrompre une publication à peu près régulière d'un numéro par an.

Les lecteurs verront que ce cahier est essentiellement consacré à Lavalla. C'est un sujet un peu redoutable car tout Mariste, durant sa formation, a appris des choses sur le berceau de l'Institut ; bien des écrits ont été publiés sur le sujet et un grand nombre de frères et laïcs maristes ont même visité ce lieu.

Pour tenter de ne pas redire des choses déjà connues, deux voies nous paraissaient possibles : dresser un bilan des travaux réalisés ou tenter une approche différente. C'est la se-

conde voie que nous avons choisie en travaillant en quelque sorte sur la périphérie de l'histoire mariste. Nous évoquerons donc Lavalla et sa région avant l'arrivée de Champagnat, puis la vie de la communauté dans ses aspects les plus matériels ; enfin le problème passage de Lavalla à l'Hermitage. Le F. Louis Vibert, de la communauté actuelle de Lavalla, fera le lien entre ces origines et aujourd'hui.

Dans ces divers articles nous exploiterons de manière assez systématique les documents financiers et les divers registres de vêtements et professions laissés par le P. Champagnat, rendus très accessibles par la publication en 2011 de *Origine des Frères Maristes* par le F. Paul Sester.

Un article du F. Jean Roche sur les portraits du P. Champagnat nous situera dans la continuité de *Cahiers Maristes* n° 29.

I. LE TROUBLES DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE



André Lanfrey
fms

1. LA RÉGION DE SAINT CHAMOND A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME ET SOUS LA RÉVOLUTION

Ordonné prêtre à la fin de juillet 1816, Marcellin Champagnat est nommé au village de Lavalla, au flanc du massif du Pilat, surplombant la vallée du Gier et la ville de Saint Chamond, elle-même proche de Saint Étienne. Arrivé en août, il entre dans l'histoire d'un territoire qui a connu de grands bouleversements : ceux de la Révolution (1789-1799) sont déjà relativement anciens mais leur empreinte est profonde. L'invasion étrangère en 1814 et 1815 a laissé des traces plus récentes et d'autre nature.

1.1. Saint Chamond et son territoire¹

De 1768 à la Révolution, Jean-Jacques Gallet de Montdragon est le seigneur du marquisat de Saint

Chamond (la ville + Izieux, Saint Julien, Saint Martin) et de la seigneurie du Thoil-Lavalla qui monte jusqu'au Bessat, ainsi que de Doizieu, autre vallée sur le flanc des Monts du Pilat. Quoique la Révolution supprime ces anciennes divisions féodales, les gens de Saint Chamond considèrent les communes de Lavalla et de Doizieu comme leur domaine, dans lequel ils ont le droit de puiser leur subsistance. En somme, le peuple, nouveau souverain, se voudra héritier des anciennes prérogatives seigneuriales.

1.2. Beaucoup d'industrie, une agriculture assez pauvre

Au début de la Révolution, l'agglomération de Saint Chamond comprend 9.125 habitants, Doizieu 1.625 et Lavalla 1.675. Les activités économiques y sont nombreuses : d'abord

¹ La source essentielle est l'ouvrage de Lucien Parizot, *La Révolution à l'œil nu. L'exemple du Lyonnais vécu à Saint Chamond et en Jarez*, Editions Val Jaris, Saint Chamond, 1987. Bien que portant parfois des jugements rapides, l'ouvrage présente une description détaillée de cette petite région.

la fabrique des clous, dont les frères Neyrand, futurs bienfaiteurs de Champagnat, sont les principaux producteurs. Le charbon affleurant en plusieurs lieux, son exploitation, quoiqu'anarchique, fournit plusieurs milliers de tonnes par an. La rubanerie est très répandue dans la ville et les campagnes. Enfin, une dizaine de moulins travaillent les fils de soie.

L'économie rurale est moins favorisée : le sol est ingrat, soumis aux sécheresses. La Valla et Doizieu ont des terrains en très fortes pentes. On en tire peu de froment mais assez de seigle pour l'approvisionnement de la population et la vente. Le fourrage est abondant dans le haut bassin du Gier et de grandes forêts de conifères sont une richesse potentielle, particulièrement à Lavalla où la forêt est communale. Mais, systématiquement pillée, en définitive, elle rapporte peu. La fabrication des clous, la rubanerie, les articles en bois sont un appoint pour les paysans de Lavalla et de Doizieu.

1.3. Encadrement religieux

A la veille de la Révolution, Saint Chamond est une petite métropole religieuse pourvue de trois paroisses :

- Saint Ennemond, où Julien Derieux, futur bienfaiteur de Champagnat, est vicaire,

- Notre Dame, gouvernée par le curé Antoine Flachat (1725-1803), 3 vicaires et une société de 4 prêtres habitués²,
- Saint Pierre, avec le curé Antoine Chaland (1732-1804), trois vicaires et une société de 7 prêtres habitués.

Quant aux religieux et religieuses :

- Capucins : 6 religieux et 9 frères.
- Ursulines : 34 religieuses.
- Minimés : 4 religieux et une collégiale Saint Jean-Baptiste.

L'Hôtel-Dieu, géré par un bureau de 10 membres, a son service assuré par 8 à 10 « sœurs de Saint Joseph³ ». La Charité, fondée en 1764 par le curé Flachat, recueille pauvres, vieillards et enfants de 8 à 15 ans. Les filles y dévident de la soie et les garçons font des clous, sous la direction d'une dizaine de « Sœurs de Saint Joseph ».

De « petites écoles des pauvres » semblent végéter, mais les Ursulines, les prêtres habitués des paroisses et les « sœurs de Saint Joseph » forment un encadrement éducatif et caritatif important en un temps où le catéchisme, et donc la lecture, sont partout, mais de manière diffuse ou dans des structures ne portant pas le nom d'écoles.

Enfin, il y a les confréries. Celle des ribandiers (fabricants de rubans)

² Les prêtres habitués sont originaires de la paroisse. Ils y accomplissent des tâches culturelles, caritatives ou enseignantes sous l'autorité du curé.

³ Elles ne sont pas membres d'une congrégation mais appartiennent à l'hôpital. Ce sont de pieuses filles.

et passementiers, celle des mouliniers sont des confréries de métiers au caractère religieux assez peu contraignant. En revanche, les pénitents du gonfalon relevant de la paroisse Saint Pierre, et les pénitents du Saint Sacrement à Notre Dame sont des confréries de dévotions plus exigeantes. Toutes deux ont une chapelle particulière qui servira aux assemblées et aux clubs sous la Révolution.

Tout cet encadrement à la fois religieux, social et culturel sera fortement ébranlé par la Révolution mais sa renaissance semble avoir été rapide.

1.4. Aperçu socio-économique

Sur les plans économique et social le paiement de l'impôt direct, la taille, est un bon indicateur. Avant la Révolution, à Saint Chamond, sur les 1251 feux que comporte la commune, 43 sont privilégiés et donc ne paient pas l'impôt direct ; 531 feux sont taillables, et 627, trop pauvres, sont exemptés de la taille. A Doizieu, commune limitrophe de Lavalla⁴, en 1772, 5% des foyers sont jugés fortunés, 20% aisés et 50%, jugés trop pauvres, ne paient pas d'impôt. La proportion doit être assez semblable à Lavalla.

La Révolution changera peu cette stratification sociale révélée par la fiscalité. Il est clair qu'à Saint Cha-

mond existent une bourgeoisie grande et petite, et un prolétariat urbain massif dans lequel la Révolution puisera ses extrémistes. Dans les campagnes, la vie paraît moins précaire pour les pauvres, et les riches sont rares. Ce sera un élément important de la guerre ville-campagne sous la Révolution : Saint Chamond sera dominée par le Jacobinisme, et la campagne alentour, surtout Lavalla, sera résistante.

1.5. Une chronologie locale de la révolution

Il est inutile de s'embarrasser d'une chronologie complexe de la révolution car, si les répercussions de celle-ci sont profondes à peu près partout en France, seuls certains événements y ont une place importante.

A partir de 1788, on prépare les États Généraux et on rédige les cahiers de doléances⁵ en vue de la réforme du royaume. L'année 1789 est particulièrement riche en événements : révolution politique à Versailles en juin, les États Généraux se transformant en Assemblée Nationale Constituante, et prise de la Bastille à Paris le 14 juillet.

Ce dernier événement suscite dans la plus grande partie de la

⁴ Parizot Lucien, *La Révolution à l'œil nu. L'exemple du Lyonnais vécu à Saint Chamond et en Jarez*, Val Jaris, St Chamond, 1987, p. 22.

⁵ Clergé, noblesse et tiers-état dressent séparément la liste des réformes qu'ils désirent.

France une « Grande Peur » : des brigands viendraient pour massacrer les populations. On sonne le tocsin, on rassemble des volontaires pour se défendre, beaucoup se cachent... Finalement on se rend compte que ce n'était qu'une rumeur. Le 28 juillet, Saint Chamond est un des épicycles de cette Grande Peur et Lavalla n'y échappe pas. A partir de ce moment s'installe une semi-anarchie que les autorités nouvelles ne parviendront guère à réprimer en dépit de la constitution dans chaque commune d'une milice populaire : la Garde Nationale. Dans le Pilat la forêt communale de Lavalla et les forêts des Chartroux, devenues biens nationaux, sont systématiquement pillées.

La récolte de 1789 ayant été très déficitaire, au printemps 1790, Saint Chamond manque de pain et la pénurie s'installe jusqu'en 1791. La famine ou la crainte de devoir la subir seront des éléments fondamentaux et permanents de la révolution, les couches populaires étant prêtes à se soulever en faveur de qui promet du pain ou désigne des responsables de la pénurie.

La Constitution Civile du Clergé établie le 12 juillet 1790 crée le trouble car elle a été établie sans accord avec Rome. La plupart des prêtres de Saint Chamond acceptent le serment constitutionnel avec ou sans restrictions. Mais quand le pape condamne la Constitution Civile le 10 mars 1791, un grand nombre d'entre eux se rétractent. Clergé et popula-

tion se divisent : les uns pour L'Église constitutionnelle ; les autres pour L'Église réfractaire.

La guerre déclarée en avril 1792 impose des levées de soldats mais personne ne veut partir. Le problème des conscrits réfractaires au service militaire commence à se poser en 1793. Il ne cessera qu'avec l'Empire en 1814. Lavalla se signale particulièrement par son refus de cette charge et devient un refuge de déserteurs. Les grandes forêts, le relief accidenté et la complicité des habitants empêchent toute répression efficace.

Le roi Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 mais c'est à partir de mai-juin 1793 que la Révolution tourne à la tragédie. A Paris, les extrémistes jacobins parviennent le 2 juin à anéantir le parti modéré : les Girondins ou fédéralistes. Mais à Lyon, dès le 29 mai, les Jacobins de Chalier sont vaincus par les modérés et peu à peu Lyon glisse vers la révolte ouverte contre Paris. Voulant s'assurer le soutien de la région environnante et se procurer des armes à Saint Étienne spécialisée dans l'armurerie, les Lyonnais envoient des troupes qui prennent Saint Chamond et installent une municipalité de leur parti tandis que les Jacobins, qui tenaient la ville jusque là, se retirent dans les bois du Pilat.

Mais les Lyonnais ne peuvent se maintenir et les armées révolutionnaires se concentrent sur Lyon. La

Constituante a envoyé dans la Loire, comme représentant en mission exerçant des pouvoirs dictatoriaux, un scélérat nommé Javogues qui terrorise le département et impose une mobilisation des hommes de 18 à 35 ans pour se rendre au siège de Lyon. Les gardes nationales de Saint Chamond et des communes alentour seront campées à Saint Genis-Laval, assez satisfaites, semble-t-il, à la perspective de piller Lyon qui se rend au début d'octobre. Immédiatement, fusillades et massacres commencent. Il y aura 1 684 exécutions entre le 27 novembre 1793 et le 3 mai 1794.

A Saint Chamond, les extrémistes ont repris le pouvoir et le club des jacobins est reconstitué. La justice révolutionnaire de la Loire a installé son tribunal et la guillotine à Montbrison, capitale administrative du département. Mais cette politique sanginaire et les réquisitions lui aliènent les populations. D'autre part, la loi du maximum qui fixe les prix et fonctionne de septembre 93 à décembre 94 n'encourage pas le commerce, d'autant que les paysans sont payés en assignats, monnaie papier très dépréciée. Ils s'abstiennent donc de vendre ou se livrent au marché noir.

A la répression se joint la déchristianisation lancée par Fouché et Collet d'Herbois, les bourreaux de Lyon, à partir de novembre 1793. Les prêtres, même constitutionnels, sont sommés de remettre leurs lettres de prêtrise ; les églises sont dépouillées de leurs ornements et de leurs

cloches, les prêtres réfractaires, jusque là assez tranquilles, doivent se cacher et célébrer le culte dans des lieux divers. Pour les autorités st chamonaises, c'est à Lavalla que la déchristianisation se heurte à la plus grande opposition. L'animosité contre Saint Chamond y est à son comble mais la population vit dans la crainte perpétuelle des expéditions des énergumènes de la ville.

La chute et l'exécution de Robespierre en juillet 1794 (9 thermidor) ne mettent pas fin à la terreur : le curé de Lavalla, Jean Gaumont, est arrêté en août dans le Pilat. Il est condamné à mort le 2 septembre 1794 et exécuté.

Néanmoins, la chute de Robespierre a brisé le nerf de la Révolution. Désormais les révolutionnaires ne songent plus qu'à garder le pouvoir avec l'aide d'une armée qui leur procure des ressources en pillant l'Europe. A l'intérieur de la France, c'est l'anarchie avec des coups d'État, soit contre les Jacobins, soit contre les royalistes qui relèvent la tête. En 1795-96 sévit même, notamment à Lyon et à Saint Étienne, une terreur blanche qui massacre d'anciens jacobins dont Ducros, cousin de Jean-Baptiste Champagnat, père de Marcellin. Le coup d'État de Fructidor en septembre 1797 rétablit la terreur contre le clergé et les royalistes mais sans résultats dans le secteur de Saint Chamond. En fait, une grande partie du territoire français échappe à l'autorité d'un pouvoir complète-

ment discrédité. Le coup d'État du 18 brumaire de Bonaparte (fin 1799) intervient dans une France lasse de ce tant de désordres.

Le Consulat (1800-1804) puis l'Empire (1804-1814) ramènent la sécurité et l'autorité de l'État mais la conscription et le despotisme paraissent de plus en plus insupportables. Les invasions de 1814 et 1815 occasionnent à nouveau toutes sortes de réquisitions et de troubles et une longue occupation de la France.

2. LAVALLA SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Les Mémoires de Jean-Louis Barge

Jean-Galley, historien de la région stéphanoise à la fin du XIX^e siècle, a copié en mars 1897 deux cahiers des mémoires de Jean-Louis Barge communiqués par le neveu de l'ancien notaire de Lavalla, M. Thibaud⁶, qui nous donnent un récit à la fois pittoresque et détaillé de l'histoire du village de Lavalla.

2.1. Un auteur peu banal

Né le 24 août 1762 à Lavalla, J. L. Barge est le fils de Pierre Barge, tailleur d'habits, et d'Antoinette Champalier, d'une famille de drapiers de

Lavalla⁷. Lors de son mariage le 4 juin 1787, il est lui-même drapier. Il épouse Anne Préher, fille du défunt notaire de Lavalla. Les quatre témoins du mariage sont tailleurs, passementiers ou drapiers. Un seul ne sait pas signer. Jean-Louis Barge n'est donc pas un paysan mais plutôt lié au monde de l'artisanat et du commerce textiles établi au bourg de Lavalla. Son mariage avec la fille d'un notaire montre qu'il jouit d'une certaine instruction et d'une situation honorable. Quand il meurt à 90 ans, le 8 janvier 1853, il est cependant déclaré cultivateur et n'habite plus au bourg mais au hameau de la Surchette (Serchette aujourd'hui) où il a quelque bien. Son acte de décès nous éclaire sur la manière dont le manuscrit a pu nous parvenir car l'un des déclarants est Louis Thibaud, notaire à Lavalla, alors âgé de 53 ans, qui a conservé le manuscrit qui sera révélé plus tard par son neveu. Réparti en 57 chapitres, il couvre les années 1789-1815, nous révélant une foule d'événements locaux sur cette époque troublée.

Barge a d'ailleurs conscience d'avoir traversé une période exceptionnelle puisqu'il intitule son mémoire : « Notes des principaux événements arrivés à Lavalla depuis 1789 jusqu'à ce jour 1^o janvier 1819⁸. » En 1816, Barge, qui a 54 ans, doit abandonner toute charge officielle et

⁶ La copie est conservée à la bibliothèque de St Étienne. L'original semble avoir disparu.

⁷ Le recensement de 1815 signale quatre Champalier drapiers, certainement de la même famille.

⁸ C'est peut-être la date de la fin de la rédaction du manuscrit. Le récit ne dépassant guère l'année 1814, on peut se demander si une partie n'a pas été perdue.

s'emploie à dresser une relation des faits qu'il a vécus tout en n'oubliant pas de montrer, un peu naïvement, qu'il en a été le héros principal. Son récit a donc l'inconvénient de ne parler que des affaires auxquelles il a été mêlé et de s'arrêter à peu près au moment où Marcellin Champagnat, dont Barge ne parle jamais, arrive à La Valla. En revanche, ce récit nous montre sous une lumière crue la réalité religieuse, sociale, économique et politique du territoire dans lequel le jeune Champagnat va exercer son apostolat. On peut être sûr que Barge et Champagnat se sont connus mais il est peu probable qu'ils aient eu des relations suivies.

Nous savons par Barge lui-même qu'avant la Révolution il a été soldat. Comme le remarque Galley, il a une certaine instruction puisqu'il sait écrire, qu'il cite La Fontaine et compare Robespierre à Cromwell et Mahomet. Il conte d'ailleurs avec clarté. Il a sans doute bénéficié des leçons d'un petit collègue ou d'une école presbytérale préparant les jeunes gens au sacerdoce. Son passage à l'armée, probablement vers 1780, lui a permis de rencontrer les idées nouvelles. D'ailleurs, très conscient de sa supériorité intellectuelle, il ne se prive pas, tout au long de son récit, de faire l'important, mettant en valeur son habileté à sortir la commune des situations difficiles et à souligner la bêtise, la lâcheté, l'hypocrisie de ceux qui l'entourent.

Sa situation économique reste cependant modeste. Le recensement

de 1815 indique qu'il est cultivateur, habitant au bourg et marié sans enfant. Quelques réflexions de son mémoire laissent d'ailleurs entendre qu'il s'entend mal avec sa femme. Il n'est pas un notable et ne sera jamais maire. La commune utilise ses compétences de lisant-écrivain, notamment comme secrétaire-greffier, emploi qui lui procure certainement quelques ressources complémentaires, mais le maintient dans les seconds rôles.

En somme Barge est un déclassé : supérieur à la plupart des autres habitants par son savoir, il ne jouit pas de la situation matérielle correspondant à ses capacités. Pour lui, la Révolution à laquelle il adhère avec enthousiasme au début, est l'occasion de faire valoir ses talents. Mais la tournure des événements le fera revenir rapidement à une attitude plus modérée. Un parallèle entre lui et Jean-Baptiste Champagnat, père de Marcellin, peut d'ailleurs être suggéré. Ils sont tous deux dans la catégorie des demi-savants accueillant favorablement la Révolution et se retrouvant déçus par elle après l'avoir servie. Leur engagement en politique a d'ailleurs pu contribuer à leur échec au plan économique.

2.2. La révolution au village

La vie à Lavalla de 1789 à 1800 sera rythmée par les grands événements politiques mais Barge n'évoque l'histoire générale que dans la mesure où elle a une incidence sur Lavalla.

Il ne dit presque rien des États Généraux et de la prise de la Bastille (mai-14 juillet 1789). En revanche, il relate la Grande Peur dont Lavalla est frappé le 28 juillet dans la soirée : on sonne le tocsin ; les plus courageux s'organisent en troupe armée, d'autres se cachent ou dissimulent leurs biens ; les femmes se mettent en groupe pour prier. L'affaire finit en tragi-comédie : la troupe armée descend à Saint Chamond où on l'acclame et la rassure. On boit puis on se querelle (ch. 1). Mais désormais « chaque ville et village se gardaient, montant à tour de rôle la garde et faisant patrouille » (ch. I).

La révolution instaure une intense vie politique au village : le premier syndic de la commune doit faire lire par Barge les nombreux décrets de l'Assemblée Nationale à la sortie de la messe dominicale. Le 28 février 1790 ont lieu dans l'église les premières élections municipales : c'est l'occasion d'un tumulte, les habitants du bas de la commune, tournés vers Saint Chamond ayant leur candidat, et ceux du haut, dont Saint Étienne est le centre, le leur. Finalement le haut de la commune l'emporte : le maire Pierre Tardy est du Bessat. Avec lui sont élus cinq conseillers municipaux. Barge est nommé secrétaire.

La chute de l'ordre ancien libère de puissantes tendances anarchiques : comme nous l'avons déjà dit, la splendide forêt communale de

Lavalla est dévastée par des exploitants sans droits qui n'hésitent pas à commettre des actes violents quand on veut les réprimer. Quant aux biens nobles et ecclésiastiques, ils sont vendus. Mais à Lavalla, on préserve les prés de la cure et de la marguillerie, peut-être par respect pour l'Église mais surtout parce qu'ils sont considérés comme biens communaux.

2.3. La division religieuse

Barge consacre un long passage à la Constitution Civile du Clergé. Le curé Gaumond et le vicaire Robin refusent de prêter le serment et de reconnaître la légitimité de l'archevêque constitutionnel de Lyon, Lamourette. C'est l'occasion d'une violente querelle entre le curé et Barge qui, du parti de la Révolution, semble assez isolé (ch. VII). En août 1791, Jean-Marie Berne, séminariste, part se faire ordonner à l'étranger par l'archevêque de Lyon en exil, Mgr. de Marbeuf. Le 2 octobre 1791 il célèbre publiquement la messe à Lavalla, ce qui passe pour une provocation et inquiète la municipalité⁹. Mais l'autorité du curé semble toujours prépondérante et Barge l'accuse de vouloir le faire renvoyer de son poste.

2.4. Barge déçu par la Révolution

A partir d'avril 1792, c'est la guerre entre l'Europe et la France révolutionnaire et commence à se poser le

⁹ J. B. Galley, *Saint Étienne pendant la Révolution*, t. 2, St Étienne, 1906, p. 690. Sur une liste de 28 prêtres réfractaires : « Berne, dit Balaire, de la Valla, vicaire à Graix ».

problème des contingents de soldats à fournir (ch. XIII). Les défaites radicalisent la Révolution, le roi est arrêté. L'assemblée législative rédige une seconde constitution à laquelle Barge doit prêter serment le 11 octobre 1792 (ch. XV).

Tous ces événements et surtout le serment l'ont écœuré : « De grand partisan que j'étais de la première constitution, je devins tout à coup l'ennemi secret de la seconde. Cette Égalité me jetait dans des labyrinthes inextricables ». Bien des Français ont alors ressenti la même désaffection envers un régime qui n'apportait, au nom de la Liberté et de l'Égalité, que troubles intérieurs et guerre extérieure.

En décembre 1792, une nouvelle municipalité est élue et Jean Rivat, fils, est chargé de l'état civil. En fait, il laisse le curé Gaumond continuer à enregistrer baptêmes, mariages et enterrements. Déjà préparé à la clandestinité ou ne voulant pas se soumettre à l'autorité civile, même pour la forme, celui-ci n'enregistre pas les actes sur les registres de l'Etat Civil mais sur des feuilles séparées.

En tout cas, le curé Gaumond qui, d'après Barge, « croyait toujours au retour de l'ancien régime », exerce au grand jour les fonctions ecclésiastiques avec l'accord de la municipalité et de la grande majorité des

habitants alors que dans le diocèse le clergé constitutionnel occupe la plupart des cures. Barge nous le décrit comme « hautain et trop accoutumé aux flagorneries et adulations des gens de La Valla (ch. XVII) ». En fait, Barge ne comprend rien aux raisons profondes de l'opposition de Gaumond à la Révolution et on sent chez lui une pointe de jalousie envers un homme influent.

Mais qui est ce Jean Rivat fils chargé de l'Etat Civil ? Probablement Jean-Baptiste Rivat, laboureur à Maissonnettes, le père de Gabriel Rivat, futur frère François, premier successeur de Champagnat¹⁰.

2.5. Barge réconcilié avec Gaumond

Barge nous décrit la manière dont le curé et lui, ennemis depuis 1789, se réconcilient parce que « l'orage révolutionnaire grandissait de jour en jour » et qu'« aucun autre de Lavalla ne pouvait le servir ». Barge se vante peut-être mais, depuis 1789, il passe pour chaud partisan de la Révolution et à l'occasion de la Terreur il a sans doute été nommé agent national de la commune chargé de dénoncer les suspects¹¹.

La réconciliation est secrète : « Nous feignîmes en public d'être comme par le passé ; on le crut tellement qu'on

¹⁰ Il y a certes plusieurs Rivat dans la paroisse mais aucun ne semblant aussi fortuné que lui et donc digne de figurer dans le conseil municipal.

¹¹ Voir au chapitre XVIII où il dit qu'il avait un ordre du représentant en mission Javogues lui ordonnant d'arrêter le curé.

s'adressait à moi lorsqu'on faisait des recherches contre luy. » En même temps, Barge lève un coin du voile sur le réseau qui soutient le curé et négocie la réconciliation : le « père Gaspard (Gonin) » vicaire de Gaumond, les dames Paras, de Saint Étienne, qui semblent avoir une maison à Lavalla, J-M Tissot, ami du curé¹².

Cette réconciliation survient à temps : probablement au printemps 1793, au début de la Terreur. Un certain abbé Guérin accusé d'être accapareur de grains a été massacré à Saint Chamond par la populace. Les « chauds » (Jacobins) de la ville veulent monter à Lavalla pour s'emparer du curé et du vicaire accusés du même crime d'accaparement et « faire tapage chez les soi-disant fanatiques et aristocrates ».

2.6. Saint Chamond contre Lavalla

La populace de Saint Chamond croit en un complot des campagnes pour l'affamer, dont les prêtres réfractaires sont les responsables. La frénésie est à son comble au printemps, moment où les provisions de l'hiver ont été consommées et où les nouvelles récoltes ne sont pas encore à maturité.

Au début de septembre 1793 (ch. XVIII), une femme de Lavalla ayant innocemment dit qu'à Lavalla le curé et son vicaire résidaient toujours à la cure, douze hommes montent immédiatement à cheval à quatre heures du soir. Prévenus *in extremis* par une femme, les deux prêtres peuvent se sauver à temps. Les révolutionnaires se contentent de piller le foin et la volaille de la cure. Quelques jours plus tard, une troupe monte en pleine nuit sans plus de succès.

Il semble qu'à partir de ce moment le curé Gaumond ait mené une vie clandestine jusqu'à sa capture, mais d'abord sans trop s'éloigner¹³. Ensuite, il n'est plus guère question de lui. Il semble que ce soit le prêtre réfractaire Bertholon¹⁴, qui assure le culte clandestin (ch. XIX) alors que le curé constitutionnel d'Izieux, Jamet, a du mal à se faire ouvrir l'église. Comme le dit Barge, « les affaires publiques allaient de mal en pis ». La commune doit fournir vingt hommes pour l'armée¹⁵ mais personne ne veut partir. Manifestement, Lavalla est réfractaire au service militaire et à l'Église constitutionnelle.

¹² Le recensement de 1815 indique au bourg de Lavalla un Claude Louis Tissot, drapier. C'est probablement le même, d'autant qu'il n'y a pas d'autre Tissot dans la paroisse et que Barge précise qu'il entretient ses biens les plus précieux, signe qu'il appartient bien à Lavalla. Barge profite de ces négociations pour se plaindre d'avoir été, en 1789, dépossédé d'un banc qu'il possédait à l'église. Il est possible que cette suppression ait été la conséquence de l'engagement de Barge dans la Révolution : des représailles en somme.

¹³ Voir chapitre XX : il vient de nuit changer de linge chez son ancienne domestique.

¹⁴ Il est curé de Longes au moment où Barge écrit.

¹⁵ C'est la levée de 300 000 hommes ordonnée en mars 1793 ou la levée en masse un peu plus tard.

2.7. Une tentative royaliste

La contre-révolution royaliste n'est pas inactive à Lavalla (ch. XXIV). Barge rapporte que peu avant le siège de Lyon, donc dans l'été 1793, « un ci-devant grand seigneur¹⁶ » s'introduit chez Tissot où loge fréquemment M. Charvet « ci-devant minime d'Annonay », certainement prêtre réfractaire assurant aussi le culte clandestin. Il a le projet de faire soulever tout le Midi de la France et finit par persuader Charvet, le « père Gaspard » vicaire de Lavalla, Tissot, et même Barge lui-même, de se joindre au projet de soulèvement.

Une troupe dirigée par deux des fils Tissot est constituée. Avec l'aide d'une colonne venant de Chevières¹⁷ et d'autres du Midi, elle doit prendre Saint Chamond. C'est un fiasco complet. Personne ne vient en renfort, et tout le monde rentre chez soi. Heureusement, la troupe, durant son errance nocturne, n'a pas été aperçue par les patrouilles adversaires. Mais des rumeurs transpirent¹⁸.

2.8. Le siège de Lyon

De mai à octobre 1789, Lavalla subit les conséquences de la révolte de Lyon contre la Convention montagnarde. La municipalité doit fournir de l'avoine pour l'armée du siège. Mais aussi « on fit marcher en masse les gens de campagne et des villes sous l'appât du pillage. Lavalla y fut du nombre¹⁹ ». La division se met dans la troupe²⁰. Comme le dit Barge : « C'était l'esprit du temps. Tout était perverti » (ch. XXIII). Il semble en effet que bien des paysans de Lavalla aient été avides de s'enrichir aux dépens des Lyonnais en saisissant le prétexte d'une cause patriotique. La guerre ville-campagne se déroule à grande échelle cette fois. On assiste aussi à un règlement de compte entre deux familles, entre bourg et hameaux, et peut-être aussi entre le haut et le bas de la commune.

Le retour du siège montre en effet que bien des villageois y ayant participé en ont eu la tête tournée. Le festin donné aux frais de la commune tourne à la beuverie, aux injures et

¹⁶ C'est un agent du contre-révolutionnaire royaliste bien connu : Bésignan (ch. XXIV).

¹⁷ Commune des Monts du Lyonnais ouvertement royaliste et pratiquant la résistance armée.

¹⁸ Il se peut que Barge se soit trompé d'année : un grand projet de soulèvement royaliste dans la région se déroule en 1795. Voir Louis Trénard, *La Révolution française' dans la région Rhône-Alpes*, Perrin, 1992, p. 587...

¹⁹ C'est la mobilisation des Gardes Nationales établies dans chaque commune après 1789.

²⁰ J. M. Tissot, l'ami du curé Gaumont, d'abord commandant du détachement de la commune doit s'enfuir, et Jean-Baptiste Galley prend sa place. Accusé du vol du cheval de Tissot, il est mis en état d'arrestation. La famille Galley se mobilise alors pour le faire libérer en faisant pression, sur l'épouse Tissot qui doit donner main levée permettant la libération de l'accusé et probablement du coupable.

bagarres. Et même « au matin ils voulaient détruire, disaient-ils, les aristocrates et les fanatiques (Tardy, du Coing et de Soulages, les Rivat, de Luzernod, du Pinay et de Maisonnettes, Tissot, etc. étaient en tête de proscription) (ch. XXII) et piller leurs maisons. » Non seulement la guerre sociale entre villes et campagnes se profile au village, mais encore elle prend un tour politique. En tout cas, Barge nous donne les noms des principaux notables du parti de la résistance à la Révolution, dont les Rivat.

Il note que ce moment d'exaltation se calmera vite²¹ mais ajoute aussitôt que : « Après le siège, le terrorisme était à son comble. On ne voyait que des arrestations, des fusillades, et la guillotine était en permanence tant à Lyon qu'à Feurs.²² »

2.9. La déchristianisation

La déchristianisation frappe Lavalla le 18 décembre 1793. Le révolutionnaire Monatte monte de Saint Chamond pour s'emparer des ornements d'Église. Les Jacobins n'en trouvent que quelques-uns, la plus grande partie ayant été cachée. Ils détruisent les statues de saints à coups de sabre, déchirent les livres, répandent les hosties du tabernacle « en présence d'un grand nombre

de gens qui, tous, étaient indignés, mais qui n'osaient dire mot tant la terreur était grande » (ch. XXVII). Barge nous donne l'inventaire des objets liturgiques cachés en précisant que ne sont au courant que le maire (Jean Matricon), Jean Rivat, Jean Thibaud, membres du corps municipal, et les deux fils Tissot qui semblent des contre-révolutionnaires décidés. Le fait qu'une minorité du conseil municipal seulement soit de la partie montre que désormais, à Lavalla, une partie des notables n'est pas sûre.

Il cite aussi les noms des familles qui recueillent ces objets. Ainsi Jean Rivat et son voisin Bise emportent des statues des saints de l'autel. Il précise que « les confrères du rosaire dégarnirent leur chapelle et la grille de fer » y donnant accès. C'est sans doute à ce moment que le tableau de la confrérie du rosaire, donné plus tard à Champagnat par Madame Rivat, actuellement dans la maison des frères de la communauté de Lavalla, a été transporté chez les Rivat à Maisonnettes.

Alors qu'à Saint Chamond on voit Lavalla comme un bloc contre-révolutionnaire inentamable, Barge nous montre qu'au contraire les résistants décidés ne sont qu'une petite mino-

²¹ Il n'y aura pas de club ni de société populaire révolutionnaire à La Valla.

²² En fait, à Montbrison. Un jeune homme natif de Châlons-sur-Saône venu se cacher après le siège chez la demoiselle Ferréol est dénoncé par un habitant de Lavalla. Arrêté, il sera mitraillé à Lyon. Son hôtesse est arrêtée; une partie de son mobilier est pillée et le reste mis sous séquestre. La famille Tissot, compromise dans l'affaire de la tentative royaliste, voit sa maison mise sous scellés et le père Tissot doit se cacher.

rité. Pendant un temps, l'église ne sera ouverte que toutes les décades, conformément au nouveau calendrier révolutionnaire, pour servir comme temple de la raison (ch. XXXI) où officient maladroitement des envoyés du club de Saint Chamond. Pour alimenter le rite en assistants, les membres du Comité de surveillance de Saint Chamond courent les champs pour verbaliser ceux qui travaillent les jours de décade et empêcher le culte catholique le dimanche (ch. XXXV). En fait celui-ci se déroule à la chapelle de L'Étrat, un peu à l'extérieur du village. Barge ne mentionne jamais de messes clandestines dans des lieux privés.

2.10. Sauver les cloches

Reste l'affaire des cloches qui doivent être livrées à la république pour la fonte des canons. Barge souligne la difficulté de les sauver car : « Nous avons parmi nous des faux frères et la terreur était si grande que chacun craignait pour sa tête ». Quand il propose de les mettre en sûreté ses deux interlocuteurs lui rétorquent : « Vous ne risqueriez que votre tête et nous, nos biens avec nos têtes²³. »

La commune fait donc la sourde oreille aux injonctions des autorités d'Armeville (Saint Étienne). Finalement, probablement au printemps de 1794, trois hommes arrivent d'Izieux pour faire tomber les cloches. Coïcidenceusement enivrés et réjouis par des

danses et de la musique, ils consentent à se retirer contre promesse des gens de Lavalla de descendre eux-mêmes les cloches. Ils les descendront effectivement mais elles ne seront pas transportées à Saint Étienne.

2.11. La guerre des subsistances

Barge mentionne longuement la plus grave accusation contre Lavalla formulée par les clubs de Saint Chamond : « nous cachions nos denrées plutôt que d'approvisionner le marché de Saint Chamond ».

Dans son chapitre XXX, il nous décrit ce qui se passe le dernier dimanche de décembre 1793, où le club des Jacobins de la ville affamée a réuni des troupes pour monter à Lavalla agresser les habitants. Venu à Saint Chamond pour prévenir cette menace, il précise que sa commune n'est pas la seule à devoir ravitailler la ville et que, détail important : « la partie supérieure de la commune de Lavalla a de tout temps porté ses denrées à Commune d'Armes » (Saint Étienne). Il promet donc aux chefs jacobins de les ravitailler et avertit le conseil municipal : le maire Matricon apporte des meules de beurre, Rivat et Galley ont du très bon fromage... Les trois notables descendent avec lui ravitailler les chefs sans-culotte qui, contre la promesse d'être pourvus tous les quinze jours, interviennent au club pour faire tomber la

²³ Cette réflexion nous montre d'ailleurs que Barge, contrairement à ses interlocuteurs, n'est pas riche.

pression contre Lavalla. La ville de Saint Chamond ne semble pas en avoir été mieux ravitaillée.

1.12. Une seconde conversion de Barge

Ce même dimanche 28 décembre 1793, se déroule à Lavalla un événement grave : cinq gendarmes de Rive de Gier surprennent les fidèles réunis pour les vêpres à la chapelle de L'Étrat, un peu à l'extérieur du village (ch. XXXI)²⁴ « comme si l'exercice du culte eût été libre ». Ils envahissent le lieu à cheval et terrorisent les assistants puis continuent leur chemin. Barge, qui revient de Saint Chamond, trouve une population désespérée disant : « C'en est fait : adieu à notre religion. »

Cet événement occasionne chez lui un certain retour à la religion :

« L'apparente indifférence que j'avais montrée pour elle était l'effet des abus de la religion et non pas la religion même. Enfin, j'avais un secret espoir du retour d'icelle et je ranimai tous ceux qui secondaient mes entreprises. »

C'est en effet l'époque où la Révolution finit de perdre aux yeux de la masse des Français la légitimité qu'elle avait eue dans ses premières années. Et c'est l'Église réfractaire qui paraît le môle de la résistance au fanatisme révolutionnaire.

1.13. L'exécution du curé de Lavalla

En août 1794, le curé Gaumont est arrêté dans la région de Saint Genest-Malifaux. Il sera exécuté le 2 septembre. Barge semble se justifier de ne l'avoir pas secouru :

« Il fut pris par deux enrégés de sans-culottes qui le conduisirent à Saint Genest-Malifaux. Il nous eût été très facile de le dégager en nous tenant sur son passage le lendemain, en nombre suffisant et un peu déguisés et à la faveur des bois. Mais nous étions très surveillés, surtout par le même B...²⁵ qui lui devait une cinquantaine d'écus pour fourniture de blé, etc, lequel était bien aise qu'il pérît pour être acquitté ».

Le projet d'une libération par la force est fort plausible : souvent des prêtres escortés vers la prison ont été délivrés par des bandes de villageois. Cependant, c'est la seule fois que Barge semble lever le voile sur une résistance armée envisagée par les gens de Lavalla. En outre, il nous révèle une des sources de l'influence de Gaumont sur la commune en même temps qu'il met en pleine lumière la cause parfois ignoble des arrestations de prêtres réfractaires : l'argent.

1.14. Les réfractaires à la conscription

Barge résume toute cette époque en termes laconiques :

²⁴ C'est dans cette chapelle que, plus tard, Champagnat ira en pèlerinages fréquents avec ses frères.

²⁵ Passage peu clair. Il semble que le terme « B... » soit une abréviation de « bougre », qualificatif injurieux. Barge semble vouloir dire que l'un des deux sans-culottes est de Lavalla.

« C'était une confusion tyrannique. Les gens de campagne ne savaient que devenir et étaient sans cesse en alarmes, tant du côté du Comité (de surveillance) et de ses suppôts, que du côté des troupes qui venaient souvent pour obliger les réquisitionnaires à partir sur les frontières. »

Sur ce dernier point, il cite la date du 20 janvier 1795 où des dragons et des troupes à pied de la Garde Nationale assaillent la commune, maltraitant les gens et les pillant sans trouver ni prêtre ni conscrit réfractaire. Ce genre d'opération se reproduit de temps en temps en 1796-97.

A la fin de 1798, la méthode change : des hussards logent du 30 novembre au 9 décembre chez huit habitants, qui ont certainement un fils insoumis au service militaire. Comme l'opération n'a pas eu de résultat, quinze jours plus tard c'est une nouvelle occupation avec pillage et extorsion de fonds. Craignant une émeute populaire, les troupes se retirent après six jours.

A la fin d'octobre 1799, c'est-à-dire peu de jours après le coup d'Etat de Bonaparte, le 18 brumaire, des militaires, des gendarmes et des gardes nationaux, en tout 150 hommes, logent chez les parents des réquisitionnaires ou chez ceux qui sont soupçonnés de les cacher. Barge constate : « Les gens se dénonçaient les uns les autres et prolongeaient la garnison » mais il semble que, dans l'ensemble, la solidarité villageoise se soit maintenue.

Le 4 mai 1800 (14 Floréal an VIII) le jour de la « vogue » (fête patronale) à

six heures du soir des gendarmes et des volontaires de Saint Chamond tentent de surprendre la jeunesse qui danse. Cette fois, ils tuent un homme, et les insoumis poursuivis se défendent à coups de pierres. Craignant une révolte, la troupe rétrograde rapidement à Saint Chamond. Il s'ensuit un long et coûteux procès entre la gendarmerie, qui ne veut pas reconnaître son forfait, et la commune.

Le 30 juillet 1800, treize gendarmes montent encore à Lavalla pour obliger les conscrits retardataires à partir. Ils sont logés chez les parents des insoumis. Le drame vécu peu auparavant et les effets du changement de régime politique semblent se faire sentir : la troupe, moins nombreuse et mieux contrôlée, ne semble pas trop encline au pillage. Ces vexations à répétition ont une cause que Barge souligne (ch. XLI) :

« La Valla était diffamée par la clique de Saint Chamond à cause de leurs opinions religieuses et de la résistance de la jeunesse qui ne partait qu'à force de violence et désertait ensuite, ce qui avait fait prendre au général Rey et au département la résolution de mettre notre pauvre commune à discrétion, l'accablant de troupes. »

Ainsi à la guerre traditionnelle entre Saint Chamond et Lavalla se superpose le problème militaire. L'armée use de la vieille méthode utilisée sous Louis XIV contre les Protestants : imposer à la population l'occupation militaire jusqu'à ce qu'elle se soumette.

2.15. Paix religieuse et paix civile

L'effet du concordat de 1801 qui rétablit le culte catholique dans toute la France a pour effet la réouverture de l'église le 15 novembre 1801 (ch. XLI). L'abbé Berne, certainement le Jean-Claude Berne de Lavalla (ch. VII) qui est allé se faire ordonner à l'étranger en 1791, est logé à la cure²⁶.

Après la longue époque d'anarchie terroriste inaugurée par la révolte et le siège de Lyon en 1793 et achevée par la réouverture de l'église, Lavalla peut souffler. Moins violent, le pouvoir est aussi plus efficace : les pilliers de forêt sont arrêtés (ch. XLVI et XLVII) et en avril 1803 de nombreux conscrits réfractaires sont cueillis à la fin d'une messe d'enterrement.

La commune semble accepter sans trop de difficultés la poigne de l'Empereur et la résistance à la conscription s'affaiblit.

Les chamailleries de la vie politique villageoise reprennent le dessus. Barge dénonce les intrigues contre lui d'un abbé Rivory qui veut le faire exclure du conseil municipal (ch. XLIX). Mais il consacre bien peu de chapitres à la vie de Lavalla entre 1803 et 1814 sans doute parce que le

régime napoléonien lui convient. Ancien soldat, il a dû apprécier la gloire militaire du régime ; esprit fort, il voit que le règne du clergé n'est pas pleinement revenu. C'est l'époque où il est adjoint au maire. Mais la fin de l'Empire va causer bien des problèmes.

2.16. L'invasion de 1814 et le retour de la royauté

La première colonne alliée passe à Saint Chamond le 24 mars 1814 et, nous dit Barge : « A cette époque les réquisitions de toutes espèces de vivres et de fourrages furent en permanence » (ch. LIII). Le 29 mars, cent quatre dragons autrichiens passent à Lavalla. Certains habitants, retrouvant un vieux réflexe, cachent leurs biens, d'autres offrent à boire à la troupe.

A cette occasion, il est sévère envers le clergé et particulièrement envers Rebos²⁷ qui sera de 1816 à 1824 le curé de Marcellin Champagnat. Il le trouve trop familier avec les officiers autrichiens de passage en ajoutant : « Il est naturellement vain et avantageux. D'ailleurs il était persuadé que le clergé allait prendre un accroissement d'autorité par la rentrée de ces (des) souverains légitimes²⁸ »... Un peu plus loin (ch. LIV) il ajoute :

²⁶ Il est curieux qu'il s'installe comme curé de fait alors que Barge ne parle pas de lui entre 1791 et 1801. On peut supposer qu'il a eu une action clandestine dans la proche région.

²⁷ Son nom s'orthographe de diverses manières : Rebaud, Rebot.

²⁸ Les Bourbons.

« Étant avide de biens et d'honneurs, il ne manquait pas d'occasion de s'en procurer. » Plus loin encore (ch. LVI), il dénonce les manœuvres de Rebos qui « se prévalant sans cesse de son autorité » veut contrôler les fonctions du clerc (sacristain) et des sonneurs de cloche alors que la municipalité estime que ces fonctions relèvent d'elle. Barge lui reproche encore de vouloir empêcher les gens de danser (ch. LVI).

Quoique bien revenu de ses sympathies révolutionnaires, Barge garde envers le clergé sa vieille méfiance du temps du curé Gaumont. C'est un anticlérical chrétien qui n'entend pas que le clergé se mêle de politique. Cette sensibilité sera massive dans une grande partie de l'opinion tout au long de la Restauration. Nous sommes là devant une des grandes mutations de la Révolution : le laïc chrétien ne veut pas se laisser mener comme avant.

Deux jours après le premier passage de troupes, les choses se passent moins bien : sept fusiliers autrichiens envoyés de Tarentaise viennent exiger des vivres. Ne parlant qu'allemand, ils se font comprendre violemment : même le curé Rebos, son vicaire, les sœurs, sont malmenés. Barge doit accompagner des charrettes de ravitaillement à Tarentaise, au-delà du Bessat sur le plateau du Pilat, où, restauré par le curé Montchovet qui loge le capitaine

autrichien, il se plaint des mauvais traitements infligés par les troupes. Mais l'officier, qui parle un français parfait, lui répond qu'ayant été lui-même soldat, il a certainement commis quelques fredaines, ce que Barge ne dément pas. Surtout, l'officier ajoute : « Jamais nos troupes ne feront chez vous ce que les vôtres ont fait chez nous. » Le 7 avril, cinq hussards autrichiens viennent encore à Lavalla réquisitionner du foin.

Cette première occupation se solde, somme toute, par des vexations modérées. Barge n'évoque qu'à peine le retour de Napoléon en 1815 qui va entraîner cette fois une longue occupation de la France et probablement de nouvelles réquisitions. Mais le récit s'interrompt brusquement²⁹ parce que Barge cesse d'exercer des fonctions publiques. L'attitude du curé ne semble pas étrangère à ce retrait, mais Barge est surtout victime de l'ambiance de revanche royaliste allant parfois jusqu'à la terreur blanche qui domine après la seconde chute de Napoléon. On peut supposer que c'est peu après qu'il a commencé à rédiger ses mémoires.

2.17. Un document précieux

Somme toute, les mémoires de Barge sont un très bon document sur la vie locale sous la Révolution. Si celui-ci a tendance à se donner sou-

²⁹ Il n'est pas impossible qu'une partie des ses mémoires ait été perdue.

vent le beau rôle, il paraît être un homme intelligent capable de dépasser les perspectives locales pour formuler des jugements d'ordre général clairs et profonds. En définitive, il nous rappelle que les populations rurales sont bien moins incultes que ne le croient les notables urbains.

La qualité majeure de son récit, c'est le réalisme. A travers lui, nous percevons une société complexe où les intérêts, les luttes de clans, les problèmes de pouvoir sont constants. Par lui nous apprenons que la commune est socialement, économiquement, et peut-être politiquement, divisée en deux, le haut étant tourné vers Saint Étienne et le bas vers Saint Chamond.

D'autre part, si Lavalla est religieusement fidèle, cet attachement à la religion est à nuancer et à combiner avec d'autres facteurs, notamment le refus de la conscription, la lutte contre le pouvoir urbain et la centralisation administrative. Nous avons vu aussi que les problèmes de ravitaillement jouent un rôle essentiel dans la guerre entre Saint Chamond et Lavalla.

Une foule d'autres données mériteraient d'être prises en compte. Pour ceux qui s'intéressent aux origines des Frères Maristes, le nom du clan Chirat apparaît fréquemment parmi les défenseurs de la religion. La nomination de Marcellin Champagnat dans une telle paroisse n'est pas non plus sans signification : pour maîtriser un territoire aussi accidenté

et vaste, et gouverner une population sévèrement éprouvée, il y faut un vicaire vigoureux et connaissant bien le monde rural des montagnes du Pilat. Dans une certaine mesure, c'est un poste de confiance.

Enfin, par son récit détaillé, Barge nous donne un aperçu de ce qu'a pu être la vie rurale dans bien des campagnes et particulièrement à Marlihes sous la Révolution. Durant son enfance Marcellin Champagnat a dû ressentir fortement les dangers encourus par son père et les problèmes d'un partisan de la Révolution qui se retrouve contraint de gérer au jour le jour une situation anarchique dont il tirera beaucoup d'ennuis sans aucun bénéfice.

Au fond, quatre périodes peuvent être discernées dans l'histoire de Lavalla :

- 1789-1793 : Moment où s'établit la révolution et où Lavalla choisit son camp sous l'influence du curé Gaumond, Barge, chaud partisan de la Révolution, faisant alors figure d'extrémiste peu suivi.
- 1793 est un temps d'hésitation, le siège de Lyon semblant avoir entraîné un certain nombre d'habitants dans le camp révolutionnaire tandis que d'autres adhèrent à une résistance politico-religieuse plus profonde. L'entrée en clandestinité du curé Gaumond paraît avoir contraint les autorités communales à prendre

des initiatives. Finalement la commune maintient une résistance sourde. La contre-révolution royaliste ne paraît pas y avoir trouvé de base solide.

- De 1794 à 1800, la paroisse doit soutenir une véritable guerre contre Saint Chamond et le gouvernement terroriste. Barge nous renseigne fort mal sur le culte catholique à cette époque, probablement parce que suspect de complaisance envers la Révolution, il ne participe qu'à la marge à l'organisation du culte clandestin. D'ailleurs, peu à peu la question religieuse s'estompe alors que le problème des conscrits réfractaires et du ravitaillement demeure crucial. C'est en tout cas l'époque où les autorités communales font leur apprentissage politique et apparaissent davantage comme les protectrices de la religion que comme ses serviteurs.
- De 1801 à 1815, la période est calme, mise à part l'invasion brève de 1814. On peut néanmoins supposer qu'à la fin de l'Empire les conscrits déserteurs ou insoumis ont été nombreux dans les forêts de Lavalla. Le silence de Barge à ce sujet pose question. De même, nous ignorons tout des réquisitions de la seconde invasion de 1815 et de la longue occupation du territoire par les alliés. En tout cas, Barge dénonce clairement un clergé local qui veut fermer la paren-

thèse révolutionnaire en tentant de rétablir un pouvoir politico-religieux.

3. ÉGLISE RÉFRACTAIRE ET RÉTABLISSEMENT DU CULTE À ST CHAMOND ET LAVALLA (1789-1812)

Grâce au mémoire de J.L. Barge et à diverses sources annexes, nous avons pu suivre à grands traits l'histoire religieuse de Lavalla de 1789 à 1794. Mais il dit peu de choses ensuite sur l'époque cruciale 1794-1801, temps de persécution et de vie clandestine, et n'est guère plus disert sur le rétablissement du culte en 1801-1816.

L'acte de baptême de J. L. Barge nous donne le nom du vicaire de Lavalla : Proton. Son acte de mariage en 1787 est signé par le vicaire Chapis. Par ses mémoires, nous savons : que le curé Gaumont et son vicaire Robin ont d'emblée refusé le serment d'allégeance à l'Église constitutionnelle ; que Jean-Marie Berne, séminariste de Lavalla, part se faire ordonner à l'étranger par Mgr de Marbeuf, l'archevêque légitime, en 1791. Apparemment aucun prêtre constitutionnel n'a pu s'installer dans la paroisse et jusqu'en septembre 1793 le curé et son vicaire, « le père Gaspard », demeurent à la cure et exercent publiquement le culte tandis que Charvet « ci-devant minime d'Annonay » fréquente la paroisse. Barge va encore citer l'abbé

Rivory et le curé Rebod. Ce sont donc sept prêtres qui sont évoqués entre 1789 et 1815. Mais Barge ne semble avoir aucune idée du fonctionnement global de l'Église réfractaire durant cette période. Pour en savoir plus sur cette période, il faut faire appel à une autre source.

3.1. Les missions de Linsolas

Le diocèse de Lyon, sous la direction du vicaire général Linsolas³⁰ a inventé un fonctionnement ecclésiastique très original et très efficace auquel, sans aucun doute, Lavalla a participé³¹.

Linsolas nous a laissé des mémoires relatant l'histoire de la résistance catholique dans le diocèse de Lyon³². Jusqu'en 1792, le problème majeur est le schisme constitutionnel : à la fin de cette année, seulement une trentaine de paroisses (dont Lavalla) sur les 850 du diocèse échappent à peu près entièrement au schisme, ce qui signifie qu'ailleurs, privés de leurs pasteurs traditionnels, les catholiques fidèles sont contraints à une vie religieuse plus ou moins clandestine. Les persécutions de l'année 1793 aggravent la situation religieuse mais la rendent aussi plus claire : il faut résolument entrer en résistance organisée.

Au printemps de 1794, le système paroissial est abandonné et le diocèse est divisé en missions, c'est-à-dire, au début, en territoires de 40 à 60 paroisses dirigés par un prêtre chef de mission flanqué d'un adjoint et dirigeant un nombre de 6 à 8 missionnaires chargés chacun de 6 à 8 paroisses.

Ils sont épaulés par des laïcs : les catéchistes précurseurs précèdent le missionnaire dans les paroisses non encore abordées pour en sonder l'esprit puis lui trouver des lieux d'asile afin de permettre des visites régulières et la nomination d'une structure ecclésiastique permanente. Chaque paroisse a un « chef laïque » qui préside l'assemblée des fidèles en l'absence de prêtres, leur communique les instructions du diocèse³³ et correspond directement avec le missionnaire. Il est secondé par un « catéchiste stable » qui visite les malades et les pauvres, encourage les chrétiens persécutés, veille à ce que les enfants soient catéchisés, instruit les fidèles du passage du missionnaire, renseigne le « chef laïque » sur l'état de la paroisse. Les catéchistes ambulants accompagnent le missionnaire dans les paroisses voisines pour assurer sa sécurité.

Au début de 1795, il n'y a encore que 12 missions. Vers 1800 elles sont

³⁰ Relié par correspondance secrète avec Mgr. de Marbeuf réfugié en Allemagne.

³¹ L'ouvrage-clé sur la question est : Charles Ledré, *Le culte caché sous la Révolution. Les missions de l'abbé Linsolas*, Bonne Presse, Paris, 1947, 430 p.

³² *L'Église clandestine de Lyon pendant la Révolution*, t. 1 (1789-1794), t. 2 (1794-1799), Editions lyonnaises d'art et d'histoire, collection du bicentenaire de la Révolution française à Lyon, Lyon, 1987.

³³ Linsolas, t. 2 p. 21-28

au nombre de 25 car beaucoup de prêtres constitutionnels se sont rétractés et bien des exilés sont rentrés et peuvent être employés comme missionnaires. Vers 1800, les missions de Linsolas groupent 677 prêtres, dont 186 desservent Lyon et ses alentours. Dans la Loire, il y aura neuf missions dont celles de Saint Étienne (31 missionnaires), de Saint Chamond (14), et Rive-de-Gier (16)³⁴.

3.2 La Mission de Saint Chamond

Nous avons peu de renseignements sur la mission de Saint Chamond³⁵. Son chef, M. Gabriel, est ainsi décrit en 1802, au moment où

le système des missions est en voie d'abandon :

« Ex curé de Saint Symphorien d'Ozon exerçant à Saint Chamond, âgé d'environ 60 ans, chef de la mission de Saint Chamond, a beaucoup travaillé pendant la révolution ; talents, zèle et piété³⁶. »

Un certain Josserand, âgé de 55 ans, de sensibilité janséniste, exerce à Saint Chamond ainsi que Michel Novet, âgé de 36 ans, que M. Courbon trouve médiocre.

En 1804³⁷ le diocèse lance une enquête auprès des desservants qui doivent décliner leur *curriculum vitae*. Le canton (archiprêtré) de Saint Chamond est ainsi constitué :

Lieu	Desservant	Date de nomination	Curriculum avant la RF	Pendant la RF
Saint Chamond, paroisse Saint Pierre	Dervieux Julien, né le 29/1/1754 Aucune pension de l'État	Le 20/2/1803. Entré en fonction le 28/9/1803	Curé de Saint Ennemond (Saint Chamond) depuis 1781	Exilé ; missionnaire à Lyon puis Saint Chamond
Saint Chamond, paroisse Notre Dame	Gabriel Marie-Gabriel né le 7/11/1735 Aucune pension de l'État	Le 20/2/1803. Entré en fonction le dimanche suivant	Pendant 25 ans, curé de Saint Symphorien d'Ozon	Chef des missionnaires à Saint Chamond

³⁴ C. Ledré, op. cit. p. 96.

³⁵ Archives de l'archevêché de Lyon, carton 1 II 9.

³⁶ Ibid. Tableau général des prêtres du diocèse de Lyon du 1^o vendémiaire 1802 rédigé par le vicaire général Courbon.

³⁷ Archevêché de Lyon, carton 2 II 92.

Saint Julien, faubourg de Saint Chamond	Brun Blaise, né le 14 ou 15/11/1756	Le 20/2/1803. Entré en fonction le dimanche suivant	Curé de Pusignan	Missionnaire à Saint Chamond pendant 7 ans.
Farnay (Saint Eucher)	Nolhac Jean, né le 1/12/1741 A une pension de l'État	Le 20/2/1803. Installé le 14 mars.	A N.D. du Puy	6 ans à Saint Julien-en-Jarez.
Izieux (Saint André)	Farge Pierre-François, né le 26/6/1763. Aucune pension de l'Etat	Le 20/2/1803. Installé le dimanche suivant		Missionnaire à Pouilly-les-Feurs
Lavalla (Saint Andéol)	Abrial Pierre, né le 25 juin 1750. Aucune pension de l'État	Le 8/ 2/1803. Installé le dimanche suivant	Vicaire à Tarentaise.	Missionnaire à Lavalla pendant un an.
Saint Just en Doizieux	Limosin Jean, né le 8/12/1763	Le 20/2/1803. Installé le 11 mars		
Missionnaire à Jonzieu	Saint Martin à Coalieu	Granjon Marcellin, né le 25/7/1745 Pension de 133 F. par semestre	Le 5/9/1803. Installé de suite	Curé de Périgneux

Ce tableau nous informe que le culte est régulièrement rétabli en février 1803 et donc que le système missionnaire prend fin même si la pension prévue par le concordat de

1801 n'est pas encore versée à la plupart des desservants qui vivent donc d'aumônes et de leurs propres ressources. Néanmoins la continuité avec la Révolution est évidente car

presque tous les desservants sont nommés dans le lieu de leur activité missionnaire ou à proximité. En revanche la rupture avec l'ancien-régime est consommée : la plupart des prêtres ayant exercé avant la Révolution ne retrouvent pas leur ancienne paroisse. Tous nés entre 1735 et 1763, leur âge se répartit entre 69 et 41 ans. Leur moyenne d'âge étant de 53 ans, c'est un clergé âgé, surtout pour l'époque. C'est pourquoi les autorités diocésaines sont si préoccupées de constituer un nouveau corps sacerdotal dont Champagnat, recruté cette même année 1804, va faire partie.

Sur la qualité de ce personnel, le Tableau du clergé de 1802³⁸ donne des détails intéressants : M. Julien Dervieu, futur adversaire puis ami du P. Champagnat, est considéré comme un « bon sujet sous tous les points, faible santé influençant son caractère³⁹, politique ». Pierre Farge est un « fort bon sujet sous tous les rapports, bonne santé ». En revanche sur M. M. Nolhac desservant de Farnay : « intrus⁴⁰ à Saint Julien en Jarret [...] persécut(eur) emporté, fréquente les cabarets ». Marcelin Granjon est lui aussi « jur(eur) schism(atique). Quant à Jean Limosin il est simplement signalé comme « du diocèse du Puy ».

3.3. Le rétablissement du culte à Lavalla

Quant à la desserte clandestine de Lavalla à partir de 1793, nous pouvons penser que Gaumont a continué à l'assurer jusqu'à son arrestation en 1794 et qu'Abrial, ancien vicaire de Tarentaise, paroisse jouxtant Lavalla, a pris sa succession. D'ailleurs Barge évoque (ch. XLVIII), la présence d'Abrial, malheureusement sans date précise, mais avant 1800, en évoquant une affaire villaigeoise : le maire Tissot étant décédé, Jean Joseph Tardy⁴¹ accepte le poste après quelques hésitations sous l'influence du vicaire Rivory « qui avait abdiqué la prêtrise dans le temps du terrorisme, l'avait réobtenue par le crédit de M. Abrial, pour lors desservant de la paroisse de Lavalla, auprès de M. Courbon, grand vicaire de la cathédrale de Lyon. Il (Rivory) témoigna tant de reconnaissance de ce bienfait, fit tant de cajoleries à son protecteur, qu'il (Abrial) le fit demander pour son vicaire. »

Cependant Barge nous dit (ch. XLV) que l'église de Lavalla est rouverte le 15 novembre 1801 à l'occasion de la paix. Il ne signale pas la présence d'Abrial comme célébrant mais celle de l'abbé Berne, qui « fut logé à la cure ». Le fait est confirmé

³⁸ Archevêché de Lyon, registre 2 II 83*.

³⁹ Le P. Champagnat fera durement l'expérience de cela.

⁴⁰ Prêtre constitutionnel.

⁴¹ Une des charges du maire est de faire partir les jeunes gens au service militaire, ce qui n'est pas facile !

par le Tableau général des prêtres de Lyon⁴² qui décrit ainsi Berne : « Natif de Lavala, ordonné au commencement de la révolution, âgé d'environ 37 ans, desservant Lavala, talents suffisants, zèle et piété ». Dans l'ambiance post-révolutionnaire, et avant que les autorités ecclésiastiques n'aient procédé à une remise en ordre, l'enfant du pays aurait-il supplanté un temps le missionnaire ? En tout cas, le même Tableau général de 1802 est assez élogieux pour Abrial et le reconnaît aussi comme desservant de Lavalla :

« Ex-vicaire de Tarentaise, âgé de 45 ans environ, talents suffisants, assez de zèle et de piété, desservant Lavala, ayant travaillé pendant toute la révolution. »

Pour comprendre cette apparente anomalie, il faut sans doute envisager que Berne et Abrial se sont partagé la paroisse, peut-être dès 1794, ce dernier ayant pris en charge la partie haute (Le Bessat, les Palais...) tournée vers Tarentaise, et Berne assurant la pastorale du bas tourné vers Saint Chamond. Naturellement, les autorités ecclésiastiques ne peuvent guère laisser Berne dans sa paroisse d'origine et Abrial, d'ailleurs nettement plus âgé, reçoit le poste de desservant que son action apostolique lui a mérité. Répondant à une enquête diocésaine le 1^{er} août 1804⁴³, Jean-Marie Berne, né le 5 novembre 1758, déclare avoir été nommé à la

succursale de Planfoy dans le canton de Saint Genest Malifaux le 7 février 1803 (18 pluviôse an 11) et précise : « Je desservais la paroisse de Lavalla canton de Saint Chamond. »

Sur Rivory, dont Barge dit beaucoup de mal, le Tableau général des prêtres confirme partiellement ses assertions : « Natif de Saint Martin acoallieux, âgé de 50 ans, ex-vicaire de Doizieu, réintégré, talents ordinaires, assez bon jugement, bonne conduite ». Le terme « réintégré » signifie donc que Rivory a prêté le serment constitutionnel et a fait une rétractation suivie d'un temps de probation avant 1802. Comme Courbon ne signale pas qu'il est abdicataire, Rivory n'a certainement pas renoncé un temps à la prêtrise comme l'affirme Barge. Il a probablement été vicaire de l'église constitutionnelle à Doizieu, paroisse toute proche, avant de régulariser sa situation et de travailler comme auxiliaire d'Abrial. En tout cas, en 1802 Courbon ne lui attribue encore aucun poste officiel. Il a dû être nommé vicaire d'Abrial au cours de l'année 1803.

Barge ajoute qu'aussitôt installé, le vicaire cherche à supplanter son curé et appuie le maire Tardy qui « n'aimait pas M. Abrial pour raison trop longue à déduire. » Par ses manœuvres, Rivory aurait obtenu le secrétariat de la mairie et l'éloignement de Barge.

⁴² Archevêché de Lyon carton 2 II 83.

⁴³ Archevêché de Lyon, carton 2 II 92.

Le 29 mars 1806, M. Pierre Abrial, qui ne touche encore aucun traitement du gouvernement, est nommé à La Chapelle, dans les Monts du Pilat, canton de Pélussin, paroisse où le gouvernement accorde un traitement au desservant. Le même jour M. Benoît Rivory, son vicaire, né le 19 janvier 1747, qui reçoit du gouvernement une pension de 266 F., est nommé desservant de la paroisse de Rochetaillée, dans le canton de Saint Étienne⁴⁴.

Le 17 avril 1806, M. Bussot (Joseph-Marie) jusque là vicaire à Saint Étienne, né le 3 juillet 1764, qui reçoit du gouvernement une pension de 266 F, succède à Abrial à la paroisse de Lavalla, poste toujours « non payé par le gouvernement⁴⁵ ». Il a certainement un vicaire dont nous ne connaissons pas le nom, mais il s'agit probablement de M. Rebod⁴⁶. Barge ne dit rien sur lui mais en 1802 le Tableau du clergé de Courbon dresse le portrait suivant : « Bussot⁴⁷, ex lazarus, âgé d'environ 38 ans, jur (eur), sch (ismatique), intrus, rétracté en 97, réconcilié en 1801, desservant Sury, se comportant bien, craignant le saint ministère ». C'est donc un ancien religieux, devenu prêtre constitutionnel desservant Sury ayant rétracté son serment en

1797 mais semblant avoir longtemps hésité à reconnaître sa culpabilité comme l'exige Linsolas⁴⁸. Enfin ab-sous, il a effectué un temps de probation comme vicaire à Saint Étienne, probablement à partir de 1803 avant de se retrouver desservant de Lavalla en 1806. La situation n'a pas dû être facile pour lui dans une paroisse constamment hostile à l'Église constitutionnelle et au territoire peu adapté à quelqu'un qui « craint le ministère ». Comme personne ne parle de lui, il semble avoir été un personnage effacé. Quand il démissionne le 31 janvier 1812, il n'a que 48 ans, et M. Rebod, âgé de 34 ans, devient desservant le 5 février 1812⁴⁹.

CONCLUSION

Cette étude rapide suggère que dans les années 1798-99 le culte clandestin fonctionne à peu près partout dans le canton de Saint Chamond mais de manière assez informelle malgré les efforts de Linsolas pour coordonner l'action. La grande remise en ordre se déroule en 1803, M. Courbon, vicaire général, entérinant souvent les situations antérieures. Le départ d'Abrial et de Rivory en 1806 marque à Lavalla la fin de l'époque des missions.

⁴⁴ Archevêché de Lyon, registre des nominations I 19.

⁴⁵ Ibidem.

⁴⁶ Les registres ne mentionnent pas les noms des vicaires. Sur le vicariat éventuel de M. Rebod, voir l'article suivant.

⁴⁷ Pas de prénom signalé.

⁴⁸ Contrairement à beaucoup, Linsolas est très intransigeant envers les anciens prêtres constitutionnels qui doivent faire un acte explicite de repentance.

⁴⁹ Archevêché de Lyon, registre I 19.

Évidemment, bien des questions demeurent en suspens. Ainsi, nous avons vu que le système des missions reposait largement sur les laïcs. Mais qui a été le « chef laïque » de Lavalla ? Et le catéchiste stable ? Il semble qu'il faille regarder du côté des notables de la paroisse particulièrement actifs dans l'opposition au jacobinisme, comme les Tardy des hameaux du Coing et de Soulages, les Rivat de Luzernod, du Pinay et de Maisonnettes, les Tissot... considéré, après le siège de Lyon, comme des aristocrates.

En tout cas, de 1794 à 1803 environ, a fonctionné dans le diocèse de Lyon une Église révolutionnaire à sa manière, ne reposant pas sur des paroisses gouvernées par des curés mais sur la collaboration d'un clergé missionnaire itinérant et des laïcs militants assurant l'administration locale du culte. L'Église hiérarchique n'est en rien mise en cause sur le plan théorique mais il devient difficile pratiquement d'envisager un retour pur et simple à l'ancien ordre des choses car les laïcs, qui ont fait vivre l'Église en temps de persécution, n'ont pas tout à fait le même regard sur son fonctionnement qu'avant la Révolution qui les a en outre contraints à

faire leur éducation politique. Plus nettement qu'avant, ils distingueront les compétences religieuses et profanes, et le curé Gaumont, qui semble avoir été l'homme influent de la paroisse jusqu'en 1793, peut passer pour le dernier curé d'Ancien-Régime.

En envisageant des frères catéchistes à Lavalla, Champagnat se situe dans la continuité de ce qui a été vécu dans le diocèse sous la Révolution. Lui-même semble s'être pensé comme le missionnaire d'un territoire qu'il ne peut ni ne doit évangéliser sans le soutien actif de laïcs militants. La question d'une filiation entre la pastorale de Linsolas et celle de Champagnat mérite d'être posée, d'autant que, durant son enfance, il a certainement fréquenté des missionnaires itinérants et vu des laïcs assurer le fonctionnement local de l'Église.

4. M. REBOD CURÉ DE LAVALLA (1812-1825)

Jean-Baptiste Rebod (ou Rebot, Rebau...)⁵⁰ est nommé desservant de Lavalla le 5 février 1812. Les archives diocésaines⁵¹ le déclarent né à Saint Just-Malmont, en Haute-Loire le 10 décembre 1778⁵².

⁵⁰ Les archives de l'archevêché l'appellent « Rebod ». La *Vie* semble ne pas donner son nom. Le F. Avit le nomme « Rebot ».

⁵¹ Registre I 19. Renseignement repris dans OM4 p. 428

⁵² Un des descendants de la famille Rebod se situe comme le fils de Jean Rebod, né en 1746, habitant de Marlhès et de Marie Louison, rubanière, native de St Just-Malmont. Il serait le second de leurs huit enfants, né à Marlhès le 5 février 1776. Lors de son recensement de la commune de Marlhès en 1790, le curé Allirost rencontre cette famille Rebaud au hameau de Joubert. Le père est classé parmi les propriétaires, ce qui suggère une certaine ascension sociale puisque lors de son mariage en 1774 il était déclaré journalier. Mais Jean-Baptiste, qui aurait 14 ans, ne réside pas avec la famille et pourrait être placé comme domestique. Cette hypothèse nous semble insuffisamment fondée et ce J.B. Rebeau serait un homonyme de notre curé.

Rebod est donc originaire de la même région que Champagnat, les villages de Marlhès et Saint Just étant à quelques km l'un de l'autre et tous les deux du diocèse du Puy avant la Révolution. Mais la création des départements à la Révolution établit Saint Just-Malmont en Haute-Loire et Marlhès dans la Loire. Au concordat de 1801, Marlhès est rattachée au diocèse de Lyon tandis que Saint Just-Malmont fait partie du diocèse de Saint Flour-Le Puy⁵³.

Rebod n'a pas fait ses études ecclésiastiques dans le diocèse de Lyon et n'a guère pu devenir prêtre avant l'âge de 25 ans puisque durant la Révolution les séminaires sont interrompus et ne recommencent à fonctionner que vers 1800⁵⁴. Il faudrait donc situer la date de son ordination sacerdotale vers 1803-1806. Il aurait alors eu entre 25 et 28 ans, âge assez courant chez les séminaristes après la Révolution. Il ne figure pas dans les registres de l'archevêché de Lyon avant 1812. Il aurait donc été formé puis ordonné dans le diocèse de Saint Flour-Le Puy puis incardiné dans le diocèse de Lyon⁵⁵.

Un passage du mémoire Bourdin semble donner une précision importante sur le début de sa présence à Lavalla car en 1817, lors de sa querelle avec Champagnat pour l'achat d'une maison, le document rapporte : « Il ne veut pas (acheter la maison) crainte de ne pas rester, car 10 ans là curé. » En fait, il n'y a que cinq ans que Rebod est curé et on comprendrait mal qu'il refuse cet achat en prétextant un départ éventuel cinq ans plus tard. Il faut sans doute interpréter cette parole comme affirmant sa présence dans la paroisse depuis une dizaine d'années, d'abord comme vicaire puis comme curé, ce qui nous renverrait aux années 1806-1807⁵⁶.

Le fait qu'il accède à 34 ans à une cure assez importante montre qu'il est considéré comme un homme d'une certaine valeur et qui n'est pas mal vu de la population. Le Tableau de la population de la commune de Lavalla⁵⁷ signale qu'en 1815 il loge au bourg avec sa mère⁵⁸, sa sœur et un domestique. Son vicaire se nomme Artaud.

⁵³ Le diocèse du Puy ne sera rétabli qu'en 1823.

⁵⁴ Des cours réguliers de théologie recommencent à Lyon à la Toussaint 1801 et le grand séminaire en janvier 1803 compte déjà de 60 à 80 théologiens dans un séminaire provisoire (Vie de M. Duplay, t. 1 p. 170) et en 1805, l'ancien séminaire St Irénée rouvre ses portes.

⁵⁵ Ce transfert donnerait une certaine crédibilité à la thèse d'un Rebod natif de Marlhès et réclamé par le diocèse de Lyon, comme il est arrivé ensuite à M. Courveille.

⁵⁶ OM2, doc. 754, § 2.

⁵⁷ Nous n'en connaissons qu'une photocopie provenant sans doute des archives de la commune de Lavalla.

⁵⁸ Mais la généalogie élaborée par un descendant établit qu'elle est décédée en 1812. C'est un argument très fort contre l'hypothèse d'un Rebod né à Marlhès en 1776.

4.1. Barge sévère envers Rebod

Nous avons déjà indiqué que Barge, dans ses mémoires, trouve le curé vaniteux, autoritaire, « avide de biens et d'honneurs ». Au ch. LVI de ses mémoires, il déplore que « se prévalant sans cesse de son autorité », il veuille contrôler les fonctions du clerc (sacristain) et des sonneurs de cloche. Barge lui reproche encore de vouloir empêcher les gens de danser (ch. LVI).

Que faut-il retenir d'un tel jugement qui peut apparaître comme très partisan et somme toute banal à une époque où le clergé veut reconstituer le cadre paroissial et reprendre le contrôle de la fabrique, celle-ci étant plus ou moins confondue avec le conseil municipal ?

4.2. De Barge au F. Jean-Baptiste

Dans les chapitres 4 et 5 de la Vie de Champagnat, le F. Jean-Baptiste Furet nous présente en 1856 un état assez conventionnel de la paroisse de Lavalla au moment où Champagnat y arrive en 1816. Ainsi (p. 37) : « Les habitants de Lavalla étaient bons et pleins de foi mais très sim-

ples et très ignorants ». Un certain nombre de personnes ne se confessaient plus et d'autres le font seulement à Pâques (ch. 5, p. 48). Les principaux vices et abus de la commune contre lesquels Champagnat va lutter sont l'ivrognerie, les danses, les réunions nocturnes⁵⁹, les juréments⁶⁰, le blasphème et la lecture des mauvais livres.

C'est un jugement que l'on pourrait porter sur presque toutes les paroisses de France et même d'Europe. On se demande par ailleurs comment les mauvais livres peuvent être un fléau dans une population déclarée un peu plus tôt ignorante⁶¹. Mais il est vrai que les colporteurs vont de ferme en ferme pour vendre du fil, des aiguilles, de menus objets peu coûteux et aussi des livres jugés à priori dangereux car non contrôlés par les autorités ecclésiastiques⁶². En réalité Lavalla est une bonne paroisse où le culte catholique n'a jamais été interrompu. Les gens sont-ils ignorants ? Ils sont sans doute peu alphabétisés mais ni plus ni moins qu'ailleurs et certainement pas incultes. La Révolution les a habitués à se débrouiller par eux-mêmes, y compris en matière religieuse. Comme, depuis la mort du curé Gaumont en 1794, ils ont vu défiler bien

⁵⁹ Les veillées durant l'hiver, qui permettent notamment les contacts entre jeunes gens et jeunes filles et donnent souvent lieu à des danses.

⁶⁰ Le mot « jurément » est pris ici au sens de mot grossier.

⁶¹ En fait, des colporteurs vendent des livres de toutes provenances dans une population qui maîtrise la lecture plus que ne le croient les élites.

⁶² Voir *Vie du P. Champagnat*, ch. 5, p. 55, qui relate la lutte de celui-ci contre les mauvais livres et l'instauration par lui d'une bibliothèque de bons livres.

des desservants et des vicaires, leur attitude envers le clergé a évolué.

Sur Rebod, le F. Jean-Baptiste rejoint partiellement Barge : le curé « quoique bon prêtre [...] n'était pas aimé » à cause d'un défaut de langue rendant ses sermons pénibles⁶³. La raison donnée paraît bien superficielle⁶⁴. On peut s'interroger sur la nature de ce défaut qui pourrait être moins une élocution difficile qu'une tendance à dire en public des choses désagréables ou humiliantes. Le chapitre 11 de la *Vie* rapporte d'ailleurs deux traits visant Champagnat et étayant cette hypothèse :

« Un dimanche, pendant que le Père faisait une courte instruction aux fidèles à la suite des complies, M. le curé entre brusquement dans l'église par la grande porte, et de là entonne "O crux, ave...", par lequel on terminait cet exercice. Les assistants, surpris et scandalisés, se tournent de son côté, le regardent et l'écoutent chanter, d'un air d'indignation qui dut lui faire comprendre combien ils désapprouvaient sa conduite. Le Père Champagnat, sans laisser paraître aucune émotion et sans témoigner la moindre peine, continua son instruction quand M. le curé eut achevé de chanter. »

« Une autre fois qu'il faisait le catéchisme à l'occasion de la confirmation, comme il disait que le ministre de ce sacrement est l'évêque, M. le curé, qui entrait en ce moment dans l'église, se tourne du côté des fidèles et leur crie: "Les prêtres aussi, mes frères, peuvent, avec permission, administrer ce sacrement". Dans une foule d'occasions, le bon curé

se permit de semblables procédés, et le Père Champagnat n'y répondit jamais que par une patience inaltérable. »

Il mentionne un autre défaut du curé que Barge ne signale pas : son penchant pour la boisson qui aurait été une cause de scandale pour la paroisse. M. Étienne Bedoin, curé de Lavalla de 1824 à 1864, a protesté contre ce passage mais sans le démentir: « Il valait bien la peine de divulguer un fait dont la connaissance ne s'étend guère au-delà du petit cercle de Lavalla ». La fâcheuse réputation du curé sur ce point peut d'ailleurs lui venir du soutien qu'il a apporté à l'instituteur ivrogne.

Mais faut-il accorder tant d'importance à un défaut que la population, portée elle-même à la boisson au moins les jours de fête, regarde avec une certaine indulgence ? Il se peut d'ailleurs que le départ de l'instituteur en 1819 et la sobriété de Champagnat aient évité au curé d'aller trop loin. D'ailleurs, en 1825, M. Rebod devient aumônier des Ursulines de Saint. Chamond : un poste qui suppose un homme de bonnes mœurs et aussi capable de prêcher. En fait, le cœur du problème paraît être le suivant : M. Rebod est un curé jaloux de son autorité et qui veut régenter sa paroisse comme dans l'ancien temps. C'est d'ailleurs ce dont l'accuse Barge.

⁶³ Ch. 4 p. 37.

⁶⁴ Dans sa critique de la *Vie de Champagnat* le curé Bedoin, successeur de Rebod, critiquera ce jugement. Voir « Documents Maristes » n° 1, Rome, 1982, qui donne une copie de ces critiques.

4.3. Les démêlés de Rebod avec Champagnat

Avec son vicaire, il a la même attitude autoritaire mais le point capital de leur divergence est sans doute plus fondamental : Rebod envisage sa paroisse comme un territoire à administrer tandis que Champagnat conçoit la tâche des prêtres comme missionnaire : davantage respectueuse des autorités civiles ; portée à chercher l'adhésion des cœurs et la participation des laïcs. C'est d'ailleurs pour cela qu'il fonde des frères.

Toutes ces causes provoquent donc un conflit à rebondissements dont le chapitre 11 de la Vie de Champagnat (p. 119-120) donne une vue d'ensemble.

« M. le curé de Lavalla, qui avait été un des premiers à critiquer le bon Père, à désapprouver son oeuvre, et qui tenait M. Bochard au courant de tout ce qui se faisait chez les Frères, redoubla ses invectives contre lui [...] M. le curé le dénigrait même auprès de ses Frères et il s'efforçait de les détacher de la congrégation. Il offrit à un des meilleurs de le prendre pour son domestique ; il proposa à plusieurs autres de les placer convenablement dans le monde ou de les faire entrer dans d'autres communautés. En 1823, Frère Louis étant envoyé à Bourg-Argental, il fit tout auprès de lui pour le retenir et pour l'empêcher d'obéir. "Je suis votre curé, vous êtes natif de ma paroisse, lui dit-il, je ne veux pas que vous la quittiez. Laissez dire votre Père Champagnat car il ne sait ce qu'il fait. »

Le mémoire Bourdin⁶⁵, écrit vers 1830 et fondé largement sur le témoignage de Champagnat, donne en style très télégraphique le détail des péripéties de la lutte entre curé et vicaire dont nous pouvons reconstituer les étapes. Dès 1817, Champagnat tente de persuader le curé d'acheter la maison Bonner pour en faire une école et le fondement de son oeuvre. Comme le curé refuse, Champagnat l'achète mais le curé suscite une zizanie entre le père et le fils Bonner et oblige Champagnat à passer un nouveau contrat plus onéreux en 1818. Finalement, le curé donne de l'argent pour cette acquisition.

Les frères ayant commencé à recevoir des enfants avec l'autorisation du curé, l'oeuvre fait concurrence au maître d'école ivrogne, que le curé soutient mais qui devra partir en 1819. Probablement à la fin de 1818, un parti, sans doute soutenu par le curé, accuse Champagnat auprès du vicaire général Bochard de tenir des réunions illicites de jeunes gens (il s'agit sans doute des frères) et d'avoir détourné une quête. Mais Champagnat semble s'être justifié assez facilement, et en déménageant chez les frères à la fin de 1819, il affirme son autonomie et celle de son oeuvre envers le curé, certainement avec l'accord tacite de M. Bochard. Pour atténuer l'effet de l'événement et ménager l'amour propre de Rebod, il déménage de nuit. Une

⁶⁵ OM2, doc. 754.

petite guerre entre le curé et son vicaire commencée en 1817 se termine donc à la fin de 1819 par la défaite du curé. On peut se demander si, dans la paroisse, l'autorité morale n'est pas passée dès cette époque du curé au vicaire.

Rebod a-t-il joué un rôle dans une nouvelle attaque bien plus grave probablement en 1820, venant du principal du collège de Saint Chamond et de M. Dervieux, curé de Saint Pierre de Saint Chamond et président du comité cantonal de l'Instruction Publique ? On peut supposer que sa réserve et sa mauvaise humeur sont demeurées vivaces mais désormais le problème se situe à un niveau supérieur.

4.4. Une certaine connivence entre les deux hommes

Cependant, cette guérilla n'est pas exempte d'armistices. D'ailleurs Rebod semble un caractère assez faible, prompt à s'opposer violemment aux initiatives de son vicaire mais disposé à laisser faire pour peu que celles-ci se révèlent judicieuses. Et, somme toute, de 1816 à 1824, curé et vicaire en dépit de conflits aigus, sauront vivre en relative bonne

intelligence. Le F. Jean-Baptiste⁶⁶ en attribue tout le mérite au P. Champaignat mais il faut convenir qu'un vicaire plein d'initiatives et dont l'œuvre attirait l'attention n'était pas un auxiliaire de tout repos. Cependant, le curé semble n'avoir jamais demandé le remplacement de son vicaire. Et puis, les paroissiens étaient-ils tous satisfaits d'un vicaire prêt à réprimer l'ivrognerie et aller de nuit empêcher les bals dans les hameaux comme nous le rappelle longuement le F. Jean-Baptiste⁶⁷ ? Il se peut bien que Rebod ait été parfois forcé d'arbitrer entre paroissiens et vicaire.

Sur les relations entre les deux hommes nous disposons d'un document de première importance avec le rapport de l'inspecteur Guillard qui visite Lavalla le 20 avril 1822 après avoir découvert, en visitant Bourg Argental et Saint Sauveur,⁶⁸ que les instituteurs sont « des soi-disant frères [...] formés par le vicaire de Lavalla, qu'ils appellent leur supérieur général⁶⁹ ». Quand il arrive à Lavalla, il constate :

« M. le curé (mauvais rimailleur⁷⁰) est fort mécontent de son vicaire qui n'a pas, à la vérité de latinistes⁷¹, mais bien 12 à 15 jeunes paysans qu'il forme à la méthode des frères pour les répandre dans les paroisses. »

⁶⁶ Vie, ch. 4, p. 39-40.

⁶⁷ Vie, ch. 5, p. 52-55.

⁶⁸ Les 23-24 avril.

⁶⁹ OM1, doc. 75

⁷⁰ Un homme qui se prétend poète (faisant des rimes) mais sans talent.

⁷¹ Donc ne tient pas de collège comme l'accuse le principal de St Chamond.

Rebod ne soutient donc pas l'accusation faite à Saint Chamond contre Champagnat. Mais l'inspecteur, ayant vu les frères de Saint Sauveur et Bourg Argental, ne s'en laisse pas compter et le curé doit reconnaître que son vicaire « porte son zèle trop loin en voulant s'établir supérieur d'une congrégation sans y être légalement autorisé, et en se faisant donner la légitime⁷² de ces jeunes gens qui pourraient être victimes si la congrégation ne se soutenait pas. » Encore a-t-il soin de préciser auparavant « qu'il est d'accord avec son vicaire sous tous les rapports » sauf celui de la congrégation. Champagnat interrogé ne peut que reconnaître qu'il projette une congrégation. Guillard visite ensuite « le local de la congrégation » qu'il trouve pauvre et malpropre mais il ne voit aucun frère. Curieusement, il n'est pas question de l'école communale.

La visite semble s'être déroulée selon le scénario suivant : de Bourg Argental ou de Saint Sauveur, on a averti Lavalla de l'inspection et on a éloigné les frères et les jeunes gens en formation. Aussi, contrairement aux deux paroisses précédentes, Guillard n'aperçoit aucun frère⁷³ et le curé n'avoue pas d'emblée que

son vicaire constitue une congrégation mais une espèce d'école normale d'instituteurs ruraux. Comme ce pieux mensonge ne peut résister longtemps, Champagnat doit aussi avouer son projet. Guillard a compris : inutile pour lui d'aller plus avant et de rechercher les frères qu'il sait être présents dans la commune.

Dans cette affaire M. Rebod a donc tenté de préserver l'œuvre de Champagnat et sans la visite préalable de Guillard à Bourg Argental et Saint Sauveur, il y serait peut-être parvenu. Quant à son point de vue sur la congrégation en formation, il est somme toute modéré et non dépourvu de pertinence. Il résume d'ailleurs l'opinion d'un grand nombre d'ecclésiastiques de la région. Enfin, Rebod ne reproche pas à Champagnat d'agir sans autorisation des autorités diocésaines.

D'autres faits rapportés présentent un Rebod somme toute traitable. Le mémoire Bourdin a noté que, dans l'affaire de l'achat de la maison Bonner en 1817-18, le curé finit par payer quelque chose⁷⁴. Il se peut qu'à la mort du chantre en 1816, il ait engagé J.M. Granjon pour lui succéder⁷⁵. La *Vie* (ch. IX p. 371) cite une anecdote intéressante :

⁷² L'héritage.

⁷³ Les huit postulants de la Haute-Loire sont arrivés fin mars.

⁷⁴ OM2, doc. 754 § 3 : « Puis il aidait, argent donné ».

⁷⁵ Mémoire Bourdin : « [8] (Paragraphe à part) Chantre meurt jeune... Il faut un homme tel que vous me l'avez dépeint ». On peut supposer une telle conversation à la fin de 1816. Le poste de chantre aurait permis un certain revenu à J.M. Granjon que Champagnat persuade alors de venir s'installer au bourg.

« M. le curé de Lavalla, traversant le réfectoire pendant le souper, et ne voyant sur la table pour tout mets qu'une salade dont la quantité était loin de répondre au nombre de huit personnes dont était formé chaque carré⁷⁶ : Pauvres enfants, dit-il en haussant les épaules, avec ma main je pourrais emporter tout votre souper !⁷⁷ »

Outre que le texte indique que le nombre des convives est au moins de seize, il présente un curé assez familier avec les frères et non dénué de compassion. Le procès diocésain de béatification⁷⁸ donne le témoignage de Joseph Violet qui, pensionnaire, relate un fait survenu en 1822 pendant l'agrandissement de la maison de Lavalla : « Un jour, il (Champagnat) fut provoqué par son curé à lever une grosse pierre avec le maçon qui lui (sic) aidait et réussit à la mettre en place ». Enfin, le mémoire Bourdin évoque l'embarras de Rebeau qui a reçu une lettre de M. Bochard réagissant à des accusations contre Champagnat dont il est peut-être l'inspirateur et qui ne sait comment la lui remettre : « A cette époque, la let-

tre de M. Bochard adressée à M. Rebst qui n'osait pas la manifester, consultait comment la faire⁷⁹ ». Au total, Rebaud nous apparaît comme un brave homme, intelligent mais quelque peu instable de caractère, qui n'a pas su se faire accepter par sa paroisse et se trouve quelque peu dépassé par un vicaire entreprenant.

4.5. Le plus grave : la brouille Seyve- Champagnat (1824)

C'est au moment où se prépare la construction de l'Hermitage au printemps 1824 (Vie, p. 123-124), qu'il va indirectement jouer un rôle important dans les origines maristes car une pétition circule dans la paroisse demandant son remplacement. La Vie prétend qu'un ecclésiastique est à sa tête et M. Bedoin, nommé curé de Lavalla à la suite de cette affaire, le 24 mai 1824⁸⁰ critiquera cette interprétation⁸¹. Il vaut la peine de mettre en parallèle le texte de la Vie et celui de sa réfutation.

Vie p. 123-124	M. Bedoin
« A son retour à Lavalla, le Père Champagnat trouva la paroisse en commotion. Un ecclésiastique que le curé malade avait appelé pour l'aider	« C'est M. Champagnat en son propre nom, et non M. le curé, qui, s'étant transporté lui-même au lieu et à la résidence de cet ecclésiastique,

⁷⁶ Table.

⁷⁷ Il y a donc une certaine familiarité entre la communauté et le curé. Son apitoiement peut d'ailleurs être interprété comme une critique du supérieur.

⁷⁸ Transcrit par le F. Carazo, Rome 1991, p. 85.

⁷⁹ OM2, doc. 754, § 16.

⁸⁰ OM1, doc. 104.

⁸¹ Série « Documents maristes » n° 1, Rome, 1982, p. 16.

à faire les Pâques, avait profité de l'absence du Père pour soulever les paroissiens contre leur pasteur. A son instigation, une pétition s'était faite pour demander le changement du curé, et pour obtenir qu'il fût remplacé par l'ecclésiastique en question. Le Père Champagnat, quoiqu'il eût tant de raison de se plaindre de M. le curé, ne balança pas à prendre son parti et à le soutenir. Il blâma nettement et sans détour ce qui venait d'être fait. Il fit appeler les notables de la paroisse qui avaient tous signé la pétition, leur témoigna son mécontentement, et les engagea à abandonner cette affaire ; il fit même de vifs reproches à l'ecclésiastique instigateur de toutes ces intrigues, et lui déclara qu'il ne voulait avoir aucun rapport avec lui, ce qui l'irrita extrêmement. »

le supplia avec insistance de venir à Lavalla pour les Pâques, ce qu'il obtint en effet, mais très difficilement. Il est entièrement faux qu'à l'instigation de ce M. une pétition fut adressée par les paroissiens pour obtenir le changement de M. le curé. M. Champagnat lui-même n'était pas étranger à cette commotion de paroisse et avait des intentions très prononcées sur cet ecclésiastique, qui partageait alors sa manière de voir. Ce prêtre dont la tête blanchie par les années est environné de respect et de vénération peut donner des preuves de la dernière évidence d'une si injuste calomnie⁸². »

L'ecclésiastique en question est l'abbé Jean-Baptiste Seyve (1789-1866), aspirant mariste. Curé d'Arthun en 1821, il s'en retire le 20 octobre 1823 « et c'est alors sans doute qu'il vient à Lavalla aider M. Champagnat⁸³ ». D'ailleurs le mémoire Bourdin mentionne aussi : « M. Sève aidait l'œuvre⁸⁴ ». La tentative de déstabilisation du curé et l'intervention de Champagnat ont lieu au printemps, donc avant la construction de l'Hermitage, puisque M. Seyve est

nommé curé de Burdigne le 5 mai 1824⁸⁵. Champagnat, qui a compté sur M. Seyve pour le remplacer dans les fonctions vicariales afin de préparer et réaliser la construction de l'Hermitage, perd son remplaçant et demande à l'archevêché de nommer à sa place M. Courveille⁸⁶. Le conseil de Mgr. de Pins, le 12 mai 1824, autorise celui-ci à venir l'aider « dans son institution de frères des écoles⁸⁷ ». Il n'est donc pas vicaire remplaçant mais auxiliaire de l'œuvre de Champagnat qui envisa-

⁸² L'édition 1989 de la *Vie* ne signale pas en note cette interprétation de M. Bédoin pourtant fort importante.

⁸³ OM4 p. 354. C'est le signe que, même avant l'arrivée de Mgr. de Pins le diocèse soutient l'œuvre de Champagnat qui commence dès 1823 à chercher un lieu pour établir son œuvre.

⁸⁴ OM2, doc. 754 § 29.

⁸⁵ OM1, doc. 98.

⁸⁶ Lettres de Champagnat n° 30, §, août-septembre 1833.

⁸⁷ OM1, doc. 101.

geait sans doute les mêmes attributions pour M. Seyve. Courveille se retire d'Épercieux le 30 juin 1824 (OM1, doc. 111), au moment où commence la construction de l'Hermitage.

Le retrait de M. Seyve et l'intervention de Champagnat n'ont pas suffi à calmer la campagne contre M. Rebod. Le registre des délibérations de l'archevêché (OM1 doc. 103) constate le 24 mai 1824 : « Les plaintes contre M. Rebod, desservant de Lavalla, se renouvellent sans cesse ». Il décide donc : « 1° M. Bedoin, vicaire de Sainte-Marie de Saint Étienne est nommé desservant de Lavalla ; 2° M. Rebod sera prévenu de cette mesure dans les termes les plus obligeants, il sera même averti qu'on le verra sans peine prolonger son séjour à Lavalla. »

L'archevêché cède donc à une campagne de dénigrement ; mais en encourageant M. Rebod à rester dans la paroisse il cherche à donner l'impression que son remplacement a une autre cause. Finalement, l'installation de M. Rebod comme aumônier des Ursulines de Saint Chamond, apparaît comme une solution honorable et contredit l'interprétation de la *Vie de Champagnat* qui prétend que « la conduite de M. le curé de Lavalla avait donné prise sur lui ». En fait, la pétition atteint un homme déjà malade qui meurt le 27 janvier 1825 dans sa 46^e année.

Il faut faire grand cas de la version de M. Bedoin plus fiable que la *Vie* et qui a connu de près la situation. Elle a le mérite de montrer que le projet de

construction de l'Hermitage et les démarches nombreuses qui éloignent Champagnat déstabilisent la paroisse, comme si l'autorité du vicaire était garante de celle du curé. M. Seyve se trouve donc dans une situation inextricable entre un curé sur la défensive, un vicaire en titre occupé ailleurs et un parti d'opposition résolu qui attribue peut-être à M. Rebod l'éloignement de Champagnat.

En tout cas, cette affaire a des conséquences capitales sur la Société de Marie naissante : M. Seyve est exclu du projet et brouillé avec Champagnat. Dans l'urgence, celui-ci doit y installer lui-même l'homme qui va compromettre son œuvre. Mais il n'est pas inutile de remarquer que Courveille, en dépit de sa prétention à être l'homme élu pour diriger la société, est un second choix et donc que Champagnat a nourri assez tôt quelques réserves à son égard.

CONCLUSION

A l'issue de cette étude, M. Rebod nous apparaît un peu différent de ce que rapporte la tradition mariste. Ses travers majeurs semblent avoir été : un tempérament quelque peu caractériel prompt à des paroles blessantes ; et un autoritarisme cachant mal un manque d'assurance. Ses démêlés avec Champagnat paraissent plus irritants que vraiment graves et assez caractéristiques des relations entre curés et vicaires. D'ailleurs Champagnat n'était certainement pas facile à gouverner. Le

vrai problème de Rebod c'est qu'il n'a pas réussi à se faire adopter par sa paroisse et que finalement cette carence a eu des conséquences im-

portantes sur la mutation de l'œuvre de Champagnat en provoquant indirectement le remplacement de M. Seyve par M. Courveille.



Topographie de la commune de La Valla.

Boletim do Instituto (1913)

5. APERÇU SOCIO-ÉCONOMIQUE SUR LAVALLA VERS 1815

Nous pouvons connaître de manière assez précise la démographie, la vie sociale et économique de Lavalla au moment de l'arrivée de Champagnat grâce à un « Tableau de la population de la commune de Lavalla 1815 ». Ses 11 pages de format 36 x 24 comprennent sept colonnes indiquant de gauche à droite pour chaque maison : nom du hameau, noms et prénoms des individus, profession, nombre d'enfants mâles, nombre d'enfants femelles, nombre de domestiques et enfin le total des habitants de chaque foyer. Ainsi, nous apprenons qu'au hameau de Maisonnettes Jean-Baptiste Rivat est laboureur, qu'il a 4 garçons et 3 filles ; ce qui fait une maisonnée de 9 personnes avec sa femme. Malheureusement, le document n'est pas tout à fait complet et le hameau des Palais, situé à l'extrémité sud de la commune, où Champagnat rencontra le jeune Montagne en 1816, a été négligé.

5.1. Le poids des réquisitions de 1814-1815

Ce tableau a servi, en outre, à établir le montant des réquisitions exercées sur les habitants par les armées étrangères. Jean-Louis Barge nous en donne d'ailleurs un aperçu dans le chapitre LIII de ses mémoires : « A cette époque les réquisitions de toutes espèces de vivres et fourrages furent en permanences ». Comme le

gouvernement prévoit des indemnités « le maire, dit Barge, fit faire un rôle pour la rentrée des frais qu'il avait faits pour les susdites troupes ». Le retour de Napoléon impose le renouvellement des autorités municipales et Barge se retrouve adjoint du nouveau maire Tissot qui ...

« se promenait de hameau en hameau pour ramasser les récépissés du percepteur relativement audit rôle pour en faire rembourser la quote-part à chaque habitant... Je fus chargé de faire un relevé par ordre alphabétique et par colonne en forme de rôle pour présenter avec une pétition signée de presque tous les habitants sachant écrire à M. le préfet. »

Mais les réquisitions de 1814 sont peu de choses car les alliés se sont rapidement retirés. En revanche, après Waterloo, la France sera occupée par les troupes étrangères qui vivront sur le pays jusqu'à la fin de 1818. Il n'est pas inutile de rappeler en passant que, quand Champagnat arrive à Lavalla, la France subit toujours une occupation militaire et donc des réquisitions.

Le document évoqué ici nous semble donc correspondre à deux dates : un tableau de la population établi en 1815 et, superposé au premier, un tableau des réquisitions opérées au cours des années 1815-1818 pour les produits suivants : foin, seigle, orge, avoine, truffes (pommes de terre). Pratiquement, il faut considérer que le même foyer est vu selon deux angles différents. C'est pourquoi, dans l'exemple ci-dessous, nous représentons chaque habitant par deux lignes.

Lieu	Nom	Profession	Fils	Filles	Domestiques	Total
Chef-lieu	J.L. Basson et son épouse	bourgeois	0	0	2	3
Foin : 12 Seigle : 40	J.L. Basson et son épouse	bourgeois	Orge : 2	Avoine : 15	Truffes : 30	
Chef-lieu	J.L. Barge	cultivateur	0	0	0	2
Foin : 1 Seigle : 3	J.L. Barge	cultivateur	Orge : 0	Avoine : 1	Truffes : 5	
Maisonnettes	J.B. Rivat et épouse	laboureur	4 fils	3 filles	9	
Foin : 3 Seigle : 18	J.B. Rivat et épouse	laboureur	Orge : 1	Avoine : 5	Truffes : 18	

Nous avons là une idée du poids des réquisitions en fonction de la richesse : M. Basson, seul bourgeois de Lavalla, paie le maximum ; Jean-Baptiste Rivat, père de Gabriel, le futur Frère François, est un paysan aisé et Barge un paysan de niveau médiocre. Les unités accompagnant le chiffre de ces produits réquisitionnés ne sont pas précisées mais il est presque certain que, pour les grains et les pommes de terre, il s'agit du bichet valant 27, 30 litres. Pour le foin, il peut s'agir de charrettes au volume mal défini. Ainsi, M. Basson aurait fourni 1100

litres de seigle, Barge, 82 litres et J. B. Rivat près de 500. Par ailleurs, ces produits réquisitionnés nous donnent une bonne idée des productions agricoles de Lavalla : beaucoup de foin, de seigle et de pommes de terre, très peu d'orge et un peu plus d'avoine.

5.2. Paiement des réquisitions et richesse

Encore faut-il constater que bien des foyers ne paient pas les cinq produits requis mais seulement quelques-

uns. Les raisons de ces inégalités peuvent tenir au lieu plus ou moins favorable à telle ou telle culture mais aussi à la richesse des habitants, les laboureurs payant en général 4 ou 5 des

produits requis et les journaliers de 3 à 1. En systématisant les données du document, nous pouvons donc avoir une vue approximative des inégalités de la richesse des hameaux.

Lieux dits	5 et 4/5	3/5	2 et 1/5	0/5	Nombre de foyers
Le bourg	25 %	6,8 %	50 %	17,2 %	58
La Loge, Surdel, Le Coing, Lolagnier	66	33	0	0	9
Laval	50	16	32	0	12
Le Mont	33	50	16	0	6
Maisonnettes	54	36	9	0	11
Chomiol	60	0	40	0	5
Le Bessat	0	88	11	0	27
Chabourelon, Le Toil, Les Gallots	0	100	0	0	7
Le Bréat, L'Ollagnery, La Fourchina	0	90	10	0	10
Larmusière, La Moneteyre, Chez Colomb	33	50	16	0	6
Les Chazaud, Les Pervenches, Le Rossin, Le Citré, Vasseras	61	30	7	0	13
Luzernaud	52	29	17	0	17
Le Sardier	37	66	0	0	3
Le Bos	0	61	38	0	13
Les Roberts	0	50	50	0	6
La Cognelière, Bourchanin, La Comba	0	57	42	0	7
La Fara	0	39	60	0	28
La Rive	50	0	50	0	6
Les Mures	85	0	14	0	7
Saleyre	75	12	12	0	8
Revicola, La Grenary, La Logne, Lacours	44	22	33	0	9
Sezinieu, Le Planil, La Fojasse	70	30	0	0	10
Le Crozet	33	44	16	5	18
Bertois, les Saignes	43	36	20	0	30
Pioré	42	14	28	14	7
Gurney, Le Ney, Chomienne, La Most	0	100	0	0	8
Ceres ?	16	25	25	33	12
Les Cotes, Le Pinay, La Combe	75	25	0	0	12
Les Surchettes, La Cote	60	40	0	0	10
Le Fleurieu	0	100	0	0	7
Fonfoi	70	11	11	5	17
Pont Ch., Rossillol, Soulages	76	15	7	0	13
La Chirat, Pialussin	90	9	0	0	11
Moyenne	39.3 %	39.2 %	18.8 %	2.2 %	100 %

Il est normal que le bourg ne fournisse pas une grande diversité de produits car une partie de la population s'y livre à des activités artisanales et dispose de peu de terres. Néanmoins ce semble être le lieu d'un fort contraste entre riches et pauvres. D'ailleurs, la première action des frères consistera à accueillir et nourrir les enfants pauvres du bourg. Pour les hameaux, nous constatons que ceux qui livrent massivement 4 ou 5 des produits requis sont dans le bas de la commune, là où les conditions climatiques permettent des cultures diversifiées et plus rémunératrices. Ce semble être le cas de Pialussin. Au contraire, La Fara, dans la haute vallée du Gier, paraît le lieu typique d'une agriculture pauvre compensée par l'exploitation de la forêt.

5.3. Hiérarchie sociale

En général, la hiérarchie sociale est nettement marquée dans les premières lignes du document qui commence par les notables : le curé Rebod, logeant avec lui sa mère, sa sœur et un domestique ; son vicaire, le sieur Artaud ; le sieur Jean-Louis Basson ; le sieur Lagnet ex-notaire, et le maire Jean-Claude Ronchard. En-dehors de ces notables qui semblent avoir droit au titre de « sieur », le reste de la population se répartit en paysans et artisans.

Pour les paysans, le document distingue « laboureurs », « journaliers », « cultivateurs » et « fermiers ». Le premier et le second termes sont

classiques car un peu partout en France le laboureur est celui qui dispose d'au moins un attelage pour labourer. En principe, c'est un paysan aisé. Le journalier, au contraire, est celui qui gagne son pain au jour le jour : c'est un paysan pauvre. Les statuts de « cultivateur » et de « fermier », plus flous, peuvent être considérés comme intermédiaires entre le laboureur et le journalier. En tout cas, la hiérarchie des paysans semble quantitativement s'établir ainsi :

- Laboureurs : 176 environ
- Fermiers : 40
- Cultivateurs : 11
- Journaliers : 148

Quant aux artisans, ils sont présents surtout au bourg et au hameau de La Fara. Leur condition économique semble très diverse. D'ailleurs la plupart d'entre eux doivent disposer de l'appoint de quelques terres.

- Maçons : 3
- Cordonniers : 3
- Drapiers : 6
- Voituriers : 2
- Garde-bois : 1
- Scieurs de long : 2
- Forgerons : 2
- Menuisiers : 2
- Passementières
(Les 10 sœurs
de la congrégation)
- Tisserands : 2
- Tailleur : 1
- Meunier
ou meunière : 3
- Mde (?) : 1

A ces catégories, il convient d'ajouter 134 domestiques, 16 foyers

dont le chef est une veuve plus ou moins fortunée, et 6 maisons qui semblent particulièrement pauvres puisque ne fournissant aucune réquisition, pas même en pommes de terre.

Tel semble être le village de Lavalla :

- 5 notables
- 176 paysans, relativement à l'aise
- Un groupe à peu près équivalent de paysans médiocres ou pauvres
- Une petite quarantaine d'artisans

- Une plèbe de 134 domestiques
- Une trentaine de pauvres et de veuves.

Le tout réparti en 434 « feux », 66 hameaux et lieux-dits, sur les flancs du Pilat entre 460 et 1160 m. d'altitude.

5.4. Démographie de Lavalla

Les hameaux, très nombreux, sont d'importance très inégale. Le tableau suivant donne une idée assez précise des principaux hameaux et du chef-lieu :

Hameau	Population	Nombre de « feux »	Nb. d'hab. par feu
Lavalla (bourg)	228	60	3.8
Laval	85	12	7
Maisonnettes	55	11	5
Le Bessat	127	27	4.7
Luzernod	88	17	5.1
Le Bos	63	13	4.8
La Fara	134	28	4.7
Saleyre	48	8	6
Le Crozet	76	18	4.8
Les Saignes	119	30	3.9
Cérès (?)	47	12	3.9
Fonfoi	80 ?	17	4,3 ?
Total	1100	253	4,3

Ainsi, à peu près la moitié de la population réside dans des unités démographiques comprenant au moins 8 maisons et près de 50 habitants. La population du bourg semble dépasser légèrement 10 % de la po-

pulation communale. L'aspect le plus difficile de la pastorale de Champagnat ne sera donc pas d'agir au bourg et dans les hameaux importants mais de joindre la poussière des petits hameaux.

5.5. LES « SŒURS DE LA CONGRÉGATION »

Nous avons vu que le curé Rebod n'habite pas seul mais que son presbytère est occupé par cinq personnes : lui-même, sa mère, sa sœur, un domestique et un vicaire. Ce fait pourrait contribuer à expliquer pourquoi Marcellin Champagnat, aussitôt arrivé, s'emploie à acheter une maison qui lui permette une certaine indépendance apostolique.

Nous apprenons aussi qu'au bourg existent 10 « sœurs de la congrégation » exerçant le métier de passementières. Apparemment pauvres, elles n'acquittent qu'une réquisition très modeste en pommes de terre. J. B. Galley⁸⁸ signale qu'en 1806 elles figurent, déjà au nombre de 10, dans un tableau départemental des « sœurs vouées à la visite des pauvres à domicile et... à l'instruction de la jeunesse. » Galley les classe parmi les 244 « sœurs de Saint Joseph » du département, ce titre ne signifiant pas l'appartenance à une congrégation mais étant plus ou moins équivalent de « béate ».

Dans un autre ouvrage⁸⁹ Galley cite un document du 12 juin 1795 qui décrit fort bien leur statut qui remonte à l'Ancien Régime :

« Les filles généralement peu riches étoient lingères, rubanières, marchandes en détail, etc ;

elles instruisoient partout les jeunes filles sous les rétributions dont elles convenoient avec leurs parents ; elles ne faisoient aucun vœu public qui les privât des droits civils ; elles étoient associées, en entrant, par un acte passé devant le notaire qui constatoit la dot qu'elles apportoient... »

Ce sont donc des associations de droit privé, qui ont été très actives dans la résistance à la révolution et, pour cela, souvent dénoncées par les autorités révolutionnaires qui ont tendance à exagérer leur influence. Galley, qui ne les aime guère, insiste aussi sur leur rôle, auprès des femmes et, dit-il :

« On voit ces sœurs des campagnes tissant du ruban sur un petit métier, comme les pauvres gens ; essayant d'apprendre (aux filles et aux petits enfants) à lire les prières du diocèse et les premières pages du catéchisme. »

Après la Révolution un certain nombre de ces communautés, parfois constituées partiellement d'anciennes religieuses, s'affilient aux congrégations renaissantes. Ce semble être le cas des sœurs de Lavalla car le frère annaliste signale que cette communauté fondée en 1533 s'associe à la congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Lyon en 1803. Mais elles continuent à prendre l'habit et à faire profession à Lavalla. « Le père Champagnat étant vicaire

⁸⁸ *L'élection de Saint Étienne à la fin de l'Ancien Régime*, St Étienne, 1903, p. 567.

⁸⁹ *Saint Étienne et son district pendant la Révolution*, St Étienne, 1907, t. 3 p. 85.

a présidé plusieurs de ces cérémonies : on y voyait sa signature⁹⁰. »

En fondant un groupe de frères à la fois travailleurs manuels et éducateurs, Champagnat crée pour les hommes et les petits garçons une œuvre similaire.

5.6. Les Palais, Champagnat et le jeune Montagne

C'est aux Palais, le hameau situé à l'extrême limite sud de Lavalla, à la frontière avec la paroisse de Tarentaise, que Marcellin Champagnat a été appelé à administrer le jeune Montagne⁹¹. Malheureusement, la quatrième page du recensement de 1815, après avoir relevé les habitants du Bessat, indique « les Palais » mais ne donne aucun nom tout en lais-

sant un espace blanc de deux centimètres nécessaire pour décrire quatre foyers dont certainement celui des Montagne. On comprend que le recenseur n'ait pas jugé utile de faire un détour pour une population si réduite et dont il juge probablement la fortune à l'aune de celle des habitants du Bessat.

Les Palais serait donc typique de ces lieux-frontières relevant de deux autorités distinctes et donc passablement délaissés parce que sans statut très clair et trop éloignés de leur centre spirituel officiel. En somme l'ignorance religieuse du jeune Montagne, qu'il ne faut peut-être pas exagérer⁹², serait la conséquence de cette situation marginale. L'acte de décès de la commune donne quelques précisions sur le jeune homme et son entourage.

« L'an 1816 et le 29 octobre à six heures du matin, par devant nous Jean-Baptiste Berne, maire et officier de l'état civil de la commune de Lavalla, canton de Saint Chamond, département de la Loire, sont comparus François Montagne menuisier au lieu des Palais commune de la Valla âgé de cinquante sept ans et Jean-Baptiste Montagne journalier audit lieu âgé de cinquante deux ans lesquels nous ont déclaré que Jean-Baptiste Montagne fils audit François Montagne et de Clémence Porta était décédé [hier à sept heures du soir⁹³] en leur domicile audit lieu des Palais âgé de dix sept ans. D'après cette déclaration et la présentation du cadavre nous avons rédigé le présent acte que les dits déclarans nont put (sic) signer pour ne le savoir faire, de ce requis.

Berne m[aire] »⁹⁴.

⁹⁰ Annales de Lavalla-en-Gier, fascicule transcrit par le F. Louis Vibert, Lavalla, 2009, p. 38.

⁹¹ Le mémoire Bourdin parle d'un enfant au pied du Pilat. Ce n'est pas exactement le cas pour le jeune Montagne qui est un jeune homme habitant sur le plateau.

⁹² C'est un agonisant qui ne jouit vraisemblablement plus de la plénitude de ses facultés.

⁹³ La partie entre crochets ayant été oubliée, elle a été ajoutée à la fin avec la mention : « Le renvoy approuvé ».

⁹⁴ Archives communales de Lavalla.

Le père et l'oncle paternel du jeune Montagne apparaissent donc comme sans instruction et de condition économique très médiocre.



Acte de décès du jeune Montagne

5.7. Les décès de jeunes gens a la même époque

Le jeune Montagne n'est certainement pas le seul jeune homme assisté par Champagnat à ses derniers

moments : le registre de l'état-civil donne en effet les décès suivants durant sa première année à Lavalla.

Date	Nom	Age	Lieu
16 septembre 1816	J.B. Frécon	24	Les Fleurieux
29 octobre 1816	J.B. Montagne	17	Les Palais
17 janvier 1817	J.C. Tardy	11	Les Palais
24 mai 1817	G. Farat	20	La Petite Gerbe
31 mai 1817	F. Matricon	7	Laval
7 juillet 1817	F. Verney	24	Le Bessat
26 septembre 1817	J.J. Chavanne	17	Les Mures

5.8. Le Bessat, pauvre mais homogène

Même si la rencontre avec J.B. Montagne a eu un rôle décisif, il est clair que Champagnat s'est trouvé très vite devant des cas semblables qui n'ont pu que le conforter dans sa décision. C'est pourquoi, justifiant auprès du P. Bourdin sa hâte de fonder les frères, il dira simplement : « enfant malade au pied du Pilat⁹⁵ » en pensant à Montagne mais vraisemblablement à plusieurs autres enfants et jeunes gens administrés par ses soins. C'est pourquoi dans la Vie le F. Jean-Baptiste parle encore d'un enfant de douze ans sans préciser le lieu⁹⁶.

Le Bessat, proche des Palais, semble pauvre à première vue : personne n'y acquitte la rétribution en foin ni ne fournit de l'orge. En revanche, à peu près tout le monde est capable d'acquitter les autres réquisitions, y compris les veuves. C'est donc un hameau de condition économique médiocre mais homogène, où dominent largement les journaliers. Placé à plus de 1000 m d'altitude, il vit aussi dans des conditions climatiques beaucoup plus rudes que le reste de la paroisse et sa production agricole s'en ressent. Quatre ou cinq laboureurs sortent du lot et deux pauvres, dont une veuve, ne peuvent acquitter grand-chose.

LE BESSAT	Statut	Foin	Seigle	Orge	Avoine	Truffes
Cl. Matrat + femme.	Garde- bois		7		4	8
Jn. Tamet + f.	journalier		4		4	8
Veuve. Merlioux	?		3		2	6
Maurice Vernay + f. (+ mère)	j.		6		4	6

⁹⁵ OM2, doc. 754, § 6. Les Palais ne sont pas au pied du Pilat mais sur le plateau.

⁹⁶ Vie, ch. 6 p. 61.

Jn. Pichon + f.	j.		4		4	6
Math. Bertail + f.	j.		6		6	8
Jn. Bongrand + f.	j.		4		4	6
Ant. Gourdon + f.	Laboureur		12		10	15
Et. Furet + f.	Lab.		12		10	15
J.B. Mathoulin + f.	j.		2		2	6
J.B. Drevet + f.	j.		2		2	6
Veuve. Colla	?		2		2	6
J.B. Morel + f.	j.		2		2	6
Jn. Beraud	j.		2		2	6
J.B. Beraud + f.	j.		2		2	6
P. Dufour + f.	j.					6
Ant. Varnay + f.	j.		4		4	5
Ant. Sud + f.	j.		2		2	6
J.B. Macabeaud + f.	j.		2		2	6
Jn. Varnay + f.	j.		3		2	9
Veuve. Tardy dite Pentouery	?					9
C. Pichon + f.	fermier		25			9
Cl. Tardy dit Pentouery + f.	? (lab ?)		10		10	20
Joseph Degraix	? (lab. ?)		25		10	20
Veuve. Bredoux	?		4		4	8
Veuve. Casson dit Lange	?		4		4	8
Joseph Noir	? (j.?)		8		6	8

Nous savons que vers 1819, le F. Laurent (Jean-Claude Audras) commence à exercer sa fonction de catéchiste-instituteur dans ce hameau et qu'ensuite (1820-22) il remplace son frère (F. Louis) à Marlhès pour revenir en 1822-23 à Tarentaise, près

du Bessat, dans l'école latine du curé Préher⁹⁷d'où il va, les dimanches, catéchiser les gens du Bessat⁹⁸.

Cette activité du F. Laurent dans ces trois lieux nous rappelle que la société du Bessat est moins tournée

⁹⁷ Lettres de M.J.B. Champagnat, t. 2, Répertoires, Rome 1987, p. 516.

⁹⁸ Vie, édition du bicentenaire, p. 92.

vers Lavalla et Saint Chamond que vers le plateau où se trouvent Tarentaise, Bourg-Argental et Marlhès, ainsi que vers la ville de Saint Étienne à laquelle on accède par Tarentaise et Rochetaillée.

Comme Le Bessat est sur la voie Ouest-Est de Saint Étienne à la vallée du Rhône, ce n'est pas un lieu marginal - sa nombreuse population en témoigne - mais un lieu de passage à l'économie ressemblant à celle de Marlhès : handicapée par l'altitude mais ne pâtissant pas, comme Lavalla, de pentes vertigineuses ni d'une exposition peu favorable au soleil. J.B. Galley signale d'ailleurs qu'il s'y déroule deux foires par an. La spécificité du Bessat est telle que le hameau sera constitué en commune séparée de Lavalla, la logique administrative rejoignant la logique géographique. Le lien avec Lavalla demeure cependant avec le carrefour de la Croix de Chaubouret qui relie le haut de Lavalla à la grande route Saint Étienne-vallée du Rhône.

Pour les Frères Maristes, ce carrefour n'est pas sans importance puisque, rapidement, les écoles maristes vont se répandre d'abord au Sud de Lavalla, le Bessat constituant une sorte de balcon par lequel la congrégation accède à un milieu que son fondateur connaît bien et où il

sait que les besoins sont grands. Pour les frères, et particulièrement le F. Laurent, ce territoire fait figure de pays de mission : quoique relais économique relativement important, il est religieusement en marge de la paroisse⁹⁹. Enfin, il ne faut pas oublier que c'est près du Bessat que le P. Champagnat et le F. Stanislas, perdus dans la neige, sont accueillis par la famille Donnet.

5.9. Les premiers frères et le recensement

Nous avons déjà parlé de la famille de Jean-Baptiste Rivat au hameau de Maisonnettes. Au Pioré¹⁰⁰, nous trouvons la famille de Jean-Marie Odrac (Audras), journalier, composée de 8 personnes qui a donné à l'Institut deux de ses premiers frères : Louis et Laurent¹⁰¹. Si elle n'acquiesce pas de foin, elle livre 12 unités de seigle, 1 d'orge, 3 d'avoine et 15 de pommes de terre. Bien que le niveau économique de la famille soit médiocre, l'instruction n'y est pas négligée puisque le futur F. Louis lit le *Pensez-y bien*¹⁰², manuel de dévotion populaire, ce qui l'incite à entrer chez les FEC.

La famille d'Antoine Couturier, fils de Damien Couturier et Marguerite Bois, entré à la communauté le 1^{er} janvier 1818, réside au hameau du

⁹⁹ J.L. Barge signale un cas d'infanticide au Bessat.

¹⁰⁰ Orthographe variable : le Péorey aujourd'hui ?

¹⁰¹ Le recenseur ne mentionne qu'un garçon et une fille mais aboutit, avec le père et la mère à 8 personnes.

¹⁰² *Biographies de quelques frères*, 1868, p. 1.

Coingt, proche de Maisonnettes, à l'Ouest de la commune. Le père est laboureur. La famille a trois garçons et une fille. Elle est taxée à 12 unités de seigle, 1 unité d'orge, 5 d'avoine et 15 de pommes de terre, comme la famille Audras.

Barthélemy Badard, fils de Jean-Marie Badard et de Jeanne Marie Teillard (Lettres, t. 2, p. 71) est natif du hameau de La Fara, dans la haute vallée du Gier. Son père est journalier. La famille a 5 garçons. Elle acquitte pour toute réquisition 7 unités de pommes de terre. C'est une famille pauvre en terres qui exerce sans doute des activités artisanales complémentaires.

Quant au frère Jean-Marie Granjon, le premier disciple de Champagnat, on sait qu'il fait connaissance avec lui en octobre 1816, lorsqu'il vient le chercher pour un malade de La Rive, hameau situé tout en bas de la commune, au bord du Gier comme son nom l'indique. Le recensement y signale six maisonnées. La veuve Pitiot, qui n'acquitte que 10 unités de pommes de terre, y exploite un moulin avec l'aide d'un domestique. Elle a un garçon et une fille. Jean-Marie Galley et sa femme y sont également meuniers. Ils ont un fils, 4 filles et un domestique. C'est probablement dans l'une de ces deux maisons que Jean-Marie Granjon a travaillé.

Le recensement aide donc à percevoir que les premiers disciples de Champagnat représentent assez bien, du fils de laboureur au domestique, la hiérarchie sociale de Lavalla.

5.10. M. Basson, Bourgeois et ami de Champagnat

Nous avons vu qu'étant le seul bourgeois de Lavalla, M. Basson est le plus taxé par les réquisitions. Veuf ou célibataire et en tout cas sans enfants, il est l'un des rares habitants de la commune à avoir deux domestiques à son service. Le mémoire Bourdin, rédigé vers 1829 (OM2/75§13) affirme : « M. Basson excellent homme, conseillait, aidait le P. Champagnat. » Dans la Vie du Fondateur¹⁰³ le F. Jean-Baptiste rapporte qu'en mai 1824 le P. Cholleton venu à l'Hermitage poser la première pierre va dîner chez M. Basson « qui était un homme riche et grand ami des Frères. »

Cette amitié d'un notable a donc été précieuse à Champagnat. Néanmoins les livres de compte n'indiquant aucune transaction financière entre les deux hommes, on peut supposer que Champagnat a reçu de lui des dons ou des prêts qu'il n'a pas jugé utile d'inscrire dans les registres, sans compter qu'il a pu bénéficier de son influence à Lavalla et peut-être dans ses relations avec la bourgeoisie de Saint Chamond.

103

Ed. du bicentenaire ch. 12, p. 129

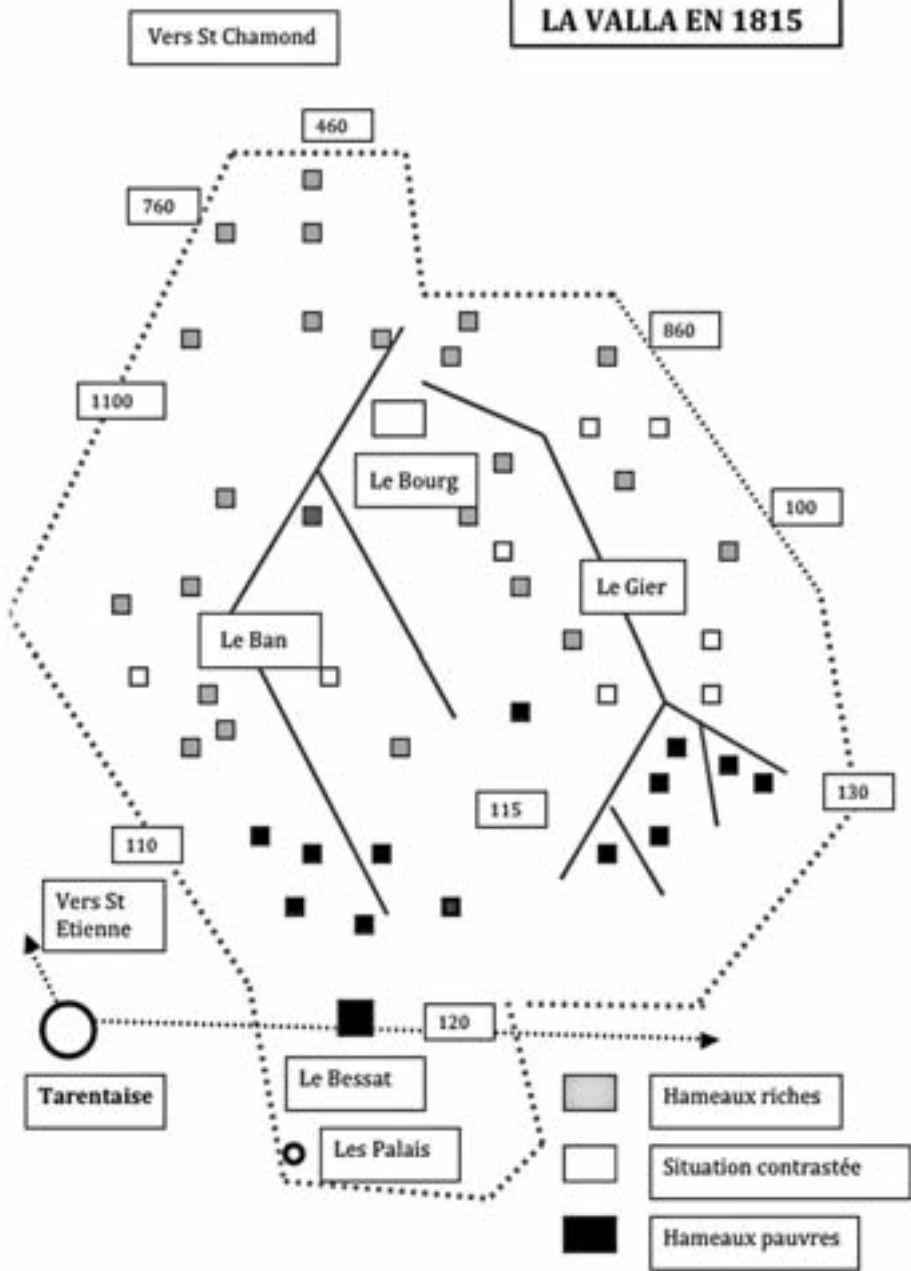
CONCLUSION

Lavalla est donc une commune répartie socialement, économiquement et peut-être culturellement en quatre ensembles correspondant à peu près à quatre étages de son habitat : le bourg, à la population divisée entre riches et pauvres, sans classe intermédiaire étoffée ; les hameaux du bas de la commune et de l'ouest tournés vers Saint Chamond et plutôt aisés ; le haut de la commune, à la limite de la forêt, beaucoup plus pauvre ; enfin le rebord du plateau, de richesse médiocre mais

assez homogène et en relation avec Saint Étienne, la vallée du Rhône ou le plateau.

L'institut naissant des Frères Maristes colonisera en priorité cet espace montagnard avant de franchir la vallée du Gier pour s'installer en 1823 à Saint Symphorien le Château sur cet autre plateau que sont les Monts du Lyonnais. Finalement, l'installation à l'Hermitage signifiera la volonté de s'ouvrir aux espaces de plaines et de vallées aux populations plus nombreuses et d'accès plus facile sans pour autant renier la phase précédente.

LA VALLA EN 1815



II. LA VIE MATÉRIELLE DES FRÈRES À LAVALLA

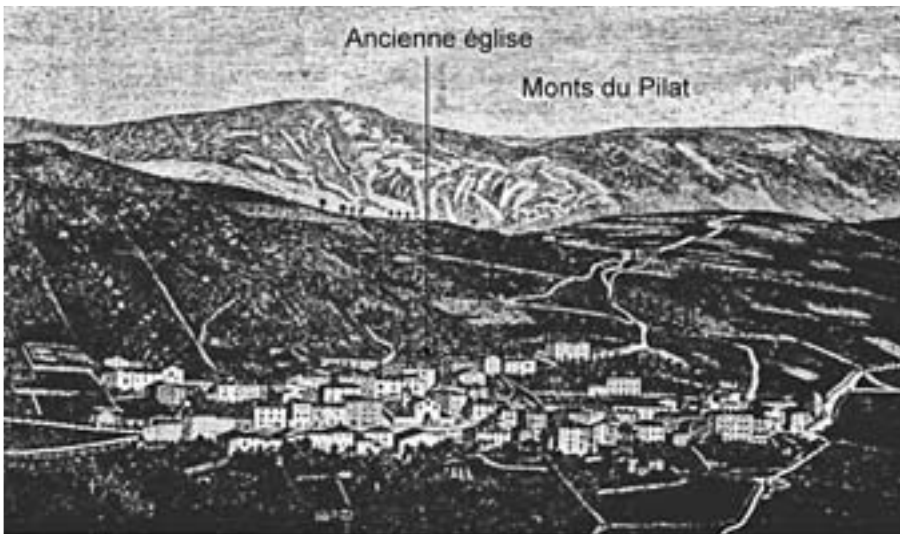


André Lanfrey
fms

1. LE TEMPS DE LAVALLA (1816-25)

La *Vie* du P. Champagnat par le F. Jean-Baptiste demeure un document irremplaçable pour la connais-

sance des premières années de l'Institut parce qu'elle est fondée sur les témoignages des acteurs et témoins de cette histoire. Malheureusement sa chronologie n'est qu'approximative.



Vue panoramique du village de La Valla en 1816.

Essai de chronologie

Surtout, la *Vie* reflète largement la tradition orale des Frères Maristes et offre des interprétations souvent partielles ou partiales sur les personnes et les événements. Par exemple, elle noircit le personnage de Bochard qui semble avoir protégé Champagnat plus qu'il ne l'a combattu et se montre un peu trop louangeuse envers Mgr de Pins. De temps en temps, elle empile les témoignages relatant le même fait en donnant l'illusion qu'il s'agit d'événements successifs. D'autres fois, elle mélange deux événements distincts. C'est le cas des attaques contre l'œuvre de Champagnat : l'une venant de la paroisse de Lavalla, très probablement en 1819, dont Champagnat semble avoir facilement triomphé ; l'autre venant de Saint Chamond, beaucoup plus sérieuse.

En outre, la *Vie* projette sur ces années de fondation l'organisation que connaîtra l'Institut après 1840 alors que, durant les années de Lavalla, les Frères de Marie ne sont pas encore une congrégation mais une association de laïcs sans statut clair. A cette époque, les mots « frère » et « noviciat » n'ont pas encore le sens précis qu'ils prendront un peu plus tard et il n'y a pas de vœux. D'ailleurs, bien des curés, comme M. Alliot, curé de Marlihes, considèrent Lavalla comme une école normale d'Instituteurs et les frères de leur paroisse comme des maîtres d'école sous leur autorité exclusive. Un certain nombre de frères ne sont pas loin de penser comme eux. Il faudra

toute la conviction de Champagnat et de ses frères les plus fidèles, ainsi que le soutien des autorités ecclésiastiques diocésaines, pour faire entendre que son œuvre est plus ambitieuse qu'une simple école de formation à la pédagogie des Frères des Écoles Chrétiennes.

Le fondement qui permet à l'œuvre des Frères de Marie de surmonter de rudes épreuves est évidemment le Formulaire mariste de 1816 dont la *Vie* de Champagnat parle très peu car, dans la tradition des Frères, l'événement fondateur c'est le 2 janvier 1817. Par ailleurs, c'est lentement, durant les années de Lavalla, que Champagnat acquiert, à la lumière des événements, la certitude que son œuvre est voulue par Dieu. La fidélité des frères en 1820, le soutien de Bochard, aussi ambigu soit-il, et l'arrivée des postulants de la Haute-Loire en 1822, sont des étapes majeures de l'acquisition de cette conviction.

La chronologie ci-dessous, fondée sur une lecture critique de la *Vie* du P. Champagnat et éclairée par les documents historiques des *Origines Maristes* et d'autres sources telles que les *Annales de l'Institut du F. Avit*, ne prétend évidemment pas à l'exactitude absolue mais vise à donner une vue d'ensemble de ce qui n'est pas encore une congrégation mais une association de laïcs apostoliques partageant les vues d'un prêtre inspiré. Il nous a semblé judicieux de proposer trois axes majeurs sur cette période.

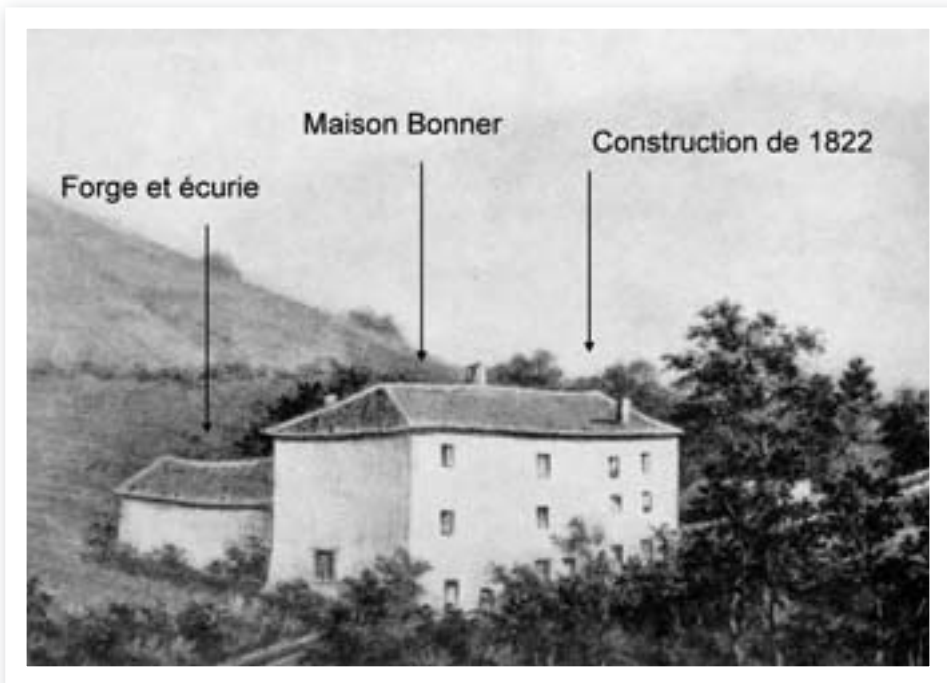
Champagnat : le prêtre, le fondateur	Champagnat, les frères et la Société de Marie	Catéchisme et école
1. LE PROJET (1816)		
	1816 : Rédaction du Formulaire. Champagnat désire une branche de frères dans la S.M.	
22 juillet 1816 : M. Champagnat ordonné prêtre.	23 juillet : Consécration des premiers Maristes à Fourvière.	
12 août : Champagnat est nommé à Lavalla. Il y prend ses fonctions quelques jours plus tard.		
2. LES RENCONTRES FONDATRICES (octobre-novembre 1816)		
28 octobre : Champagnat assiste le jeune Montagne.	26 octobre 1816 : 1 ^{ère} rencontre avec J.M. Granjon. 2 novembre : rencontre J.B. Audras-Champagnat.	
3. UNE ŒUVRE PAROISSIALE CATÉCHÉTIQUE ET CARITATIVE (1816-1818)		
Fin 1816 : Location d'une maison à M. Bonner.	2 janvier-fin mars 1817 : noviciat des deux premiers disciples se terminant par leur prise d'habit.	C'est un groupe fervent à but catéchétique dans l'esprit de la Société de Marie.
Champagnat et Courveille achètent la maison Bonner le 1 ^{er} octobre 1817. Le curé s'emploiera à faire casser cet acte.	Décembre 1817 - janvier 1818 : J.C. Audras et A. Couturier entrent à Lavalla.	Probablement après la Toussaint 1817, les frères commencent à catéchiser les hameaux les dimanches et le F. Jean-Marie rassemble des enfants indigents pour les nourrir et les éduquer.
Avril 1818 : La maison est définitivement acquise.	Mai 1818 : B. Badard et G. Rivat entrent à Lavalla. 15 août 1818 : Prise d'habit de J.C. Audras et A. Couturier.	
4. OPTION POUR L'ÉCOLE ET LA MODERNITÉ PÉDAGOGIQUE (1818-1819)		
		Vers la Toussaint 1818 Champagnat installe au hameau du Sardinier un jeune Instituteur, Maison-neuve, qui pratique la méthode simultanée. Au même moment, fondation de l'école de Marthes.

1818-1819 : Polémique entre Champagnat et le curé qui soutient son instituteur. M. Champagnat enseigne le latin à quelques pensionnaires.		Durant l'année scolaire 1818-1819, au bourg, l'œuvre des frères concurrence l'école publique du maître d'école Montmartin.
	Le 8 septembre 1819, vêtture de Barthélemy Badard et de Gabriel Rivat (5 ^e et 6 ^e frères).	Été 1819 : L'Instituteur communal Montmartin se retire. Maisonneuve le remplace à la Toussaint. L'enseignement du catéchisme dans les hameaux se poursuit.
5. CHAMPAGNAT SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ (1819)		
1819 : Attaque locale contre Champagnat : réunion illicite de jeunes gens et détournement de quête (OM2, doc. 754). Champagnat se justifie auprès de M. Bochart qui soutient officiellement son œuvre.	A la fin de 1819, le P. Champagnat vient habiter avec les six frères qui se constituent en communauté dirigée par J.M. Granjon. Prise d'habit d'Étienne Roumésy (F. Jean-François) à une date indéterminée.	Toussaint 1819 ? F. Laurent au Bessat. Toussaint 1819 ? Des frères vont enseigner quotidiennement, pendant l'hiver, dans les hameaux de Luzernaud et Chorniol (Vie).
6. LE SOUTIEN DES AUTORITÉS DIOCÉSAINES ET DES FRÈRES FACE AUX ATTAQUES (1820)		
1820 : Le principal du collège de Saint Chamond et M. Dervieux accusent Champagnat de tenir un collège clandestin. Menace de dissolution de l'œuvre et de déplacement de Champagnat.		
Les vicaires généraux Bochart et Courbon ne suivent pas M. Dervieux. Champagnat cesse d'enseigner le latin.	Le soutien des frères et des autorités ecclésiastiques contribue à persuader Champagnat que son œuvre est voulue par Dieu (Mémoire Bourdin).	
		Toussaint 1820 : Fondation de l'école de Saint Sauveur. La crise semble passée.
7. UNE CRISE DE CROISSANCE (1820-21)		
1821-22 : Le vicaire général Bochart envisage d'intégrer à terme les Frères de Marie dans l'œuvre diocésaine des Frères de la Croix de Jésus.	Le recrutement sur Lavalla semble tari et les vocations venant d'ailleurs sont très rares : Antoine Gratallon (F. Bernard) entre au noviciat le 30 novembre 1821 ¹ et Claude Fayol le 12 février 1822.	L'école de Bourg-Argental est ouverte en janvier 1822. J.M. Granjon est éloigné de Lavalla.

¹ La chronologie indique novembre 1820 mais le registre des vœux temporaires indique le 30 novembre 1821 (OFM/ 3 p. 172).

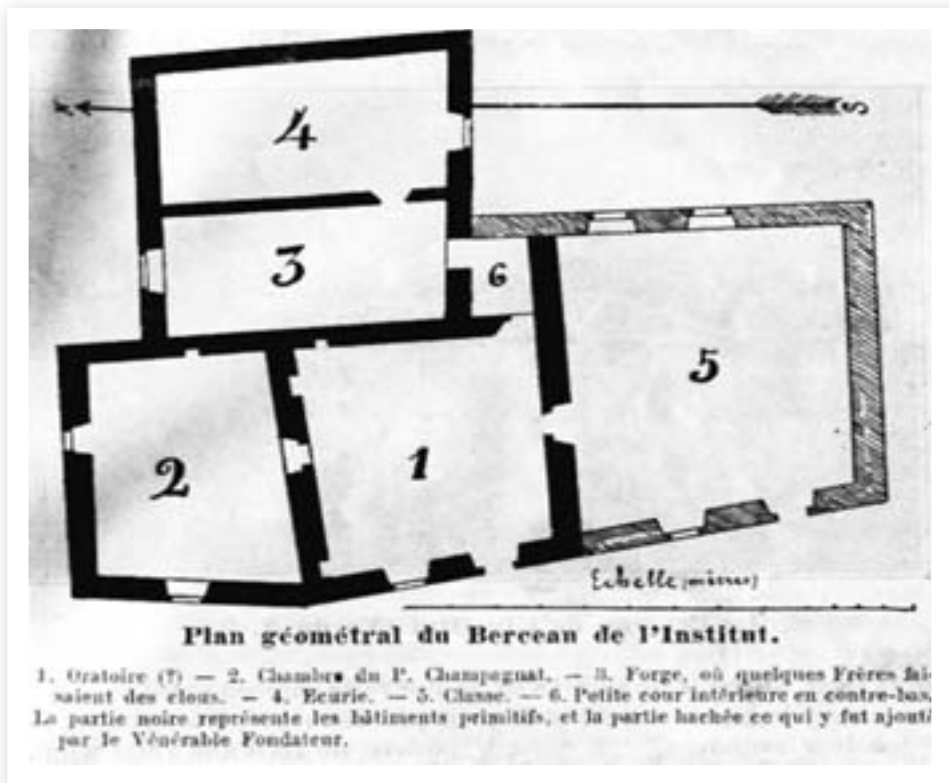
8. VERS UNE CONGRÉGATION ENSEIGNANTE DIOCÉSAINE (1822-1823)		
	28 mars 1822 : Un ex-frère des Écoles Chrétiennes amène huit jeunes gens. Après réunion avec les frères, Champagnat décide de les recevoir.	
L'inspecteur Guillard visite la maison en avril 1822 et constate que Champagnat instruit une quinzaine de jeunes paysans. Le curé reproche à Champagnat de constituer une congrégation.	Mai 1822 : Échec d'une tentative de fusion avec les frères de M. Rouchon établis à Valbenoîte.	Printemps 1822 : Le F. J.M. Granjon fait un séjour à la trappe d'Aiguebelle.
	Été 1822 : Agrandissement de la maison de Lavalla.	Été 1822 : Fermeture de l'école de Marlihes.
L'œuvre de Champagnat est sous la coupe de Bochard. Mais les opposants aux vicaires généraux manœuvrent pour l'élection d'un remplaçant au cardinal Fesch.	Avec deux frères le P. Champagnat parcourt les environs de Lavalla pour trouver un lieu nouveau pour l'œuvre (Vie). Fin 1823-début 1824 : M. Seyve, aspirant mariste, vient aider M. Champagnat.	1823 : Fondation des écoles de Vanosc, Saint Symphorien-le-Château et Boulieu. Fermeture de Tarentaise où exerçait le F. Laurent.
9. AFFIRMATION D'UNE VOCATION DIOCÉSAINE (1824-25)		
22 décembre 1823 : Mgr. de Pins préconisé comme administrateur apostolique de Lyon. Le 18 février 1824, il prend possession du diocèse de Lyon. Protestation et exil de M. Bochard.		
3 mars 1824 : Mgr. de Pins reçoit le P. Champagnat.	L'œuvre des Frères de Marie libérée de l'influence de Bochard.	
	Mai 1824, M. Seyve, qui aurait soutenu l'opposition au curé de Lavalla, se brouille avec M. Champagnat qui demande à l'archevêché de nommer M. Courveille comme prêtre auxiliaire.	
13 avril : l'archevêché autorise Champagnat à acheter des propriétés au lieu-dit Les Gaux.	13 mai : M. Champagnat et Courveille achètent les propriétés des Gaux. Juin 1824 : M. Courveille s'installe à Lavalla.	19 juillet : Publication du prospectus de la congrégation des Petits Frères de Marie.

Les Petits Frères de Marie considérés par l'archevêché comme la congrégation diocésaine de frères.	Mai-octobre : Construction de la maison de l'Hermitage avec l'aide des frères. Octobre : Le P. Champagnat donne aux frères un « Petit Écrit » sur l'esprit de l'Institut (Vie).	Toussaint 1824 : Fondations de Chavanay et Charlieu ² .
Novembre : Champagnat déchargé de sa fonction vicariale.		
	Hiver 1824-25 : Aménagement de la maison de l'Hermitage.	
	Mai 1825 : La communauté de Lavalla s'installe à l'Hermitage : 20 Frères et 10 postulants. 22 frères dans les écoles.	Lavalla n'est plus qu'une école où enseignent deux frères pendant l'hiver.



Le berceau de l'institut après 1822. Tableau.

² Celle-ci sur ordre du diocèse pour contrecarrer l'influence de Bochard.



Bulletin de l'institut (1913)

2. FRÈRES ET PENSIONNAIRES À LAVALLA ET L'HERMITAGE (1817-1827)

Les *Lettres* de Champagnat et les *Origines Maristes* constituent pour nous une base de documentation fondamentale. *Origine des Frères Maristes*, recueil de tous les documents concernant Champagnat et les premières décennies de l'Institut, publié en 2011, complète cet important corpus en rendant accessibles les nombreux registres et livres de compte

déjà connus mais encore très peu exploités. Cet article sera donc basé en bonne partie sur ces documents qui mériteraient une étude systématique.

2.1. Vue d'ensemble sur les registres

1. Premier registre d'inscriptions des postulants (OFM/1, doc. 105, p. 297-310)

Commencé le 28 mars 1822, à l'arrivée des postulants de la Haute-Loire, il s'achève le 26 novembre 1824. Il note donc les noms des postulants, la date de leur arrivée, les

sommes qu'ils versent, éventuellement leurs sorties et les livres, papiers et plumes qu'ils se procurent par l'intermédiaire de la maison en vue de leurs études. C'est donc en quelque sorte une chronique de Lavalla sur près de trois ans.

2. Registre des inscriptions (OFM/2, doc. 142-153, p. 3-247) (1822-1848)

Ce second registre recopie partiellement le premier et surtout le prolonge en notant entrées et sommes versées par les novices ou les pensionnaires. Tenu jusqu'en 1838 par le P. Champagnat, il indique le plus souvent le nom du postulant, sa paroisse d'origine, son âge, les noms de ses père et mère, ses intentions (novice ou pensionnaire), les sommes qu'il verse pour sa formation. Nous y retrouvons le fonctionnement complexe que nous avons cru percevoir avant 1822 : noviciat, pensionnat, orphelinat, école. Nous nous contenterons d'étudier ici les années 1822-1827.

3. Registre des vêtements (OFM/3, doc. 497-568 p. 4) (1824-1858)

Commencé en fait en 1829, il ne signale pas les vêtements de ceux qui étaient sortis avant cette date. Il est donc relativement peu utile pour une étude sur les années 1822-27.

4. Registre des vœux temporaires (OFM/3, doc. 569-574, p. 171-242) (1826-1841)

Il est fort utile pour une étude sur les années antérieures à 1826 car les nouveaux profès indiquent dans leur déclaration la date de leur entrée dans la maison et de leur vêtue.

5. Registre des vœux perpétuels (OFM/3, doc. 575-598, p. 244-300) (1826-1858)

Comme le registre précédent, il permet de remonter partiellement aux origines de l'Institut.

6. Registre mortuaire (OFM/3, doc. 599-603, p. 301-361) (1825-1875)

C'est un complément aux autres registres puisqu'il signale les décès des frères à partir de 1825.

2.2. De 1817 à 1822 : dix frères ?

L'Institut a gardé le souvenir de dix frères entrés dans l'œuvre durant les cinq premières années de son existence. Les six premiers (1817-1818) sont tous natifs de Lavalla ou y sont domiciliés. Les derniers (1818-22) venant d'ailleurs, et parfois d'assez loin, montrent que l'œuvre, d'abord purement paroissiale, commence à s'étendre modestement.

Nom	Naissance	Lieu	Noviciat	Habite re
J.M. Granjon (F. Jean-Marie)	1794	Doizieu	2/1/1817	Fin mars 1817
J.B. Audras (F. Louis)	1802	Lavalla	2/1/1817	Fin mars 1817
J.C. Audras (F. Laurent)	1793	Lavalla	24/12/1817	15/8/1819 ?
Antoine Couturier (F. Antoine)	1800	Lavalla	1/1/1818	15/8/1818
B. Badard (F. Barthélemy)	1804	Lavalla	2/5/1818	8/9/1819
Gabriel Rivat (F. François)	1808	Lavalla	6/5/1818	8/9/1819
Etienne Roumésy (F. Jean-François)	?	?	1819	1820
Antoine Gratallon (F. Bernard)	?	Izieux	1820	11/11/1822
Claude Fayolle (F. Stanislas) ³	1800	Saint Médard- en-Forez	2/2/1822	25/10/1822
J.P. Martinol (F. Jean-Pierre) ⁴	1798	Burdigne	1821	1823

2.3. Prise d'habit et promesse

D'après le F. Jean-Baptiste, depuis les origines les frères prononcent une promesse de se consacrer pour cinq ans à l'éducation des enfants⁵. Mais celle-ci ne coïncide pas nécessairement avec la vêtue. Ainsi la *Vie* relate (p. 158) que le F. Louis, qui a pris l'habit en mars 1817, effrayé

devant les obligations de cette promesse, refuse de la signer en 1818, tandis que le F. Jean-Marie fait la démarche et s'inquiète de cette réticence.

Dans les premières années de Lavalla, l'adhésion à l'œuvre des Frères de Marie pourrait donc comporter deux étapes distinctes. C'est d'autant plus vraisemblable que le

³ Ibid, p. 58-73. Il a été dirigé sur Lavalla par son curé.

⁴ Biographies de quelques frères, Lyon, 1868, p. 41-49. Recruté par les frères de Saint Sauveur en Rue, il meurt en 1825.

⁵ Voir les textes de la promesse dans *Vie*, ch. 15, p. 157, et dans OM1, doc. 168.

récit de la *Vie* suggère que les frères des débuts sont relativement nombreux⁶, la prise d'habit étant considérée comme donnant droit au titre de « frère » sans que pour autant celui qui le revêt se soit engagé par un acte formel. Ce pourrait être le cas du maître d'école, Claude Maisonneuve, vivant avec les frères, probablement en 1819-1820, et que Champagnat éloigne à cause de « sa conduite irrégulière et trop mondaine » (*Vie*, ch. 7, p. 75). Aurait-il porté l'habit de la société sans avoir fait de promesse et d'autres auraient-ils fait de même ? L'histoire de l'Institut n'aurait donc retenu, pour la période antérieure à 1822, que les frères ayant non seulement pris l'habit, mais s'étant engagé formellement dans la société et y ayant persévéré un temps significatif.

2.4. Entrée dans la maison et entrée au noviciat

L'entrée dans la maison des frères ne signifie pas nécessairement l'entrée au noviciat. Ce semble

être le cas pour Gabriel Rivat (F. François) qui fait sa première communion à 10 ans, le 19 avril 1818, et entre dans la maison dès le 6 mai 1818. Cependant, comme la *Vie* (p. 68) précise que Champagnat entreprend de lui donner des leçons de latin, ce qui ne le prépare pas à l'état de frère, G. Rivat a dû être pendant un temps un simple pensionnaire. D'ailleurs il ne prend l'habit que le 8 septembre 1819, soit dix-huit mois plus tard.

A-t-il fait une promesse à ce moment-là ? Une telle question se pose car un tel acte s'adresse en principe à des personnes majeures. Bien que de droit privé, la promesse a des conséquences pratiques telles que la mise en commun des biens et l'absence de rémunération pour le travail fourni. Ce problème concerne d'ailleurs la moitié des dix premiers frères qui sont mineurs au moment de leur vêtue. Si celle-ci s'est accompagnée d'une promesse, il faut supposer un accord des parents et même des arrangements financiers avec eux.

Nom	Année de naissance	Prise d'habit	Âge au moment de la prise d'habit
J.M. Granjon (F. Jean-Marie)	1794	Fin mars 1817	23
J.B. Audras (F. Louis)	1802	Fin mars 1817	15
J.C. Audras (F. Laurent)	1793	15/8/1819	24

⁶ Il les envoie deux à deux dans les hameaux (*Vie*, ch. 7, p. 82) : « un frère formé et un novice » (*Vie*, p. 109). Il y est question d'un petit frère de 13 ou 14 ans dont la tradition n'a pas retenu le nom.

Nom	Année de naissance	Prise d'habit	Âge au moment de la prise d'habit
Antoine Couturier (F. Antoine)	1800	15/8/1818	18
B. Badard (F. Barthélemy)	1804	8/9/1819	15
Gabriel Rivat (F. François)	1808	8/9/1819	11
Étienne Roumésy (F. Jean-François)	?	1820	Probablement majeur
Antoine Gratallon (F. Bernard)	1803	11/11/1822	19
Claude Fayolle (F. Stanislas) ⁷	1800	25/10/1822	22
J.P. Martinol (F. Jean-Pierre) ⁸	1798	1823	25

2.5. La question de la « légitime »

La nature de ces arrangements est suggérée par le curé Rebod qui, en 1822, reproche à Champagnat de constituer une congrégation en se faisant donner la légitime (l'héritage) des frères ; et le prospectus de 1824 prévoira encore que le novice apporte avec lui sa légitime qu'on lui rendra s'il quitte la société en déduisant les frais qu'il a pu occasionner. Il semble donc qu'au moins un certain nombre des dix premiers frères aient passé ce type de contrat, s'engageant à faire bénéficier leurs confrères de leur patrimoine soit

qu'ils en disposent soit qu'ils l'attendent encore.

2.6. Trois statuts dans la communauté

La communauté de Lavalla fonctionnerait donc selon trois statuts : à son entrée dans la maison le jeune homme est en habit laïc et paie une pension pour son instruction : c'est un postulant. S'il est satisfait de sa condition et donne des signes de vocation, la prise d'habit fait de lui un frère, facilement reconnaissable, mais, sauf s'il a fait sa promesse en même temps qu'il a pris l'habit, il n'est que novice et il doit encore

⁷ Ibid, p. 58-73. Il a été dirigé sur Lavalla par son curé.

⁸ Biographies de quelques frères, Lyon, 1868, p. 41-49. Recruté par les frères de Saint Sauveur en Rue, il meurt en 1825.

payer pour sa formation. Jean-Claude Audras, (F. Laurent) est peut-être dans ce cas : il déclare être entré au noviciat le 24 décembre 1817 mais n'avoir pris l'habit que le 15 août 1819, soit dix-huit mois plus tard, ce qui est un temps de probation très long. Comme il est majeur et qu'ensuite il va évangéliser seul le Bessat, on peut penser que sa prise d'habit s'est accompagnée d'une promesse.

Le cas de Jean-Pierre Martinol (F. Jean-Pierre), natif de Burdigne, près de Saint Sauveur-en-Rue, est encore spécifique. Le F. Avit (*Annales des maisons* § 17) le déclare entré en 1818 alors que sa biographie⁹ montre qu'il n'a pu venir à Lavalla avant 1821. Mais cette même biographie explique cette distorsion en précisant que Martinol commence à vivre dans la communauté de Saint Sauveur avant d'être envoyé au noviciat. Il serait donc entré chez les frères en 1818 et au noviciat en 1821. Nommé directeur de l'école de Boulieu à la Toussaint 1823, il a certainement pris l'habit en 1822 ou 1823. Comme il est directeur, il a certainement prononcé la promesse avant sa prise de fonction.

2.7. Habit bleu ou habit noir

En 1822, l'inspecteur Guillard décrit ainsi l'habit des frères à Bourg-Argental : « Leur costume consiste en une redingote noire avec un grand manteau » (OM1, doc. 75 § 3). Pas-

sant à Saint Sauveur, où officient « deux frères de Lavalla » il voit le « sr. Badard » sans mentionner son costume ce qui signifie qu'il est noir aussi. Parvenu à Lavalla, il n'y rencontre aucun frère. A Feurs où sont deux frères de Courveille, il constate : « Ils portent un vêtement semblable, quant à la forme, à ceux de Saint Sauveur et de Bourg-Argental ; mais la redingote est ici bleu de ciel, boutonnée comme une soutane, avec un très grand collet noir. » De cette observation on a déduit que ce serait Courveille qui aurait imposé l'habit bleu à l'Hermitage. On peut en tout cas affirmer que la redingote des frères de Champagnat est boutonnée normalement et ne ressemble pas, comme celle de Courveille, à une soutane : c'est un habit laïc.

Alors, habit noir ou habit bleu à Lavalla en 1822 ? En tout cas, le F. Avit écrit (1822 § 35) que 7 frères « prirent le costume bleu en 1823 » et quatre autres (§ 76 p. 81) en 1824-26. Pour lui, ce n'est qu'en 1827 que dix frères prennent « l'habit religieux » (§ 70, p. 74).

Plus loin, il rapporte un témoignage affirmant que c'est à la suite de la visite à Mgr de Pins (printemps 1824) que Champagnat aurait changé la forme et le costume des frères « pour le rendre plus religieux¹⁰. » Mais à cette époque Champagnat a d'autres sujets de préoccupation et c'est aussi l'arrivée de M. Courveille censé ap-

⁹ Biographie de quelques frères, 1868, p. 41.

¹⁰ Annales de l'Institut, 1828 § 74.

porter avec lui le costume bleu. La date de 1827 comme passage du bleu au noir est plus vraisemblable. Et c'est sans doute cette année que : « Le bleu avait été remplacé par le noir, le pantalon par la culotte courte, la soutanelle par une soutane descendant jusqu'à la cheville boutonnée jusqu'en bas¹¹ »...

La soutane cousue semble entrer en service en 1829 sans susciter trop de controverse, contrairement aux bas de drap et à la méthode de lecture. Pendant longtemps encore, les novices ne prennent le rabat qu'à la sortie du noviciat. Le cordon se prend à l'émission des vœux temporaires (1826) et la croix le jour de la profession (1828 § 74). L'habit bleu ne disparaît que lentement puisque le F. Jean-Joseph (Jean-Baptiste Chillet), entré au noviciat le 4 juillet 1826, ayant pris l'habit bleu le 11 octobre de la même année et fait ses vœux perpétuels le 2 février 1830¹², quitte « l'habit bleu de Lavalla » le dernier, en 1838. Mais le F. Avit mentionne ce fait pour souligner l'esprit de dévouement de ce frère chargé de l'atelier de drap qui vêt tout le monde avant lui.

2.8. Une hypothèse sur l'habit

Il y a donc contradiction apparente entre le témoignage irréfutable de l'inspecteur Guillard qui parle d'habit

noir à Bourg-Argental et Saint Sauveur et d'habit bleu à Feurs tandis que la tradition des frères portée par la *Vie*¹³ et le F. Avit évoquent l'habit bleu avant l'arrivée de Courveille à Lavalla.

On peut envisager que les frères aient porté un temps les deux habits, le bleu étant celui des novices et le noir distinguant les frères ayant prononcé leur promesse ou (et) étant employés dans les écoles. Cet habit bleu qui ressemble à l'uniforme des collégiens pourrait avoir accrédité l'idée que Champagnat constituait à Lavalla un collège concurrent de celui de Saint Chamond. Et l'appellation « frères bleus » viendrait du fait que la population voit beaucoup plus de frères en bleu qu'en noir. En outre, le bleu se distingue davantage de l'habit laïc, généralement sombre ou noir.

Et puis, lorsque le P. Champagnat donne aux frères, en 1827, une soutanelle noire boutonnée se rapprochant de l'habit ecclésiastique, personne ne songe à se révolter comme si cette couleur ne faisait pas problème. En choisissant un habit noir pour tous, Champagnat ne ferait donc que généraliser progressivement une couleur d'habit jusque là réservée à une certaine élite. En même temps, l'introduction des vœux à partir de 1826 marginalise progressivement l'importance de la promesse tandis que le cordon pour

¹¹ Ibid.

¹² OFM/3, p. 257.

¹³ *Vie*, ch. 6, p. 70. Voir la note qui synthétise l'article de Pierre Zind dans le Bulletin de l'Institut, t. XXI, p. 536.

les profès temporaires et la croix pour les profès perpétuels créent de nouvelles distinctions visibles.

2.9. Le F. Sylvestre et l'habit

Le cas du F. Sylvestre nous pousse néanmoins à aller plus loin dans cette question. Dans les *Annales de l'Institut*, le F. Avit rapporte que, entré à l'Hermitage en mars 1831, ce frère a pris la soutane le 15 août 1831 à l'âge de 12 ans et demi. Et il ajoute : « Un enfant, frère du F. Grégoire, avait fait sa première communion et pris l'habit le même jour¹⁴, à l'âge de 9 ans, la même année, et avait reçu le nom de F. Basile ». Comme, contrairement au F. Sylvestre, ce F. Basile n'apparaît pas dans le registre des vêtements et qu'il est vraiment trop jeune, l'habit qu'il a pris n'est pas la soutane mais vraisemblablement l'habit bleu. On est étonné, en outre, que cet enfant ait déjà un nom de frère comme si la prise d'un uniforme signifiait une première démarche d'entrée dans la congrégation. Le F. Sylvestre a vraisemblablement porté un habit semblable pendant les quelques mois de son noviciat.

Ayant pris la soutane, l'espion F. Sylvestre, ayant dû couper les cheveux à son compagnon, lui fait une tonsure et, la faute ayant été découverte à la coulpe, un frère ancien pré-

conise qu'on le prive quelque temps de sa soutane, ce qui est ordonné par le P. Champagnat¹⁵. Le F. Avit ne précise pas quel habit revêt alors le F. Sylvestre, mais ce pourrait être l'habit bleu. La leçon est claire : celui qui se comporte en enfant reprend l'habit des enfants. Et c'est pourquoi « le F. Sylvestre n'était pas fier ».

Mais l'affaire ne s'arrête pas là : le F. Sylvestre raconte comment il réussit à récupérer sa soutane¹⁶. M. Cattet, vicaire général, visitant l'Hermitage et « voyant qu'il y avait dans la salle plusieurs jeunes frères, il se prit à les interroger sur le catéchisme. » Le P. Champagnat suggère alors au F. Sylvestre d'aller lui faire sa coulpe devant tout le monde et M. Cattet l'autorise à reprendre l'habit religieux. Mais l'essentiel n'est pas là : M. Cattet a facilement reconnu les jeunes frères dans l'assemblée, certainement à cause de leur taille et de leur apparence mais aussi par leur habit. Nous serions tentés de dire que c'est l'habit bleu, étant donné que le P. Champagnat profite de l'occasion pour obliger le F. Sylvestre à un acte prouvant qu'il est digne de porter à nouveau l'habit religieux.

Ce témoignage du F. Sylvestre est donc d'interprétation délicate car il laisse entendre que l'usage d'un habit spécial pour les novices qui pourrait être l'habit bleu, se perpétue assez longtemps. Ainsi vers 1832,

¹⁴ Que celui de sa première communion.

¹⁵ Dans *Frère Sylvestre raconte Marcellin Champagnat*, p. 239, l'auteur précise que le P. Champagnat le trouve un peu jeune. Il raconte lui-même cet épisode (p. 246).

¹⁶ Frère Sylvestre raconte... p. 246.

quand le F. Sylvestre doit enlever sa soutane, il ne retrouve certainement pas ses vêtements laïcs car il n'est pas renvoyé mais seulement rétrogradé au rang de novice. Cet usage d'un habit spécifique, éventuellement bleu, à mi-chemin entre habit laïc et soutane, expliquerait aussi que « pendant longtemps encore les novices ne prirent le rabat qu'à leur sortie du noviciat¹⁷. » L'usure des vêtements bleus et le besoin d'uniformisation ont dû pousser néanmoins à la généralisation de la soutane noire qui semble à peu près achevée en 1838. Pour autant, le cas du F. Sylvestre n'est pas unique et, semble-t-il, une fois la soutane généralisée : « Le rabat n'était permis aux novices que lorsqu'ils savaient bien leur prières. On le leur enlevait souvent par punition, de même que la soutane¹⁸. »

2.10. Les pensionnaires de 1819-1822

Cette question de l'habit nous a entraîné un peu loin et il convient de revenir au temps de Lavalla quand, en sus des postulants, des novices et des frères engagés par une promesse, il y a la catégorie des pensionnaires qu'évoque un document tardif mais précieux : la lettre de Joseph Violet, habitant de Doizieu, le 19 novembre 1888, contenue dans le procès diocésain de béatification¹⁹. Né le 24 avril 1807, il prétend être entré à Lavalla à la fin de 1819, probablement à la Toussaint, et y être resté deux ans, mais son séjour semble avoir duré une année de plus car il affirme avoir été témoin de l'agrandissement de Lavalla qui a eu lieu dans l'été 1822.

« ... Je suis né à Malval. Ma mère, devenue veuve, me plaça comme pensionnaire à Lavalla, sur la fin de 1819. J'y suis resté deux ans entiers, sous la direction des FF. Étienne (Roumesy) et François (Gabriel Rivat) ; le premier était directeur et le second était mon professeur, car j'étais très en retard. Nous étions, à cette époque, deux internes qui couchions au milieu des Frères. Mon camarade de pension était un nommé Tissot, de Plagny²⁰, qui apprenait le latin sous la direction de M. Champagnat. Ce dernier le menait rondement, à cause de la grande négligence qu'il apportait dans ses devoirs. J'ai vu faire une grande partie des agrandissements de Lavalla. M. Champagnat s'essayait à tous les travaux de construction, maçonnerie, charpente, etc., et y réussissait bien. Un jour, il fut provoqué par son curé à lever une grosse pierre avec le maçon qui lui aidait et réussit à la mettre en place. Pendant que j'étais dans la maison, il arriva une bande de 10 jeunes gens. Devant la maigre chère que nous avions, ils filèrent dès le lendemain, moins deux, dont l'un était boiteux, qui tinrent bon. Notre ordinaire était une soupe, assez abondante, et une petite portion de fricassée, avec du pain mal cuit ;

¹⁷ Annales, 1828, § 74.

¹⁸ Annales de l'Institut, 1840, § 704.

¹⁹ Enquête diocésaine. Témoignages sur Marcellin Champagnat, présentés par le F. A.C. Carazo, Rome, 1991, 17^e session, p. 85.

²⁰ Hameau de Lavalla.

pour boisson, nous avions de l'eau. A 4 heures du matin, M. Champagnat cria de sa chambre : 'Benedicamus Domino', on répondait : 'Deo gratias', puis on se rendait, le plus promptement possible, pour la prière. Entre 6 et 7 heures, nous assistions à sa messe qu'il disait avec une grande dévotion.

[...]

On l'aimait beaucoup à Lavalla et, tous les dimanches, nous voyions arriver des personnes lui apportant des fruits et d'autres denrées. Tous les jours, il visitait l'école et se rendait compte de notre travail. Il nous faisait le catéchisme et y mettait une grande émulation, donnant souvent des récompenses à ceux qui savaient le mieux²¹. »

La richesse de ce document est considérable car elle donne des précisions sur la vie de la communauté que l'on ne retrouve guère ailleurs. Ainsi, le genre de vie des pensionnaires ne paraît guère différent de celui des frères et on peut se demander s'ils ne sont pas, latin mis à part, confondus avec les novices, les F. Roumésy et François assumant la tâche d'instruire les uns et les autres. Cependant, J. Violet semble suivre aussi l'école du village. Son récit donne donc l'impression d'un statut mixte : vie avec les frères à table et au dortoir ; enseignement de base avec les enfants du village mais leçons particulières avec le P. Champagnat et les deux frères déjà cités²² qui semblent capables de leur donner une instruction plus poussée.

2.11. Les pensionnaires en 1823-27

Le second registre des inscriptions²³ (OFM/2, p. 5) donne une vue d'ensemble intéressante des pen-

sionnaires reçus à Lavalla puis à l'Hermitage sans qu'on puisse toujours bien les distinguer des novices. D'ailleurs, le mot « pension » est utilisé indifféremment pour désigner les montants à payer des uns et des autres. Mais, à partir d'avril 1825, le registre précise si l'arrivant est novice ou pensionnaire, signe que les deux statuts commencent à se différencier. C'est d'ailleurs le moment où la communauté s'installe à l'Hermitage.

Ainsi, le 30 mai 1823, arrive le neveu du F. Stanislas, dont le nom n'est pas cité mais qui se nomme peut-être Fayol. Il verse 100 F. en deux fois. Nous ne savons si c'est comme pensionnaire ou comme novice. Le 25 novembre 1826, arrive Joseph Hyacinthe, de Saint Paul. Son père promet 500 F. Au 8 février 1828, il aura versé 404 F. Comme ce jeune homme ne devient pas frère, il est sans doute entré en qualité de pensionnaire.

²¹ Note finale du curé : Je certifie la parfaite honorabilité du père Violet, mon paroissien, et un bon paroissien digne de foi et sain d'esprit. Doizieu, le 3 décembre 1888. / LACHAL, Curé.

²² Mais celui-ci part à la Toussaint 1820 pour St Sauveur-en-Rue.

²³ OFM/2 p. 5.

Les cas plus clairs sont nombreux : nous les répartissons par année.

- Le 17 novembre 1823, Benoît Claude Roche est entré dans la maison en qualité de pensionnaire et, le 8 août 1825, ont été versés 260 F. pour sa pension, soit 130 F. par an, c'est-à-dire un peu plus de 10 F. par mois.
- Le 10 janvier 1824, M. Champagnat note : « Jean-Jacques Couturier reçu dans la maison pour apprendre l'état de menuisier ou de drapier. Il doit me payer six mois sa nourriture à 12 F. par mois. » Néanmoins, son instruction est envisagée puisque Couturier achète une Bible (de Royaumont), livre de lecture scolaire. Le 7 février 1824, Jean-Baptiste Brunon, âgé de 15 ans, paie 12 F. par mois. Le 20 mai 1827, son père paie 27 F. et doit encore 113 F. André Despinace, entré le 21 avril 1824, est certainement déjà connu de Champagnat qui s'entend avec son père pour une pension de 10 F. par mois.
- Le 1^{er} mars 1825, Antoine Nolin est reçu comme pensionnaire « provisoirement ». Natif de Lyon, âgé d'environ 12 ans, il semble être un orphelin pour qui paient les demoiselles Contes de Lyon « y compris le blanchissage, raccommodage, livre, papier ». La pension annuelle s'élève à 240 F. (OM/1 p. 306). Le 10 mars 1826, les dames Contes

paient encore sa pension ainsi que celle « du petit Ayoux », un autre pensionnaire.

- Le 1^{er} août 1826, Ausier (ou Osier) de Saint Jean Bonnefons entre comme pensionnaire et paie 24 F. par mois. Mais la maison doit lui fournir livres, papier, literie, blanchisserie, raccommodage. Entre octobre et juin 1827, l'Hermitage recevra encore 143 F. paiement peut-être partiel de l'année scolaire 1826-27. En octobre 1827 et janvier 1828, le père. Osier acquitte encore 96.30 F. Le 2 novembre 1826, Jean-Antoine Vère, natif de Rochetaillée, entre comme pensionnaire : il donne 15 F. comme premier paiement, sans doute pour un mois. Le 26 février 1826, André Chalayer de Saint Étienne, âgé de 11 ans, entre comme pensionnaire. Son oncle verse diverses sommes. Le 3 août 1829, la pension de Chalayer aura coûté 1.078 F.
- Le 23 septembre 1827, Bonjour, de Saint Chamond est reçu comme pensionnaire : il paie 25 F. par mois.

Il arrive que des jeunes gens entrés comme pensionnaires optent finalement pour le noviciat.

Le 20 février 1824, Jean Fara, âgé de 12 ans, pensionnaire, doit payer 12 F. par mois et sa mère verse un acompte de 100 F. Il semble vouloir se former à l'enseignement puisqu'il se procure une *Conduite des frères*²⁴. Le 20 août

²⁴ Le manuel contenant la méthode simultanée, appelé en fait *Conduite des écoles chrétiennes*.

1825, âgé de 13 ans, il est reçu dans la maison en qualité de novice : « il paye 10 F. par mois », mais « il y a 14 mois qu'il est dans la maison ». Pour ce séjour, il a payé 100 F. et en doit encore 44. Sa pension s'élève donc à un peu plus de 10 F. par mois. Le 16 janvier 1825, le père de Jacques Poinard, âgé de 13 ans, donne 200 F. par an pour sa pension. Mais le registre mentionne que le 18 novembre 1826, il entre en qualité de novice. Son père donne 177 F.

Une fois au moins, le contrat prévoit le cas où celui qui entre comme novice pourrait ne pas persévérer. C'est le cas de Christophe Courbon, du hameau du Chirat à Lavalla : en mars 1825, le P. Champagnat note que le père donne 72 F. « pour l'entière pension de l'année 1825 » et doit donner encore 200 F. dans un an, tandis que la tante, résidant à Sardière, promet de fournir chaque année une paire de bas et une chemise. Le père s'engage à payer 15 F. par mois de pension de son fils « s'il vient à se retirer de la maison ou que pour des raisons fort graves on soit obligé de lui faire prendre le parti... (de se retirer). » Courbon, entré comme novice, ne prendra pas l'habit et son séjour sera de fait celui d'un pensionnaire.

Le 17 septembre 1825, la pension de Jean Chalagner est payée : 350 F., et Marianne Chalagner, sa mère ou sa tante, y ajoute 100 F. pour l'ha-

bit. Quant au trousseau, il a été fourni en entier « même au-delà ». Il deviendra F. Joseph. Dans le procès-verbal de sa vêtue, il déclarera être entré le 25 avril 1825, sa vêtue ayant lieu le 25 octobre 1825.

Le registre donne donc l'impression que, jusqu'à l'installation à l'Hermitage, il n'y a pas de frontière très claire entre novice et pensionnaire, sans doute parce que la distinction entre École Normale d'Instituteurs laïcs et communauté de frères est elle-même floue. Divers témoignages et, notamment celui de Joseph Violet, ont d'ailleurs donné la même impression pour les années antérieures à 1823. Après 1827, on ne reçoit plus de pensionnaires à l'Hermitage et une lettre du P. Champagnat à Mgr Devie²⁵ explique cette décision :

« Nous nous étions mis, dans le principe, sur le pied de recevoir à l'Hermitage, quelques enfants externes et quelques pensionnaires. Nous nous sommes vus contraints d'y renoncer vu qu'ils entraînaient la perte d'un bon nombre de novices et qu'ils causaient à tous un dommage évident. »

Une telle décision ne fait qu'entériner la nouvelle logique de l'œuvre des Frères de Marie quittant une forme associative laïque très souple pour entrer dans un fonctionnement conventuel plus clair mais plus rigide. L'établissement des vœux temporaires (1826), des vœux perpétuels (1828), de l'habit noir (1827) sont

²⁵ Lettres, n° 305 p. 550, le 3 décembre 1839.

d'autres manifestations de cette même évolution. En attendant, pendant près d'une dizaine d'années, à Lavalla puis à l'Hermitage, la communauté a reçu un nombre non négligeable de pensionnaires payant entre 10 et 25 F. par mois de pension.

2.12. Les écoliers de l'Hermitage

Les comptes du registre des recettes commencé par M. Courveille en 1826²⁶ donnent une idée du fonctionnement de l'externat auquel a fait allusion le P. Champagnat ci-dessus :

Date	Recette	Somme
17/1/26	Reçu pour le petit Coquet	25 F.
17/1/26	Reçu du père Crapanne un mois pour son petit	4 F.
20/1/26	Reçu des deux petits Gallay pour leur école, un mois	3 F.
27/1/26	Reçu de Chomiennes pour leur école, deux mois	1.20 F.
1/2/26	Reçu du petit Gerin pour un mois d'école	2 F.
1/2/26	Reçu du petit Tribly pour un mois de son école	1 F.
4/2/26	Reçu du petit Frécon du Creux pour un mois de son école	1 F.
20/2/26	Reçu du petit Crapanne pour un mois de son école	4 F.
23/2/26	Reçu du petit Tardie pour deux mois de son école	3 F.
24/2/26	Reçu du petit Pervanchon pour deux (mois) de son école	2 F.

Il ya ensuite quelques mentions de revenus scolaires mais sans précision de noms. A partir d'août 1826, cette recette n'apparaît plus, pour les raisons évoquées par Champagnat. Nous y apprenons en tout cas que la rétribution scolaire mensuelle était de 1 à 4 F.

2.12. Les vagabonds avant 1822

Joseph Violet met en évidence une autre fonction de la maison : l'accueil de vagabonds cherchant

l'hospitalité et même une aubaine pour se fixer dans un lieu où ils pourraient se procurer le vivre et le couvert sans trop de contraintes. Il nous montre donc que la pauvreté de la pitance, et sans doute le travail exigé, font fuir les vagabonds. Quant aux deux qui demeurent, à quel titre restent-ils ? Certainement pas comme pensionnaires. Comme postulants ? Probablement pas non plus, au moins dans un premier temps. Il y aurait donc une catégorie, certainement très instable, d'en-

²⁶ OFM/2 p. 332...

fants et de jeunes gens accueillis par charité qui ne vivent pas avec les frères, ne sont sans doute pas mêlés avec les enfants de l'école, mais sont mis au travail tout en recevant des rudiments d'instruction religieuse. L'œuvre de Lavalla semble d'ailleurs avoir commencé comme cela²⁷.

Certains de ces enfants sont reçus ensuite au noviciat, comme Jean-Baptiste Berne, dont la Vie²⁸ nous rappelle qu'accueilli en décembre 1820, il est inéducable et fugue plusieurs fois avant de s'assagir. Ayant demandé à entrer au noviciat, il revêt l'habit le 18 octobre 1825 et fait des vœux temporaires le 24 septembre 1829. Il meurt le 2 octobre 1830²⁹. C'est parce que ce cas est exceptionnel qu'il a été retenu par le F. Jean-Baptiste : la plupart de ces enfants et jeunes gens ont dû s'en aller ou être renvoyés après un temps bref de résidence.

A ces jeunes vagabonds, il faut sans doute joindre les cas d'adolescents envoyés par des bienfaiteurs. Le 4 janvier 1823, il est question de Jean Praire pour qui une dame Colomb paie 45 F. pour trois mois. Le 9 novembre 1823, la même dame paie 70 F. pour six mois de pension. Ce doit être un enfant sans instruction puisqu'il achète

trois alphabets. Cette dame Colomb semble s'occuper aussi du petit Jean-Louis Rivat de Saint Pal, âgé de 18 ans, pour qui elle paie 20 F. de pension le 27 décembre 1824³⁰.

Le 8 avril 1825, le registre³¹ annonce l'entrée d'Augustin Barrey, natif de Lons-le-Saulnier, ville du Jura, âgé de 15 ans et orphelin, adressé par le curé de Tartaras. Aucune somme d'argent n'est signalée.

Le 5 septembre 1824, est entré Augustin Bellin (ou Balant), âgé de 13 ans : « on doit l'entretenir » dit le registre³². Le 1^{er} registre d'inscription³³ précise qu'il a pris plusieurs livres d'une valeur de 4.50 F : une Instruction, une grammaire, un livre d'office, une civilité, un exercice de piété, une Heure de Lyon et un catéchisme. Manifestement les livres qu'il reçoit indiquent qu'il participe pleinement à la vie du noviciat.

Le 28 octobre 1826, Jean Cholleton, natif de Clermont, âgé de 14 ans, abandonné par ses parents mais protégé par son oncle, le vicaire général, entre dans la maison. Il deviendra F. Jean et le P. Bourdin écrira sa vie.

Le 23 novembre 1825, est entré Batardier de Lyon, « nourri à notre

²⁷ Vie, ch. XXI, p. 522-525.

²⁸ Ch. XXI, p. 523-525.

²⁹ OFM/3, p. 180 : Registre des vœux temporaires et Registre mortuaire, p. 305.

³⁰ OFM/1, p. 307.

³¹ OFM/2, p. 7.

³² OFM/2, p. 8.

³³ OFM/1, p. 303.

table » ; « il a donné pour ses petites dépenses cent francs. »

Ainsi, le passage d'un ex-Frère des Écoles Chrétiennes qui sollicite son entrée vers février 1822 n'est pas exceptionnel. Quant au récit de Violet sur l'arrivée de dix jeunes gens qui ne font que passer, il ressemble étrangement à l'arrivée des postulants de la Haute-Loire le 28 mars 1822. Soit Violet rapporte cette arrivée en la confondant partiellement avec celle d'autres groupes de passage, soit il relate un fait similaire. En tout cas, il met en évidence une activité caritative importante de la communauté de Lavalla qui paraît en même temps un moyen de recrutement, très peu efficace mais significatif d'un esprit fortement utopique : proposer aux plus pauvres une vie nouvelle stable, utile et chrétienne. En somme, passer de la sauvagerie à la civilisation.

2.13. Un modèle complexe

Si nous ramassons les informations recueillies sur Lavalla avant 1822, il nous faut sans doute dépasser une image bâtie tardivement par le F. Jean-Baptiste exagérant une forte continuité avec les origines. Il faut, au contraire, souligner que l'entrée dans la maison et l'entrée au noviciat sont choses différentes puisqu'on peut y avoir le statut de postulant, de novice, de pensionnaire, ou d'enfant pauvre accueilli par charité. La maison héberge donc des jeunes gens en habit

civil (postulants, vagabonds, pensionnaires), des novices en habit bleu et peut-être d'autres qui, ayant fait la promesse, seraient en habit noir.

En définitive, combien de personnes ont pris l'habit bleu à Lavalla avant 1822 ? Certainement beaucoup plus que la dizaine de frères retenus par la tradition. On peut peut-être risquer le chiffre d'une trentaine.

Ces différences de statut sont très atténuées par une fraternité, un zèle apostolique et un esprit de sacrifice quelque peu exaltés³⁴ mais ces vertus éminentes n'excluent pas une hiérarchie de droits et de devoirs liés aux divers degrés d'engagement. Jusqu'en 1822, l'œuvre de Champagnat est donc dans une phase dominée par la mystique et l'utopie, mais son degré d'institutionnalisation n'est déjà pas négligeable. N'ayant plus guère de novices, Champagnat constate vers 1821 que son recrutement ne peut reposer sur les jeunes gens de Lavalla ni sur le passage d'enfants ou de jeunes gens pauvres qu'il espère fixer dans sa maison. Il a besoin de mieux fonder son œuvre.

2.14. La mutation de 1822 : recrutement massif et registres

Il recevra donc l'arrivée inopinée de 8 jeunes gens de la Haute-Loire comme un signe du ciel mais aussi comme l'occasion de mettre de l'or-

³⁴ Voir Vie, ch. 10, p. 110, le témoignage d'un frère sur l'ambiance communautaire à cette époque.

dre dans son œuvre. En ouvrant alors un registre des inscriptions, il passe d'une gestion en quelque sorte familiale à une administration un peu plus rigoureuse qui va aller en se précisant sans cesse et qui, comme nous l'avons dit en introduction, nous laisse des sources encore peu exploitées mais dont la publication de *Origine des Frères Maristes* facilite grandement la consultation.

2.15. Les entrées en 1822-1827

La grande nouveauté de l'année 1822 c'est le démarrage d'un recrute-

ment massif et, en combinant l'ensemble des registres, nous pouvons connaître assez précisément la masse des gens qui ont vécu à Lavalla à partir de 1822 et durant les toutes premières années de l'Hermitage.

En moins de 6 ans (mars 1822-décembre 1827), l'Institut aurait donc reçu 102 novices soit une moyenne de 17 par an. Sur ce total, 61 auraient accédé à la vêtue. Mais il est probable qu'un bien plus petit nombre de frères est allé jusqu'à prononcer la promesse. Quant au nombre des pensionnaires, il est loin d'être négligeable.

Année	Entrées noviciat	Pensionnaires	Total	Parvenus à vêtue
1822	23	0	23	12
1823	3	4	7	2
1824	16	7	23	10
1825	16	3	19	8
1826	21	4	25	14
1827	23	4	27	15
Total	102	22	124	61

Évidemment, bien des novices ou postulants sortent rapidement. Par exemple, sur les 8 postulants de la Haute-Loire entrés le 22 mars 1822, Pierre Aubert sort en juin ; Antoine Vassal et Barthélemy Vérot, tous deux de Sainte Sigolène, entrés le 1^{er} mai 1822, sortent ensemble le 8 juin de la

même année. Aussi, l'effectif permanent du noviciat ne doit guère dépasser une dizaine de personnes³⁵. Au total, le nombre des occupants de la maison, fondateur et encadrement compris, doit avoisiner la vingtaine, ce qui est déjà beaucoup, et oblige à agrandir dans l'été 1822.

³⁵ C'est d'ailleurs ce que constate l'inspecteur Guillard le 26 avril 1822, lors de sa visite à Lavalla dont le vicaire a « 12 à 15 jeunes paysans qu'il forme à la méthode des frères pour les répandre dans les paroisses » (OM1, doc. 75 § 9).

Le recrutement de l'année 1823 marque une transition, Champagnat semblant handicapé par le manque de place, d'où le petit nombre de novices accueillis. La nécessité de trouver des ressources favorise l'accueil de quatre pensionnaires qui, en principe, paient chacun 240 F. par an. Cependant, dans une lettre du 1^{er} décembre 1823 au F. Jean-Marie Granjon, Champagnat précise : « Il se présente beaucoup de novices mais presque tous pauvres et très jeunes » et aussi trois hommes ayant passé trente ans. C'est pourquoi Champagnat parcourt les environs de Lavalla avec deux frères pour trouver un emplacement nouveau afin de loger les nombreux candidats qui se présentent et qu'il ne peut recevoir même après les agrandissements.

L'année 1824 est celle de la construction de l'Hermitage. Sur les 14 novices reçus cette année-là, 6 sont entrés entre janvier et mai. Les 8 autres n'entreront qu'entre septembre et décembre. On peut raisonnablement supposer que, les frères des écoles (une quinzaine disponibles ?), ceux de Lavalla et leurs novices ont constitué une masse de manœuvre de 25 à 30 individus. Pour la première fois, le F. Avit, utilisant certainement le registre des prises d'habit, signale (§ 76) que cette année prennent le costume bleu Jacques Furet (F. Cyprien), Cívier (F. Régis), Fara (F. Placide), Peronnet (F. Bernardin).

Au printemps de 1825, la communauté de Lavalla s'installe dans la maison de l'Hermitage. D'après le F. Avit (Avit § 3, p. 54), elle comprend alors 20 frères et 10 postulants. Les pensionnaires ne sont pas mentionnés (3 sont entrés entre janvier et avril) mais ils ne sont certainement pas restés à Lavalla et il faut sans doute évaluer le nombre d'habitants permanents de la maison à près d'une quarantaine de personnes, prêtres compris. Vingt-deux frères sont alors dans les écoles. En 1827, une lettre de Champagnat parle de plus de 80 personnes durant les vacances³⁶.

2.16. Tableau du rythme mensuel des entrées

On pourrait, à priori, penser que le rythme des entrées se calque sur celui de l'année scolaire d'alors, c'est-à-dire un très fort contingent d'entrées en octobre-novembre. Mais le tableau ci-dessous ne vérifie que partiellement cette hypothèse et on est surpris de constater que les mois de printemps sont une autre période favorable à l'entrée au noviciat, parce qu'ils marquent, au voisinage de Pâques, la fin de l'année scolaire dans les campagnes et le départ des enfants et jeunes gens vers le gardiennage des troupeaux, soit chez eux, soit comme personnel loué. Par ailleurs, l'arrivée du printemps favorise les migrations - et parfois le vagabondage - des jeunes gens. Il n'est donc pas fortuit que les

³⁶ OM1, doc. 173, lettre à un grand vicaire en mai 1827, § 10.

postulants de la Haute-Loire arrivent à Lavalla à la fin mars et que Champagnat propose à certains d'entre eux, pour les éprouver, de les louer

comme bergers³⁷. En somme, le recrutement à Lavalla paraît suivre les rythmes agraires qui commandent en même temps la scolarité populaire.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1822			8	1	2			3	2		4	1
1823	1				1				4		2	
1824	3	3	2	1				2	3	4	1	3
1825	3		1	4	4	1		2	1	4	1	
1826		1	3			1	1	1	6	2	3	1
1827	1	3		6	2			2	3	4	3	1
Total	8	7	14	12	9	2	1	10	19	14	14	6

CONCLUSION

Entre 1817 et 1822, la maison de Lavalla devient un petit centre de diffusion de l'instruction doté d'un noyau dur d'une dizaine de membres et d'une périphérie floue mais concernant pas mal de monde. C'est une Institution polyvalente qui délivre non seulement l'enseignement élémentaire (école) mais un enseignement primaire supérieur pour de futurs Instituteurs et même une initiation au latin pour quelques-uns. Vers 1820, c'est une

œuvre qui fait parler d'elle au niveau d'une petite région, et les années 1822-27 sont celles de son établissement en centre de formation dont l'influence s'étend sur la Haute-Loire, l'Ardèche et la Loire. En 1824, reconnue par le diocèse de Lyon comme congrégation diocésaine³⁸, elle est déjà une œuvre supra-diocésaine. Transférée à l'Hermitage, l'œuvre se transforme peu à peu, abandonnant une complexité de fonctionnement qui devait être délicate à gérer mais qui la faisait vivre en symbiose avec le milieu.

³⁷ Vie, ch. 9, p. 102.

³⁸ Le mot « congrégation » n'a pas encore de sens canonique précis. Il signifie encore « association religieuse ». D'ailleurs les membres de la congrégation ne font pas de vœu.

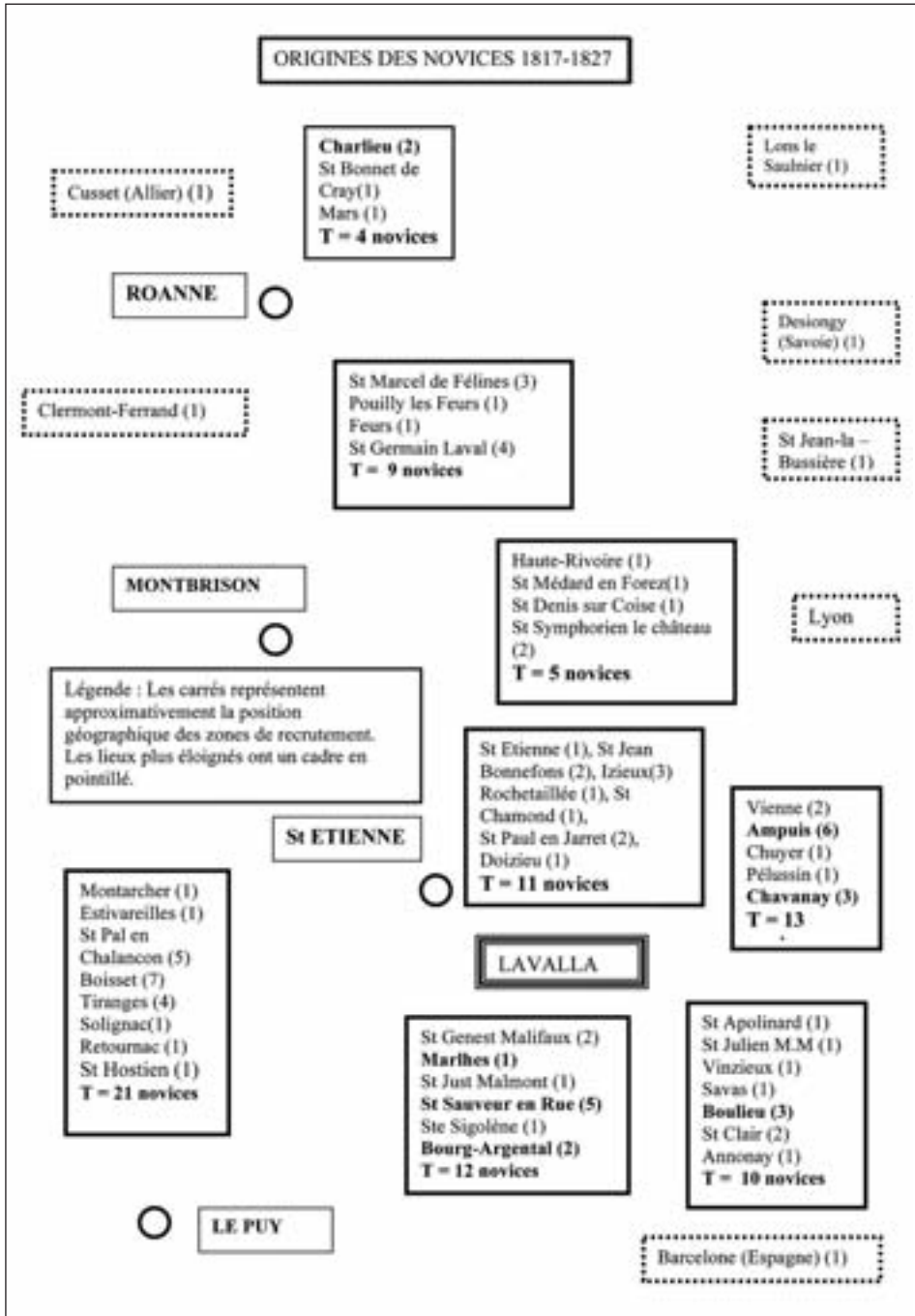
Géographie du recrutement

Un schéma dressé à partir de l'origine des novices en 1817-1827 permet de définir un certain nombre de grandes caractéristiques : il concerne une zone centrale comprenant Lavalla et les agglomérations alentour qui, à elles seules, donnent 21 novices. Cette zone s'étend naturellement vers le Sud jusqu'à Annonay et à l'Est jusqu'au Rhône. C'est en somme l'aire naturelle du recrutement portée par les échanges culturels et commerciaux. Quarante six novices sortent de cette zone.

Nous savons que la zone Ouest, située en Haute-Loire mais aussi au Sud-Ouest de la Loire, n'apporte des vocations qu'à partir de 1822 sans

qu'aucune école y soit installée. Leur nombre est absolument remarquable : 21. Mais il faut souligner que c'est moins de la moitié des vocations de la zone décrite précédemment.

Enfin, au Nord de Lavalla et Saint Étienne s'allument des zones plus modestes : les Monts du Lyonnais ; la plaine de Feurs et le rebord du Forez, la région de Charlieu. Le lien entre ces zones et la fondation des écoles est manifeste dans deux cas sur trois. Cependant, il n'est pas indifférent de remarquer que la Haute-Loire et la région de Feurs, qui donnent un nombre significatif de vocations, sont des lieux où M. Courveille a vécu. Enfin, quelques vocations ont des origines plus lointaines : ce sont souvent des jeunes gens issus de l'émigration ou du vagabondage.



3. APERÇUS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE À LAVALLA ET À L'HERMITAGE

Dans ses *Annales de l'Institut*³⁹, le F. Avit s'est intéressé aux conditions matérielles dans lesquelles l'Institut est né et a grandi. Il a même consulté les archives existantes sur ce point. Il nous rappelle qu'en 1817 le P. Champagnat n'avait que son traitement de vicaire, qui n'était pas assuré par le gouvernement mais par la commune, et dont le montant exact n'est pas connu. N'est pas davantage connu le loyer de la maison Bonner où il établit ses deux disciples le 2 janvier 1817. Comme mobilier, il y a quelques meubles donnés et deux lits en planches fabriqués par Champagnat. Le linge, les ustensiles de cuisine sont rares ou absents.

3.1. Peu de sources dans les années 1817-1822

Nous savons que le 1^{er} octobre 1817, M. Courveille et Champagnat achètent la maison moyennant 1000 F. Mais il faudra passer un nouvel acte le 26 avril 1818 pour 1600 F. Pour vivre, les premiers frères font des clous et travaillent la terre. Nous savons par le *mémoire Bourdin* que, lorsqu'ils commencent à s'occuper des enfants, ils quêtent des dons en nature et que le curé Rebod semble avoir contribué à payer la maison. Le F. Avit signale⁴⁰

qu'une veuve, nommée Oriol, donne 200 F. à Champagnat. En outre, un certain nombre d'enfants de l'école payent une rétribution et la maison loge quelques pensionnaires. Le casuel (messes, enterrements, baptêmes...) doit aussi fournir au P. Champagnat un appoint non négligeable.

Quant à l'habit donné à partir de 1817 et certainement payé par celui qui l'endosse, le F. Avit affirme (1826 §52) que, jusqu'en 1826, il est confectionné par les tailleurs et cordonniers de Lavalla.

D'autres questions peuvent être soulevées. Par exemple, lorsque l'Instituteur Maisonneuve vient tenir école chez les frères et vivre en communauté avec eux, en 1819 probablement, quelle rétribution était versée par la commune et la somme allait-elle en tout ou en partie dans la caisse des frères ? Comme la *Vie* signale que Maisonneuve est renvoyé à cause de « sa conduite irrégulière et trop mondaine⁴¹ », il est permis de penser qu'une des causes de son renvoi est d'ordre financier. Par ailleurs, nous voyons les frères exercer des fonctions d'auxiliaire paroissial telles que chantré, et il se peut que la fabrique leur ait consenti des dédommagements.

En tout cas, la communauté des origines est certainement pauvre et, encore en 1822, l'inspecteur Guillard

³⁹ Année 1817, § 13-16.

⁴⁰ *Annales des maisons*. Lavalla.

⁴¹ *Vie*, ch. 7, p. 75.

constate cette pauvreté⁴². Néanmoins quand, vers la Toussaint 1819, Champagnat vient loger avec les frères, cette pauvreté est compatible avec la dignité sacerdotale.

En fait, c'est une existence au jour le jour, avec des rentrées d'argent aléatoires et un approvisionnement dépendant largement des terres cultivées par les frères. C'est le temps du provisoire et, dans une certaine mesure, de la survie, en attendant que la Providence et l'expérience indiquent la voie à suivre. Néanmoins, les registres tenus à partir de 1822 nous permettent de suivre à peu près la vie économique et même nous suggèrent la situation antérieure. Le déménagement à l'Hermitage permettra de perfectionner cette organisation économique.

3.2. La fabrication des clous

La fabrication des clous a été la première source de revenus des frères à Lavalla car la fondation faite en hiver ne permettait pas le travail des champs et c'était un peu partout dans les fermes une activité hivernale. Néanmoins, les registres de compte n'en portent la trace que tardivement. La première mention en est faite le 24 janvier 1826 : « reçu pour la façon des clous : 30 F. » et le 6/2/1826, le même registre porte : « Donné au F. Jean-Pierre pour du fer pris chez

M. Nérand à Saint Chamond : 140 F.⁴³ ». Comme Neyrand est négociant en clous, on peut supposer qu'au moins une partie de la somme concerne les fameuses baguettes de fer appelées « verges » qui étaient ensuite coupées et martelées pour faire les têtes et les pointes des clous. C'est sans doute encore l'activité du F. Jean-Marie Granjon qui, d'après le *mémoire Bourdin*⁴⁴, s'était retiré vers 1826 dans une cabane au-dessus de l'Hermitage où il forgeait. Une autre mention des comptes ne laisse aucun doute : le 25/12/1828, « Donné à M. Estienne pour paiement du fer à faire des clouds : 10.50 F. » (OFM/1 p. 423).

Deux choses sont donc certaines : jusqu'en 1826, on forge des clous chez les Frères Maristes et on les commercialise. Ensuite, le travail de forge continue mais nous n'avons pas de certitude quant à leur commercialisation : il se peut que la fabrication soit destinée seulement aux besoins de la maison. D'ailleurs, l'achat de 1828, peu élevé, suggère cette hypothèse. En outre, le registre des dépenses ne mentionne pas d'achat de clous avant 1835. Cette année, en avril et juillet, le registre note deux achats à M. Brosse, marchand de clous, à Saint Julien pour une somme d'ailleurs peu importante : 18.6 F. (OFM/1, p. 456).

A partir de 1837, les achats de clous se multiplient : le 10 janvier 1837, achat à la veuve Rossilliot de

⁴² OM1, doc. 75.

⁴³ Registre des dépenses, OFM/1, p. 333 et 409.

⁴⁴ OM2/ doc 754.

10 000 clous et 3000 pointes pour 70 F. Le 29 septembre 1837 : « Donné à Fara de Lavalla, faiseur de clous : 46 ». En décembre nouvel achat au même pour 42 F.

Ces dépenses sont en grande partie liées à la cordonnerie de l'Hermitage dont le F. Avit évoque le fonctionnement :

« Depuis 1817, le P. Champagnat s'était servi des cordonniers de Lavalla pour la chaussure des FF⁴⁵. Depuis quelques années⁴⁶ (il évoque l'année 1833), les nommés Diosson et Roux faisaient ce métier dans la maison. Celui-ci prit l'habit en 1834 sous le nom de F. Pacôme et le bon Père l'établit chef de la cordonnerie. Il n'était pas habile mais la chaussure des frères n'était pas mignonne. On y employait parfois un cuir mal tanné dont on aurait pu compter tous les poils. »

L'hypothèse d'un abandon de la fabrication des clous vers 1835 semble donc assez pertinente, d'autant que les Frères Maristes commencent à connaître alors une certaine aisance financière.

3.3. Le textile à Lavalla puis l'Hermitage

Claude Fayol, le futur F. Stanislas, entre au noviciat le 12 février 1822, à l'âge de 22 ans. Comme il est tisse-

rand, « on plaça un métier dans la cuisine sur lequel il fit de la toile pendant quelque temps pour gagner quelques sous⁴⁷. » Le F. Stanislas lui-même ne semble pas avoir continué cette activité à l'Hermitage. Néanmoins, la maison deviendra un centre de production textile non négligeable qui procurera le tissu nécessaire à une tailleurie établie dès 1826, que le F. Hippolyte « qui savait un peu coudre » dirigera pendant 43 ans (Avit, 1826 § 52).

Dès 1827, est établi un atelier de rubans où sont employés les frères et postulants fatigués ou incapables d'un autre travail. Dans une lettre de 1829, le P. Champagnat précise qu'il est dirigé par M. Séon⁴⁸. La même année 1827, le P. Champagnat, le F. Pierre et quelques autres enclosent la cour du midi et créent un bâtiment comprenant boulangerie, « vacherie » (étable) et plusieurs dépôts. Peu après on y place une carderie de laine (Avit, 1827 § 60) à laquelle sera joint un tissage de drap dirigé par le F. Jean-Joseph (Chillet Jean-Baptiste)⁴⁹. Le F. Avit reconnaît que ce frère n'avait pas d'aptitude à l'enseignement « mais il était habile à tisser la toile et le drap. » D'ailleurs, le livre des dépenses renferme de nombreux achats de laine, et le registre des recettes note de nombreuses ventes de

⁴⁵ Dans les actes du procès diocésain de béatification, Mlle Françoise Baché, de Lavalla déclare en 1886 : « Mes parents faisaient ses souliers et ceux des premiers frères » ; renseignement fourni par le F. Henri Réocreux.

⁴⁶ Vers 1830. Voir Avit, 1833, § 112.

⁴⁷ Annales de l'Institut, 1822, § 34.

⁴⁸ OM1, doc. 185. L'abandon de la fabrication des rubans a eu lieu avant 1838.

⁴⁹ Natif de St Denis sur Coise, entré le 4 juillet 1826, ayant pris l'habit le 10 novembre de la même année, il fait profession perpétuelle le 8 septembre 1828.

drap par le F. Jean-Joseph. Le F. Avit (1840 § 703) précise que « le drap destiné aux soutanes, aux manteaux et aux bas étant fabriqué à l'Hermitage était assez grossier, mais il durait longtemps. » Le choix des bas de drap pour les frères en 1828-29 serait donc motivé essentiellement par des raisons économiques, la maison étant désormais capable de confectionner elle-même les chaussettes des frères.

Enfin, en 1827, « une vieille fille nommée Gabrielle vint se fixer à côté de la maison pour avoir soin du linge. » Les comptes portent la trace de ses quelques dépenses mais aussi mentionnent très souvent les journées des lavandières, certainement des femmes habitant à proximité et payées 1,30 F. la journée, ce qui est un assez bon revenu puisqu'alors un manœuvre ne gagne guère qu'1 F. Le registre des dépenses porte pour la première fois le 27 février 1827 : « Donné pour laver le linge ou pour cendre⁵⁰ : 12 (F) ». Il faut attendre le 8 février 1832 pour trouver : « Donné aux femmes qui ont lavais (sic) la lessive 7, 80 F » et le 10 : « Donné pour la lessive : 28, 50 (F) ». On retrouve mention de la lessive en avril, juin, septembre, octobre, novembre de la même année. On a donc l'impression que jusqu'en 1832 on ne fait appel qu'incidemment à des lavandières mais qu'ensuite, la maison étant de-

venue plus nombreuse et moins pauvre, les lessives sont confiées à des femmes.

3.4. Librairie de Lavalla et l'Hermitage

Le registre des inscriptions mentionne non seulement le prix de la pension que versent les novices ou les pensionnaires mais aussi les fournitures scolaires qu'ils achètent à la maison, ce qui fait de Lavalla un petit centre de diffusion du livre et du matériel scolaires, certainement bien avant 1822. Souvent le même livre connaît des tarifs différents, probablement selon qu'il est plus ou moins usagé. On peut remarquer que l'encre n'est pas achetée, probablement parce que fabriquée sur place à partir de la noix de gale⁵¹. La maison ne vend pas d'ardoises, accessoires que l'enseignement mutuel diffuse pourtant largement, mais des mains⁵² de papier. Enfin, on ne trouve ni ouvrage d'initiation au latin ni manuels d'histoire ou de géographie qui relèvent d'un enseignement de collège. Le programme des études de Lavalla est donc réduit aux matières fondamentales.

Pour l'apprentissage de la lecture, les alphabets sont assez rares, sans doute parce que la majorité des arrivants (novices et pensionnaires) semblent déjà connaître leurs

⁵⁰ On utilise peu le savon mais on fait bouillir le linge avec de la cendre.

⁵¹ Plante parasite du chêne ayant la forme d'une bille. Broyée, elle donne une encre de couleur marron.

⁵² Liasse de 25 feuilles de papier.

lettres. L'ouvrage de lecture élémentaire est le « principe » (de lecture). Puis les lecteurs se forment à la lecture suivie dans « *la Bible* » de Royaumont : une histoire sainte. Nous pourrions donc distinguer trois niveaux de lecture des novices et pensionnaires : un petit nombre ayant besoin d'être alphabétisés ; la plupart devant être initiés à la lecture courante puis à la grammaire, et à l'écriture, d'où l'achat de plumes et de mains de papier. Quant à l'arithmétique, elle est sans doute réduite à l'apprentissage des quatre opérations. La civilité s'apprend dans l'ouvrage de J.B. de la Salle : *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*. Comme la *Bible de Royaumont*, elle sert à perfectionner la lecture⁵³.

Le dernier élément fondamental de l'enseignement est le catéchisme.

Mais celui du diocèse n'est pas le plus fréquent : les novices semblent disposer d'un ouvrage plus développé dont l'auteur n'est pas mentionné. Un tel choix n'aurait rien d'étonnant puisque la vocation catéchétique des frères est fortement affirmée. Le catéchisme de Calot, cher, semble une exception.

Donc, Lavalla est une école primaire offrant un niveau de formation assez développé. Et surtout la présence de la *Conduite des frères* des écoles chrétiennes parmi les livres importants montre qu'elle forme de futurs maîtres à la méthode simultanée. C'est ce que l'on commence à appeler une école normale. Les nombreux livres de piété rappellent qu'il s'agit d'un noviciat mais il est vrai qu'alors la littérature pieuse est une composante normale de l'apprentissage des Instituteurs.

Livres	Sous ⁵⁴	Francs et centimes
Alphabet		0.25
Arithmétique	5.	0.25
Bible (de Royaumont)		1.25
Bible (de Royaumont)	27	1.35c
Bible (de Royaumont)		1.25c
Bible (de Royaumont)		1.40c
Bible (de Royaumont) in 12	28	1.40
Cantique	9	0.45
Catéchisme		0.40
Catéchisme	11	0.55
Catéchisme	11	0.55
Catéchisme de Calot in 12		2.65

⁵³ Elle est imprimée en caractères de civilité qui ressemblent à l'écriture gothique.

⁵⁴ On compte encore selon deux modes : en sous et en francs. Un franc vaut 20 sous.

Catéchisme du diocèse	5	0.25
Catéchisme		0.25
Chemin de Croix	18	0.90
Chronologie (biblique ?)	17	0.85
Civilité		0.25
Civilité		0.20
Civilité	4	0.20
Conduite des frères	32	1.60
Exercice de piété	5	0.25
Grammaire		0.50
Grammaire française	16	0.80
Grammaire in 12	16	0.80
Heures de Lyon	27	1.35
Heures de Lyon avec Chemin de croix in 18	36	1.80
Heures de Lyon		1.50
Instruction (des jeunes gens ?)		1.50
Instruction des jeunes gens ⁵⁵	17	0.85
Livre d'off[ice] (de la Sainte vierge ?)		0.50
Livre d'office		0.50
Office de la Sainte Vierge in 24	13	0.65
Livre d'or (ou <i>L'humilité en pratique</i> par Dom Sans de Sainte Catherine)	14	0.70
Main de papier	8	0.40
Plumes : paquet de vingt quatre	8	0.40
Principe (de lecture)	5	0.25

Pour se procurer ces ouvrages, Lavalla est en relations avec le libraire-éditeur Guyot de Lyon qui consent certainement des rabais. Les frères des écoles se fournissent d'ailleurs auprès de Lavalla en livres et matériel

scolaire qu'ils vendent en prélevant un petit bénéfice : en 1824, le F. J.M. Granjon, directeur de Bourg-Argental, verse 133 F. pour « argent des livres⁵⁶ ». Evidemment, cette librairie sera continuée à l'Hermitage. En 1829, le P. Champa-

⁵⁵ Instructions chrétiennes pour les jeunes gens, ouvrage de dévotion. J'en possède une édition imprimée à Lyon chez Lambert-Gentot, en 1826.

⁵⁶ OFM/1, doc. 105, p. 303.

gnat déclare que c'est le P. Bourdin qui en est chargé⁵⁷. En 1838, ce sera le F. Louis (Avit, 1838, § 387).

3.5. Les pensionnaires et les novices

Nous ne reviendrons guère sur les revenus procurés par les pensions qui s'élèvent à plus ou moins deux cents francs par an, comme celle des novices. Mais chaque entrée semble relever d'un contrat particulier que le statut des pensionnaires révèle bien : certains paient 10 F. ; d'autres 15, 20 ou même 25 F. par mois mais avec des services différents parfois expressément notés. Il faut souligner en tout cas qu'il s'agit de sommes très importantes : un ouvrier qualifié gagne alors 2 F. par jour ouvrable et donc plus ou moins 600 F. par an. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les pensions ou le prix du noviciat soient acquittés peu à peu ou supportent des accommodements. En fait, l'Hermi-

tage est riche de créances mais l'argent entre très lentement et les problèmes de trésorerie sont quasi permanents.

3.6. Des retards de paiement étonnants

Quelques documents sur le paiement des frais de noviciat nous paraissent dignes d'une attention plus spéciale par les personnes impliquées et par l'importance des sommes en jeu. Le registre d'inscriptions dans un « Compte approximatif de ce qui nous est dû » (OFM/1, doc. 109, p. 328) daté du 6 novembre 1825, révèle que certains frères entrés depuis longtemps figurent parmi les débiteurs, en particulier Gabriel Rivat. Autre surprise : le document mentionne « les deux Chomat », c'est-à-dire les deux Instituteurs de Sorbiers, Louis Chomat et Arsène Fayol qui deviendront les F. Cassien et Arsène, et qui semblent déjà associés secrètement à l'œuvre de Champagnat. D'ailleurs leur biographie⁵⁸ apporte là-dessus un certain éclairage.

	État civil (rajouté par nous)	Somme due
« Poinard	Claude Poinard. F. Étienne. Entré le 11/11/23 ⁵⁹	60
Frère du F. Jean-Pierre	F. Benoît (Deville). Entrée et vêtue en 1828 ⁶⁰	400

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Biographie de quelques frères, édition 1868, p. 195-198, indique des contacts entre eux et lui vers cette époque. Ils ne feront d'ailleurs pas de noviciat mais, entrés le 19 septembre 1832, ils revêtent l'habit religieux le 7 octobre et repartent dans leur école. Il semble que les habitants de Sorbiers aient considéré cette affiliation comme une trahison et le P. Champagnat devra fermer l'école. On est peu de temps après la Révolution de 1830, dans une ambiance anticléricale, mais il se peut que Louis Chomat, jusque là pratiquant la méthode mutuelle, soit passé à la méthode simultanée, ce qui, dans une ambiance de nouvelle guerre scolaire, pouvait passer pour une provocation.

⁵⁹ Cette colonne est rajoutée par nous pour permettre de situer la personne.

⁶⁰ Comme pour « les 2 Chomat », Benoît Deville semble lié à l'œuvre sans être encore frère.

Furet de st Pal	F. Cyprien. Entré le 3/9/22	400
F. Pierre	Souchon Jean. Entré le 20/10/24	400
F. Hilarion	Girard. Entré le 28/3/22	180
F. Marie-Lin	?	50
F. Ambroise	Pinsonnel Jean. Entré le 7/9/24	300
F. Dominique	Exquis Benoît. Entré le 14/10/24	200
F. Joseph Bret	Entré le 5/8/1825	400
Jean-Claude Jalon	F. Clément. Entré le 27/6/25	400
F. Louis et Laurent	Les deux frères Audras entrés en 1817	1000
Les deux Chomat	Il s'agit des F. Cassien et Arsène (Louis Chomat et Césaire Fayol) qui entreront le 19 septembre 1832	2000
Auguste Ayou	Pensionnaire	220
Nolin	Pensionnaire	220
Jean Fara	Pensionnaire puis frère	120
Gabriel Rivat	F. François. Entré le 6 mai 1818.	400
F. Jean-Pierre »	Jean Deville. Entré le 14/5/25	200

Nous comprenons donc mal que les F. Louis, Laurent et François doivent encore en 1825 des sommes importantes, comme s'ils n'avaient encore pas acquitté leur noviciat. Dans le doc. 140 (OFM/1, p. 557), figure un

autre inventaire intitulé, cette fois : « Frères qui n'ont pas fini de payer leur noviciat ». Non daté, il semble établi vers 1830. Une première liste de 13 noms concerne encore deux frères entrés avant 1822 dont le F. François⁶¹.

	Somme reçue	Entré le	Nom civil
« 1° F. François.	Reçu 100	6/5/1818	Gabriel Rivat
2° F. Barthélemy	100	1/5/1819	Barthélemy Badard
3° F. Joseph		28/3/1822	Georges Poncet
4° F. Jean-Bap(tiste)		28/3/1822	J.B. Furet
5° F. Théodoret		20/1/27	Thomas Fayasson
6° F. Hilarion		28/3/1822	Joseph Girard
7° F. Jean-Marie		2/12/1826	Claude Bonnet
8° F. Abel		25/9/1825	Jean Etienne Dumas

⁶¹ Mais la mention de la somme semble signifier la fin du paiement. Il pourrait en être de même pour Barthélemy Badard qui n'est d'ailleurs pas signalé comme débiteur dans la liste de 1825.

9° F. Damien		31/10/1824	J. M. Mercier
10° F. Xavier		11/4/1825	Gabriel Prat
11° F. Hyppolite		20/9/1826	Jean Remillieu
12° F. Enselme		5/2/1827	Etienne Poujard
13° F. Mathieu		19/11/1827	Phillibert Derisson
14° Régis (sic)		28/3/22	François Civier
15° J. Chrysostome		25/2/1829	Doche Louis
16° F. Benoît »		19/5/1828	Jean Deville

Il faudrait donc considérer que le paiement du noviciat s'étale sur une très longue période et aussi qu'un certain nombre de personnes sont attachées à l'œuvre sans être officiellement frères, soit parce qu'elles se sont formées à Lavalla soit parce qu'elles sont liées officieusement à l'œuvre de Champagnat. Ces comptes paraissent donc bien étranges. Peut-être certaines de ces sommes sont-elles liées à la légitime (l'héritage) des frères qui doivent en faire bénéficier la maison. En tout cas, si le paiement des frais de noviciat s'effectue souvent sur une très longue période, personne n'en semble dispensé.

CONCLUSION

L'économie de l'œuvre des frères à Lavalla s'établit donc dans les premières années sur un trépied : d'une part, l'exploitation des ressources agricoles de la propriété ; d'autre part,

des activités artisanales destinées au début à procurer des ressources financières et ensuite à réduire les dépenses ; enfin, la fonction de noviciat-pensionnat-école normale qui assure lentement des rentrées d'argent. La complémentarité entre ces ressources est manifeste : la production agricole assure plus ou moins la vie quotidienne ; les revenus artisanaux permettent d'alimenter une trésorerie minimale ; les sommes fournies par la formation donnent des ressources plus importantes mais sur le long terme.

Par ailleurs, l'examen des sources financières donne de l'œuvre de Lavalla une image plus complexe que les récits classiques des origines : la fraternité n'empêche pas que chacun paie ce qu'il doit et elle semble avoir, durant l'époque de Lavalla, des frontières plus floues et plus larges que le groupe restreint dont la tradition nous a laissé le souvenir.

4. LA GESTION DES ÉCOLES DE 1818 À 1827

4.1. De l'école paroissiale à l'école communale

Entre l'établissement de l'école de Marlihes en 1818 et le prospectus de 1824 qui propose au public les services des Petits Frères de Marie se déroulent six années qui ont permis au P. Champagnat d'affiner les conditions financières et matérielles de

fondation et de fonctionnement des écoles.

4.2. Le prospectus de 1824

Les Petits Frères de Marie publient donc, sous l'autorité du diocèse, en juillet 1824, un prospectus probablement rédigé par M. Cholleton, vicaire général, qui s'inspire d'un projet certainement plus proche de la pensée de Champagnat⁶². Toujours est-il que les différences entre eux paraissent flagrantes.

Projet (juin 1824 ?)	Prospectus (juillet 1824)
Traitement : 400 F. pour deux frères ; 600 F. pour 3 frères.	Traitement : 800 F. pour deux frères ; 1200 F. pour trois frères.
Un petit mobilier valant 1500 F. pour trois frères ; 1000 F. pour deux ; 800 F. quand les frères ne passent que l'hiver.	Une maison convenable pourvue du mobilier nécessaire.
400 F., un logement et un mobilier convenable pour 2 frères n'exerçant que l'hiver.	
Un bâtiment apte à l'enseignement.	Les communes peuvent percevoir, des parents aisés, une rétribution scolaire.
	Un jardin.
	Un lieu de récréation pour les enfants.
	Appel aux prières et libéralités des paroissiens et à la bienveillance des curés.

⁶² F. Pedro Herreros, *La regla del Fundador, sus Fuentes y evolución*, Rome, 1984, p. 20-24.

Il semble que le projet, fidèle au désir de répondre aux besoins des petites communes, réduise au maximum les exigences financières et immobilières. En outre, il entérine la tradition de l'école durant l'hiver : de la Toussaint à Pâques. Avec le prospectus, on fait le choix d'une œuvre assez différente qui ne peut intéresser que les communes les plus importantes mais semble, par bien des aspects, plus réaliste. En particulier, le prospectus prévoit une rétribution scolaire perçue par la commune et non par les frères, ce qui leur évite bien des embarras.

Comme le projet ne parle pas des rétributions scolaires, pourtant perçues déjà dans plusieurs écoles, il faut considérer que, s'adressant aux conseils municipaux, il indique la somme versée par la commune et laisse de côté l'argent reçu directement par les frères au moyen des rétributions scolaires. Le projet suppose aussi les apports financiers de quelques notables soit sous forme de rentes soit directement par subvention annuelle. C'est d'ailleurs le scénario des fondations de Bourg-Argental, Saint Sauveur et Saint Symphorien-le-Château. Le prospectus, lui, fait discrètement appel aux libéralités des habitants (article 12).

En somme, le projet ne prévoirait que l'argent public dépensé pour l'établissement des écoles tandis que le prospectus est plus global.

4.3. Les tâtonnements des années 1817-1822

Ce texte normatif est, en tout cas, le fruit de l'expérience acquise entre 1818 et 1824 au prix de bien des déboires. Nous avons un bon exemple de ce temps en observant la situation financière des écoles fondées avant 1824.

Le statut de l'école de Lavalla ne semble guère avoir été fixé. Après la descente à l'Hermitage, l'école devient une annexe de la maison-mère, deux frères n'y faisant l'école que durant l'hiver et descendant les jeudis pour s'approvisionner, comme le faisait le F. Laurent vers 1819 au Besat⁶³. A Tarentaise, le F. Laurent, vers 1822, est dans une situation encore plus précaire : « Il préparait lui-même sa chétive nourriture, couchait dans le dortoir des latinistes (de l'école presbytérale du curé Préher) et faisait sa classe dans une grange. »

Marlhes, fondée en 1818, ne paraît pas davantage établie financièrement. L'école est considérée comme une annexe de la cure et relevant des ressources de celle-ci. Aussi les conditions matérielles sont-elles peu convenables. Il faut recevoir des caméristes dans un local très insuffisant : « on gagnait même de l'espace en faisant coucher 2, même 3 enfants ensemble dans des lits un peu plus larges », comme c'était encore l'usage dans bien des familles et « les frères avaient à peine un petit réduit pour eux⁶⁴. »

⁶³ F. Avit, Annales des maisons, Province de l'Hermitage, Lavalla.

⁶⁴ Ibid. Marlhes.

Devant la mauvaise volonté du curé pour remédier à une telle situation, le P. Champagnat retire les frères en 1822. Vanosc, fondée cette même année 1822, n'est pas mieux lotie : très mal logés, les frères en seront retirés aux vacances de 1826 ou à Pâques 1827.

Saint Sauveur, fondée en 1820, relève d'un cas différent car fondée par M. Colomb de Gaste, le maire. Il aurait versé 400 F. de prime d'installation et un mobilier de la même valeur. Pour le traitement des deux frères, la commune aurait donné 350 F. et M. Colomb 200. Une rente de 100 F. tirée de la location d'un pré, une autre rente de 50 F. venant de M. de St Trivier, ainsi que les rétributions scolaires des élèves écrivains (les plus avancés qui apprennent à écrire) : 100 F. Le total fait théoriquement 800 F. Mais les rétributions rentrent mal, la population étant réticente à payer pour s'instruire et le nombre des élèves écrivains étant faible.

A Bourg-Argental, nous avons un scénario semblable : M. De Pléné, maire, et le vicomte de St Trivier assurent la fondation. Ils fournissent le mobilier et il semble que la prime de fondation ait été obtenue par une souscription de bienfaiteurs. Quant au traitement des trois frères, il est en deux parts : 600 F. de revenu garanti, on ne sait par qui, et les 600 autres obtenus par des rétributions scolaires. Le 7 février 1824, le registre des inscriptions (OFM/1, doc. 105, p. 303) indique que le F. Jean-Marie Granjon a payé 600 F. pour l'année 1822 et,

pour l'année 1823, 300 F. de traitement des frères. Il y a aussi 133 F. d'argent des livres, probablement le bénéfice sur les fournitures scolaires aux enfants mais 59 F. seulement de rétribution scolaire. Enfin, le F. Jean-Marie rembourse 60 F. prêtés par la maison-mère. Comme les rétributions ne donnent pas l'argent escompté, en 1824, M. de Pléné s'engagea à fournir 1000 F. Quant à M. de Saint Trivier, il concède un capital de 10 000 F. qui donne une rente annuelle de 500 F. Mais le F. Avit note que jusqu'en 1832 le revenu des 3 frères n'est que de 980 F. au lieu des 1200 promis.

Boulieu est fondée en 1823 par le curé Dumas, le maire Mignot et la famille de Vogüe. Le F. Avit pense que le mobilier a été « fourni en nature », c'est-à-dire composé de meubles donnés et doute qu'une prime d'installation ait été versée. Quant au traitement des deux frères, il est de 800 F. fourni pour moitié par la commune et le reste par la famille de Vogüe. Les enfants ne paient pas de rétribution scolaire.

A Saint Symphorien-sur-Coise (Saint Symphorien le Château), c'est le maire, M. Clérimbert, qui prend l'initiative d'écrire à Champagnat le 15 septembre 1823 en annonçant que la commune est prête à donner 400 F., le logement et le mobilier pour deux frères, le reste étant acquitté par les rétributions scolaires. Le curé, M. Roch, écrit aussi. Cette fondation semble avoir été assez précipitée, peut-être pour concurrencer une

école mutuelle. Ouverte vers la Toussaint 1823, dès 1825 l'école a trois frères. Le revenu a dû être trop modeste puisque le Marquis de Nobletz en 1828 dote l'école d'une rente de 650 F.

La fondation de Chavanay, à la Toussaint 1824 après les démarches du curé Gauché, ne correspond pas encore à l'application du prospectus mais est très proche du projet. Le F. Avit mentionne, pour cette école de deux frères, une prime d'installation de 400 F., un mobilier valant 500 F. et un traitement de 400 F. par frère. Le local est en très mauvais état⁶⁵.

4.4. Trois modèles de fondation

Lavalla, Marthes, Tarentaise et Vanoosc sont paroissiales et donc dépendant uniquement du curé qui traite les frères comme des sous-clercs. Apparemment, aucun engagement financier précis ne semble pris et ces maisons sont misérables au point que Champagnat les ferme rapidement sauf Lavalla qui va vivre après 1825. Une école exclusivement dépendante de la cure n'est donc pas viable pour les Frères de Marie.

Bourg-Argental et Saint Sauveur sont des écoles communales dues à l'initiative des autorités civiles et des notables. Des engagements financiers assez précis ont été pris, apparemment sans intervention des

curés. Le système fonctionne tant bien que mal.

Boulieu et Saint Symphorien-le-Château sont des modèles intermédiaires qui vont devenir les plus fréquents. Ils reposent sur l'entente des curés, des autorités communales et des notables. Comme dans le modèle précédent, les conditions financières sont précisées. Et avec Chavanay, bien que le fondateur soit le curé, on semble aboutir à des conditions proches du projet de prospectus.

4.5. L'esquisse d'un changement de fond

Ces faits illustrent un début de laïcisation de l'école, les autorités civiles, même et surtout bonnes catholiques considérant que l'instruction relève de leur compétence. En somme, Saint Sauveur est la première école mariste de type moderne : une modernité qui rend les frères moins dépendants de la cure, leur offre des conditions matérielles décentes et les rétribue assez correctement.

Reste le problème de la rétribution scolaire car les parents ancrés dans la vieille tradition de l'Église, qui considère l'éducation comme une œuvre de miséricorde et non un mercenariat, rechignent à payer. La perception de la rétribution est donc difficile et le F. Avit remarque que le F. Louis, successeur du F. Jean-Marie à Bourg-Argental, s'étant montré plus sévère

⁶⁵ Les renseignements sur les écoles ci-dessus viennent des Annales des maisons.

pour faire rentrer les rétributions, « plusieurs enfants quittèrent l'école ».

Durant ces années 1818-1823, le P. Champagnat a donc pu expérimenter différentes situations et se faire une idée des conditions nécessaires à l'existence d'une école de deux ou trois frères. Il a pu constater l'échec des fondations uniquement paroissiales et évaluer de manière plus précise le minimum à exiger. Aussi les conditions de fondation du prospectus de 1824 découlent de ces années de tâtonnements marquées par des échecs ou des fondations mal établies.

4.6. Les difficultés des écoles

Pour autant, même quand il y a des accords financiers, l'argent rentre mal. Dans le registre des inscriptions, un compte approximatif de ce qui est dû, établi au 6 novembre 1825 (OFM doc. 109, p. 328) donne une idée des retards de paiement pour l'année 1824 :

Boulieu :	500
Bourg-Argental :	1.700
Saint Sauveur :	400
Vanosc :	300
Chavanay :	500
Ampuis :	800
Saint Symphorien :	700
Charlieu :	800

On remarque que Bourg-Argental semble avoir un retard d'au moins deux ans. Donc, ce sont 5.700 F. dont les finances de Champagnat ne peuvent disposer juste avant que Courveille et lui ne fassent un emprunt de 12.000 F. en décembre 1825.

4.7. Le cas de Charlieu : un prospectus peu appliqué

Cet établissement n'a pas été voulu par Champagnat mais imposé par le diocèse voulant éliminer l'influence de Grizard, disciple du vicaire général Bochard, opposé à la venue de Mgr. de Pins. De plus, c'est une ville dans laquelle il y a un collège et où exercent des Instituteurs mutuels. M. Courveille, envoyé pour traiter avec la municipalité, tente d'y installer un noviciat de frères et même une maison missionnaire⁶⁶. Il essaie cependant de baser la négociation sur le prospectus de l'Institut, récemment imprimé, demande à la commune 600 F. par an de traitement - le reste devant sans doute être fourni par les rétributions scolaires - ainsi que 1000 F. pour l'achat du mobilier et les frais d'installation. Finalement la commune accepte ses conditions.

Le F. Avit⁶⁷, qui n'a certainement pas connu la lettre du maire de Charlieu donnant les détails de la négociation, présente des renseignements un peu

⁶⁶ Voir OM1/doc. 120, p. 343.

⁶⁷ Annales des maisons. Charlieu.

différents : une prime de 400 F. un traitement de 425 F. par frère, soit 1275 F. par an, et un mobilier de 1500 F. La ville n'aurait assuré que 500 F. pour le traitement annuel et les rétributions, fourni

le reste. « Mais il fallait les obtenir à la pointe de l'épée. » Nous pouvons, à partir de ces diverses sources, dresser un intéressant tableau du passage de la théorie à la pratique :

	Projet de prospectus (3 frères)	Prospectus (3 frères)	Conditions de M. Courveille (OM1/120)	Avit (Annales des maisons)
Traitement théorique	600 F.	1200 F.	1200 F. (3 frères)	1275 F.
Traitement communal	Non précisé	Non précisé	600 F.	500 F.
Rétributions	Non précisées	Perception par la commune	Théoriquement 600 F.	Perception difficile par les frères
Mobilier et frais d'installation	1500 F.	Non précisé	1000 F.	1500 F.

Cette fondation pourtant exécutée en référence au prospectus de juillet 1824 est donc très loin de l'appliquer. En fait, avec ou sans prospectus, le problème de fond demeure le refus des municipalités de consacrer des sommes importantes à l'enseignement populaire et la réticence des familles à verser une somme, même modeste, pour l'éducation de leurs enfants. Nous sommes encore dans un ancien régime éducatif dont Champagnat et les frères doivent s'accommoder. Il faudra attendre la loi Guizot (1833) pour qu'un traitement minimal de 200 F. soit imposé par l'État aux communes. Quant au P. Champagnat, il recherchera systématiquement les écoles gratuites

ou dont les rétributions scolaires sont perçues par la commune. Mais en 1824, nous n'en sommes pas là. Le prospectus anticipe donc sur l'avenir.

4.8. Les versements des écoles à la caisse commune (1825-1832)

Le livre de comptes⁶⁸ nous permet de suivre année après année la vie financière des écoles même si les indications données sont souvent d'interprétation difficile. Il est notamment délicat de connaître le traitement annuel car les versements sont très irréguliers et le plus souvent en retard.

68 OFM/1, p. 544.

Le moyen le moins mauvais de connaître les revenus des frères est d'additionner dépenses et verse-

ments à la caisse commune. L'échantillon de 10 des plus anciennes écoles donne les résultats suivants :

École	Année	Fourchette des dépenses des frères	Fourchette des versements annuels à la caisse commune
Chavanay	1825-31	305-511 F/an	90 - 141
Bourg-Argental	1825-32	364-665	450-937
Saint Sauveur	1825-32	300-561	48-100
Boulieu	1825-31	306-330	73-153
Saint Symphorien	1825-32	342-389	34-250
Charlieu	1825-32	350-666	107-766
Ampuis	1826-32	514-700	30-141
Mornant	1826-32	400-455	300-654
Saint Paul en J.	1827-32	457-747	132-221
Neuville	1826-32	420-700	100-317
Moyenne		375-572	136-368

Les moyennes permettent de suggérer qu'en année basse le revenu moyen d'une école est de 375+136, soit 511 F. ; et en année faste : 572+368, soit 940 F. En tenant compte de revenus annexes (vente de livres⁶⁹), de menus revenus et de l'argent conservé en caisse, on peut évaluer les revenus moyens entre 600 et 1000 F. par an. Comme les communes et les bienfaiteurs semblent payer quand ils veulent, quand ils peuvent ou après de pressantes sollicitations, il est impossible d'établir un budget prévisionnel, et un certain désordre des comptes de Champagnat s'explique partiellement par une

économie largement soumise à la négligence des débiteurs à acquitter ce qu'ils doivent dans des délais raisonnables. Le train de vie très modeste des frères vient moins de la faiblesse de leurs revenus que de l'obligation de vivre sans argent quand les débiteurs ne paient pas.

Enfin, il faut tenir compte des moments de troubles politiques pouvant engendrer des crises financières. Ainsi le P. Champagnat fait le compte des dettes pour les années 1830-31 dans 7 communes. Le total s'élève à 1611 F., et va de 450 F. (Bourg-Argental) à 61 F. (Feurs)⁷⁰. Un tel en-

⁶⁹ En 1826, 40 F. à Charlieu et 79 à Ampuis (OFM/1 p. 548-549).

⁷⁰ OFM/1, doc. 138, p. 554.

dettement découle très probablement de la révolution de 1830.

4.9. Le mobilier des frères des écoles... et de Lavalla

La Vie du P. Champagnat nous donne quelques détails sur la vie matérielle de certaines écoles en traitant du chapitre de la pauvreté⁷¹. Nous y apprenons que les frères, même malades, dorment sur des paillasses et non des matelas, usent de draps d'étoffe grossière, ne boi-

vent pas de vin, mangent du pain de seigle, raccommodent eux-mêmes leurs habits... Le projet de prospectus, moins détaillé que le prospectus lui-même sur bien des points, présente cependant une liste du mobilier. Comme les écoles sont les copies conformes de la communauté de Lavalla, elles donnent une bonne idée du mobilier des frères en 1824 et certainement bien avant. Nous croyons qu'il n'est pas inutile de produire ici cette liste qui semble prévue pour une communauté de deux frères :

« Mobilier requis pour les frères :

- 1/ *Un crucifix, un bénitier en plomb, une image de la T.S. Vierge, de Saint Joseph, et du Saint Ange gardien.*
- 2/ *Deux prie-Dieu.*
- 3/ *Trois lits⁷² composés ainsi qu'il suit : 1° trois bois de lit ; 2° trois paillasses garnies de feuilles de bled de Turquie (maïs), chacune 80 livres⁷³ ; 3° trois traversins garnis idem ; 4° six couvertures en laine.*
- 5/ *Une douzaine de draps en toile commune.*
- 6/ *Deux douzaines de serviettes bonnes et communes.*
- 7/ *Une douzaine de nappes.*
- 8/ *Une douzaine de torchons.*
- 9/ *Une douzaine de tabliers de cuisine en toile bleue.*
- 10/ *Une horloge à réveil.*
- 11/ *Deux armoires ; une à deux portes.*
- 12/ *Deux petites tables avec tiroir et une pour la cuisine et pour manger.*
- 13/ *Quatre assiettes pour la soupe, quatre plat(e)s pour la portion, deux un peu plus grandes pour servir le fricot, une soupière ; le tout en étain.*
- 14/ *Une demi-douzaine de fourchettes, autant de cuillers et de couteaux de table ; un panier pour tenir six verres ; un panier pour la salade.*
- 15/ *Un buffet ou espèce de commode pour la cuisine.*
- 16/ *Quelque coffre pour tenir du bled ou farine.*

⁷¹ Vie, ch. IX, p. 370-384.

⁷² Un lit est sans doute prévu pour la visite du supérieur ou d'un hôte de passage.

⁷³ La livre vaut 0,422 kg. Donc le poids de chaque paillasse serait de 34 kg environ.

17/ Deux arrosoirs, deux seaux, deux huilières ; le tout en fer blanc.

18/ Une douzaine de chaises.

19/ Une lanterne.

20/ Une poêle à frire.

21/ Une batterie de cuisine dont le détail nous est impossible.

Cette liste est plus indicative qu'effective. Mais elle donne une bonne idée du genre de vie des frères disposant d'un oratoire avec bénitier, images et prie-Dieu, et de tables leur permettant d'étudier, sans doute dans le même local. Pour l'éclairage une seule lanterne est prévue mais les frères disposent certainement de lampes individuelles. L'horloge leur permet de se lever à l'heure et de suivre leur règlement. L'absence de fourneau et de poêle signifie que la cuisine est faite dans une marmite suspendue dans la cheminée de la cuisine, par ailleurs seule source de chaleur dans la maison. La première mention de l'achat d'un poêle apparaît dans les comptes de Lavalla en mars 1824 pour 60 F⁷⁴.

En matière de literie, les frères n'ont pas de matelas mais de simples paillasses. Le linge est assez abondant parce que les lessives sont rarement faites. La vaisselle, verres mis à part, n'est ni en terre cuite, trop fragile, ni en faïence, un peu luxueuse, mais en étain. Le coffre à bled ou à farine signifie que le pain de seigle est une base de l'alimentation et que les

frères, apparemment, le pétrissent et le cuisent eux-mêmes. La présence d'une poêle à frire suggère la consommation de pommes de terre frites et les assiettes indiquent la consommation habituelle de soupe et de « fricot », plat pouvant comporter des ingrédients divers mais certainement légumes, pommes de terre et, au moins de temps en temps, du lard. On n'exige pas de cave pour entreposer pommes de terre, saloir et tonneau de vin mais seulement un buffet dans la cuisine. La batterie de cuisine, seulement évoquée, doit comporter au minimum une marmite à faire le fricot et la soupe, quelques casseroles et un assortiment de louches, écumeurs...La présence des seaux rappelle la nécessité de se procurer l'eau à la fontaine du village ou à une source. Les arrosoirs servent à laver les sols et indiquent que les frères doivent jardiner quoique la présence d'outils ne soit pas prévue. La présence d'une douzaine de chaises paraît un peu élevée même s'il en faut deux ou trois pour la cuisine, au moins deux avec les tables de travail et sans doute deux encore près des lits. On semble prévoir que

⁷⁴ OFM/1, doc. 106, p. 318.

les frères aient à recevoir diverses personnes : maire, curé... et tenir de petites réunions.

Au total, cette liste de 1824 montre que le genre de vie des frères est très proche de celui des paysans de condition moyenne, activité intellectuelle mise à part. La dignité de leur vocation leur interdit d'ailleurs un genre de vie trop bas. En 1838⁷⁵, l'Institut donnera une nouvelle liste de fournitures pour une école de trois frères beaucoup plus détaillée : pour la cuisine et la vaisselle, elle prévoira 42 items ; 15 pour le laboratoire des frères et le jardinage et 17 pour le linge et la literie. C'est presque quatre fois plus qu'en 1824. La comparaison de ces deux listes, mieux que bien des documents, montre le chemin parcouru en 14 ans mais ce serait un autre sujet.

CONCLUSION

En un peu plus d'une dizaine d'années, l'œuvre de Champagnat a donc expérimenté divers types de contrats avec les autorités locales fondatrices d'écoles, le prospectus de 1824 constituant une norme interprétée au coup par coup plutôt que réellement appliquée. Pour Champagnat, la

meilleure formule semble être l'école issue de la collaboration entre notables capables de fournir une rente régulière, autorités communales disposées à payer une somme significative et à fournir un local décent, et curé assumant la responsabilité morale de la fondation. L'idéal est donc l'école gratuite car les rétributions scolaires rapportent peu et, quand elles sont perçues par les frères, sont des sources de conflits. Comme un tel modèle n'est pas réalisable dans les petites paroisses, Champagnat oriente son œuvre vers des communes d'importance moyenne ou des bourgs. Aussi, l'école de deux frères fonctionnant seulement pendant l'hiver, encore envisagée en 1824, ne va guère durer.

Quant à la vie matérielle des frères, elle est, théoriquement, proche de celle des villageois de condition moyenne mais les conditions matérielles sont assez différentes d'une école à l'autre et la lenteur ou les retards des paiements, tout autant que l'esprit de mortification, les invitent à vivre chichement. C'est donc au prix de bien des sacrifices que Champagnat impose aux communes un système éducatif moderne dont tout le monde veut bénéficier mais dont bien peu veulent payer le prix.

⁷⁵ Circulaires, t. 1, p. 242.

5. LES POSTULANTS DE LA HAUTE-LOIRE

5.1. Vagabondage et recrutement

Sur les postulants de la Haute-Loire arrivés en mars 1822, le F. Gabriel-Michel a donné, dans le Bulletin de l'Institut (T. XVIII, 1969) un article très important. Si nous reprenons ce sujet c'est sous un angle un peu différent, axé sur deux aspects : les conditions matérielles et financières de l'événement et la recherche du fameux ex-Frère des Écoles Chrétiennes amenant ce groupe avec lui.

Faute de registre jusqu'en 1822, nous ne savons pas exactement quelles étaient les conditions financières à la réception des novices. D'ailleurs, dans les premières années, les frères forment une communauté autonome vivant de son travail, des revenus de Champagnat, de dons et aussi de pensions. Néanmoins, la prise d'habit laisse supposer qu'une somme d'argent était versée à ce moment-là car elle marquait l'entrée dans une communauté et le coût de l'habit était loin d'être négligeable. Par ailleurs, le prospectus de 1824 est très clair quant au coût du noviciat : 400 F. pour les deux années de noviciat et un trousseau comportant l'habit d'entrée en religion, une douzaine de chemises ; six serviettes ; quatre paires de draps ; une douzaine de mouchoirs ; deux paires de souliers. Il va de soi que ces exigences sont largement théoriques et expriment un idéal plus qu'une réalité.

Néanmoins, les années 1822-24 ont servi en quelque sorte de temps d'essai durant lequel M. Champagnat a pu établir un barème permettant à la communauté de vivre.

5.2. Un scénario probable

Le récit de la *Vie* (ch. IX) sur l'arrivée des huit postulants et de leur guide, le 28 mars 1822, est d'ailleurs plein d'enseignements et aussi de contradictions sur la manière dont a procédé le recruteur improvisé. Parti avec une lettre de recommandation du P. Champagnat, il semble ne pas s'en servir mais faire reposer sa tentative sur deux arguments : sa qualité de FEC et le statut de sa famille. Tous les huit postulants n'envisagent pas de se rendre chez les FEC, ce que reconnaît l'auteur de la *Vie* : « plusieurs étaient déjà décidés à entrer en religion ». Des conventions écrites sont même passées « pour déterminer la pension et les époques de paiement ». Mais le nombre de vrais candidats au noviciat de Lyon ne doit pas excéder deux ou trois jeunes gens et le recruteur a promis une demi-douzaine de sujets à M. Champagnat. Il étoffe donc son groupe avec d'autres jeunes gens cherchant à se placer comme bergers ou petits valets durant le printemps et l'été, ou attirés par le goût de voir du pays, de découvrir la grande ville. Avec les familles de ceux-ci, il n'y a vraisemblablement pas eu de convention.

La surprise de Champagnat à leur arrivée n'est pas de voir une troupe

de jeunes gens demander l'hospitalité, mais de les entendre solliciter leur entrée au noviciat. En les questionnant, il s'est rapidement rendu compte du peu de sérieux du projet. Il a vu aussi que « la plupart de ces jeunes gens ne donnaient que peu de choses pour leur pension. » Il refuse donc de les recevoir comme novices mais ne peut moins faire que de leur accorder l'hospitalité jusqu'au lendemain. Comme bien d'autres groupes avant eux, ils coucheront à la grange.

Le lendemain, Champagnat les autorise à rester quelques jours s'ils le désirent afin de tester leurs motivations et de prendre conseil des frères et de ses amis. Il leur donne un chapelet, les exhorte à la dévotion à Marie et les emploie donc quelque temps au travail de la terre. Il est néanmoins peu probable qu'il leur ait imposé la coulpe et les pénitences publiques comme le dit la *Vie* qui semble confondre plusieurs époques. En revanche, la *Vie* cite un témoignage fort crédible de l'un d'eux : ils couchent dans la paille, mangent un pain noir « qui tombait en pièces », des légumes, et boivent de l'eau. Le printemps occasionnant la reprise des travaux agricoles, ils sont astreints à un travail pénible « dont l'unique salaire était quelques réprimandes ou quelques punitions. »

Combien de temps a pu durer cette épreuve ? Certainement plusieurs semaines. Le renvoi du recruteur serait intervenu après 15 jours, soit vers la mi-avril, « pour attentat contre les mœurs » dit le F. Jean-Bap-

tiste qui noircit peut-être un personnage de toute façon peu enclin à suivre un tel régime et qui, compte-tenu de son initiation au métier d'Instituteur, peut trouver assez facilement une place. Le fait est que son départ n'entraîne pas celui de ses compagnons et donc qu'il n'a guère d'influence sur eux.

Par ailleurs, la *Vie* rappelle que « dès qu'il fut arrêté que les postulants seraient admis, M. Champagnat envoya chez leurs parents un de ses principaux frères pour prendre quelques renseignements sur leur compte et pour faire payer la pension de noviciat... » et aussi pour recruter « quatre nouveaux sujets ». Une telle opération n'a pu se dérouler qu'après Pâques (le 7 avril).

Champagnat envisage de louer les plus jeunes et peut-être ceux qui n'ont pas apporté de pension comme bergers jusqu'à la Toussaint. Cette solution aurait permis d'éviter les bouches à nourrir, résolu les problèmes de logement en attendant un agrandissement de la maison, permis aux jeunes gens d'acquiescer quelque argent pour payer leur pension, et de mieux connaître leurs intentions. Enfin, la Toussaint étant le début de l'année scolaire, le temps du noviciat aurait pu coïncider avec la rentrée des classes. Champagnat ne retient pas cette solution pour des raisons pratiques et surtout spirituelles : il va employer la force de travail de ces jeunes gens pour agrandir la maison tout en commençant leur formation et surtout c'est N.D. du Puy qui a envoyé

ces sujets. En 1835, dans une lettre à Mgr de Pins, il reprendra cette idée qui est peut-être née à ce moment-là :

« Je n'ose refuser ceux qui se présentent, je les considère comme amenés par Marie elle-même⁷⁶. »

En ouvrant un registre d'admission en 1822, Champagnat manifeste symboliquement que son œuvre prend une dimension nouvelle. Il faut donc établir plus clairement les conditions d'accès et déterminer une pension qui, pour être plus théorique que réelle, sert de base de négociation. Mais cette décision pose une question : Champagnat, en acceptant des postulants lointains et qu'il ne connaît pas, n'abandonne-t-il pas une première forme de son œuvre pour lui donner une organisation mixte : à la fois noviciat et cours normal ? C'est d'ailleurs l'impression qu'a l'inspecteur Guillard quand il constate que le vicaire de Lavalla en avril 1822 n'instruit pas des latinistes « mais bien 12 à 15 jeunes paysans qu'il forme à la méthode des frères pour les répan- dre dans les paroisses⁷⁷. »

5.3. Cours normaux et écoles normales chez les FEC

L'histoire des FEC de Rigault⁷⁸ rappelle que l'ordonnance de 1816 prévoyait que certaines écoles im-

portantes offrirait des leçons aux mieux doués de leurs élèves candidats à l'art d'enseigner et que l'on accorderait le brevet de 2^o degré aux magistres qui emploieraient la méthode simultanée. Rigault ajoute que « les expériences se bornèrent à d'insuffisantes ébauches » mais on peut se demander si ces sortes de cours normaux n'ont pas eu plus d'importance qu'il ne le dit, même si la pratique est restée largement informelle.

Nous en avons un indice intéressant par l'inspecteur Guillard qui visite Bourg-Argental le 23 avril 1822. Il y trouve le Sr. Brole-Labeaume, Instituteur⁷⁹ supplanté par les frères de Champagnat. Pour le remettre en selle, l'inspecteur décide qu'il ira : « apprendre la méthode des frères à Condrieux ou à Annonay, enverra le certificat constatant qu'il la possède bien, et la pratiquera avec les livres qu'il fera venir de chez M. Rusand⁸⁰. »

Rigault mentionne encore que le préfet du Rhône, Lezay-Marnésia, dans une lettre du 14 novembre 1821, invite le F. Gerbaud, Supérieur général, à ouvrir les classes du noviciat de Lyon à des élèves-maîtres destinés à enseigner dans les campagnes. Et le 1^{er} décembre, le F. Gerbaud accède à sa demande. Celui-ci s'étant concerté avec l'inspecteur d'acadé-

⁷⁶ Lettres, n° 56, p. 140.

⁷⁷ Origines Maristes, t. 1, doc. 75 § 9.

⁷⁸ T. IV, p. 468-469.

⁷⁹ Il a un certain âge puisqu'il a été Instituteur à Condrieux avant l'arrivée des FEC.

⁸⁰ Origines Maristes, t. 1, doc. 75, § 2.

mie, seize candidats sont désignés et suivent les cours durant le second trimestre 1822. Satisfaites du résultat, les autorités reconduisent les crédits pour 1823.

Ces faits nous invitent donc à situer les postulants et Champagnat dans une ambiance un peu différente de celle que nous évoquions plus haut : les centres de formation d'Instituteurs se sont multipliés sous la houlette des FEC dont la méthode est soutenue par l'université. L'œuvre de Champagnat peut figurer comme l'un de ces centres de Frères de la Doctrine Chrétienne, terme générique recouvrant divers Instituts en formation. Très conscients de cette situation, l'ex-Frère des Écoles Chrétiennes et Champagnat profitent donc du prestige des FEC, l'un pour se créer une situation, l'autre pour recruter des frères. Les jeunes gens recrutés peuvent constater que, s'il ne s'agit pas du noviciat de Lyon, ils y reçoivent bien la formation qu'ils attendaient, qu'ils envisagent ou non de devenir frères. En acceptant cette situation, Champagnat résout son problème de recrutement tout en étant conscient que les jeunes gens recrutés ont des motivations moins claires que ses premiers disciples.

5.4. Entre cours normal et noviciat : finances et persévérance

Le premier registre des inscriptions (OFM/1 doc 105, p. 237) nous donne une idée du processus d'entrée. L'admission n'est pas acquise

tant que des accords financiers n'ont pas été passés avec les familles des postulants. C'est la tâche du frère envoyé en Haute-Loire. Mais les résultats de ses démarches semblent singulièrement inégaux, les exigences de Champagnat, peut-être quelque peu imprécises, rencontrant les possibilités limitées des familles.

Ainsi, Claude Aubert, de Saint Pal, est porté à la date du 28 mars 1822 comme devant 100 F. et en ayant payé 40. Le 27 octobre, il verse encore 60 F. Il a certainement achevé son noviciat puisqu'il a reçu le nom de F. André, mais sa vêtue n'a lieu que le 18 octobre 1827.

Pierre Aubert, de Boisset, arrivé le 28 mars 1822, est mentionné sur le registre en avril seulement. Il doit 300 F. mais n'a rien payé. Il sort en juin 1822.

Civier François, de Boisset, est noté au 28 mars 22. Il doit 400 F. mais n'en verse ce jour-là que 12. Entre le 28 mars et le 10 mai, il a pris une paire de sabots, une main de papier et deux plumes d'une valeur de 0.80 F. C'est le signe qu'il est déjà quelque peu alphabétisé puisqu'il envisage de s'exercer à l'écriture qui ne s'apprenait qu'après la lecture. Le 10 mai, le P. Champagnat note qu'il lui a remis 10 F. envoyés par son père mais qu'il est sorti le même jour. Cependant sa sortie n'est que provisoire et son départ semble justement dû à un voyage en famille pour résoudre la question financière. Aussi, le registre porte au 28 juin un paiement de 180 F. Dans le registre des vêtues rédigé en 1829,

François Civier signale qu'il est arrivé dans la maison de Lavalla le 27 mars 1822 et qu'il a pris l'habit le 25 mars 1824 sous le nom de F. Régis. Il a alors 23 ans. Il sort ensuite de l'Institut à une date inconnue. A-t-il payé le reste de sa pension ?

Mathieu Cossange, natif de Bas-en-Basset, est entré aussi le 28 mars 1822. Le 6 août 1823, son frère verse 104,8 F. et le 25 avril 1824, il est porté comme devant 200 F. et en ayant versé, probablement ce jour-là, 50. Ayant porté le nom de F. Augustin, il a dû prendre l'habit en 1823 et le versement de son frère intervient probablement à cette époque. En 1829, il est l'un des deux révoltés de l'affaire des bas de drap qui refuse de se soumettre.

Jean-Baptiste Furet, le futur F. Jean-Baptiste, nous est bien connu. Le registre signale au 28 mars 1822 qu'il doit 100 F. et qu'il en donne 30.

Le 28 avril 1822, Girard Joseph, de Solinhac, est porté comme devant 200 F. sans aucun versement. A une date indéterminée, le registre signale qu'il en doit 150 - ce qui suppose un premier versement de 50 F.- et qu'il en a versé 100. Dans le registre des vœux perpétuels, il indique qu'entré dans la maison le 28 avril 1822, soit un mois après les autres, il a pris l'habit religieux sous le nom de F. Hilarion le 25 octobre 1822 et fait ses vœux perpétuels en octobre 1828. La question de la date de son entrée à Lavalla est intéressante car il semble être venu dès le 28 mars mais le registre des pro-

fessions ainsi que celui des inscriptions indiquent la même date d'entrée au noviciat un mois plus tard. Il semble donc que l'arrivée à la maison et l'admission au noviciat soient deux choses différentes et que son admission n'ait été effective qu'après un arrangement avec la famille.

Ponset Georges, de Tiranges, est bien signalé au 28 mars 1822 comme devant 120 F. mais ne versant rien. Un premier versement de 72 F. a lieu le 30 octobre 1823 et un second de 100 F. le 13 octobre 1824. Ainsi les versements excèdent la somme primitivement fixée. Le registre des vœux perpétuels signale qu'il est entré le 27 mars 1822 et a pris l'habit sous le nom de F. Joseph le 25 octobre 1825 seulement, mais qu'il fait les vœux perpétuels dès le 8 octobre 1826. Un si long temps de résidence à la maison (3 ans et demi) sans que le postulant prenne l'habit pose la question de ce que signifiait alors le mot « frère ». Nous avons déjà vu le même cas avec Claude Aubert. Tous deux donnent en effet l'impression qu'après leur formation ils ont pu exercer les fonctions d'Instituteurs sans être officiellement frères.

Vertore (Vertoie, Vertove selon les registres) Jean-Pierre, de Tirange, est signalé au 28 mars comme devant 100 F. Sorti du noviciat le 1^{er} juin, il semble n'avoir rien versé.

Jean Dantogne, de Boisset, est signalé le 28 mars 22 comme devant 100 F. Comme rien de plus n'est signalé sur lui, son séjour a dû être très court.

Jean Fleury, de Tiranges, doit 50 F. le 28 mars mais ne paie rien. Comme le précédent, il n'a fait que passer.

Jean-Antoine Monnier, de Boisset, est signalé le 23 avril 1822 comme devant 200 F. sans signaler de versement. Mais le 4 mai 182, André Monnier (probablement son père) est noté comme devant 96 F. et en versant 60. Il ne semble pas du premier groupe de postulants mais d'un second arrivé avec le frère envoyé par Champagnat pour régler l'admission des premiers. Quoiqu'étant resté plus d'un an dans la maison, il n'accède pas à la vêtue et il est possible que le versement du 4 mai soit un arrangement réglant les affaires à l'occasion de son départ.

De même, il y a un Michel Marconnet, de Boisset, enregistré le 23 avril avec le chiffre « 12 p.m. » difficilement interprétable (12 F. pour mémoire ?) qui, le 30 septembre, donne 30 F. Le 2 juillet 1823, un André Marconnet (son père ou un parent) verse 50 F. « pour droit légitime », c'est-à-dire probablement pour les frais de séjour à la maison, ce qui signifie qu'à cette date il s'est déjà probablement retiré.

Il y a aussi un Jean Aubert signalé le 15 septembre 1822, natif de Saint Pal en Chalancon, qui deviendra F. Jean-Louis, qui apporte 24 F. mais verse assez régulièrement des sommes d'argent par la suite jusqu'au 8 octobre 1824. Devenu F. Jean-Louis, il est l'un des deux révoltés de l'affaire des bas de drap en 1829. Au total, il verse 304 F.

Le cas de Jacques Furet, frère de Jean-Baptiste, ressemble à celui de Jean Aubert. Venant du même lieu et entrant le même jour, il a certainement fait la route avec lui. Il paie 30 F. sans qu'une somme due soit signalée. Certainement désireux de s'instruire, il achète à la maison une *Conduite des frères* (32 sous = 1,6 F.) et une main de papier (40 centimes). Dans le registre des vœux perpétuels qu'il prononce le 20 octobre 1826, il déclare être entré au noviciat le 23 septembre 23 et avoir pris l'habit sous le nom de F. Cyprien le 22 octobre 1824. Le F. Avit le déclare sorti ensuite.

Enfin, le registre signale un Bonnefoix Jean-Claude, de Saint Genest Malifaux, sans aucune date ni somme due ou versée et qui semble devenu F. Régis. Son cas paraît étrange.

Au total, l'arrivée des postulants de la Haute-Loire nous apparaît comme un peu plus complexe que ne nous le rapporte le récit du F. Jean-Baptiste dans la *Vie*. Il semble que, pour la plupart des 8 jeunes gens, la perspective du noviciat des FEC n'ait été que vague. Les trois parmi eux capables de fournir dès le 28 mars une somme significative : Claude Aubert (40), François Civier (12), J.B. Furet (30) sont peut-être ceux qui avaient l'intention d'entrer chez les FEC. Quant aux conditions financières de leur entrée, elles donnent lieu à de nombreuses tractations et à des paiements échelonnés dont le registre nous donne un aperçu un peu confus.

5.5. La question du nom du recruteur

Le F. Gabriel Michel a émis autrefois la théorie que le fameux recruteur des jeunes gens était Benoît Grizard, effectivement entré deux fois chez les FEC et y étant resté au total six ans. Mais, natif du nord du département de la Loire, à Belleroche, il ne peut convenir. En revanche, il y a trois Aubert dans les jeunes gens venant de la Haute-Loire en 1822, deux de Saint Pal en Chalancon et un (Pierre Aubert) de Boisset qui sort dès juin 1822. Les deux villages étant très proches l'un de l'autre, on peut se demander si le recruteur n'est pas lui-même un Aubert qui aurait recruté des frères, cousins ou neveux. Le registre d'entrée des FEC de Caluire signale d'ailleurs, sous le matricule 445, un Paul Aubert, natif de Boisset, entré le 27 janvier 1820, âgé de 19 ans.

D'autres hypothèses sont possibles à partir de la liste des entrées

dans leur Institut de 1805 à 1838 établie par les Frères des Écoles Chrétiennes⁸¹. Nous y constatons que le nombre des novices venant de la Haute-Loire de 1805 à 1822 s'élève à 86 mais que la zone d'où viennent les postulants de la Haute-Loire n'y est que très peu représentée. Le bilan est le suivant : de Saint Pal-en-Chalancon, 1 novice en 1809 ; de Boisset, un novice en 1816 et un en 1820. Enfin, de Tirange, un novice en 1819. Seul le bourg de Bas-en-Basset est fécond pour eux, et au moment où les postulants de la Haute-Loire viennent à l'Hermitage, il en est sorti : 1 novice en 1811, 2 en 1820, 4 en 1821 et 10 en 1822. L'ex-Frère des Écoles Chrétiennes semble donc avoir chassé sur des terres encore peu prospectées.

La confrontation de la liste des FEC avec celle des postulants de la Haute-Loire donne des convergences de noms de famille qui ne sont pas sans intérêt même si nous n'aboutissons pas à des certitudes :

Postulants de la H.L. en 1822	Origine	FEC	Origine et date de vêtue
Aubert Claude (F. André)	Saint Pal-en Chalancon	Aubert Paul (F. Abel, 19 ans)	Boisset (1820)
Aubert Pierre	Boisset		
Aubert Jean (F. Jean-Louis)	Saint Pal-en-Ch.		
Civier François (F. Régis)	Bas-en Basset	Civier Pierre (F. Natal, 16 ans)	Bas-en Basset (1821)
Poncet Georges	Tirange	Poncet Louis (F. Pérégrin, 21 ans)	Tirange (1819)

⁸¹ Archives lasalliennes, Lyon.

En supposant que l'ex-FEC ait choisi des aspirants dans sa propre famille, nous aurions là trois candidats possibles à la fonction de recruteur. Par ailleurs, Louis Poncet qui porte chez les FEC le titre de F. Pérégrin attire notre attention car le F. Avit qui nous donne la liste des prises d'habit en octobre 1823⁸² mentionne parmi eux un F. Pérégrin qui n'est cité nulle part ailleurs.

Un autre personnage apparaît pour disparaître aussitôt : un Bonnefoix Jean-Claude, de Saint Genest-Malifaux⁸³ dont l'entrée se situe après le 28 mars 1822 mais sans aucune précision. Or, les listes des FEC mentionnent un Jean-Paul Bonnefoy natif d'Apinac, où M. Beynieu, oncle de M. Courveille, est curé, dans la Loire mais tout près de Saint Pal, Tiranges, et Boisset, entré au noviciat en 1816 à 18 ans. Il n'est pas impensable que ces deux Bonnefoy n'en fassent qu'un⁸⁴ d'autant que son séjour chez les FEC aurait duré six ans comme le dit la *Vie*⁸⁵.

En somme, le problème de l'identité du recruteur des postulants de la Haute-Loire demeure, même si les hypothèses ci-dessus peuvent apporter des éléments en vue d'une recherche ultérieure.

5.6. M. Courveille et le recruteur des postulants

Il est frappant de constater que les villages où opère l'ex-FEC sont à proximité d'Usson-en-Forez, lieu de naissance de M. Courveille, et d'Apinac où celui-ci a fait une partie de ses études cléricales auprès de son oncle curé. Par ailleurs, en 1822, Courveille a fondé des frères à Feurs⁸⁶ et se trouve desservant d'Épercieux. On peut supposer que l'ex-frère, cherchant une place et connaissant M. Courveille, ait pu être envoyé par celui-ci ou se soit autorisé de cette relation, ce qui expliquerait que M. Champagnat l'écoute et lui donne même une lettre de recommandation. Ce lien fort avec Apinac est encore illustré par la proposition d'un particulier du lieu en 1824 de donner trois domaines aux Frères de Marie : l'un de 800 F. de revenu et les deux autres de 8.000 F. de valeur chacun⁸⁷.

5.7. L'agrandissement de Lavalla en 1822

Nous savons que durant l'été 1822 Champagnat et les frères agrandissent la maison de Lavalla et le registre d'inscriptions⁸⁸ nous donne un

⁸² Annales de l'Institut, 1822 § 35.

⁸³ OFM 1, doc. 105/2.

⁸⁴ Son nom ne figurerait dans le registre que pour mémoire, d'où l'imprécision quant à ses noms et origine, et en attente d'un règlement pour le séjour.

⁸⁵ Ch. 6, p. 98.

⁸⁶ OM1, doc. 75.

⁸⁷ OM1, doc. 110. L'archevêché est d'avis d'accepter et transmet la proposition au P. Champagnat. Mais rien ne sera conclu.

⁸⁸ Document 106 (OFM/1 p. 316-317).

écho des dépenses faites alors. Le 22 octobre 1823, Champagnat a payé 12 F. pour des pierres de taille et le 1^{er} décembre, il donne 45 F. à Poson « pour des voitures de tuile et autre ». Le 5 décembre, il verse 100 F. à Matricon, maire et menuisier. Le 10 décembre, il verse en deux fois 52 F. ; pour de la « ferremante⁸⁹ » et le 27 décembre, il donne encore 138 F. à un menuisier qui est sans doute Matricon. Le 8 janvier 1824, il verse 65 F. pour « la tuile ».

Sans aucun doute ces paiements à la fin de 1823 nous donnent une idée des délais couramment pratiqués entre achat et paiement : plus ou moins 18 mois. Il est certain que toutes les dépenses ne sont pas comprises dans ces comptes soit par oubli soit par imprécision dans les rubriques. Par exemple, la *Vie* dit que les pierres n'étaient pas jointes à la chaux mais avec de la terre grasse. Mais en juin 1822, le registre des entrées signale incidemment : « chaut » sans plus de précision⁹⁰. Il serait d'ailleurs étonnant que la maison ait été construite sans ce produit. En tout cas, comme Champagnat n'indique aucun paiement à des maçons, on peut croire la *Vie* qui affirme que la construction a été réalisée par Cham-

pagnat et les frères. En revanche, le menuisier Matricon est largement intervenu dans la réalisation des boiserie.

L'ensemble des dépenses repérées avec certitude donne 412 F. Si l'on songe que rien n'est indiqué pour l'achat des bois de charpente et des planchers et peu de choses pour les tuiles, il faut sans doute quadrupler la somme payée par Champagnat pour cet agrandissement. Dans un bilan financier du 7 août 1826⁹¹, Champagnat estimera à 4000 F. « ce que j'ai à Lavalla ». Et comme il a acheté la maison pour 1600 F. en 1818...

CONCLUSION

Durant l'année 1822, l'aire d'influence de l'œuvre de Lavalla s'étend donc brusquement par un étrange recruteur appuyé sans doute par un réseau relationnel dont nous ignorons à peu près tout. Cette irruption d'un groupe massif n'est pas sans ambiguïtés ni déboires, mais Champagnat interprète l'événement comme le signe que son œuvre est voulue par Marie. Et l'agrandissement de Lavalla annonce la construction de l'Hermitage.

⁸⁹ Pièces métalliques servant à équiper un ouvrage en bois. Probablement pour les fenêtres.

⁹⁰ OFM, t. 1, doc. 105 p. 300.

⁹¹ OFM/1, doc. 136, p. 541.

III. DE LAVALLA À L'HERMITAGE : CRISE INITIALE ET LENTE MUTATION MATÉRIELLE



André Lanfrey
fms

1. LA PREMIÈRE ANNÉE À L'HERMITAGE (1825-26)

1.1. Problèmes financiers et crise d'identité

Le passage de Lavalla à l'Hermitage n'est pas seulement un changement de lieu mais la mutation complète d'une branche des frères que Champagnat semble avoir considérée jusque là comme une esquisse de la Société de Marie. En finançant ensemble la construction de l'Hermitage, Courveille et Champagnat envisagent de constituer la Société de Marie dans l'esprit du Formulaire de 1816 avec noviciat des frères et maison missionnaire pour les prêtres, dirigée spirituellement par Courveille et administrée par Champagnat. Mais M. Terraillon, le troisième prêtre, conçoit la Société selon le modèle commencé par J. C. Colin dans le diocèse de Belley¹. Quant à l'arche-

vêché de Lyon, il veut une congrégation diocésaine de frères enseignants dirigée par M. Champagnat assisté de deux prêtres auxiliaires. Enfin, les frères ne voient pas l'origine de la Société dans la consécration de Fourvière en 1816 mais dans la fondation de Lavalla en 1817.

Une fois la maison construite et la communauté descendue à l'Hermitage, toutes ces divergences vont paraître rapidement au grand jour et susciter une série de conflits sur la nature de la Société de Marie mêlés à une situation financière très difficile. Les documents dont nous disposons permettent de débrouiller partiellement les péripéties de ce faisceau de conflits aboutissant à la consécration de Champagnat comme fondateur et supérieur de ce qui est plus qu'une branche de la Société de Marie mais aussi un premier échec de constitution de la branche des prêtres à l'Hermitage.

¹ Voir OM1, doc. 115, Lettre de M. Terraillon à J.C. Colin le 31 octobre 1824.

1.2. L'aspect financier du problème

Jusqu'en 1824, l'œuvre de Champagnat a eu une existence essentiellement locale et ses besoins financiers sont relativement réduits. Il va en être tout autrement avec la construction de l'Hermitage qui mobilise des capitaux importants. Comme sa confiance en la Providence n'est pas déconnectée du réel, M. Champagnat n'entreprend pas cette œuvre sans disposer de prêteurs.

Donc, le 13 mai 1824, Champagnat-Courveille achètent, au lieu dit Les Gaux, à cinq propriétaires, un ensemble de tènements de bois, broussailles et rochers avec un petit pré, pour le prix officiel de 6.600 F. mais en fait beaucoup plus. Le F. Avit parle d'une somme de 10 à 12.000 F. Il signale (§ 78) que l'on ne sait pas ce qu'a coûté la maison « non plus que les dons reçus excepté les 8.000 F. donnés par Mgr de Pins » et il ajoute : « Le C.F. Jean-Baptiste a cru qu'elle avait coûté plus de 6.000 F. »

Une lettre de J.C. Colin, le 27 novembre 1824, évoque ce don de Mgr de Pins² mais on peut douter de son existence. En effet, le 13 avril 1824 son conseil, prenant connaissance des projets d'acquisition du terrain de l'Hermitage par Champagnat, dé-

cide : « On le laissera, pour cela, à lui-même » (OM1/ doc. 98). En revanche, un particulier d'Apinac a bien offert de donner aux Frères de Marie un domaine de 800 F. de revenu et deux autres domaines de 8.000 F. de valeur chacun. Le 28 juillet, le conseil diocésain est d'avis d'accepter et de consulter M. Champagnat. L'affaire n'aura pas de suite (OM1/ doc. 110)³ mais a pu ancrer dans les esprits la rumeur rapportée par J.C. Colin.

Auprès de qui le P. Champagnat a-t-il trouvé l'argent nécessaire à la construction de l'Hermitage ? D'abord, auprès de M. Courveille dont la participation semble avoir été d'environ 5.000 F. puisque le 5 octobre 1826 (OM1/doc. 166) c'est la somme que Champagnat lui verse pour le désintéresser. Pour le reste, il a bénéficié de dons et de prêts locaux dont les comptes donnent une idée et en particulier le registre d'inscriptions (OFM, doc. 109) dans une « mise au point de la situation financière » le 22 février 1826 qui dresse une liste des dettes de la maison à l'époque de la convalescence de Champagnat. Malheureusement, ce document est d'interprétation difficile car, sur une même ligne, il associe deux personnages et deux sommes différentes et ne distingue pas nettement les prêteurs proprement dits des fournisseurs.

² OM1, doc. 121 : « Il avait déjà fait plusieurs avances et donné huit mille francs pour une maison ; et tout cela fait grand bruit à Lyon. »

³ Le donateur aurait envisagé une colonie agricole qui ne correspondait pas au but de Champagnat. Apinac étant située près de la zone de recrutement de la Haute-Loire et étant la patrie de M. Courveille, on voit que l'œuvre de Lavalla est déjà repérée assez loin de sa base mais que son image est moins enseignante que sociale et agricole : une sorte de couvent trappiste en somme.

M. Maréchal à Lyon		12.000	12.000
M. Bonard de Rive-de-Gier		3.500	3.000
M. le Curé de St Pierre ⁵	Journoux ⁶	2.300	3.800
Monteiller de St. Chamond	selier	35	3.000
M. Faivre de Lyon	facture	720	1.000
Domestique de M. Royer		1.000	1.000
M. Finas, notaire à St. Ch.		200	1.600
M. le curé d'Izieux		3.000	4.000
M. Lagier		1.100	600
Odras de Lavallas		160	900
Crapanne de Lavallas	médecin	200	800
M. Journoux, vicaire St. Ch.	principal ⁷	400	400
M. Tardy de St. Étienne	Lopital		200
M. Grangier St. Eti.	laine	260	400
Ferblantier St.		200	300
Blaichon de St.		150	180
Le Maréchal	Minard	200	
à St. Étienne autre dépense			100
cordonnier de St. Ch.	Giller f. fabres	1.000	280
cordonnier de Lavallas	Guyot ⁸	700	200
curé d'Empuys	Achard (?)	12.000	12.000
la veuve Bridou		700	1.000
Courbon	Chevalier	400	1.000
	domestique	300	1.000
	marie		3.550

Nous pensons pouvoir interpréter ainsi ces données⁹ :

Créanciers et prêteurs	Argent emprunté	Dettes pour travaux et services	Remboursé	Restant à payer
M. Maréchal à Lyon	12.000			12.000
M. Bonard, de Rive-de-Gier	3.500		500	3.000
M. le Curé de St Pierre et M. Journoux	3.800		1.500	2.300
Monteiller de St Chamond	3.000			
Un sellier		35		
M. Faivre de Lyon (paiement d'une facture)		1.000	280	720

⁴ La signification des traits barrant les noms est difficile à interpréter. On peut supposer qu'il a été mis lorsque la dette était éteinte.

⁵ Dervieux

⁶ Vicaire à St Chamond

⁷ Peut-être le principal du collège de St Chamond.

⁸ Libraire.

⁹ Lorsqu'un seul nom figure dans la ligne, la somme la plus élevée serait celle de la dette maximale et l'autre la dette subsistante après remboursement partiel. Quand deux noms figurent, le partage est plus aléatoire.

Le domestique de M. Royer	1.000			1.000
M. Finas, notaire		1.600	1.400	200
M. le curé d'Izieux	4.000		1.000	3.000
M. Lagier	1.100		500	600
Odras (Audras) de Lavalla	900			
Médecin		160		
Crapanne de Lavalla	800			
Principal (du collège ?)		200		
Journoux, vicaire à St Ch.	400			
L'hôpital (de St Chamond ?)		400		
Tardy de St Étienne		200 (laine)		
Grangier de St Étienne		400	140	260
Un ferblantier de St Chamond		300	100	200
Blachon de St Chamond		150		
Minard		180		
Un maréchal ferrand		200		
Giller et Fabre, St Étienne		100		
Cordonnier de St Chamond		280		
Guyot (libraire à Lyon)	1.000			
Cordonnier de Lavalla		200		
Achard		700		
Curé d'Empuis (Ampuis)	12.000			12.000
Veuve Bridou	1.000			
Chevalier		700		
Courbon	1.000			
Un domestique	400			
Marie	1.000		700	300
?	3.550			3.550
Total	50.450	6.803	6.120	39.130

En admettant notre interprétation de la répartition des sommes exposées ci-dessus, le total des emprunts et dettes s'élèverait à environ 57.000 F. dont un peu plus de 10 % auraient été remboursés. Mais ces dettes ne sont pas toutes également urgentes. Ainsi les deux emprunts de 12.000 F. sont à longue échéance. Il faudrait donc envisager que les dettes et emprunts les plus précoc-

cupants à la fin de février 1826 s'élevaient à $39.130 - 24.000 = 15.130$ F.

Les registres de compte et particulièrement celui des dépenses (OFM, doc. 120) permettent de mieux situer une bonne partie des prêteurs et créanciers et de suivre l'état des remboursements ultérieurs qui correspondent partiellement aux données exposées ci-dessus.

Créancier	Autre ?			Registre des dépenses (remboursements)
M. Maréchal à Lyon (fondé de pouvoirs de Mlle de Divonne)		12.000	12.000	12/7/26 : Donné à M. Maréchal de Lyon 240 F. 1/27 : A M. Maréchal de Lyon 240 F. 22/11/27 : 120 F. à M. Maréchal
				2/6/28 Donné à Maréchal pour M. Séon 1.000 F. 22/2/33 : Remboursement de 6.480 F.
M. Bonard de Rive de Gier		3.500	3.000	1/4/27 : A M. Bonard de Rive-de-Gier 3.000 F.
M. le Curé de St. Pierre (Dervieux)	Journoux (vicaire)	2.300	3.800	Voir Vie, ch. 13, p. 143. M. Dervieux aurait versé 6.000 F pour dédommager les créanciers.
Monteiller de St. Chamond	sellier	35	3.000	3/5/26. A Montellier marchand de fer : 3.400 9/1/28 : Donné à David, sellier à St Chamond 40 F.
M. Faivre de Lyon	facture	720	1.000	10/5/26 : Donné à Lion : 1.500 F.
Domestique de M. Royer		1.000	1.000	20/5/28 : Donné au domestique de M. Royer 1.015 F.
M. Finas, notaire à St. Ch.		200	1.600	20/2/26 : Donné au P. Champagnat pour maître Finaz 116 F. 3/5/26 : Donné à M. Finas : 1.000 F.
M. le curé d'Izieux		3.000	4000	22/11/27 : Donné à M. le curé d'Izieux 45 F. 5/6/28 : Donné 1000 F. Sept. 28 : 1000 F.
M. Lagier		1.100	600	5/5/26 : A M. Lagier, marchand : 1.000 F 22/6/26 : A M. Lagier : 1000 F ; Mai 27 : 600 F. à Lagier cadet ; 400 F. à Lagier aîné 18/2/28 : donné à M. Lagier 1.014 F.
Odras de Lavalla	médecin	160	900	22/11/27 : donné à Odras aîné 1.000 F. 9/1/28 : Donné à M. Bernard médecin à St Chamond 40 F.
Crapanne de Lavallas	principal	200	800	17/9/26 : donné à Crapanne de La Rivoire pour du bled 55 F. 17/1/27 : A Crapanne de La Rivoire, 327 F.
M. Journoux, vicai. St. Ch.	Lopital	400	400	(OFM 110), 15 mars 1827 : « reçu de M ; Journou, vicaire, 1.050 ».

M. Tardy de St. Étienne	laine		200	1/4/27 : A M. Tardy decos 300 F.
M. Grangier St. Eti.		260	400	23/6/26 : M. Grangier : 100 F. 29/4/27 : A M. Grangier de St Étienne 200 F + 210 F.
Ferblantier St.		200	300	19/12/27 : Donné à Bertolin ferblantier à St Chamond 213 F.
Blachon de St.	Minard	150	180	14/3/ 26 : donné à M. Blachond de St Chamond 123 F.
Le Maréchal		200		13/3/26 : Donné à Marcou serrurier à St Chamond 100 F. 5/5/26 : 350 F. 1/27 : Donné à Marcou maréchal à St Chamond 232 F
à St. Étienne autre dépense	Giller f. Fabres	100		26/7/26 : Donné pour payer les frères Fabres : 20 ; plus pour M. Gillet : 85 F.
cordonnier de St. Ch.	Guyot	1.000	280	8/9/26 : donné au cordonnier 200 F. 3/12/26 : Donné au cordonnier Vincent de St Chamond 104 F. Donné au cordonnier Dion de St Chamond 191 20/10/27 : Donné à M. Guyot 280 F.
cordonnier de Lavallas	Achard (?)	700	200	A Jean Bacher cordonnier à Lavalla : 200 F.
curé d'Empuys		12.000	12.000	C'est une rente constituée (OFM 3, doc. 657) remboursable sans délai précisé.
la veuve Bridou	Chevalier	700	1.000	24/3/27 : Donné à Courbon pour sa sœur veuve Bridou 50 F. pour les intérêts de la somme de 1000 F. échue dans le courant de février.
Courbon	Domestique	400	1.000	18/12/26 : Donné à Courbon Lyonnel de St Étienne 700 F. 1/4/27 : 50+400 8/11/28 : Donné à Courbon du Bachat 1.015
	Marie	300	1.000	
			3.550	

Parmi ces créanciers, figurent plusieurs prêtres : non seulement M. Dervieux mais le curé d'Izieux et le vicaire Journoux. Il y a aussi des marchands, des habitants de Lavalla et même des domestiques parmi les prêteurs. En somme, Champagnat a bénéficié du soutien de son réseau social et économique pour se procurer les ressources nécessaires à son entreprise, comme tout le monde faisait alors dans un univers économique sans réseau bancaire développé. En tout cas, le coût de la maison semble s'élever à plus de 20.000 F.

1.3. Champagnat et Patouillard

Le F. Avit et d'autres justifient le choix des Gaux par la solitude du lieu mais en fait la même année, juste après l'acquisition de Champagnat-Courveille, le 3 juillet 1824, Mathieu Patouillard a acheté à Antoine Thiollère-Laroche le terrain et les bâtiments de l'autre côté du Gier où il installe des ateliers (Avit, 1839 § 468). Comme lieu solitaire il y a mieux. L'Institut ne pourra acquérir cette propriété qu'en 1839 pour 39.000 F., justement pour être tranquille.

A quel prix Patouillard avait-il acheté en 1824 ? Et Champagnat-Courveille ont-ils tenté d'acheter aussi ? Ils ne disposaient peut-être pas du capital nécessaire pour concurrencer Patouillard et l'achat d'un établissement industriel n'aurait pas correspondu à leur projet. C'est donc faute de mieux qu'ils

s'installent en face, en bénéficiant tout de même de l'avantage de l'eau du Gier¹⁰. Le nom « hermitage » donné au lieu correspond donc mal à la réalité et trahit une certaine contradiction entre un idéal de retrait du monde et le désir de constituer un pôle missionnaire proche des populations. Cette contradiction entre l'utopie et la nécessité sera un élément de la crise d'identité vécue alors.

1.4. La construction de l'Hermitage

Le travail urgent a été la taille du rocher pour y construire l'aile orientale de la maison.

Le F. Avit indique clairement les entrepreneurs : Roussier, maître-maçon de Lavalla, Benoît Matricon, menuisier de Lavalla, et Robert, plâtrier de Saint Chamond. Il signale que, la chaux étant trop chère, le mortier était fait de roches pourries broyées, mais les comptes de l'Hermitage indiquent des achats de chaux, produit d'ailleurs assez peu coûteux.

Les livres de compte permettent de suivre plus ou moins les autres achats faits par Champagnat à cette occasion et les sommes versées à ses prestataires de services. Malheureusement, la principale source, le livre des dépenses, ne commence qu'en 1826 et ne donne qu'une vue partielle qu'il faut compléter par des bribes recueillies dans d'autres documents datant d'avant 1826.

¹⁰ Mais sans avoir le droit d'établir un bief.

Date	Fournisseur	Produits et services	Prix
	Dans OFM/1, doc. 105, p. 302...		
21/10/1824	J.M. Payre	bois	600
17/2/1825	J.M. Payre	bois	300
20/10/1824		15 bennes de chaux	15
22/10/1824		300 tuiles	300
23/10/1824		300 tuiles	300
?/2/1824	Tibau	Pannes (bois de charpente)	?
18/10/1824		Chars de planches	?
	Dans OFM/1, doc. 106, p. 316...		
29/5/1825	Jacques (Couturier ?)	900 briques ; 600 tuiles	
1825	Rembeau	1800 tuiles ; 2000 briques	?
	Dans OFM/1, doc. 108, p. 320		
?/3/1825	Matricon Benoît	menuisier	30
	Robert	plâtrier	60
27/4/1825	Gerin	2 chars de chevrons	44
30/4/1825	Gerin	2 chars de planches	64
30/5/1825	Gerin	Somme payée totale	1.045
Juillet-oct. 1825	Matricon du Bessat	39 chars de planches	1.100
Février-oct. 1825	Benoît Matricon		172
Avril-mai 1825	Benoît Matricon		60
Juillet-août 1825	Étienne Roussier	Maçon (82 journées)	395
Nov. 1825-sept. 1826		Feuilles de verre	97
Juillet 25			
février 27	B. Matricon	435 journées	1136
31/7/1825	Jean Marcou	Ferrement	600
Total			6.918

Sans compter les briques, les tuiles et un certain nombre de chars de bois dont les prix ne sont pas indiqués, on arrive déjà à un chiffre voisin de 7.000 F. et manifestement les sommes versées au plâtrier Robert ou au maçon Étienne Roussier sont sous-estimées.

1.5. Registre des dépenses

Le registre des dépenses prend en quelque sorte la suite des informations ci-dessus en donnant un aperçu des paiements qui semblent liés à la construction de la maison.

C'est l'année des gros remboursements dus à la rumeur de faillite qui a fait se précipiter les principaux créanciers. La somme d'environ 10.000 F. remboursés jointe aux 7000 F. des années 1824-25 donnerait une bonne idée du coût de la maison.

23/1/1826		Chaux	314
4/2/1826	Matricon	menuisier	20
6/2/1826	Neyrand	fer	140
9/2/1826	Matricon	Menuisier	33
23/2/1826	Matricon	menuisier	60
23/2/1826		Tuilier (briques)	107
14/3/1826	Neyrand	verre	195
17/2/1826	Monjou minor	maçon	100
28/3/1826	Monjou minor		50
8/4/1826	Monjou minor		50
22/4/1826	Antoine Robert	plâtrier	100
?/5/1826	Antoine Robert		600
3/5/1826	Finaz	notaire	1000
3/5/1826	Montelier	Marchand de fer	3.400
5/5/1826	Lagier	marchand	1.000
10/5/1826	Lion (Lyon ?)	Un fournisseur de Lyon ?	1.500
14/5/1826	Matricon		100
14/5/1826	Monjou minor		20
10/6/1826	Roussier		285
22/6/1826	Lagier		1.000
26/6/1826	Matricon Benoît	menuisier	60
8/7/1826	Roussier		50
Total			10.184

En somme, l'examen des livres de compte nous indique un coût de la maison de 17.000 F au minimum.

1.6. Achèvement de l'aménagement par les frères

La communauté quitte Lavalla en mai 1825. Rappelons qu'elle se compose alors de 20 frères et 10 postulants tandis que 22 frères sont dans

les postes. Le F. Avit ne parle pas de la présence de pensionnaires avec eux mais il y en eut certainement. A cette date, la chapelle dominant la maison à l'angle sud-est n'est pas encore terminée puisqu'une chapelle provisoire fonctionne au premier étage de l'aile Est durant trois mois. La bénédiction de la chapelle définitive par M. Dervieux le 13 août 1825 consacre la fin des gros travaux de la maison jusqu'en 1836. La présence de M.

Dervieux prouve qu'à cette époque ce curé, si influent à Saint Chamond, est devenu ami du P. Champagnat depuis un certain temps.

A cette époque, les alentours de la maison ne sont pas encore aménagés. Le F. Avit situe en 1824 (§ 52) la confection d'un mur en pierres sèches de plusieurs centaines de mètres pour canaliser le Gier, ainsi que l'arrachage des arbres, broussailles et rochers puis le nivellement de la bonne terre pour constituer un jardin. Mais ces travaux longs et pénibles ont dû occuper les années 1825-29.

Il est vrai que le 13 décembre 1825, lorsque Champagnat et Courveille empruntent une somme de 12.000 F. à Mlle Justine de Divonne à Lyon (OM1/doc. 142) hypothéquant tous leurs biens et en particulier l'Hermitage, la propriété est ainsi décrite : « de vastes bâtiments, cours, jardins, verger, basse-cour, prés, terres, bois et une prise d'eau » (OM1/doc. 142). Mais le remboursement ne prenant effet que le 13 décembre 1829, M. Courveille et Champagnat décrivent la situation dans laquelle devrait être la maison à cette date.

Ces travaux seront même une des causes du dissentiment entre M. Courveille et Champagnat, le premier reprochant au second de ne pas assez former les novices qui ont dû être massivement employés à ces aménagements pendant plusieurs années. En effet, dit le F. Avit, (1830 § 134) : « Malgré le rigoureux hiver de 1830, le P. Champagnat, Philippe, son neveu, et plusieurs frères arrachèrent le bois, bouleversè-

rent les rochers et créèrent la grande terrasse ainsi que le chemin qui y conduit, sur le versant ouest du coteau oriental. » Si l'on s'attaque à l'aménagement des pentes, c'est donc que le travail sur la partie plate est terminé.

1.7. Un conflit de légitimité en 1825

Les problèmes financiers et matériels ne seront que secondaires à partir de l'élection de Champagnat comme supérieur à l'automne 1825, probablement en octobre. Le récit de cet événement majeur rapporté par la Vie (ch. 13, p. 138-141) montre que ce choix déconcerte non seulement Courveille mais aussi Champagnat et déclenche une crise entre les frères anciens et le premier tandis qu'elle embarrasse le second pris entre les deux camps.

Nous avons déjà évoqué en introduction le nœud du problème : M. Courveille se considérant comme le fondateur choisi par Marie, veut constituer la Société de Marie à partir du Formulaire de 1816 rédigé sous son inspiration. Pour lui le P. Champagnat n'est qu'un précurseur qui, comme Jean-Baptiste vis-à-vis de Jésus, est destiné à jouer les seconds rôles et à lui confier ses disciples, ce que Champagnat semble accepter.

Ce n'est pas à proprement parler une crise d'autorité comme le dit la Vie, mais un débat sur les origines de la société de l'Hermitage : 1816 à Saint Irénée et Fourvière ou 1817 à Lavalla ? Et l'on peut facilement comprendre le désarroi de Champagnat, le seul à avoir

participé aux deux événements fondateurs, et tiraillé entre ses confrères et ses disciples. Cependant, l'opposition des frères à M. Courveille semble ne pas fondamentalement affecter les relations Champagnat-Courveille puisque le 13 décembre 1825 ils obtiennent un prêt substantiel de 12.000 F. auprès de Mlle de Divonne, certainement avec la garantie morale de l'archevêché (OM1, doc. 142). Et en février ils procéderont encore ensemble à un achat.

1.8. Maladie de Champagnat et menace de faillite

Les sources maristes (Vie, Avit, Sylvestre) décrivent les difficultés engendrées par la maladie de Champagnat qui débute le 26 décembre 1825 mais ne semble pas empêcher M. Courveille de prendre au sérieux sa tâche d'administrateur, puisque le 1^{er} janvier 1826 il ouvre un registre des recettes et un registre des dépenses. La maladie de

Champagnat s'aggrave subitement puisque le 3 janvier Courveille envoie aux frères des écoles une circulaire demandant des prières pour lui (OM1, doc. 147) sans pour autant le reconnaître pour supérieur puisqu'il l'appelle son « bien aimé fils » et le « vénérable Père directeur ». Le 6 janvier Champagnat dicte son testament ; il est si faible qu'il ne peut signer. Courveille accepte d'être son légataire universel tandis que M. Terrailon a refusé.

Les sources maristes¹¹ s'accordent alors à déclarer que la perspective d'une mort prochaine de Champagnat transpire dans le public et que les créanciers arrivent en foule, menaçant de faire vendre le mobilier et la maison. Sur les instances du F. Stanislas, M. Dervieux, curé de Saint Pierre, serait intervenu pour payer 6.000 F. de dettes. Si l'on suit cette chronologie, une crise financière aurait eu lieu en janvier-février mais le registre des dépenses donne un tout autre scénario :

Mois/année	Dépense totale	Détails
Janvier 1826	2.905 F.	Dont « au P. Champagnat dans sa maladie : 200 et « pour M. Rigolos, médecin à St Étienne : 35 »
Février	1.744	Dont « donné au P.Champagnat pour payer le médecin ou Mme Lagier ou pour M. Finaz : 600 » ; « donné au P. Champagnat pour Badard de Lavalla : 12 F ; « donné au P. Champagnat pour M. Finat : 116 »
Mars	965	
Avril	200 ¹²	
Mai	9.204	Dont « M. Finas, notaire à St Chamond : 1.000 » ; « M. Montelier, marchand de fer : 3.400 » ; M. Lagier, marchand : 1.000 ; Lion (personne domiciliée à Lyon ?) : 1.500 » ; « Antoine Robert, plâtrier : 600 ».

¹¹ Vie, Avit, Sylvestre.

¹² Cette somme faible pourrait aussi trahir une tenue des comptes négligée.

D'après le registre, la maladie du P. Champagnat aurait constitué un excès de dépense d'un millier de francs et il semble mieux dès le mois de février. La grande crise financière est au mois de mai. Nous pouvons même resserrer son grand moment : entre le 3 et le 10 mai, la maison doit acquitter 7.568 F.

Ce n'est donc pas la crainte de la mort de Champagnat qui a déclenché la crise financière mais un autre événement ou un faisceau d'autres événements, et pour en avoir le cœur net il faut reprendre la suite du scénario exposé par les sources maristes.

1.9. La suite du conflit Courveille-frères

Les sources maristes porteuses de la tradition des frères évoquent leur découragement devant la perspective du décès de Champagnat et la sévérité de Courveille qui menace, punit et renvoie. L'exaspération semble à son comble quand Courveille déclare publiquement qu'il envisage de se retirer. Le F. Stanislas, chef de l'opposition, encourage les frères, fait des remontrances à M. Courveille, renseigne M. Champagnat sur la situation et sollicite l'aide de M. Dervieux pour payer les dettes.

Finalement, Champagnat se présente aux frères réunis pour affirmer sa présence de supérieur avant de passer sa convalescence chez M. Dervieux. Courveille suscite alors une inspection diocésaine sévère qui corrobore ses assertions quant à la formation insuffisante des frères. Mais celui-ci, suite à une faute, doit se retirer à Aiguebelle. Les événements décrits se seraient donc déroulés du 25 décembre 1825 à la fin mai, date du retrait de Courveille.

L'ennui de ce scénario, c'est que le F. Jean-Baptiste, dans la Vie, a empilé divers témoignages et créé une chronologie en partie factice difficile à concilier avec celle du registre des dépenses et même le témoignage de Champagnat.

1.10. Une lettre du P. Champagnat d'un ton très différent

En 1833, au moment où il est question d'affilier son œuvre à celle de M. Querbes, Champagnat évoque « la triste affaire de M. Courveille » et « la désertion de M. Terraillon » en 1826¹³ en étant à peine moins sévère envers M. Terraillon qu'envers M. Courveille :

¹³ OM 1, doc 286. En fait il s'agit d'un brouillon de lettre.

« Pendant qu'une maladie grave et longue, de grandes dettes pesant sur ma tête, je veux faire Mr Terraillon mon héritier universel, M. Terraillon refuse mon héritage en disant que je n'ai rien, ce qu'il ne cesse, avec Monsieur Courveille, de dire aux frères : les créanciers viendront sous peu vous chasser d'ici ; nous n'avons qu'à accepter une cure et vous abandonner.

Enfin, Dieu dans sa miséricorde, hélas peut être dans sa justice¹⁴, me rend enfin la santé.

Je rassure mes enfans ; je leur dis de ne rien craindre, que je partagerai toutes leur infortunes, en partageant le dernier morceau de pain.

Je vis dans cette circonstance que ni l'un ni l'autre n'avait pour mes jeunes gens des sentiments de père.

Je n'ai d'ailleurs aucune plainte à faire contre Mr le curé de Notre Dame¹⁵, dont la conduite a toujours été édifiante dans notre maison.

Me trouvant seul par l'éloignement de Mr C(ourveille) et le départ de Mr Terraillon, Marie ne nous abandon[ne] pas. Nous payons à mesure nos dettes, d'autres confrères prennent la place des premiers.

Je suis seul pour faire les frais de leur entretien. Marie nous aide, cela suffit. »

Champagnat se reconnaît donc deux adversaires et n'est pas loin de désigner Terraillon comme le principal. En effet, il insinue que la manœuvre entreprise vise à susciter le départ des frères. Il n'évoque pas l'action des créanciers mais Courveille et Terraillon usant de cette menace pour détacher les frères anciens de la société. Néanmoins, il ne nie pas une menace de faillite pendant un temps puisqu'il est question de dernier morceau de pain.

Le scénario qu'il décrit se déroulerait donc en quatre temps :

1. Sa maladie occasionnant une défiance envers lui de M. Terraillon.

2. Terraillon et Courveille visant à provoquer le départ des frères opposés à eux.
3. Son retour à la santé et son action pour rassurer les frères.
4. Sa solitude, comme prêtre, et le retour à une situation financière plus favorable.

1.11. Un problème chronologique

Nous savons que l'archevêché a nommé M. Terraillon à l'Hermitage le 25 août 1825¹⁶ et il y est certainement présent au moment où les frères élisent Champagnat. Récemment arrivé, on comprend qu'il soit resté en retrait. En revanche, quand,

¹⁴ Il semble suggérer que la faute de Courveille est un châtement du ciel.

¹⁵ C'est le poste occupé par Terraillon en 1833.

¹⁶ Mgr. de Pins lui a refusé de rejoindre les frères Colin

début janvier, il refuse d'être légataire de Champagnat, il affirme clairement sa défiance envers le projet Champagnat-Courveille.

Le 14 février 1826, Champagnat et Courveille achètent à M. Bertholon deux parcelles de terrain moyennant 1.000 F. qu'ils paient comptant¹⁷. Champagnat est présent ce jour-là chez Maître Finaz le notaire, ce qui signifie qu'il n'est plus alité. Le paiement de la somme montre : que Courveille-Champagnat ne manquent pas de crédit ; que l'entente entre eux se poursuit et qu'il n'est pas question d'abandonner l'œuvre. Que se passe-t-il entre le 14 février et la fin mai, moment où M. Courveille quitte la maison avant d'envoyer de la Trappe d'Aiguebelle une lettre datée du 4 juin ? Quant à M. Terraillon, il ne quittera l'Hermitage que vers la Toussaint 1826.

Il est relativement aisé de situer la guerre entre Courveille-Terraillon et une partie des frères menés par le F. Stanislas entre le 6 janvier et le début février. Un témoignage de la Vie indique qu'elle dura trois semaines et que les établissements n'en furent même pas informés (Vie, ch. 13, p. 146). C'est donc une crise violente mais brève. Néanmoins, elle ancre chez les frères l'idée que la maison risque la faillite.

D'après la Vie, le P. Champagnat serait alors allé chez M. Dervieux et l'Hermitage aurait subi une inspection diocésaine après une lettre de M. Courveille dénonçant l'incapacité du P. Champagnat. Mais les archives de l'archevêché n'ont pas gardé trace de cette lettre ni de cette inspection. En revanche, le conseil de l'archevêché précise le 5 juillet 1826¹⁸ que :

« M. Cattet veut bien se charger de tenter de faire donner une retraite aux Instituteurs primaires¹⁹ dans le local de l'Hermitage de Saint Chamond. »

Il est possible que ce projet ait suscité la visite de M. Cattet et ait passé aux yeux des frères, particulièrement soupçonneux, pour une inspection. En tout cas, le 2 août 1826, le conseil de l'archevêché constate que²⁰ « L'état déplorable du temporel des Frères de l'Hermitage rend un compte détaillé de leur situation très nécessaire. » Mais ces dates sont en contradiction avec l'inspection rapportée par la Vie qui situe celle-ci avant le départ de M. Courveille, c'est-à-dire en avril ou mai.

Les sources maristes classiques préconisent donc une chronologie courte close par le départ de Courveille. Mais la crise financière en mai et les documents issus de l'archevêché suggèrent une chronologie plus longue : sans doute un séjour de

¹⁷ OFM, doc. 654.

¹⁸ OM1, doc. 155.

¹⁹ Donc, pas seulement les frères. On est à une époque où le clergé domine l'université.

²⁰ OM1, doc. 158.

Champagnat chez Dervieux plus tardif, en juillet-août, et un gouvernement de la maison par M. Terraillon pendant son absence, qui aurait suscité une nouvelle crise sanctionnée par son départ à la Toussaint.

1.12. Bilan des années 1825-26

Nous serions tentés d'opter pour la chronologie longue du fait que Champagnat est très clair sur un point : Terraillon a joué un rôle très important dans la crise qui n'aurait donc pris fin qu'à la Toussaint. D'autre part, la tradition des frères a gommé l'action de M. Terraillon pour une raison simple : au moment de la rédaction de la *Vie de Champagnat*, il est toujours vivant et Père Mariste. Il ne décédera qu'en 1869²¹. Sa notice biographique suggère une personnalité indépendante voire dominatrice, très soucieuse de ses intérêts, qui mériterait une étude approfondie. En tout cas, M. Courveille ne mérite pas d'endosser seul une *damnatio memoriae* de la part des frères.

Dans cette affaire, les frères anciens jouent un rôle décisif car il semble que les prêtres nouveaux venus aient voulu recommencer l'œuvre : d'une part en poussant dehors les frères anciens fidèles à Champagnat

et à la tradition de Lavalla ; et d'autre part en tentant de former les novices selon leurs propres vues. La tradition des frères souligne la résistance résolue du F. Stanislas mais elle révèle aussi un trouble profond dans leurs rangs illustré par la sortie des F. Jean-Marie Granjon et Étienne Rouméty et par la tentation du F. Louis de s'orienter vers le sacerdoce²². M. Terraillon lui-même semble avoir été très affecté : le F. Avit signale qu'avant son départ de l'Hermitage : « A la suite d'une maladie, il était tombé dans une léthargie profonde » au point qu'on l'avait cru mort²³. Dans sa lettre d'Aiguebelle, M. Courveille saura définir clairement la cause fondamentale de ces maladies et départs surprenants : « la différence d'opinions sur le but, la forme, les intentions et l'esprit de la vraie Société de Marie²⁴. »

En somme, l'élection de Champagnat se déroule en deux phases : en octobre 1825 les frères le choisissent comme supérieur, prenant au dépourvu non seulement Courveille mais lui-même. Sa maladie est causée en partie par le dilemme où il se trouve mais assez tôt, certainement avant le 14 février, il s'affirme à nouveau comme supérieur, à la grande joie des frères anciens. Néanmoins, semble suivre une phase assez trouble favorisée par l'état de faiblesse

²¹ OM4 p. 355-356, notice biographique.

²² Vie, ch. 14, p. 151-156.

²³ Annales de l'Institut, année 1826, § 57.

²⁴ OM1, DOC ; 152 ? § 13.

de Champagnat. On a alors l'impression de deux conflits emmêlés: d'une part entre les frères anciens et d'autre part entre les trois prêtres. D'ailleurs, c'est Terraillon qui est l'artisan de l'éloignement définitif de Courveille. A la Toussaint 1826, Champagnat se retrouve seul prêtre, pour ainsi dire élu supérieur une seconde fois par des disciples qui ont semblé un temps plus résolus que lui.

Quant aux difficultés financières, bien réelles, elles semblent avoir été largement instrumentalisées par Courveille et Terraillon. Les remboursements massifs de mai 1826 ne viennent pas du risque de décès de Champagnat mais plus probablement de la rumeur des divergences entre les chefs de l'œuvre. D'ailleurs, dans une lettre à un grand vicaire en 1827²⁵ Champagnat rappelle : « La malheureuse affaire de M. Courveille et le départ de M. Terraillon me mettent dans une fausse position par rapport au discours du public qui parle toujours sans connaissance de cause. » Écrivant à la même époque à M Barou, vicaire général, il est encore plus précis :

« Je suis seul, comme vous le savez, ce qui donne beaucoup à penser aux personnes même qui paroissent affectionner l'œuvre et qui l'aident, le public qui parle presque toujours sans connaissance de cause m'imputans d'abord l'éloignement de M. Courveille et de M. Terraillon²⁶. »

Si en 1827 Champagnat voit surtout les problèmes que lui pose cette année terrible, en 1833, il en tirera les conséquences spirituelles :

« Marie ne nous abandonne pas. Nous payons à mesure nos dettes, d'autres confrères prennent la place des premiers. Je suis seul pour faire les frais de leur entretien. Marie nous aide, cela suffit ».

Cependant, dès 1828, bien qu'il ait désormais acquis aux yeux des frères la stature d'un fondateur, il n'envisage pas un instant de rendre ceux-ci indépendants du projet primitif :

« La société des frères ne peut pas positivement être regardée comme l'œuvre de Marie, mais seulement comme une branche postérieure à la société elle-même²⁷. »

Même si les frères ont imposé la légitimité de la fondation de Lavalla, Champagnat ne voit pas celle-ci comme effaçant le formulaire et la consécration de 1816. Le problème de 1825-26 demeure donc : comment combiner pratiquement la spécificité de l'œuvre des frères et le projet primitif ? De ce dilemme, la Société de Marie ne sortira que bien après le décès de Champagnat par une séparation à l'amiable entre la branche des prêtres et celle des frères.

²⁵ OM1, doc. 173, § 6.

²⁶ OM1, doc. 173, § 16.

²⁷ Lettre à M. Cattet, vicaire général, OM1, doc 185.

2. DE L'AUSTÉRITÉ À UNE RELATIVE AISANCE

2.1. L'alimentation des Frères en 1822-40

Nous savons par la *Vie* que l'existence matérielle était particulièrement austère à Lavalla et le F. Avit (1822 § 34) rapporte que l'ordinaire consistait « en des bouillons clairs et à l'huile, du pain de seigle, du fromage, du laitage, des légumes, parfois un peu de lard et de l'eau ». Il reconnaît qu'en 1832 (§ 198) « la nourriture des frères commençait à s'améliorer... on servait un peu de viande à dîner.. ; avec un peu de vin on rougissait la bonne eau du Gier [...] Les autres mets consistaient en pommes de terre, en carottes, cuits dans la soupe puis enlevés avec une écumoire et jetés dans les plats à servir avec un peu de sel. » La même année, dans les écoles « un hectolitre de vin fut suffisant pour griser 3 frères pendant toute une année. »

A la lumière des registres de compte faciles à consulter dans *Origines des Frères Maristes*, nous avons les moyens de vérifier et de préciser ces affirmations. Comme dans cet article nous allons utiliser de nombreuses unités de poids et mesures, nous rappelons qu'alors la France vit selon les mesures anciennes, toujours très pratiquées et le système métrique qui commence seulement à s'imposer. Ainsi l'unité de capacité pour les grains et les pommes de terre est le bichet valant 27,30 litres. Pour les poids, on utilise

la livre, valant 421,90 grammes, et le quintal (différent du quintal métrique) valant 100 livres soit 42,199 kg. Quant à l'argent, l'unité officielle est le franc mais les gens utilisent souvent le sou, un franc valant 20 sous.

Pour avoir une idée des salaires, il faut savoir qu'un bon ouvrier (maçon, menuisier...) gagne environ 2 F. par jour de travail et donc environ 600 F. par an. Mais il est vrai que la plupart des gens exploitent une terre de laquelle ils tirent une grande partie de leur alimentation. Depuis le XVIII^e siècle, la France ne connaît plus de famine mais des temps de disette et de pain cher.

2.2. « Bled » et seigle

Le pain est alors l'une des nourritures de base. Il est fait à partir du « bled », mot qui désigne alors les céréales en général et plus spécialement le seigle, qui donne le pain bis (gris), nourriture commune dans un grand nombre de régions de France. Ce qui en France est aujourd'hui appelé le « blé » était alors nommé le froment avec lequel on produisait du pain blanc, encore rare et coûteux mais qui, au XIX^e siècle, deviendra peu à peu le pain courant.

Le seigle ou le froment doivent être moulus dans un des multiples moulins le long de la vallée du Gier, notamment au bas, dans le hameau de La Rive au confluent du Gier et du Ban. La première mention d'un paiement à un meunier apparaît dans les comptes en octobre 1823 : « plus

payé au munier : 70²⁸. » Plusieurs documents montrent qu'à Lavalla les frères pétrissent et cuisent eux-mêmes leur pain. Ils devaient pour cela disposer d'un pétrin ou maie. Mais on ne sait s'ils possédaient un four. En tout cas, ce n'était pas une petite tâche que de faire le pain, mais il n'y avait pas le choix : le bourg de Lavalla ne semble pas avoir eu de boulanger.

Pour se procurer le seigle, il n'est pas besoin d'aller très loin, Lavalla

produisant cette céréale en quantité. Presque toujours, l'unité employée est le bichet. Un document²⁹ indique en février-mars 1824 plusieurs achats de bled à des habitants de Lavalla : Chovet, Rivat, Brunon... pour une somme d'environ 200 F. Le registre d'inscriptions³⁰ signale au 1^{er} mai 1824 : « Reçu 10 cartes de blé à 3 F. la carte : 30³¹ ». Le livre des dépenses³² qui commence en 1826 renferme de très nombreuses mentions d'achats. Rien qu'en 1826 :

7/1/1826	Blé	950 F
2/3/26	Blé acheté à Géraudet Antoine de Lavalla	102
14/3/26	Blé et foin	70
3/5/26	Blé acheté à Poëton (Poyeton) de Lavalla	155
14/9/26	Blé acheté à Tardy de Soulages	157
17/9/26	Blé acheté à Crapanne de la Rivoire	55
18/11/26	Blé (200 bichets)	800
30/12/26	Blé acheté au marchand de blé	300
Total		2.589 F

C'est la grande dépense annuelle de la communauté effectuée surtout en novembre-janvier, au moment où les battages au fléau, qui prennent beaucoup de temps, ont eu lieu et où les paysans vendent leur grain. Les prix doivent être alors assez bas : 4 F. le bichet en novembre 1826.

Les achats sont faits auprès d'habitants de divers hameaux de Lavalla et le registre indique un certain Gallet du hameau de Péalussin comme fournisseur régulier. Cependant, située désormais plus près de Saint Chamond et plus nombreuse, la communauté commence à s'appro-

²⁸ Erreur d'interprétation dans OFM/1, doc. 106 p. 317 qui pense à « menuisier ». En fait, l'orthographe « munier » reproduit la prononciation patoisante de « meunier ».

²⁹ OFM/1, doc. 106, p. 317.

³⁰ OFM/1, doc. 105, p. 301.

³¹ La carte semble équivalente au bichet.

³² OFM/1, doc. 120.

visionner auprès de marchands de blé peut-être de meilleurs prix. En tout cas, dès 1827 le tournant semble pris :

8/3/27	Gallet, 53 bichets de bled et un cochon	200
1/4/27	Marchand de bled	534
Mars 1827	Marchand de bled	500
Mai 1827	Marchand de bled	540
22/6/1827	Marchand de bled	300
Août 1827	Marchand de bled	180
12/9/27	Gallet de Pialoussin, de Lavalla	400
20/10/1827	Royer d'Izieux, bled	?

Évidemment, il faut faire moudre ce grain et les frais de meunerie apparaissent assez souvent dans les comptes. Par exemple, le 5 mai 1827, on paie 26 F. au meunier d'Izieux, et le 3 décembre, 90 F. pour 500 bichets à un meunier non précisé. Un achat de farine à Saint Chamond (115 F.) n'apparaît que le 13 octobre 1832. Il semble qu'à partir de ce moment les achats de blé se raréfient et que la farine ait été procurée par Courbon Lyonnet, épicier en gros de Saint Étienne.

Les achats de « bled » traduisent donc une évolution de l'approvisionnement : à partir de 1827 il y a déconnexion partielle avec le milieu d'origine et branchement sur les grands réseaux de distribution.

2.3. Le froment

Le F. Avit³³ et la *Vie* rapportent l'algarade reçue par le F. directeur d'Am-

puis qui, lors de la visite du P. Champagnat en 1823, garde une grosse provision de pain blanc, probablement donné par les habitants car il est si dur qu'il faut le casser avec un marteau. Le F. directeur se justifie en affirmant qu'il est plus nourrissant que le pain bis et qu'on en mange moins. Mais le Fondateur rétorque que la plupart des curés ne consomment que du pain bis et que l'usage du froment est contraire à l'esprit de pauvreté.

Cette attitude rigoureuse semble s'estomper assez vite puisque le 2 juin 1825, au moment où la communauté de Lavalla vient juste de s'installer à l'Hermitage, on procède à l'achat à Gerin, du Bachat, de 40 quintaux de bled froment à 11 F. le quintal, donc pour 440 F³⁴. Le 3 février 1829 (Registre des dépenses), du froment est acheté à Gallet de Péaloussin et surtout le 11 septembre 1830, l'Hermitage achète à Chovet, du hameau

³³ Annales des maisons, Chavanay.

³⁴ OFM/1, doc. 108, p. 321.

des Chazeaux, 12 bichets et demi de froment trémois³⁵ pour 90 F. ; ce qui indique un prix par bichet de 7,2 F., plus ou moins le double du prix du seigle. Les comptes n'indiquent guère ensuite d'achat de froment peut-être parce que les marchands de farine, entre autres Courbon Lyonnet, épicier en gros, livrent indifféremment des farines de froment ou de seigle.

Quoi qu'il en soit, on voit que les principes de Champagnat en 1823 ne semblent s'appliquer qu'avec souplesse. Il se peut d'ailleurs que l'achat de juin 1825 ait été justifié par les fatigues occasionnées par les travaux d'aménagement de l'Hermitage : à la fois comme une récompense et un moyen d'entretenir les forces.

2.4. Les « truffes » (pommes de terre)

Aujourd'hui, en français le mot « truffe » désigne un champignon poussant dans la terre et servant à parfumer les plats. Ne pouvant être cultivé, c'est un produit extrêmement cher. Du temps du P. Champagnat, ce terme patoisant désigne les pommes de terre, cultivées dans la région de Lavalla à partir du milieu du XVIII^e siècle. Les registres de compte usent d'ailleurs des deux termes « truffes » et « pommes de terre » mais ils n'emploient pas le mot « pa-

tates » pourtant familier aujourd'hui. Avec le « bled », au début du XIX^e siècle, elles sont à la base de l'alimentation.

Paradoxalement, les registres de compte parlent peu des « truffes » car c'est un produit peu coûteux et peu commercialisé, chaque ferme ayant sa propre production. On peut être sûr que les frères, à Lavalla puis à l'Hermitage, cultivent eux-mêmes une bonne partie des pommes de terre nécessaires à leur consommation, le reste pouvant leur venir de dons ou d'achats sporadiques.

Nous trouvons la première mention d'un achat de « truffes » en novembre 1826, à un certain Chappard et seulement pour 25.50 F. On signale un autre achat, en 1827, à un homme de Sardière pour 23.50 F. En 1830, Chovet, des Chazeaux, livre trente bichets et, en 1832, Audras de Lavalla en vend 50. Cette année, les pommes de terre doivent être chères puisque Chovet en vend encore pour 25 F. à 2.25 F. le bichet. Dans les années 1837-40, la maison achète entre 40 et 45 bichets à un prix d'environ 1 F. le bichet. Un certain Perche semble être le fournisseur attitré de la maison. L'Hermitage semble avoir gardé de forts liens avec Lavalla pour son approvisionnement en pommes de terre alors que nous avons vu que, pour le blé, il en était autrement.

³⁵ Blé de printemps poussant en trois mois.

2.5. Les achats de vin

Visitant l'école de Saint Sauveur-en-Rue le 24 avril 1822, l'inspecteur Guillard déclare : « Ces espèces de frères vivent avec la plus grande frugalité et ne boivent jamais de vin³⁶. » Le registre d'inscriptions³⁷ qui semble donner les plus anciens renseignements financiers sur l'Institut mentionne au 21 janvier 1824 : « donné à Prénat pour une voiture vin : 8 F ». Ce n'est évidemment pas le prix du vin lui-même mais de son transport. Le registre des dépenses qui débute en 1826 mentionne, en septembre, le paiement de taxes sur le vin et le prix de son transport : 15 F. Et en octobre, David, marchand de vin, reçoit un paiement de 80 F. Nous ne retrouvons des achats de vin qu'en 1830, auprès d'un certain Lagarde : 150 F. en février et 45 F. en juillet. On note encore deux achats en 1832 : à un homme de Millery pour 60 F. et en décembre 4 pièces (tonneaux) de vin achetées à David pour 250 F. Ce n'est qu'à partir de 1837 que sont notés des achats réguliers : pour 352 F. cette année-là ; 488 F. en 1838 ; 2.089 F³⁸ en 1839, (notamment du vin envoyé de Saint Paul-Trois-Châteaux). Enfin 1.450 F. en 1840.

Les achats de vin ont donc commencé plus tôt que ne le disent nos sources habituelles mais, comme les

comptes ne mentionnent pas d'achats en 1827-29, 1831, 1834-36, il y a un certain flou, ces interruptions pouvant venir d'une tenue incomplète des comptes mais aussi de phases économiquement plus délicates durant lesquelles on est revenu à la tradition. Par exemple, l'année d'abstention de 1831 s'expliquerait par les conséquences de la révolution de 1830. Au total, le choix de l'année 1832 comme celle du début d'une consommation régulière et assez importante semble pertinent.

2.6. Consommation du porc

Chaque ferme de Lavalla élève au moins un cochon, sacrifié en général en décembre-janvier pour donner du lard et de la viande, conservés soigneusement au saloir, ainsi que des saucisses, saucissons et jambons mis à sécher dans les greniers ou les cheminées. Curieusement, nul document, à notre connaissance, ne signale qu'à Lavalla ou à l'Hermitage la communauté ait élevé des porcs. Si la chose est facile à comprendre à Lavalla, elle paraît moins évidente à l'Hermitage.

On peut néanmoins penser que les frères recevaient des dons en viande de porc. En outre, la coutume a dû se prendre assez tôt d'acheter

³⁶ OM1, doc. 75.

³⁷ document 106 (OFM/1, p. 317).

³⁸ Lettre du P. Champagnat au F. François le 7 mars 1838 : « Vous savez que M. Vieno compte, je pense, à ce que nous prenions une centaine de barils de son vin. Il faut que le F. Stanislas s'entende avec le chemin de fer qui les amènera de Perache (la gare de Lyon). » Document signalé par le F. Henri Réocreux.

des porcs sur pied aux paysans de Lavalla. Le registre d'inscriptions³⁹ mentionne en janvier 1824 l'achat d'un cochon pour 122 F. Le livre des dépenses, commencé en 1826, est plein de ces achats. Ainsi, en janvier 1826, la maison achète à Audras de Lavalla deux cochons pour 221 F. et le novice Bret en achète un autre le même mois pour 72 F⁴⁰.

En janvier 1827, quatre cochons sont achetés, dont l'un à Fara et un autre à Tibeau, tous deux du hameau du Fleurieux. Le total s'élève à 530 F. Comme en 1828, le prix du quintal⁴¹ (100 livres) de porc coûte 33 F., cela signifie l'achat de seize quintaux soit 675 kg de porc vivant, ensuite sacrifié et apprêté par les frères ou un artisan habile. De quoi s'approvisionner en lard, jambons, saucissons... une grande partie de l'année. Et les achats réguliers de porc continuent chaque année. Mais il est vrai qu'à cette époque le porc ne passe pas pour une viande noble et l'achat de viande bovine est un signe d'aisance.

2.7. La viande de boucherie

Le registre d'inscription⁴² signale l'achat d'une vache le 7 janvier 1824 pour 72 F. et le Doc. 106 (OFM/1, p. 317), au 18 janvier 1824, un second achat pour 45 F. Mais il est peu pro-

bable que ces deux animaux aient été mangés. Il faut sans doute penser que la communauté en disposait pour se procurer du lait et sans doute confectonner beurre et fromage. D'ailleurs, les livres de compte signalent assez fréquemment des achats de foin et de son destinés à nourrir un bétail. En tout cas, en janvier 1826, le registre des dépenses signale encore l'achat de deux vaches au prix très faible de 27 et 28 F⁴³. Comme en deux ans la communauté s'est procuré quatre vaches, on peut penser que certaines d'entre elles ont dû servir à la consommation de viande. Mais il semble que la viande bovine soit demeurée un mets rare jusqu'en 1830.

En tout cas, c'est à partir de la fin de 1830 que la maison paie au boucher Dervieux d'Izieux des sommes importantes sans qu'on sache s'il s'agit de viande de porc ou bovine. Le registre note en novembre 1831 le paiement de 175 F. pour « 500 livres de viande ». Un seul achat est signalé en 1832 : 185,50 F. En 1833, trois paiements ont lieu, probablement à Dervieux : 86 F. pour 231 livres (0,37 F ; la livre) ; 164 F. pour 438 livres à 7,65 sous (0,375 F) la livre et encore 184 F. qui doivent correspondre à 500 livres de viande. La maison aurait donc consommé en plus ou moins un an aux environs de 1200 livres de viande soit un peu plus de 500 kg.

³⁹ Doc. 109 (OFM/1, p. 317).

⁴⁰ Ce semble être un moyen de payer sa pension.

⁴¹ Il ne s'agit pas du quintal métrique (100 kg) mais du quintal traditionnel valant 42,2 kg.

⁴² OFM/1, doc. 105, p. 309.

⁴³ Ce pourrait être plutôt des génisses.

Les comptes corroborent donc assez bien ce que disent nos sources : en 1831 les achats de viande bovine deviennent significatifs et, dès 1833, ils sont importants.

2.8. Autres nourritures

Il est bien évident que les registres de compte n'ont pas noté tous les achats de produits alimentaires, soit par oubli soit parce que, faisant de plus en plus appel à des épiciers en gros, la maison paie des factures globales dont le détail n'est pas porté sur les registres.

En tout cas, il n'est pas question d'achats de fruits dans les registres avant 1837 à part deux achats de cerises en 1832. Au contraire, de 1837 à 1840, les achats de cerises et de raisin deviennent assez fréquents au moment de la récolte : en juin-juillet pour les cerises, en septembre pour les raisins. Leurs prix sont alors bas : en juin 1840, 140 livres de cerises (59 kg) coûtent 7 F. En septembre, deux quintaux de raisin (85 kg) coûtent 10 F. Pour les œufs, c'est un peu comme pour les fruits : un achat modeste apparaît en 1826 mais les achats importants et réguliers commencent à la fin de 1837. Les prix fluctuent entre 0,40 et 0,80 F la douzaine. Quant aux produits laitiers, le beurre figure assez régulièrement dans les comptes dès 1826 et pour des sommes importantes, mais le fromage n'y apparaît qu'en 1837.

Le sel n'est cité que quatre fois dans les comptes mais pour des sommes importantes et ce, dès 1826. Deux achats importants en janvier semblent liés à l'abattage et au salage des porcs. Comme pour le sel, les achats d'huile sont rarement signalés. Cependant, en 1827, figure un achat de 100 kg d'huile d'olive moyennant 180 F. Il n'est question qu'une fois d'achat de poisson, en 1839.

2.9. L'alimentation des malades

L'introduction de nouvelles nourritures est liée au soin des malades et à une meilleure organisation de l'infirmerie. Ainsi, à partir de 1837, se multiplient les achats de tabac (à priser), de pain, de café, de chocolat, de fruits, de pruneaux, de miel, de sucre, de fromage de gruyère, d'eau minérale. Le souci de guérir les malades et de préserver les santés a vraisemblablement acclimaté dans la congrégation l'usage de nourritures longtemps proscrites. D'ailleurs, les progrès des communications, la baisse des prix et l'enrichissement général de la société rendent ces nourritures accessibles aux milieux modestes.

CONCLUSION

En 1831, le maire de Saint Martin en Coailleux⁴⁴ déclare que l'entretien de l'Hermitage est assuré « par

⁴⁴ OM1/ doc 231, réponse du maire à une demande de renseignements du recteur de l'académie de Grenoble.

le produit des pensions des novices, par la récolte d'un jardin qu'ils cultivent eux-mêmes et qui leur rapporte en grande partie ce qui est nécessaire pour la vie frugale qu'ils mènent, ne mangeant presque pas de viande, et enfin par le travail de plusieurs de ces frères qui donnent quelques heures par jour à la fabrication de toile et de drap. »

Il ne faut pas donner un caractère trop absolu à cette description qui semble correspondre davantage à la situation de Lavalla et de l'Hermitage avant 1830⁴⁵. Et même les sources d'approvisionnement se sont déjà di-

versifiées en direction d'Izieux, Saint Chamond, Saint Étienne, voire au-delà. Au moment où écrit le maire, la nourriture s'est déjà quelque peu améliorée parce que la congrégation a plus de moyens financiers. A partir de 1837, la communauté est apte à fournir une nourriture « saine, abondante, propre et convenablement préparée, mais commune et ordinaire »⁴⁶. Et même, elle peut offrir aux malades des nourritures chères censées favoriser leur retour à la santé. Après 1830, la production agricole de la maison ne fournit vraisemblablement plus qu'un appoint important.

⁴⁵ Aucune allusion n'est faite aux ressources procurées par les écoles. La réponse du maire a pu être écrite en accord avec le P. Champagnat.

⁴⁶ Règles du gouvernement, 1^e partie, ch. X, article 1, 1854.

ANNEXE

Souvenirs du F. Henri Réocreux et de sa maman sur la préparation du cochon (2012)

« Dans la campagne autour de Saint Chamond et dans ma famille, on tuait le cochon chaque année. Cela se faisait l'hiver car il fallait que ce soit une période froide et sèche. Mon frère, installé en Bretagne, l'a éprouvé jusqu'à renoncer au séchage dans sa région d'adoption, trop humide.

Il fallait réserver la date sur l'agenda du « tueur » ; ainsi nommait-on les personnes aptes à conduire le « tuage » du cochon. Ils faisaient ainsi une tournée de quelques semaines à deux mois selon la demande, souvent chez des clients habituels où ils arrivaient avec leur matériel spécifique. Le tuage d'un cochon se faisait, généralement, sur deux journées.

Le premier jour avait lieu le tuage proprement dit. La bête solidement fixée sur un timon de char ou suspendue par les pattes arrière, le tueur coupait la carotide et recueillait le sang pour la confection du boudin. Une fois mort, la soie du cochon était brûlée avec de la paille enflammée puis le cuir était raclé pour éliminer tous les poils du lard. Le tueur procédait alors au dépeçage et la famille traitait chaque partie selon la destination des diverses parties du cochon. La viande, étalée, devait rester dans un endroit froid et sec toute la nuit pour favoriser une bonne conservation. Le boudin, avec le sang et les ingrédients choisis, oignon et ail d'abord, était cuit le jour même.

Les parties qui ne se conservent pas faisaient l'objet de partage avec les voisins, famille et amis. Tout enfant, je portais ainsi la « fricaude » aux voisins. Quand ils tuaient leur cochon, ils nous en envoyaient une en retour. La « fricaude » comportait du boudin, du lard et de la « coiffe » (le diaphragme). Elles étaient agrémentées d'autres morceaux plus nobles selon le degré de proximité affective avec la famille. Nous la mangions en fricassée. J'ai encore le souvenir d'un vieux frère qui disait, en privé, qu'ils recevaient tellement de ces « fricaudes » qu'ils étaient obligés d'en enterrer dans le jardin plutôt que de froisser les gens en les refusant. Il est vrai qu'ils n'étaient que deux dans cette petite école de campagne.

Le deuxième jour, on travaillait la viande, en particulier pour faire les saucisses et les saucissons. Elle était hachée avec du gras puis assaisonnée et malaxée. Pendant ce temps, les boyaux, vidés, étaient lavés à la rivière, une fois l'extérieur, puis, après retournement, l'intérieur. Ils étaient alors prêts pour l'« embossage » qui fabriquait la saucisse et les saucissons. Le gros intestin, rempli de la chair à saucisse, devenu énorme, était appelé « Jésus » et constituait une pièce de choix. La partie de l'intestin qui le précède plus régulière et rectiligne, mais d'un diamètre supérieur aux autres saucissons s'appelait « Rosette ». Il constituait aussi un morceau de choix souvent proposé en prix dans les concours populaires. Ces travaux achevés, le tueur pouvait recevoir le prix de son travail et laisser la famille s'occuper de la suite.

Terrines et pâtés stérilisés incluaient certains abats comme le foie. La graisse fondue et refroidie, le saindoux, était très utilisée pour cuisiner. Il y avait deux manières de conserver sur une année entière la viande : la saumure qui consistait à plonger la viande dans une préparation très fortement salée ; le manteau de lard comme le jambon étaient recouverts de gros sel. La seconde manière est le séchage.

Pendant quelques semaines, le plafond de la cuisine supportait des barres de bois avec saucisses, saucissons, jambons. Le feu dans l'âtre, outre le séchage, donnait aussi un goût agréable par la fumée. Pour la suite des opérations de conservation, lorsque la peau avait suffisamment séché, il y avait deux méthodes, selon les traditions de famille : soit on les suspendait dans un grenier à l'air froid et sec, soit on les plongeait dans un coffre rempli de cendres de certains feuillus (c'est-à-dire d'arbres à feuilles caduques, et non pas de résineux).

A cette époque là, l'élevage du cochon entrait dans une économie de type familial. C'était le moyen de valoriser tout au long de l'année les divers déchets familiaux, les pommes de terre récoltées abimées ou petites ; on cultivait aussi pour les nourrir certaines plantes comme des choux, des raves ou des navets. Leur nourriture était souvent cuite dans des « chaudières » et réduite en bouillie. Le cochon à élever provenait de l'élevage familial ou d'un achat chez des voisins pour que, l'année durant, il soit engraisé en prévision de son abattage. »

IV. LAVALLA ET LES FRÈRES MARISTES DE 1825 À NOS JOURS



Louis Vibert
fms

1. LAVALLA-EN-GIER AUJOURD'HUI

1.1. Ruralité et périurbanisation

Lavalla en Gier est bien connu des Maristes : nous savons tous que c'est le lieu de fondation des Frères le 2 janvier 1817. Les écrits des Ma-

ristes ont parlé abondamment de ce village où a vécu un saint de 1816 à 1824 qui lui a fait sa réputation internationale. Mais où en est ce village de nos jours ?

Depuis l'époque du P. Champaignat, sa géographie physique a été un peu transformée par la construction de trois barrages, mais sa géo-



La Valla en Gier aujourd'hui (avec l'autorisation de l'éditeur)

graphie humaine, elle, a bien changé. Actuellement, en 2011, la commune a plus de 1.000 habitants (2.583 en 1831) et elle s'étend sur 3.478 ha, en zone de moyenne montagne dans le massif du Pilat. En 1831, Le Bessat s'est séparé de Lavalla pour devenir une commune indépendante. Les communes de Saint-Chamond, de Saint-Étienne, du Bessat, de Colombier, de Graix et de Doizieux l'entourent. Lavalla fait aussi partie des 43 communes de la communauté des communes de « Saint-Étienne Métropole ».

Les altitudes extrêmes de la commune sont : 440 m au barrage de Soulages et 1.432 m au Crêt de la Perdrix. Le bourg est établi à flanc de montagne au sud-est de Saint-Chamond, entre les vallées du Ban et du Gier. L'altitude indiquée par la borne de nivellement située au pied de l'église, à gauche de l'entrée principale, est de 651 m.

Les vallées étroites et profondes du Gier et du Ban drainent les eaux de ces torrents vers deux barrages qui alimentent en eau la ville de Saint-Chamond : le barrage de la Rive, sur le Ban, a été inauguré en 1869, et celui de Soulages, un peu en-dessous sur le Gier, fut terminé en 1970. Un troisième barrage construit au Piney, inauguré en 1954 pour recueillir les eaux de la haute vallée du Gier, a été vidé par mesure de sécurité¹. Mais sa

voûte demeurée intacte est toujours très visible.

Une soixantaine de hameaux² dispersés sur les versants du Gier et du Ban, se partagent le territoire. Leur distance avec le « bourg » varie de 300 m à 10 km. Cinquante-cinq d'entre eux sont habités³, bien vivants, et conservent leur cachet ou se rénovent dans cette belle région du Pilat. Les uns s'étalent sur des pentes adoucies où paissent vaches, moutons et chèvres ; d'autres, blottis dans un bois ou cachés derrière des rideaux d'arbres, paraissent être au bout du monde... Les uns abritent des résidences principales ou secondaires ; d'autres ont des activités agricoles, industrielles (liées au bois), ou encore touristiques (gîtes, chambre d'hôtes), de restauration, d'artisanat... 40% des habitants de la commune résident dans les hameaux et 60% dans le 'bourg'.

C'est dans ce paysage très accidenté, tout en haut de la commune, que le Saut du Gier s'impose au visiteur : c'est une cascade impressionnante, accessible après une ascension à travers des éboulis de pierres, très caractéristiques sur la commune, que l'on appelle 'chirats'.

Lavalla est incluse dans le Parc Naturel Régional du Pilat qui regroupe 47 communes de la Loire et du Rhône sur un territoire de 700 km² pour une densité de 79,4 hab/km². Couvert de

¹ Il avait été construit sur le modèle du barrage de Malpasset, près de Fréjus, qui céda le 2 décembre 1959, cinq ans après sa construction (423 morts et disparus).

² Par hameau il faut entendre aussi qu'il peut n'y avoir qu'une seule maison dans certains d'entre eux.

³ En 1697, le curé de Lavalla cite 43 hameaux y compris Lavalla

forêts, de sentiers balisés et de pistes, il est parcouru par de nombreux touristes, randonneurs, cyclistes, pratiquants du VTT⁴, skieurs et curieux attirés par son cadre naturel, ses monuments celtiques, ses voies mégalithiques, ou par ses possibilités sportives d'été et d'hiver. Le Parc est traversé par 3 sentiers de grande randonnée⁵ auxquels s'ajoutent 9 itinéraires pédestres, d'une trentaine de kilomètres à 104 km pour le plus long, permettant de découvrir le massif du Pilat sous différents aspects. Le sentier N° 10, de 32 km, porte le nom de 'Marcellin Champaignat'. Son point de départ est N.D. de l'Hermitage (400 m) et l'arrivée est à Marlihes (1.000 m). Enfin, de nombreux sentiers pédestres de quelques kilomètres permettent d'effectuer des boucles de distance plus modeste, au départ des principaux villages du parc. Trois d'entre eux partent du bourg de Lavalla.

Quoique plutôt étroites et sinueuses, les routes permettent une cir-

culatation aisée. Le bourg de Lavalla, siège de la mairie, de l'église, de l'école, de quelques commerces, est le pôle habituel de la majorité des « Vallauds⁶ ». Les voies de communication qui se dirigent vers le nord rejoignent l'autoroute Lyon-Saint-Étienne-Clermont-Ferrand. Vers le sud, on rejoint la vallée du Rhône par le Bessat. Saint-Chamond, (35.608 h en 2009), n'est qu'à ¼ d'heure de voiture, de même que le Bessat (439 h en 2009). De la gare de Saint Chamond, on est à 40 mn de train de Lyon et à 10 mn de Saint-Étienne. Aujourd'hui, Lavalla n'est donc en rien un espace enclavé.

1.2. La population à Lavalla

Déjà, en 1697, le curé de la paroisse de Lavalla fait état de la population de sa paroisse et recense 865 habitants⁷. A l'aide de différents documents, (dont ceux de l'Insee⁸ pour la situation actuelle) qui recensent la population depuis 1793, nous pouvons bâtir le tableau ci-dessous.

1793	1831	1901	1975	1990	2008	2011
2.146 h	2.583 h	1.800 h	581 h	745 h	912 h	Plus de 1.000 h

⁴ Vélo tout terrain.

⁵ Sentiers permettant aux marcheurs de parcourir de grandes distances sur le territoire national et même européen.

⁶ Vallauds, Vallaudes : habitants de Lavalla en Gier.

⁷ Il note : « qu'autrefois le nombre d'habitants était plus grand d'un tiers et au-delà, quasi de la moitié. » Et il ajoute : « que la cause de la diminution est venue de la cherté et disette des grains et cessation du travail et maladies populaires. »

⁸ Institut National de la Statistique.

La population de Lavalla, passée de 2.583 habitants en 1831 à 581 en 1975, a donc connu une gigantesque érosion de 2.002 habitants en 144 ans. Elle est l'exemple typique d'un exode rural ayant alors touché toute la France et même une bonne partie de l'Europe en plusieurs vagues. Depuis 1975, une lente remontée de la

population s'effectue : la décennie 1999-2008 note 129 naissances pour 44 décès. On peut estimer à l'heure actuelle à 460 le nombre de foyers de la commune.

Le classement par âges, pour 912 habitants, nous donne, en 2008, le tableau ci-dessous :

0 - 14 ans	15 - 59 ans	60 - 74 ans	75 - 89 ans	+ de 90 ans
194	556	105	54	3

Avec 750 habitants de moins de 60 ans, c'est une population exceptionnellement jeune, du moins en Europe. La ville voisine de Saint-Chamond a connu une évolution inverse : à son apogée en 1982, sa population s'élevait à 40.267 habitants mais elle n'est plus que de 35.608 en 2009, soit une perte de plus de 4.600 h. en 27 ans.

Ce double retournement de tendance a des causes générales : les centres urbains se dépeuplent au profit d'une large couronne urbaine où les prix des terrains sont moins chers et le genre de vie plus agréable. Mais Saint-Chamond a pâti, en plus, de la crise des industries métallurgiques traditionnelles : Creusot-Loire (sidérurgie) est démantelé en 1984 et Giat-Industrie (armement) ferme en 2006. Lavalla, en zone périurbaine, bénéficie donc d'une profonde mutation du milieu urbain et de l'écono-

mie tandis que Saint-Chamond est frappé de plein fouet.

Lavalla connaît donc une nouvelle vitalité mais l'augmentation du nombre de ses habitants a ses limites : les contraintes géographiques sont là, de même que celles du Parc Naturel Régional du Pilat⁹. D'autre part, les « Vallauds » tiennent à conserver l'identité de leur village.

1.3. Lotissements et immobiliers

Les élus locaux et les mairies avaient bien pris conscience que le village risquait de mourir si des mesures n'étaient pas prises pour attirer de nouveaux résidents et de jeunes couples. Ils ont donc misé sur le pouvoir attractif de la région dans le Parc du Pilat, dû à sa qualité de vie à l'abri des grands axes de communication et à la tranquillité qu'elle offre.

⁹ Dont les règlements limitent le taux d'urbanisation.

La commune s'est alors lancée dans la création de lotissements et de réhabilitations d'immeubles avec toutes les infrastructures nécessaires répondant au plan d'urbanisation actuel. En 1986, est créé le lotissement des Fougères avec 27 habitations et en 2006 celui des Terrasses de Leytrat avec 19 habitations dont 17 ont vu le jour.

D'anciens bâtiments ont été réhabilités en logements : c'est le cas de l'ancienne école publique (5 logements) ; de l'Andéolaise (ancienne maison d'œuvres), 5 logements, et de l'ancien presbytère qui offrent une quinzaine d'appartements avec bail emphytéotique dont quatre logements sociaux. Des immeubles privés proposent aussi des locations : celui de la Renaissance et de l'ancienne école des sœurs de Saint-Joseph offrent désormais 9 logements. Même si cette liste n'est pas exhaustive, elle permet de comprendre que c'est grâce à une politique d'accueil que la population dépasse les mille habitants à l'heure actuelle.

1.4. Population active en 2008 par type d'activité¹⁰

Le problème des zones périurbaines est qu'elles sont constituées de « villages-dortoirs » offrant peu d'activités sur place. Lavalla est dans ce cas. Les lieux de travail des actifs ne se si-

tuent, dans la commune de résidence, que pour 17,4% des cas ; alors qu'il est de 82,6% hors de la commune de résidence, dont 73,9% dans la Loire¹¹.

Pour être restreintes, les activités économiques locales ne sont cependant pas négligeables. Sur la commune se trouvent :

- Deux exploitations agricoles à temps plein, (un vacher et un chevrier) et une vingtaine de double-actifs, cumulant deux emplois dont l'un ayant rapport à l'agriculture ou l'élevage.
- Une activité industrielle familiale: la fabrication de plaquettes forestières (bois déchiqueté pour chauffage).
- De l'artisanat lié au bâtiment.
- Un atelier de poterie.
- Restaurants ou Services de restauration à Lavalla, au Planil, à la Jasserie, à La Rive, à la Barbenche.
- Ces deux dernières années ont vu la naissance d'un gîte au hameau de la Serchette et d'une chambre d'hôtes au Moulin du Bost.

Au bourg, on trouve les services habituels : la mairie, l'église, l'école N.D. des Victoires¹², la seule du village avec plus de 100 élèves ; une annexe de la Poste, le Café de la poste avec restauration, une boulangerie, une épicerie, un salon de coiffure. Le centre de Rocheclaine, sous la tutelle des

¹⁰ INSEE, fiches mises à jour en juin 2011.

¹¹ 7,3% dans un autre département de la région de résidence, et 1,4% dans une autre région en France Métropolitaine. En fait Lavalla est proche des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire et une partie de ses habitants sont attirés par la ville de Lyon.

¹² Établie dans une partie des locaux des Frères Maristes. Il n'y a pas d'école publique laïque à Lavalla.

Sœurs de la Sainte-Enfance¹³ est un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP). L'ensemble des ces activités assure une centaine d'emplois.

Parmi les 617 habitants âgés de 15 à 64 ans accomplis, Lavalla compte :

- 70,3 % d'actifs ayant un emploi
- 2,4 % de chômeurs
- 12,5 % de retraités
- 7,3 % d'étudiants
- 7,5 % d'autres inactifs

1.5. Projet communal

En 2010, le budget de la commune s'élevait à 622.000 € en dépenses de fonctionnement et 412.000 en investissement. Ces ressources proviennent : d'une forêt en extension maîtrisée et naturelle : 1.800 ha dont 300 de forêt communale; des impôts et taxes ; de la taxe professionnelle et de la dotation annuelle de l'État. Dans un futur proche, la commune prévoit l'amélioration de la voirie ; l'achèvement de la 5^e tranche du réseau de l'assainissement des eaux ; la réfection des réseaux humides, c'est-à-dire : la séparation des eaux pluviales et des eaux sales, la réfection du réseau d'eau potable, l'adduction d'eau pour certains hameaux afin d'améliorer leur attractivité. Quant aux réseaux secs, il est prévu d'achever d'enfouir les lignes électriques et téléphoniques. Enfin, sont envisagées la réparation des vitraux de l'église, la

mise aux normes de son réseau électrique et l'expertise de sa toiture.

Telle est Lavalla, en ce début d'année 2012. La concertation et la coopération entre mairie, élus locaux et associations ont assuré le renouveau de la commune et la fixation sur son sol d'une nouvelle population.

1.6. La paroisse de Saint-Ennemond-en-Gier

De même que l'équilibre ville-campagne a été bouleversé dans les dernières décennies, le dispositif paroissial a été restructuré. Lavalla fait désormais partie de la grande paroisse Saint Ennemond-en-Gier, centrée sur Saint-Chamond et regroupant neuf clochers pour une population d'un peu plus de 36.000 habitants. L'équipe d'animation pastorale comprend trois prêtres à temps complet dont un colombien et un libanais, et deux diacres. Trois autres prêtres apportent leur concours occasionnel à cette équipe. « Les clochers » se sont dotés d'équipes pour préparer la liturgie des dimanches et assurer un relais avec le centre de la paroisse. Quatre clochers ont une messe dominicale chaque semaine, le samedi soir ou le dimanche, et les cinq autres, dont Lavalla, une fois par quinzaine. Comme dans la plupart des paroisses en France actuellement, de nombreuses autres responsabilités sont dévolues aux laïcs : groupes de

¹³ Fondées à Lavalla par le curé Bedoin au XIX^e siècle.

formation biblique, pastorale de la santé, funérailles, préparation aux sacrements, catéchèse, catéchuménat pour adultes, aumôneries scolaires...

Quatre communautés religieuses sont établies sur la paroisse : les Frères Maristes avec trois communautés (N.D. de l'Hermitage, Fonsala, Lavalla) ; les Sœurs de Gethsémani¹⁴ ; les Petites Sœurs de la Sainte-Enfance et les Franciscaines Missionnaires de Marie. A Lavalla, la fréquentation aux messes dominicales reste marquée par la fidélité des « anciens » et, aux obsèques, par une forte solidarité communale.

Que devient l'héritage de Marcelin Champagnat dans ce « nouveau monde » ? Je tente d'y donner une réponse dans « Lavalla et les Frères Maristes de 1825 à nos jours ».

2. L'HISTOIRE DES FRÈRES MARISTES À LAVALLA DE 1825 À NOS JOURS

2.1. Émergence du lieu de mémoire et vicissitudes de l'œuvre éducative

Le Père Champagnat quitte Lavalla en 1824 pour construire la maison de N.D. de l'Hermitage. En mai 1825, la

communauté de Lavalla (20 Frères et 10 postulants) s'installe à l'Hermitage. Désormais, Lavalla n'est plus qu'une école. Mais nous allons voir que, peu à peu, elle deviendra bien plus que cela.

Pour rédiger cet article, je m'appuie, jusqu'en 1902, sur les *Annales des Frères d'alors*, intitulées : « *Annales de Lavalla en Gier* ». C'est un document peu connu. Elles se présentent sous la forme d'un manuscrit, de 22,5 cm de long sur 17,5 cm de large comprenant 204 pages manuscrites. Une copie sur ordinateur en a été rédigée par mes soins en 2009, pour les rendre accessibles à un plus grand nombre, même si elles sont à usage interne. Elles ont été commencées dans les dernières décennies du XIX^e siècle, plutôt vers 1885, et recouvrent une période qui s'étend de la Fondation de l'Institut, le 2 janvier 1817, jusqu'au 5 juillet 1902. Elles parlent abondamment des Frères et de leurs œuvres, ce dernier mot étant entendu à la fois dans son sens matériel et apostolique. Elles ont un lien très fort avec la notice sur Lavalla dans les *Annales* des maisons rédigées par le F. Avit le 13 mai 1885.

Les *Annales* ont retenu le nom des deux premiers directeurs : FF. Jean-Marie Granjon en 1818 et Jean-Baptiste Audras (F. Louis) qui y fut nommé en 1824¹⁵. Et elles ajoutent :

¹⁴ Fondées à Valfleury, lieu de pèlerinage proche de St Chamond.

¹⁵ Cette dernière date n'est pas sûre ; un autre document le nomme à Charlieu à cette époque. La *Vie* affirme qu'il remplace le F. Jean-Marie en 1822 comme maître des novices.

« À partir de cette époque jusqu'au 1^{er} novembre 1847, on ne sait rien de ce qui s'est passé dans cette école. On sait seulement qu'il n'y avait que deux frères et que l'école n'était ouverte que de la Toussaint à Pâques. Ils étaient employés ailleurs pendant l'été¹⁶. »

Les *Annales* nomment les cinq Frères Directeurs et les cinq Frères « en second » qui étaient à Lavalla pendant cette période qui a duré 23 ans. Les deux Frères descendaient tous les jeudis à l'Hermitage, y passaient leur journée et y faisaient leur modeste provision pour la semaine¹⁷. » Combien d'élèves à cette époque ? Une statistique de 1833 note que l'école de Lavalla « compte 90 élèves très dociles et que la maison est trop petite¹⁸ » pour une population de 2.583 habitants en 1831.

Dans les *Annales de l'Institut*, le F. Avit rappelle que, le 1^{er} mai 1827, le Fondateur vend l'annexe construite en 1822 à M. Bedoin, curé de Lavalla, et le 5 février 1829, M. Couturier achète la maison Bonner moyennant la somme de 1.000 F¹⁹. Donc, à partir de 1827, les frères exercent dans une école paroissiale. Une telle solution dispense la commune d'avoir une école en dédommageant peut-être le curé propriétaire des lieux. Quant

aux frères, ils exercent dans une partie du berceau primitif de l'Institut fort mal entretenu.

2.2. Pauvreté de la maison

Il paraît qu'il n'y ait jamais eu de contrat précis entre la commune et l'Institut à propos de cette école qui semble considérée comme une œuvre de charité largement à la charge de l'Institut. C'est pourquoi les *Annales* insistent souvent sur la vie austère des Frères :

« Le mobilier était pauvre, le traitement des Frères très minime et précaire, et leur logement tellement délabré que les frères Victor et Pétrone, qui en prenaient gaillardement leur parti, avaient placé plusieurs petits moulins en face des lézardes ; ces jouets nouveau genre, presque toujours en mouvement, les égayaient et les excitaient à la patience²⁰. »

2.3. Démêlés avec la municipalité

En septembre 1848, l'Institut fait nommer le Frère Athanase titulaire de l'école. Comme il n'a pas son brevet, le frère assistant utilise celui du F. Avit, alors visiteur, sans même le prévenir²¹ et il restera officiellement Direc-

¹⁶ *Annales*, p. 49-50.

¹⁷ Comme le F. Laurent avait fait comme maître d'école-catéchiste au Bessat vers 1819-20.

¹⁸ Doc Bardyn dans monographie de Lavalla en Gier.

¹⁹ *Annales de l'Institut*, t. 1, 1829, § 93.

²⁰ *Annales*, p. 50.

²¹ Voir *Annales des maisons* : On considérait alors le brevet comme une formalité administrative ; le nom du titulaire importait peu. Le F. Avit semble avoir peu apprécié de n'avoir pas été mis au courant.

teur à son insu jusqu'en 1856²². A dater de 1849, l'école reste ouverte pendant l'été, mais dans la belle saison il n'y a qu'une classe par jour de dix heures à trois heures.

L'école est alors « sous la main » des Supérieurs et particulièrement du F. François, natif de Maisonnettes, Supérieur Général. Conscient de son délabrement, il intervient auprès de la municipalité en octobre 1853 pour demander au maire, M. Mayéry²³, des réparations aux locaux, et l'agrandissement des dépendances. Comme la commune tarde à prendre en considération cette demande²⁴, le F. François retient les Frères à l'Hermitage en 1853 et 1855 et 1857²⁵, pour obtenir satisfaction et le paiement des traitements. La commune semble avoir projeté l'acquisition du pré Poyeton, pour y installer une « construction neuve²⁶ », comme l'indique la réponse du maire au Frère François citée par le F. Avit dans les *Annales des maisons*. En fait, elle se contentera de quelques réparations.

Quant au F. Athanase, il joue un certain rôle dans l'histoire générale de l'Institut car, au chapitre de 1852, il se

serait permis des intrigues vivement réprimées par les supérieurs²⁷. Remplacé en 1856 par le F. Vincent, il quitta l'Institut « et se rendit dans un couvent de religieux italiens en Provence ».

2.4. Le Frère Vincent et le rachat du berceau de l'Institut

Les *Annales* décrivent alors les hauts faits d'un directeur quelque peu hors norme dont l'action nous rappelle combien les frères sont encore ancrés dans le milieu local et prennent des initiatives surprenantes à nos yeux. Il vaut la peine de citer longuement les *Annales* à son sujet :

« De 1856 à 1866, la maison eut à sa tête le Frère Vincent, qu'on ne peut pas, à beaucoup près, proposer comme le modèle des directeurs, mais qui n'en tient pas moins, dans les *Annales* de l'établissement, un rôle considérable. Actif, entreprenant, parleur inépuisable, optimiste jusqu'à ne douter de rien, il s'était rendu très populaire dans le pays et les environs par ses manières prévenantes et son habileté vraie ou prétendue comme dentiste, médecin empirique et même chirurgien... Du moins, peut-on lui rendre le témoignage qu'il eut vivement à cœur la prospérité de l'établissement et qu'il n'y travailla pas sans un certain succès²⁸. »

²² « Pendant huit ans il fut censé à la tête de cette école sans le savoir et sans y mettre les pieds. Il ne la visitait pas parce qu'elle était sous la main des Supérieurs. »

²³ Père du Père Mariste de même nom.

²⁴ Le maire invoque, au retard apporté aux exigences des Supérieurs : « le manque de fonds a été la seule cause de notre retard. »

²⁵ Il s'agit alors d'arriérés que la commune tardait à payer. Les Frères restèrent à l'Hermitage aux vacances de 1857. *Annales*, p. 58-59.

²⁶ *Annales*, p. 58.

²⁷ Leur lettre est citée dans les *Annales des maisons*. Voir aussi *Actes du Chapitre*. Surtout, dans les *Annales de l'Institut* (T. 1, 1852, § 52-64) le F. Avit donne son propre récit de cette affaire.

²⁸ Bulletin de l'Institut des Frères Maristes, janvier 1913.

« Son premier soin fut de faire rentrer en la possession de l'Institut le petit immeuble qui lui avait servi de berceau et que le Père Champagnat avait vendu à Mr Couturier, alors aux mains de la familles Cheney et des demoiselles Tissot²⁹. Grâce à ses bonnes relations avec quelques personnes charitables et aisées de la région, Frère Vincent eut bientôt fait de réunir la somme nécessaire et, avec l'autorisation du Gouvernement, l'achat fut fait, en décembre 1858, au nom de l'Association religieuse enseignante dite des Petits Frères de Marie, reconnue sept ans auparavant, comme établissement d'utilité publique ».

« A l'aide du pécule que lui procurait son habileté et ses talents, il se mit en tête de doubler les bâtiments pour adjoindre un pensionnat à son école³⁰. Il acquit, en son nom personnel, le 16 juin 1859, non pas le pré Poyeton, mais un pré indivis, ce qui lui valut des contestations et une procédure interminable avec un des propriétaires du pré qui n'avait pas consenti à la vente. Finalement, ils s'entendirent et tous deux vendirent le pré en litige au R.F. Louis-Marie le 16 mars 1865³¹. »

Les *Annales des maisons* du F. Avit éclairent la suite des exploits du F. Vincent à Lavalla « qui ne plaisait guère à M. le curé Bedoin et à son frère, vicaire » parce que fort négligent sur bien des points d'après les rapports du visiteur qui constate en 1862 : « la Règle souffre beaucoup, (ainsi que) méditation, coulpe, silence, lever, etc [...] Les comptes sont mal tenus [...] j'ai trouvé des enfants dans les deux classes qui igno-

rent les principaux mystères. » Déjà en 1860, le curé et son vicaire ont obtenu le changement du F. Vincent, mais une pétition communale a obligé les supérieurs à le renommer et son retour a été un triomphe dont le curé et son vicaire ont fait les frais. Une nouvelle tentative échoue encore en 1864 après intervention de la commune et de la préfecture.

Nous avons là un bel exemple de concurrence entre frère directeur et curé, assez fréquent avant 1870, et dont les *Annales des maisons* du F. Avit nous donnent de nombreux exemples. Lui-même, dans les *Annales de l'Institut* se vante d'avoir « fait la pluie et le beau temps » à Bougé-Chambalud en 1843-46³² et il nous conte ses démêlés avec les curés en d'autres lieux. A Lavalla, le prestige du F. Vincent repose donc sur bien des ambiguïtés : la population admire un homme entreprenant et capable de lui apporter des secours en matière médicale ; le conseil municipal n'est pas fâché de le voir concurrencer l'autorité du curé et apprécie certainement que l'école ne lui coûte à peu près rien.

Comme il n'est pas possible de retirer le Frère Vincent de Lavalla, il quitte la direction en 1866 mais reste comme « second » du F. Célien, nouveau directeur. Mais « il était souvent

²⁹ Voir la copie de l'acte dans les *Annales des maisons* : Province de l'Hermitage, Lavalla.

³⁰ *Annales*, p. 63.

³¹ « Cette affaire fournirait matière à un véritable roman », *Annales*, p. 65.

³² *Annales de l'Institut*, t. 1, p. XXI.

hors de la maison³³ » et c'est encore grâce à son habileté que l'Institut rentre le 8 juillet 1871 en possession de la maison³⁴ que le Père Champagnat

avait cédée au curé Bedoin. Après cette acquisition, F. Vincent est rappelé à Saint-Genis-Laval où il mourra le 21 avril 1884.



Le berceau de l'institut et le pensionnat du F. Vincent vers 1861-65

2.5. Un pensionnat peu viable

Le pensionnat³⁵ construit en 1861 contient trois classes, et deux étages au-dessus servent de dortoirs. Le Frère Visiteur, lors de son passage à Lavalla, le 5 décembre 1861, note que

les classes ont une centaine d'élèves, que la construction fait « très bel effet », mais que le mobilier est très mauvais et qu'il est urgent de soulager la pauvreté des Frères. Le rapport de 1862 porte que le F. Vincent n'a qu'un second et que le nombre d'élèves n'est que de 80 en hiver et

³³ *Annales des maisons* : Lavalla, rapport du visiteur en 1867.

³⁴ Cette maison semble alors inoccupée et en très mauvais état car l'acte de vente (*Annales des maisons* : Lavalla) indique un prix officiel de 500 F et un prix réel de 800.

³⁵ Il s'agit plutôt d'un caméristat : les élèves viennent le lundi avec leurs provisions et repartent chez eux le samedi.

35 en été. Il ajoute : « L'Hermitage nourrit les Frères³⁶. Ils ne boivent que de l'eau » et il leur recommande d'y mettre au moins le quart de vin. Les tableaux ci-dessous nous permettent

de suivre l'évolution de l'établissement fonctionnant dans la construction du F. Vincent, quant aux nombres d'élèves et quant au personnel des Frères qui les encadrent³⁷.

1833	1861	1862 ³⁸	1865	1866	1867 ³⁹
90	100	80 35	84	idem	114
2 Frères	2 Frères	2 Frères	2 Frères	3 Frères	2 ou 3 Frères

1868	1869	1879	1882	1880-1885 ⁴⁰
98 Ext 7 Int	99 Ext 16 Int	81 Ex 36 In 23 C	110 Ext 30 Int	80 Ex 45 In 20 C
105	115	140	140	135
2 Frères	2 Frères	8 Frères	6 Frères	?

Ouvert en 1865, pour recevoir au maximum 62 pensionnaires, le pensionnat n'en contient qu'une douzaine⁴¹ en 1874. De 1866 à 1878, quatre directeurs vont se succéder et tenter de trouver de nouveaux pensionnaires, sans y parvenir pleinement. On constate néanmoins qu'après le F. Vincent l'établissement connaît une fréquentation accrue d'externes.

En 1872, l'école est désormais communale et la municipalité paye 400 francs de location pour les élèves de la localité « mais les pension-

naires n'encombraient pas la maison⁴². » En somme, l'école vivote et la fondation du pensionnat est un échec. Bien que lieu de fondation d'une congrégation enseignante, Lavalla semble à la traîne dans le courant de scolarisation massive qui s'impose alors en France depuis plusieurs décennies.

Le F. Vincent et la commune de Lavalla ne sont qu'en partie responsables de cette situation car, après la descente de la communauté à l'Hermitage, l'école, considérée comme

³⁶ C'est-à-dire que l'école ne se suffit pas à elle-même et que les frères vivent pauvrement.

³⁷ Ex : externes ; In : internes ; C : caméristes.

³⁸ 80 est le nombre d'élèves en hiver, et 35 en été.

³⁹ Sans précision du nombre d'externes et internes.

⁴⁰ Ces nombres sont une moyenne. Et il est passé à Lavalla une dizaine de Frères pendant cette période. *Annales*, p. 96.

⁴¹ Dont deux de Lyon et les autres d'Izieux, de St-Chamond et de St-Etienne.

⁴² *Annales*, p. 76.

une annexe de la maison-mère, semble avoir été quelque peu marginalisée : très peu de ressources propres (d'où l'affairisme du F. Vincent), une faible fréquentation scolaire et des instituteurs peu compétents. Le curé Bedoin et son frère semblent avoir voulu remédier sans succès à cette situation. C'est tardivement que s'opère une mutation qualitative.

2.6. Le Frère Gentien

Il arrive à Lavalla dans la 1^e quinzaine de juin 1874 et avec lui c'est une nouvelle génération de frères qui s'impose : moins populaire mais plus professionnelle et plus religieuse. Il fait imprimer un prospectus ayant pour

en-tête : « Pensionnat du Berceau de l'Institut des Petits Frères de Marie⁴³ », établit un prix fixe de la pension⁴⁴ et impose un vêtement uniforme⁴⁵. Toutes ces mesures rendent « un certain relief au pensionnat » et en quatre ans (1874-1878) F. Gentien améliore considérablement son état matériel : construction de murs, d'un bassin, transformation des classes, crépissage du bâtiment du F. Vincent, reconstruction du bâtiment construit par M. Champagnat qui a brûlé en 1872, création du jardin. Il semble être le premier à se préoccuper de la mémoire du Fondateur en restaurant sa chambre délabrée et en y établissant une vitrine pour les objets lui ayant appartenu.



Le berceau de l'Institut et le pensionnat du F. Vincent reliés par la chapelle (vers 1886)

⁴³ C'est sans doute ce prospectus qui officialise l'expression « berceau de l'Institut ».

⁴⁴ Jusque-là, il y avait autant de prix différents que d'élèves.

⁴⁵ « casquette à galons d'argent, et monogramme or ».

Les ressources qui lui permettent toutes ces réalisations paraissent pourtant bien faibles. Elles se composent : 1) D'un traitement de 1.000 F. payé par le percepteur⁴⁶ ; 2) De la location de 400 F. payés par la commune ; 3) Du produit obtenu par les pensionnaires. Mais frères et élèves contribuent largement à la tâche pendant les récréations et les promenades⁴⁷. » Et l'annaliste précise :

« Toutes ces dépenses, énormes pour un petit pensionnat, ont été payées par les économies de la maison et on peut dire sans crainte que la santé du personnel de la maison n'a pas eu à souffrir ; un seul fait en est une preuve évidente : En quatre ans (de 1874 à 1878), on n'a pas eu le besoin de faire monter le médecin de Saint-Chamond une seule fois, ni pour les Maîtres, ni pour les pensionnaires » (An., p. 93).

Malgré tous ces efforts, au bout de quatre ans les résultats sont médiocres : une trentaine de pensionnaires « sans compter ceux de la commune que les parents nourrissaient⁴⁸ et qui, d'ailleurs, ne venaient guère que pendant la mauvaise saison. » Mais la conjoncture politique va encore compliquer la situation.

2.7. La politique de laïcisation

Après 1870, se manifeste dans toute la France un courant républicain, anticlérical et laïc, qui n'épargne pas Lavalla. La commune qui avait, jusque-là, profité de l'école des frères sans avoir besoin de bâtir une école communale, ne pourra plus profiter de cette rente de situation. D'après l'annaliste :

« Certains candidats de la liste plus ou moins anticléricale cherchaient déjà à le (le pensionnat qui héberge aussi l'école communale) rendre responsable de leurs échecs répétés aux élections municipales, et signalaient à leurs amis sa transformation en école laïque comme le seul tremplin qui eût chance de les faire aboutir⁴⁹. »

En 1879, l'Inspecteur fait pression sur la mairie pour que la commune ait une école distincte du pensionnat. Finalement, en 1883, l'externat est placé dans la maison commune⁵⁰ et frère Arpin est nommé titulaire. Il doit enseigner seul une soixantaine d'enfants car l'inspecteur a refusé la présence d'un adjoint⁵¹.

⁴⁶ Lavalla étant école communale, les Frères sont instituteurs publics.

⁴⁷ Annales, p. 86.

⁴⁸ On appelait ces enfants des « caméristes ». Voir note 21.

⁴⁹ Bulletin de l'Institut, janvier 1913.

⁵⁰ La mairie.

⁵¹ L'annaliste interprète ainsi les tracasseries de l'inspecteur : « Dans sa dernière visite, sous prétexte que les résultats étaient trop faibles, ce même inspecteur a fait donner un blâme officiel et immérité à ce frère dévoué dont la tâche était très pénible. Cette punition a été infligée sous l'inspiration de maître Thibaud qui, furieux d'avoir été évincé des élections, voulait arriver à laïciser l'école. »

2.8. Du pensionnat au juvénat

Quant au pensionnat, reconnu comme école libre, il sera dirigé par le Frère Sisoès, arrivé en 1878, qui ne parvient guère à relancer une œuvre placée trop loin des réseaux de communication et des milieux urbains. En revanche, un lieu retiré peut être favorable pour un juvénat à une époque où l'Institut multiplie ce genre d'œuvres pour maintenir un haut niveau de recrutement. Dans sa séance du 9 avril 1889, le Conseil Général des Frères Maristes trouve que le juvénat de Saint Genis-Laval est trop nombreux et préconise la formation d'un juvénat séparé pour la nouvelle Province de l'Hermitage. Il reviendra plusieurs fois sur cette question et, le 2 juillet 1891, il songe encore à « un juvénat à établir dans la Province de l'Hermitage ». En fait, dès avril 1889, une quinzaine de juvénistes se rendent de Saint Genis-Laval à Lavalla, cohabitant avec les pensionnaires dans des conditions sur lesquelles nous n'avons pas de renseignements. Leur nombre s'élève rapidement à une trentaine. Décision est donc prise de supprimer le pensionnat en août 1892.

Mais cette fermeture ne s'effectue pas sans heurts car les enfants des hameaux - les caméristes - qui prenaient pension chez les frères n'ont plus de lieu d'accueil. Le clergé de la paroisse, le maire et son conseil

protestent et une pétition signée par un bon nombre de pères de famille réclame contre cette fermeture.

« Les Supérieurs persistèrent dans leur décision ; mais pour ne pas trop froisser la population de Lavalla et lui être utile, ils firent construire un corps de bâtiment⁵² pour y faire deux classes et un dortoir au-dessus pour les enfants des hameaux éloignés. L'architecte fut le F. Théodore et l'entrepreneur M. Rivory. Tout fut prêt pour la rentrée des classes en 1892⁵³. »

La commune s'en tire donc bien : ce sont les frères qui lui construisent une école et vont continuer à lui fournir du personnel enseignant. A cette époque, l'enseignement public ayant été laïcisé, ce sera une école « libre ».

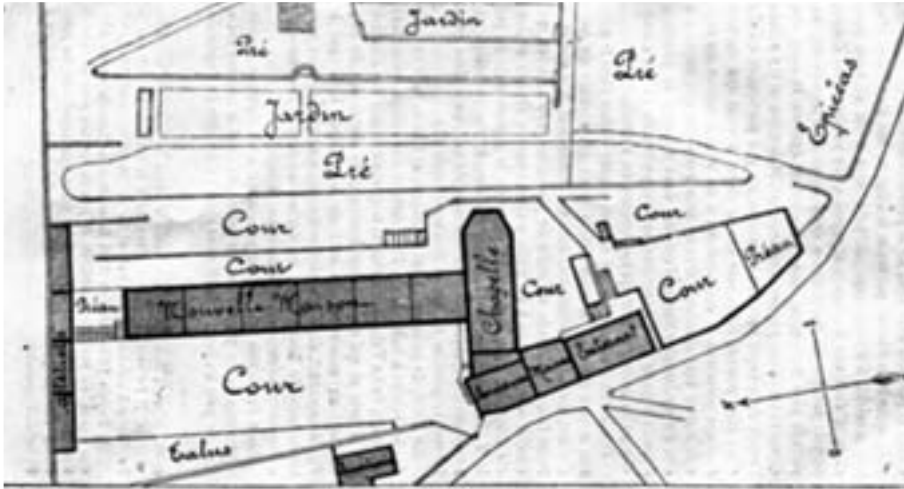
Administrativement, le juvénat est toujours un pensionnat pouvant recevoir 62 pensionnaires. Mais, comme durant l'année 1892-1893 le nombre des juvénistes monte à 85, il faut songer à la construction d'un nouveau bâtiment, à la suite de celui du F. Vincent. Le F. Sisoès va être le second grand bâtisseur à Lavalla : en 1892-93, il dirige la construction de l'école, du juvénat et l'agrandissement de la chapelle⁵⁴.

« M. Collet était l'Architecte (du juvénat) et M. Rivory l'entrepreneur. Pendant cette importante construction, on voyait tous les jours frère Sisoès, avec sa tête chauve et nue, à travers le chantier, travaillant tantôt à une chose, tantôt à une autre

⁵² C'est dans ce bâtiment que loge aujourd'hui la communauté des Frères.

⁵³ Annales de Lavalla, p. 98-99.

⁵⁴ Une première construction a été faite en 1886.



Plan général de la maison de La Valla et de ses plus proches dépendances.

Bulletin de l'institut (1913)

et veillant à ce que le plan de la construction s'exécût convenablement.⁵⁵ »

Ce bâtiment prolonge celui du F. Vincent pour constituer le juvénat.

D'après l'annaliste, juvénat et ancien pensionnat peuvent recevoir 160 à 180 enfants⁵⁶. En fait, le nombre de juvénistes ne semble pas avoir dépassé le chiffre de 160.

Tableau du nombre de juvénistes d'après les Annales⁵⁷

1889	1891	1892	1900	1901	1902
15	30	85	154	164	159

2.9. Les aumôniers

Les Annales nous donnent le nom des quatre premiers aumôniers. L'annaliste peut écrire à propos de

l'un d'eux : « Mr l'Aumônier est très dévoué, toujours prêt lorsque les Frères ou les juvénistes réclament le secours de son ministère. Il est d'un bon accord⁵⁸. » Ils logent d'abord

⁵⁵ Annales, p.105.

⁵⁶ En fait, le juvénat et l'ancien pensionnat étaient autorisés par le Conseil départemental de l'Instruction Publique pour 144 pensionnaires et un encadrement de 8 personnes.

⁵⁷ Ces nombres diffèrent quelque peu de ceux publiés par l'auteur de l'article du *Bulletin de l'Institut* de janvier 1913.

⁵⁸ Annales, p. 139.

dans une chambre ou deux mises à leur disposition par les Frères. Puis, sur la demande de l'un d'eux, on loue une maison pour le recevoir. « Enfin, on acheta le 24 juillet 1898, la maison 'Chapard', l'acquéreur étant Fara-bet Jean-Baptiste (Frère Sisoès). La maison fut détruite et on construisit l'aumônerie sur son emplacement.⁵⁹ Elle fut utilisée dès juin 1899. »

2.10. Le recrutement

Il semble avoir reposé largement sur l'entente entre le F. Sisoès et les curés des terres fécondes en vocations invités à lui adresser des enfants et adolescents susceptibles de devenir frères :

« En 1897, au mois de mars, le frère Sisoès fit un voyage dans la Haute-Loire pour le recrutement du juvénat. Son voyage dura trois semaines ; pendant ce temps, il alla dans 38 communes. Il n'amena point de juvénistes, il se contenta de voir Mr le curé de chaque paroisse. Son voyage fut loin d'être infructueux.⁶⁰ »

Un tableau un peu plus tardif qui insiste sur l'importance des écoles dans la politique de recrutement montre que, si un pourcentage notable de juvénistes vient de chez les Frères Maristes, plus de 70% d'entre eux ne les ont guère fréquentés auparavant. Le recrutement semble donc bien se faire prioritairement par entente entre familles, curés et recruteur.

Années et nombre de Juvénistes	Écoles Frères Maristes	Frères des Écoles Chrétiennes	Frères du Sacré-Cœur ⁶¹	Écoles des Religieuses	D'autres écoles ou des Instit ⁶²
1900 (154 Juv.)	46	36	?	7	65
1901(164 Juv.)	55	27	8	21	53
1902(159 Juv.)	36	27	17	13	66
Total 477	137	90	25	41	184
%	28,72%	18,86%	5,24%	8,59%	38,57%

Quant aux lieux d'origine : en 1900-1902, 55,43% viennent de la Haute-Loire ; 22,87% de la Loire ; 10,91 de l'Ardèche, c'est-à-dire les territoires occupés par la Province de l'Hermitage. Les Frères reçoivent de

nouveaux juvénistes toute l'année, de même qu'ils en rendent à leurs familles pour une raison ou une autre. Une certaine sélection est faite comme le montre le document suivant⁶³ :

⁵⁹ Annales, p. 106-107.

⁶⁰ Annales, p. 116-117.

⁶¹ Cette statistique ne fait pas le détail entre les Frères des Écoles Chrétiennes et du Sacré-Cœur.

⁶² Quelles sont ces autres écoles ? Aucun détail. Et que veut dire « Inst » ? Le mot est imprécis.

⁶³ Annales. p. 135.

Juvénistes présents en juin 1899 :	150
en juin 1900 :	154
Juvénistes rendus à leurs familles de juin 1899 en juin 1900 :	31
Rendus à leur famille pour cause de maladie :	1
Retirés par leurs parents :	1
Total :	33

2.11. Décès du F. Sisoès

Jusqu'en 1898, le F. Sisoès dirige le juvénat avec un grand dévouement. L'annaliste réserve deux pleines pages à sa maladie, sa mort et ses funérailles qui semblent s'inspirer du récit de la mort de M. Champagnat. Appelé à faire son Second noviciat, « cette vie sédentaire fut fatale à sa santé⁶⁴. » Atteint d'une fluxion de poitrine⁶⁵, il reçoit les derniers Sacrements⁶⁶ le 3 octobre 1898. A 8h30 (du soir), il réunit sa communauté, lui fait ses adieux et ses dernières recommandations. « Lui-même ne put retenir ses larmes. Il aimait tant ses Frères ! Il en était tant aimé⁶⁷. » Et il prie les Frères de faire ses adieux aux juvénistes. « A un autre moment, il exprima sa satisfaction de laisser le juvénat entre les mains du F. Marie-Abraham. 'C'est vous, dit-il en l'embrassant, qui êtes le Directeur du juvénat, et j'en suis bien content⁶⁸.' » Il meurt le lendemain matin à 4h10,

« heure à laquelle il avait donné le signal du lever à la communauté pendant 20 ans⁶⁹. »

« Son corps fut exposé dans la chambre du Vénérable et un grand nombre de personnes de Lavalla vinrent prier auprès de sa dépouille. La messe des funérailles eut lieu à la paroisse de Lavalla le jeudi 6 octobre. Après la messe, sa dépouille mortelle fut conduite à l'Hermitage où il désirait être enterré. »

« La communauté de l'Hermitage et tout le juvénat de Lavalla précédaient le corbillard [...], puis venaient le clergé de la paroisse, M. l'aumônier et deux anciens aumôniers (M. Magat et M. Basset), et enfin un grand nombre de personnes de Lavalla et d'ailleurs [...] En entrant au cimetière de l'Hermitage, on voit à gauche, une modeste croix qui indique ou repose son corps⁷⁰. »

Il avait bien mérité un tel hommage. Et la prospérité de l'œuvre ne se dément pas avec le nouveau Frère Directeur : le juvénat a 6 classes et le personnel est nombreux :

⁶⁴ Annales, p. 120.

⁶⁵ Annales, p. 121, « Fluxion de poitrine » : congestion pulmonaire, pneumonie.

⁶⁶ « Derniers Sacrements », appelés aujourd'hui « Onction des malades ».

⁶⁷ Annales, p. 121.

⁶⁸ F. Marie-Abraham sera directeur du juvénat d'octobre 1898 jusqu'en septembre 1901, puis Maître des Novices à l'Hermitage. Annales, p. 126 et 192.

⁶⁹ Annales, p. 124.

⁷⁰ Annales, p. 125. Cette croix n'existe plus ; mais son nom figure sur la liste des défunts affichée au cimetière de l'Hermitage.

Années	1898-1899	1899-1900	Septembre 1901
Personnel de Direction ⁷¹	3	3	3
Professeurs	7	7	7
Surveillants	2	2	2
<i>Externat</i> ⁷²	3	3	2
Personnel de service	6	6	4
Total du personnel	21 Frères	21 Frères	18 Frères

2.12. Maison de formation et lieu de pèlerinage

Quittons quelque peu la chronologie pour nous étendre sur la réalité quasi quotidienne d'une communauté qui a déjà des aspects très conventionnels et qui, en plus, commence à faire figure de lieu de pèlerinage.

Les juvénistes n'apportant que des pensions modestes, le juvénat est pauvre :

« On vise à une grande économie ; on évite les fuites. On tâche d'obtenir le plus possible des juvénistes comme pension ; on surveille les achats, les fournisseurs, les provisions ; on veille à ce que rien ne se détériore, ne se gâte. Le linge des frères surtout est en grande détresse. Depuis longtemps, les finances ne permettent pas de faire des achats de ce genre. Cependant, on ne peut aller plus loin :

un secours de cinq ou six cents francs nous serait nécessaire⁷³. » Aussi, « Pour nourrir les juvénistes, les vêtir et leur fournir les classiques, le frère Directeur reçoit de la Maison Mère 25 francs par mois et par tête⁷⁴. »

Il y a aussi les bienfaiteurs ou bienfaitrices de l'œuvre des juvénats. Au 23 avril 1902, l'annaliste écrit : « Messe chantée à l'Hermitage en l'honneur des Dames Patronnesses du juvénat. » Au 20 juillet 1901 : « Tout le 1^{er} camp⁷⁵ est allé à l'Hermitage pour être présenté à la très Révérende Mère Candide, Supérieure de l'Œuvre des enfants tuberculeux d'Ormesson.

Le compliment l'a singulièrement touchée, surtout la partie lui promettant des vocations religieuses pour son œuvre. Elle a adopté 20 juvénistes qu'elle s'est chargée d'entretenir⁷⁶. »

⁷¹ Par personnel de direction, il faut entendre les FF. Directeur, Sous-directeur, Économiste. Le personnel de service est constitué des Frères cuisinier, aide-cuisinier, tailleur, cordonnier. Des Frères cumulaient parfois deux fonctions : professeur et organiste, professeur et sacristain, par exemple.

⁷² L'externat est à mettre à part ; les Frères qui lui sont affectés n'interviennent pas au juvénat. Mais ils font partie de la communauté des Frères.

⁷³ Annales, p. 139-140.

⁷⁴ Annales, p. 104.

⁷⁵ A Lavalla, les juvénistes étaient divisés en deux groupes appelés « camp ». Chaque camp avait à sa tête un Frère Surveillant.

⁷⁶ Annales, p. 187.

Les Frères vivant presque en autarcie, quatre corps de métiers manuels sont représentés dans la communauté : cuisinier, tailleur, cordonnier et jardiniers.

« Le 1^{er} jardin a été fait en 1895 et les cinq autres avec les murs de soutènement ont été faits en 1898⁷⁷. » Le poulailler a été construit en 1895. Une construction au fond de la cour de l'Ouest, destinée à être une porcherie et une écurie de vaches, si elle a vu le jour, n'a jamais servi à cet usage⁷⁸. On tire du sol tout ce qui permet de se nourrir et on économise tout. En juillet-août, c'est la cueillette des aïelles, et à l'automne le ramassage des châtaignes. Sur les plans de la propriété établis vers 1900, figurent des vergers de cerisiers et de châtaigniers⁷⁹. A l'occasion des fêtes, le menu est modestement amélioré comme en témoigne celui du 25 décembre 1899 :
« Au réveillon : soupe, saucisson, riz, deux desserts, vin blanc. Matin : chocolat. A dîner trois plats, deux desserts. »

2.13. La piété

Elle tient une grande place dans les règlements. Les fêtes mariales sont à l'honneur. 'Tout à Jésus par Marie' est la devise du juvénat choisie par les Frères en 1897⁸⁰. Les exer-

cices de piété sont multiples : la prière, la messe quotidienne⁸¹, les sacrements,⁸² le chapelet, l'office, l'adoration ou le salut du Saint-Sacrement, les neuvaines, les chemins de Croix, retraites, mois de Marie, de Saint-Joseph, du Sacré-Cœur, adoration perpétuelle... ponctuent les journées et les mois selon le calendrier religieux du jour et les coutumiers établis.

2.14. Les études

Les études profanes ont toute leur place. On a l'impression que le juvénat suit plus ou moins le programme d'une école primaire supérieure. Les examens trimestriels, qui peuvent prendre trois à quatre jours, ont une certaine solennité et sont présidés par le Frère Provincial⁸³ ou le Frère Vicaire Provincial accompagné parfois du Frère Visiteur. Pour les examens oraux, des Frères d'Izieux, de Valbenoîte, de l'Hermitage, viennent en renfort⁸⁴. On passe même des examens d'agriculture organisés par les syndicats agricoles du sud-est⁸⁵. Mais il n'est pas question du certificat d'études ni du brevet, examens officiels.

⁷⁷ Annales, p. 112.

⁷⁸ Annales, p. 112.

⁷⁹ Actuellement, il ne reste que 4 châtaigniers toujours productifs et quelques cerisiers sauvages, perdus au milieu d'épicéas et de sycomores. Le long du chemin de Luzernod, s'alignaient des peupliers, disparus maintenant.

⁸⁰ Annales, p. 117.

⁸¹ « Les juvénistes font, en moyenne, trois fois la Ste Communion par semaine. Pas d'ordre de banc pour aller à la Ste Table. », Annales, p. 138.

⁸² Première Communion, Confirmation, Confession.

⁸³ Ce n'est pas encore un statut canonique. Il s'agit plutôt du directeur de la maison provinciale.

⁸⁴ 8 août 1900. Annales, p. 164.

⁸⁵ Syndicats catholiques organisant la formation agricole.

2.15. Les vacances

Les vacances en famille n'existent pas. Le 16 août est la date où s'ouvrent officiellement les vacances

des juvénistes qui se traduisent par un horaire journalier un peu allégé. Voici, ci-dessous, à titre d'exemple, l'horaire du 16 août 1900 répété en 1901 :

16 août	Ouverture des vacances ⁸⁶		
4h1/2	Lever des Frères	1h	Chapelet (lundi, mercredi, vendredi) puis promenade
5h1/4	Lever des juvénistes	1h40	Chapelet (mardi, jeudi, samedi) puis classe
5h35	Prière. Méditation	3h	Sortie ½ heure
6h	Ste. Messe. Étude	3h1/2	Classe
7h10	Déjeuner. Récréation	4h5	Visite au St. Sacrement (mardi, jeudi, samedi)
8h1/2	Lecture	4h1/4	Goûter. Récréation
8h3/4	Classe	5h1/4	Vêpres et Complies. Lecture. Étude
9h3/4	Sortie demi-heure	6h40	Prière. Souper. Récréation. Coucher
10h1/4	Classe		
11h	Classe de chant		
11h1/2	Visite au St-Sacrement. Dîner. Récréation		

2.16. Détente

Ces « vacances » permettent aussi aux Frères de faire leur retraite annuelle. Les cours reprennent au début d'octobre⁸⁷.

Il y a des coupures dans ce cadre très strict : ordinairement au mois de juillet une journée de congé au Pilat, d'où les juvénistes rapportent une dizaine de

⁸⁶ L'heure est l'heure solaire.

⁸⁷ De 1889 à 1891, les juvénistes passent leurs vacances à St-Genest-Malifaux et en 1892 à St-Genis Terrenoire, pour laisser place, à Lavalla, aux Frères qui font leurs Grands-Exercices récemment institués.

sacs d'arnica ensuite envoyés à Saint-Genis-Laval⁸⁸. Un Supérieur de passage à Lavalla accorde de temps à autre un jour de congé⁸⁹. Les *Annales* nomment aussi les promenades d'un après-midi, des jeux pour les moments de récréation, des séances récréatives : théâtre, débits (monologues), chants, « séances de projection et de « phonographie⁹⁰ ». En juin 1900, « les juvénistes ont étrenné les jeux de croquets⁹¹. »

2.17. Pèlerinages

C'est peut-être vers 1890 que, dans l'esprit des frères, Lavalla devient plus concrètement le « berceau » de l'Institut. Ils viennent s'y recommander à la prière du Fondateur dans la chambre qu'il a occupée de 1818 à 1824.

Les *Annales* signalent un certain nombre de passages :

mars 1891	Sept Frères qui partent pour la Chine.
octobre 1899	D'autres pour la Chine et la Turquie.
21 nov. 1899	Un frère d'Algérie vient remercier le Vénérable de la guérison qu'il a obtenue par son intercession.
décembre 1899	Huit Frères pour le Canada et l'Amérique du Sud.
9-25 février 1900	Le Directeur d'Izieux et le Directeur de Copenhague, qui font leur second noviciat à Sainte-Marie, viennent à Lavalla pour se rétablir.
8 mai 1900	Le cher Frère Directeur de Die fait un pèlerinage à Lavalla.
25 juin 1900	Deux anciens juvénistes pour le Canada, accompagnés de deux Canadiens qui y retournent ⁹² .
17 août 1900	Des Frères du Bourbonnais qui se rendent aux Grands Exercices à la Côte St-André.
18 août 1900	Des Frères du Nord qui se rendent aux Grands Exercices à Bourgade-Péage.
août 1900	Deux jeunes Frères pour le Canada.
5 mars 1901	Deux jeunes Frères, anciens juvénistes, qui se disposent à aller en Chine.
25 juin 1901	Trois Frères pour le Mexique et un pour le Canada.

⁸⁸ Il arrivait que les choses se terminent moins bien. Une fois, l'un d'eux ramena un bouquet d'aconit, l'offrit au Sous-Directeur qui en pâlit de peur. « Il s'empessa de s'informer quels étaient ceux qui en avaient goûté. On courut à la pharmacie. Tous furent plus ou moins indisposés ; mais aucun n'en mourut. On fit une neuvaine en action de grâces. » *Annales*, p. 113.

⁸⁹ 13 novembre 1901, congé à Tarentaise. *Annales*, p. 192.

⁹⁰ *Annales*, p. 148. Le phonographe d'Edison date de décembre 1877. Le juvénat colle bien à son temps.

⁹¹ *Annales*, p. 161.

⁹² « Les juvénistes sont excités à partir pour les missions par la vue de ce départ afin de gagner les âmes à Jésus-Christ et de se préserver de la caserne. » *Annales*, p. 160.

2.18. Relations suivies entre Lavalla et L'Hermitage

Les Annalistes signalent 25 visites de frères de l'Hermitage. Novices, jувénistes ou scolastiques montent à Lavalla, un après-midi ou plus rarement une journée⁹³. Ils viennent dans un but précis : pour visiter la Crèche au temps de Noël, ou pour « voir le mois de Marie » au 29 mai 1900, ou simplement pour une promenade et revoir leurs anciens maîtres et compagnons. Chaque année, pour la Saint-François, les scolastiques y prennent le repas de midi ; ou bien, comme le 5 octobre 1901, ils y terminent leurs vacances et fêtent les 47 lauréats au Brevet Élémentaire et Brevet Supérieur. Lorsque le 17 avril 1902, 26 nouveaux Frères et les jувénistes récemment descendus à l'Hermitage repassent à Lavalla, l'annaliste ne peut s'empêcher d'ajouter : « Goûter : saucisson, chocolat, pâtisserie ».

Quant aux jувénistes de Lavalla, les *Annales* notent leur présence à l'Hermitage en certaines occasions : pour la réunion des Dames Patronnesses ; pour les prises d'habit ; pour un pèlerinage à l'Hermitage sur le tombeau du Vénérable afin de mettre les résolutions de la retraite sous sa protection

comme le 7 octobre 1899. Ils sont aussi invités par les Frères d'Izieux où ils passent un après-midi de fête : « Séance de phonographie. Goûter chez les frères : tables, nappes, saucisson, etc. etc., vin blanc ; rien ne manquait pour graver dans le souvenir de tous ce jour de congé et de fête⁹⁴ ; mardi de Pâques, en avril 1899⁹⁵.

Le 21 septembre 1901, 41 jувénistes de l'Hermitage viennent se réunir à ceux de Lavalla : « Le cher Frère Assistant et le cher Frère Visiteur sont présents à la réception. » Ce semble être une mutation importante dans le dispositif de formation de la Province.

2.19. Le chant

Il existe au jувénat une autre activité, le chant, essentiellement basée sur la liturgie, alors le chant grégorien. Un organiste, F. Joseph-Conrad, en 1899, est nommé dans la liste de placement des Frères. Comme l'annaliste note en 1900 : « Le jувénat possède aujourd'hui sept harmoniums⁹⁶ », il doit y avoir des cours pratiques pour ceux qui désirent apprendre à jouer de cet instrument. Les jувénistes vont chanter à l'extérieur. Déjà, en 1896, les 2, 3 et 4 novembre, ils assurent les chants à la paroisse de Lavalla et à l'Hermitage lors du Triduum en l'honneur de la Vénéralité du Père Champagnat⁹⁷.

⁹³ Le 23 juillet 1899, les novices restent la journée à Lavalla et y dînent.

⁹⁴ *Annales*, p. 129.

⁹⁵ Dames patronnesses : *Annales*, p. 113 ; prise d'habits, p. 149-195 ; Izieux, p. 129.

⁹⁶ *Annales*, p. 116.

⁹⁷ « Ces fêtes ont été splendides... Pendant ces trois jours la chambre du Vénérable ne désemplissait pas... L'affluence était si grande que pendant ces trois jours l'église s'est trouvée trop petite, soit aux exercices du matin, soit à ceux du soir : tous voulaient assister à ces imposantes cérémonies. » *Annales*, p. 113-114.

Le 7 décembre 1896, ce sont encore les juvénistes de Lavalla qui vont à l'église de Valbenoîte avec les novices et les scolastiques de l'Hermitage pour le 2^e jour de ce Triduum. Ils chantent à la messe des Dames Patronesses lorsque celles-ci se réunissent annuellement fin avril ou début mai, à Saint-Étienne ou à l'Hermitage. Les *Annales* notent cinq de ces rencontres. Celle du 1^{er} mai 1900 indique qu'il y a alors 80 chantres au juvénat.

Ils chantent aussi à la paroisse, à l'occasion de certaines fêtes⁹⁸. Inversement, le clergé de la paroisse et d'autres invités viennent rehausser par leur présence la fête patronale du juvénat du 21 novembre, fête de la Présentation de Marie au Temple. Pour les grandes fêtes, il y a un coutumier intitulé « Grand Solennel » qui sert de référent à la liturgie du jour, comme la fête du Sacré-Cœur, le 22 juin 1900. Nous trouvons aussi l'expression « Messe en musique » qui devait donner encore une plus grande ampleur à la cérémonie⁹⁹.

2.20. Travaux manuels et adduction d'eau

Nous avons vu que les travaux manuels font partie de la tradition. Le gros œuvre est fait, bien sûr, par des

entreprises ou des maçons, mais les Frères et les juvénistes se font manœuvres pour aider les maçons. L'approvisionnement en eau a exigé des travaux particulièrement importants.

Où était la source ou le puits, où les premiers Frères s'abreuyaient ? Nous l'ignorons. Les *Annales* ne font mention de l'eau que depuis 1879. Le Frère Sisoès fait alors construire un réservoir de 9 m³ « dans la partie supérieure du pré afin d'amener l'eau dans les diverses parties de la maison à l'aide de tuyaux en plomb¹⁰⁰. » Lors de l'agrandissement de la maison en 1893, on en construit un autre, de 12 m³ à proximité du premier avec lequel il communique. En 1895, année de sécheresse, « pendant deux mois on a été obligé d'aller chercher de l'eau avec un tonneau au-delà du barrage ; on puisait dans la rivière comme on pouvait et, le tonneau plein, on le montait par des chemins affreux ». Avec 600 francs que lui accorde le Révérend Frère Supérieur, le Frère Sisoès fait construire, en 1896, un 3^e réservoir de 140 m³. Bien que les frères et les juvénistes aient travaillé au terrassement, la dépense s'élève à 1.800 francs, ce qui oblige le F. Sisoès à demander un supplément à la Caisse Générale qui se révèle insuffisant : « Il a dû s'ingénier pour payer le reste¹⁰¹. »

⁹⁸ Fête du Rosaire 7 octobre 1900, aux vêpres de la Fête-Dieu le 17 juin 1900, aux messes des Missions, le 16 septembre 1900.

⁹⁹ Grand-messe en musique et 5 acolytes, (enfants de chœur), pour la fête de la Pentecôte (le 3 juin 1900).

¹⁰⁰ « Mal renseigné, le Révérend Frère Supérieur le réprimanda vertement. Ayant ouï ses explications, il approuva la dépense. » *Annales*, p. 107.

¹⁰¹ *Annales*, p. 108.

2.21. Un pré-noviciat

Le juvénat a alors un rôle primordial dans l'expansion de l'Institut. Les supérieurs majeurs ont donc l'œil sur cette œuvre à la fois coûteuse et indispensable. Les *Annales* signalent le 9 novembre 1899 : « Visite du Révérend Frère Supérieur Général à Lavalla. Il était accompagné par le cher Frère Assistant et le cher Frère Procureur Provincial. Ils sont arrivés à 11h et sont partis à 1h1/2. Ils ont visité les classes et, après dîner, la propriété

pour voir les travaux qui avaient été exécutés¹⁰². » D'autres fois, l'annaliste est plus laconique pour évoquer une visite, comme au 13 septembre 1900 : « le Frère Assistant a fait une courte apparition. » Mais, la plupart du temps, leurs visites, donnent lieu à une fête : « On a reçu les chers frères Assistants Procope et Stratonique. Réception à 10h 3/4. Chant de réception. Compliment et chant profane. Fête au réfectoire¹⁰³ ». Le tableau ci-dessous montre que le juvénat remplit alors parfaitement son but.

2.22. Entrées au noviciat

1899 17 avril	1899 4 août	1899 2 déc.	1900 23 avril	1900 2 oct.	1901 20 avril	1901 25 sept.	1902 10 avril	TOTAL
24	25	12	25	40	29	57	31	243

Ce passage au noviciat est empreint de solennité. Il se fait dans une ambiance festive et il commence par « la proclamation des élus¹⁰⁴ » ...messe, dîner festif. Ordinairement, avant de partir, les futurs novices se rendent à la chambre du Vénérable et en allant à l'Hermitage, ils passent par N.D. de Pitié¹⁰⁵.

2.23 La fin (provisoire) du juvénat en 1903

Au 1^{er} juillet 1901, la loi Waldeck-Rousseau institue, en France, un ré-

gime légal pour toutes les associations sauf pour les associations religieuses qui doivent être autorisées. Le gouvernement ayant refusé toutes les autorisations, le 3 avril 1903¹⁰⁶, le préfet de Lyon notifie au C.F. Théophile, qu'en date du 1^{er} avril, le Ministre de l'Intérieur a rejeté notre demande d'autorisation de l'Institut, faite à la Chambre des députés. (C XIII, 488 - X, 303-307 - cf. 1^{er} juillet et 19 septembre 1901). Le commissaire de police, au nom du Gouvernement, vint intimer l'ordre d'évacuer la maison de Lavalla

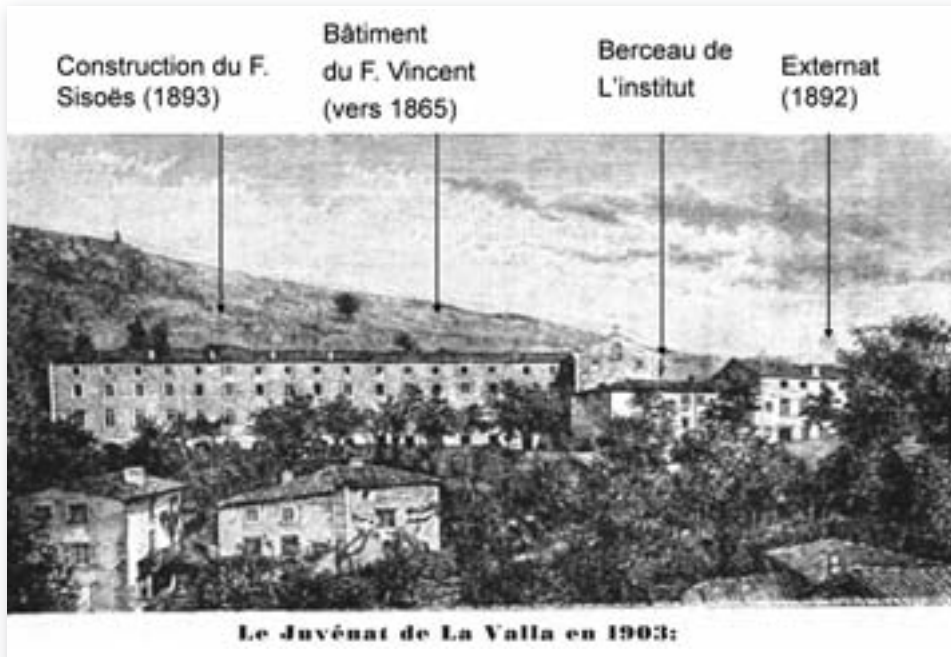
¹⁰² *Annales*, p. 143-144.

¹⁰³ 6 février 1900, *Annales*, p. 147.

¹⁰⁴ *Annales*, p. 153, 23 avril 1900.

¹⁰⁵ « Départ en passant par Notre Dame de Pitié en souvenir du Vénérable. » *Annales*, p. 153.

¹⁰⁶ Voir *Chronologie Mariste*, p. 111 et 115.



Bulletin de l'institut (1913)

avant la fin juillet [41-42]. Les derniers juvénistes partent le 31 juillet 1903, à San Mauro, près de Turin¹⁰⁷.

Malgré la spoliation des locaux, en 1903, l'externat continue dans un bâtiment acheté par M. Ginot, près de l'église paroissiale, qui devient école paroissiale. A la suite des expulsions, les bâtiments des Frères, à Lavalla, sont mis aux enchères en octobre

1906. M. l'abbé Aubrun, curé de la paroisse de Lavalla, les acquiert pour en faire un lieu de villégiature nommé « l'Hôtel Saint-Andéol ».

2.24. Réouverture du juvénat¹⁰⁸

Elle est liée aux événements de la Grande Guerre : le gouvernement français a cessé provisoire-

¹⁰⁷ Lavalla garde un « témoin » matériel de cette expulsion. C'est un médaillon ovale en bois noir, de 19 cm de long sur 16 cm de large. Dans l'ovale intérieur, cerclé d'une mince bordure métallique dorée de 12 cm de long sur 9 cm de large environ, est une bande rectangulaire blanche assez bien conservée, de 12 cm. Elle porte l'inscription: « Scellé apposé sur la porte de la chapelle du juvénat de Lavalla par le commissaire de police de St-Chamond. Juillet 1903. »

¹⁰⁸ Nous possédons encore trois autres cahiers d'Annales qui couvrent la période de 1920 à 1969, le second de 1920 à 1934, le 3^e de 1935 à 1961, le 4^e de 1962 à 1969. Pour les distinguer du premier qui couvrirait la période depuis la Fondation de l'Institut jusqu'en 1903, j'emploierai le N° d'ordre de ces cahiers : 2Annales ou 3Annales... dans les annotations de bas de pages. Les références employées dans cet article sont les dates indiquées qui permettent de se reporter aux événements qu'elles rapportent.



Bulletin de l'institut (1913)

ment de poursuivre les congrégations et, en octobre 1917, la défaite italienne de Caporetto a contrarié l'envoi de juvénistes dans une Italie un temps menacée d'invasion et de révolution. Les *Annales de l'Hermitage* signalent donc la présence d'un juvénat en 1917-1918¹⁰⁹, dirigé par trois Frères sécularisés en poste à N.D. de l'Hermitage : M. Martin, M. Merle et M. Thomas¹¹⁰ qui cherchent un lieu pour « recommencer l'œuvre interrompue depuis 14 ans¹¹¹. » Ce juvénat provisoire semble avoir duré trois ans.

A l'automne 1919, les frères apprennent que le mobilier de l'Hôtel Saint-Andéol est en vente. Après des négociations parfois ardues, le 6 mars 1920, M. Aubrun, ancien curé de Lavalla, vend l'Hôtel Saint Andéol à M. de Boissieu, représentant de l'Association Immobilière du Gier, chargée des intérêts des Frères Maristes. Comme l'hôtel avait apporté beaucoup de modifications aux bâtiments et à l'environnement, il faut le rénover. Dès le 30 mars 1920 c'est toute une classe qui monte de l'Hermitage à Lavalla pour entreprendre les premiers travaux de nettoyage.

¹⁰⁹ Retraite des juvénistes les 18-21 juillet 1918. *Annales de l'Hermitage*, 1918.

¹¹⁰ A cause de la sécularisation les Frères se nomment par leur nom civil.

¹¹¹ 2*Annales*, p. 3.

Après 15 mois de travail, dans un va-et-vient incessant entre l'Hermitage et Lavalla, le juvénat pourra rouvrir ses portes. Lors de la visite à Lavalla du Frère Stratonique, Supérieur Général, et du Frère Provincial le 13 octobre 1920, la décision est prise de donner au pensionnat le nom de N.D. des Victoires dont la statue¹¹² amenée le 12 février 1921 est inaugurée le mardi 30 mars en présence de « la communauté, l'élite des juvénistes et quelques étudiants¹¹³. »

Mais ce n'est que le 4 août 1921 que 46 juvénistes de l'Hermitage montent à Lavalla et réoccupent les lieux après 18 ans d'absence¹¹⁴. MM. Thomas, Direc-

teur, et Martin, responsables du groupe, « vont présenter les respects de la nouvelle communauté » au clergé et aux Sœurs de la Sainte-Enfance, et le 7 août 1921¹¹⁵, M. le Curé, en surplis et en étole, bénit la maison en suivant toutes les chambres. » L'annaliste ajoute : « c'était bien nécessaire, paraît-il¹¹⁶. »

2.25. 2^e cahier d'Annales. Le juvénat de 1921 à 1934

Ce cahier ne donne pas, comme le faisait le premier, des statistiques claires et précises. Cependant, en le parcourant, on trouve les nombres suivants de juvénistes :

1921	1921	1927	1929	1930	1932	1933	1934
6 août	5 nov.	6 août	2 octobre	19 févr.	27 août	7 nov.	27 déc.
46	50	29	40	56	44	55	70

L'annaliste conclut ce dernier nombre de 70 par cette exclamation : « C'est donc le fameux nombre qui est atteint ! On va, donc, comme il était annoncé, se réjouir par une petite fête. » De fait, ce chiffre ne sera jamais dépassé car, dans une France aux campagnes saignées par la guerre et atteintes par la dénatalité, le recrutement est devenu plus difficile.

Cependant, c'est toujours du « recruteur » que dépend le nombre de juvénistes. Il voit les curés des paroisses, il va dans les familles chrétiennes, dans les écoles des Frères¹¹⁷, et se fait l'intermédiaire avec l'Institution. Un hommage appuyé est discerné, dans le 4^e cahier des Annales, au 21 septembre 1964, au Frère Recruteur d'alors, le C.F. Co-

¹¹² Il y a, au-dessus du maître-autel de la chapelle de Lavalla, une statue de N.D. des Victoires ; mais est-elle celle de M. Grasset livrée le 12 février 1921 ?

¹¹³ 2Annales, 30 mars 1920 : « Ils chantent un vibrant Salve Regina entonné par Mr Imbert. »

¹¹⁴ 2Annales, p. 11, 4 août 1921.

¹¹⁵ 13h, dans notre notation actuelle.

¹¹⁶ 2Annales, p. 11, 7 août 1921. Il laisse entendre que les clients de l'hôtel n'avaient pas toujours eu un comportement exemplaire.

¹¹⁷ Parmi les juvénistes, plus de la moitié sortent des écoles de Frères.

lombat, « qui inlassablement, pendant plus de trente ans, s'est occupé de la recherche des vocations et qui cède sa place à son second, Frère Claudius Goutagny, pour se retirer à Valbenoîte¹¹⁸. »

2.26. Le 3^e cahier d'Annales. Le juvénat de 1935 à 1961

Si le nombre des juvénistes est maintenant réduit, leur âge semble plus élevé qu'avant 1903 et leur engagement plus exigeant. Le livre des visites¹¹⁹ de 1935 déclare : « Il convient de n'y admettre que les enfants qui ont un réel désir d'entrer dans l'Institut. » C'est pourquoi l'admission des juvénistes s'accompagne de la demande suivante :

« Nous soussignés, déclarons qu'aujourd'hui, 20 septembre 1936, nous avons été, sur notre demande, admis par nos Supérieurs comme juvénistes de l'Institut des Petits Frères de Marie, et que, à ce titre, nous nous sommes solennellement consacrés à la très Sainte-Vierge Marie dans la chapelle de Notre-Dame de l'Hermitage en présence du Cher Frère François de Borgia, Assistant Général. »

Suivent les noms des 32 soussignés au 20 septembre 1936. Le verso du document présente la même demande au 16 septembre 1938, suivie de 27 signatures. Le niveau des études semble particulièrement poussé : le 29 janvier 1935, le Frère Assistant annonce la création d'un juvénat supérieur à l'Hermitage, le juvénat Saint-Joseph, où seront admis les juvénistes pourvus de « leur certificat supérieur¹²⁰ » et n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans ½, nécessaire pour passer au postulat.

Nombre de juvénistes pour la période de 1935 à 1961					
17 sept. 35	7 sept.1936	1 ^{er} oct. 1942	3 oct. 1943	9 sept.1944	29 sept.1945
41	33	51	43	30	35
1 ^{er} oct. 1946	sept. 1948	4 sept 1951 ¹²¹	sept. 1952	15 sept. 1953	16 sept. 1954
30	50		65	53	37 ¹²²
4 sept. 1955 ¹²³	25 sept. 1956	2 oct. 1957	26 sept.1958	21 sept.1959	15 sept. 1960
55	65 ¹²⁴	53	58	55	

En septembre 1961, ils seront 63.

¹¹⁸ 4Annales, 21 septembre 1964.

¹¹⁹ Ce livre contient les observations des Supérieurs sur la vie des communautés.

¹²⁰ Le juvénat semble fonctionner comme une école primaire supérieure.

¹²¹ 3Annales, 4 septembre 1951 : «entrée au-delà de toute prévision ». Pas de nombre cité.

¹²² 3Annales, 16 septembre 1954 : « le recrutement n'a pas donné beaucoup ».

¹²³ 3Annales, 4 septembre 1955 : « Cette année par suite du petit nombre de juvénistes, la classe de 5^e sera à Lavalla. » Pas de nombre cité.

¹²⁴ 3Annales, 2 octobre 1957 : « 65 dont 13 externes ».

2.27. Le juvénat devient interprovincial

Les Annales sont muettes sur les années 1938-42 mais, à cause du faible recrutement et des difficultés de la guerre, le juvénat commence à devenir interprovincial. Entre 1939 et 1941, des juvénistes qui viennent de Mazères¹²⁵ et, en septembre 1945,

ce sont ceux d'Aubenas. D'autres seront envoyés de Lacabane et de Varennes. Un juvénat supérieur est établi à Saint-Paul-Trois-Châteaux, en septembre 1947, sous la direction du Frère Paul Candide, regroupant des juvénistes d'Aubenas, Saint-Paul-Trois-Châteaux, du Sud-Ouest et Lavalla. Mais l'expérience ne durera pas.

4 ^e cahier d'Annales. Les juvénistes de 1962 à 1968							
	17/09 1962	20/09 1963	21/09 1964	22/09 1965	19/09 1966	18/09 1967	22/09 1968
Juvénistes	63	63	53	39	56	52	23
Classes	3	3	3	?	3	3	2
Frères	7	9	8	6	7	8	4
Externat		2	2	Fermé			

Les statistiques montrent une grande stabilité d'effectifs à Lavalla jusqu'en 1967 et un soudain effondrement en 1968. Les causes sont connues : les transformations de la société, qui vont aboutir à mai 1968, le Concile de Vatican II... Le 21 juin 1969, c'est la fermeture officielle du juvénat de N.D. de l'Hermitage. Ses quatorze élèves restants continueront leurs études à Sainte-Marie de Saint-Chamond¹²⁶ et résideront au 'Foyer de l'Hermitage'¹²⁷. L'œuvre des vocations continue sous une autre forme qui se révélera rapidement peu satisfaisante. Somme toute, le juvénat de 1921

à 1969 a été davantage la survie d'une œuvre dont le grand moment de réussite aura été les années 1876-1903. Les effectifs stables du juvénat jusqu'en 1967 cachent en fait une érosion progressive de l'efficacité vocationnelle des juvénats, surtout après 1945.

2.28. La restructuration de l'enseignement en France... et à Lavalla

Les vingt années d'après guerre ont été celles d'un « babyboom » puis d'une croissance économique très

¹²⁵ juvénat situé à 3km de Pau (Pyrénées-Atlantiques).

¹²⁶ Collège des Pères Maristes.

¹²⁷ C'est l'époque de la création dans toutes les provinces de France de foyers vocationnels dont la vie sera en général très brève.

forte. De ce fait, le système scolaire est en pleine restructuration : c'est le moment où un peu partout on fusionne écoles de garçons et de filles ; on crée des collèges.

Comme nous l'avons déjà écrit, l'externat recevant les garçons de la paroisse avait continué dans un bâtiment acheté par M. Ginot, près de l'église paroissiale. M. Mathevet, un laïc, l'avait dirigée jusqu'à son décès le 6 mai 1930. Après un court intérim de plusieurs directeurs, M. Fournel, laïc, lui succède de 1932 à 1957. Les FF. Raymond puis Démartin prennent sa relève jusqu'en 1965, date de la création d'une école mixte chez les Sœurs de Saint-Joseph, rue de Luzernod¹²⁸.

Comme le juvénat ferme ses portes en 1969, l'école primaire mixte vient s'établir dans ses locaux et F. Marcel Arnaud, nommé directeur, ouvre un pensionnat. En septembre 1969, l'école compte 76 élèves dont 27 pensionnaires¹²⁹. Le pensionnat devenant mixte, le nombre d'élèves, répartis en 6 classes, s'élèvera à 160 en 1978¹³⁰. Mais sa situation dans une zone trop écartée nuit à son recrutement et le nombre d'élèves tombe à 88 élèves en 1997 dont 38 internes¹³¹. N'ayant plus que 24 pen-

sionnaires - 18 garçons et 6 filles - en l'an 2000, il ferme ses portes.

La direction de l'externat est ensuite assurée par des laïcs sous tutelle mariste de 2001 à 2009. En 2003-2004, le bâtiment construit par le F. Sisoès est rénové de fond en comble sur ses 3 niveaux. Depuis 2009, c'est l'Enseignement Catholique de la Loire qui assure la tutelle de l'établissement. Actuellement, c'est une école primaire, la seule du village, uniquement pour externes et avec demi-pension. En 2011-2012, elle a 134 élèves y compris une toute petite section d'enfants de moins de 2 ans. Le corps enseignant compte cinq institutrices dont deux à mi-temps, des aides maternelles et des personnes qui offrent leur compétence pour des demandes ponctuelles. La population jeune qui s'est établie à Lavalla ces dernières années a favorisé une remontée des effectifs.

2.29. La Communauté des Frères

Elle occupe la maison d'externat construite en 1892 et rénovée en 1997-98. Elle est composée de quatre Frères dont la mission est d'accueillir les visiteurs : environ 5.000 personnes par an accomplissant le pèlerinage des lieux maristes.

¹²⁸ Des personnes de Lavalla d'aujourd'hui sont passées par cette école.

¹²⁹ 4Annales, 8 septembre 1969.

¹³⁰ Document Bardyn : « Lavalla en Gier, Monographie d'un village ».

¹³¹ Annales de la communauté des Frères 1997.

2.30. Notre-Dame de Pitié

Cette petite chapelle, d'une capacité de 80 personnes, qui appartient à la commune, est chère aux Frères Maristes. Rénovée en 2003-2004, sur l'initiative de l'Association des 3V (Valauds, Valorisons Lavalla !), elle est inaugurée le 5 juin 2004. Les passages des groupes qui viennent visiter les lieux maristes lui donnent une certaine vitalité. Chaque année, la chorale communale de Lavalla s'y produit. La commune a exprimé, au jour de sa rénovation, le souhait que ce lieu puisse recevoir des manifestations artistiques : concerts, expositions¹³²...

2.31. La maison du Frère François à Maisonnettes

Ajoutons qu'à Lavalla, le F. François est l'objet de la piété populaire. Sa maison familiale est toujours entretenue par l'Institut. Chaque année, le mercredi-saint, a lieu, dans l'après-midi, la célébration eucharistique du jour, dans la cuisine de la maison. La salle a accueilli, ce mercredi-saint, 4 avril 2012, 80 personnes.

2.32. L'avenir des bâtiments

Il n'en reste pas moins que le tiers environ des espaces est inoccupé. Le bâtiment du F. Vincent est vide ou sert de dépôt ; la maison historique contient la chambre du P. Champagnat,

très visitée, et trois pièces servent à l'administration de « Présence Mariste », la revue des Frères Maristes de France. Tout le reste est en attente. La chapelle est muette. La commission des lieux maristes examine divers projets de rénovation. Il est question aussi d'y établir l'ancienne bibliothèque de l'Hermitage ainsi que les archives des Provinces de France.

Conclure ce parcours depuis la Fondation de l'Institut à nos jours, c'est rappeler l'énorme investissement matériel, financier et humain qu'il a fallu pour établir et maintenir en fonction les cinq bâtiments qui constituent l'ensemble de la propriété. Même si, aujourd'hui, ces locaux semblent un écrin un peu grand pour envelopper le berceau de l'Institut, ils nous rappellent que de nombreuses vocations missionnaires y ont éclo, saisies par la Bonne Nouvelle à porter à d'autres peuples. Encore bien des Frères, sortis de ce juvénat, pourraient raconter leur parcours dans ce lieu et dire tout ce qu'ils en ont reçu. On peut en dire autant de laïcs qui y sont venus dans leur enfance et qui reviennent en pèlerinage à Lavalla, non sans émotion, en se rappelant la bonne ambiance qui y régnait. Mais le plus important c'est toute la force symbolique de ce lieu appelé dès le XIX^e siècle le berceau de l'Institut. Il n'a certes pas le prestige de l'Hermitage « grand reliquaire du P. Champagnat », mais il en est la source.

¹³² La statue de N.D. de Pitié datée du 16^e siècle, autrefois dans ce sanctuaire, est actuellement en lieu sûr.

LETTRE DU FRÈRE GENTIEN, À IZIEUX (LOIRE).

Témoignages sur Marcellin Champagnat.

(Enquête diocésaine transcrite par le F. Carazo, Rome 1991, t. 2, p. 20)

Mon Révérend Frère Supérieur,

Voici quelques-uns de mes souvenirs et impressions concernant le P. Champagnat pendant mon séjour à Lavalla.

D'abord sa piété. Il en a laissé des traces jusque sur les murs de sa chambre, cette modeste chambre qui n'a que 6 m de long, 4 de large et 2,50 de hauteur. Oh ! si les murs parlaient ! dit-on quelque fois.

- Eh bien ! les murs et les planchers même de cette chambre m'ont toujours dit :

'Le Père Champagnat était rempli de l'esprit de piété et de l'esprit de pauvreté.'

Permettez-moi de reproduire les sentences religieuses qu'il avait écrites en gros caractères sur les murs de sa chambre, et que j'ai fait ressuir par le Frère Cécilien (car elles avaient disparu en partie).

– Bénie soit la très pure et très immaculée conception de la Bienheureuse Marie, Mère de Dieu.

– À Dieu seul toute la gloire.

– Loué soit le très Saint Sacrement de l'autel.

– De votre feu céleste, embrasez tout mon cœur,

– Jésus tout mon amour, Jésus tout mon bonheur. (Note)

Sa chambre et surtout le parquet (oui, c'est bien un parquet, une sorte de mosaïque) nous disent son amour de la pauvreté. Cette mosaïque composée de larges planches mal jointes, de quelques briques, et dans un autre coin de plusieurs grosses pierres plates du pays et polies ou taillées surtout par les clous de la chaussure, tout ceci aurait pu être facilement remplacé par un bon plancher et à peu de frais. Le bon Père ne manquait pas de bon goût et d'amour du beau et de l'ordre ; ce qui le prouve c'est le soin qu'il mit dans la construction de l'infirmerie à l'Hermitage et surtout de la Chapelle, mais il avait encore plus l'amour de la pauvreté. Cette chambre si pauvre, c'était pour lui, et c'est pour cela qu'il la voulait, qu'il l'aimait dans cet état.

Quand j'ai eu la permission de réparer la partie brûlée du vieux bâtiment construit par le P. Champagnat et ses frères, les maçons ont remarqué la solidité de ces murs sans chaux et ils n'ont démoli qu'un tiers à peine et le père Pont, maître maçon, m'a dit qu'on pouvait bâtir sans crainte sur ces vieux murs.

Ceci me prouve que si le Père Champagnat allait à l'économie, il faisait cependant bien ce qu'il faisait.

Avant cette réparation, un bon vieillard de Lavalla passant par là le dimanche en allant aux offices, déposait toujours son bâton dans la maison brûlée, manifestant à qui voulait l'entendre le regret qu'il avait de voir abandonnée une maison bâtie par celui dont il avait conservé un si religieux souvenir.

Objets ayant appartenu au bon Père... vénération des Frères venus du Nord et du Midi :
Le petit pensionnat de Lavalla possède le chapeau du P. Champagnat, sa ceinture et quelques autres objets dont il a fait usage. Le tout était dans un placard fait, m'a-t-on dit, par le Père lui-même. Lorsque les Frères du Nord ou du Midi viennent à l'Hermitage, tous, comme vous le savez, veulent voir le berceau de l'Institut et ils montent à Lavalla. Je me suis aperçu que, par de pieux larcins, le chapeau du Père s'écornait, se diminuait, sa ceinture diminuait de longueur, et que pour peu que cela durât tout allait bientôt disparaître. Alors j'ai fait mettre tous ces objets dans une vitrine fermant à clef et placée dans la chambre du Père. Je me rappelle avoir fait grand plaisir une fois à notre cher F. John partant pour visiter nos frères d'Océanie, en lui remettant un tout petit bout de la ceinture du P. Champagnat. Cet empressement des frères m'a toujours édifié et montré clairement la profonde conviction de ces bons confrères que le P. Champagnat était un saint du Paradis.

J'ai trouvé un jour un confrère de la maison une hache à la main pour mettre en pièces une vieille table à tiroirs qui n'était bonne en effet que pour le feu. Informations prises, c'était la première table des Frères faite par le Père Champagnat. Je l'ai fait mettre dans sa chambre et il est rare si, dans l'occasion, les frères du Midi ou du Nord n'y font pas quelque entaille pour en emporter un petit morceau¹³³.

Je suis, mon Révérend Frère Supérieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Frère Gentien
Izieux, le 24 mars 1886

¹³³ Il semble plutôt que ce soit une table ayant servi aux enfants caméristes prenant pension à la maison durant l'hiver, d'où la présence de tiroirs pour leurs provisions et des pieds de table très courts ne permettant pas à un adulte de s'asseoir. Le caméristat ayant été établi vers 1822, il n'est pas impensable que cette table soit de cette époque.

LE PORTRAIT CHAMPAGNAT DE RAVERY À N.D. DE L'HERMITAGE



Jean Roche
fms

Le numéro 29 des *Cahiers Maristes*, centré presque exclusivement sur les portraits de Marcellin Champagnat, est très intéressant. Avec beaucoup de compétence, André Lanfrey nous parle des portraits réalisés par Ravery. Comme il m'a mis en cause, et d'ailleurs sur sa propre suggestion, je me dois de donner des explications.

L'origine des trois tableaux peints par Ravery

Celui conservé à Rome (**R**) est le portrait remis par Ravery, le 20 février 1841, à F. François, suite à la demande faite au peintre le 6 juin 1840. Il est considéré comme le portrait officiel.



Comparaison des trois portraits

Un autre portrait est à Saint-Genis (**SG**), réalisé pour F. Benoît. Nous connaissons son histoire par une circulaire de F. Louis-Marie du 31 mai

1870. Très reconnaissant envers Marcellin Champagnat pour sa vocation, F. Benoît demande à Ravery une copie du tableau déjà fait.

Qu'en est-il de celui de l'Hermitage (H) ?

Frère Jean Borne, économiste de la maison de N.D. de l'Hermitage, et grand artisan des travaux qui ont été faits lors de la Béatification, m'a montré ce tableau. Il a précisé qu'il provenait de l'atelier de Ravery. Quand son atelier a été liquidé, le tableau a été remis à la maison, soit par Ravery lui-même – il est mort en 1868 – soit par ses héritiers.

Ce tableau séjournait dans un grenier, au 4^e étage, côté Gier. Il a été montré à Gérard Crépin, l'auteur de l'historial et des fresques de la salle commune. Il a tout de suite compris l'intérêt historique d'un tel document et l'a mis en valeur dans la chambre-chapelle de Marcellin Champagnat.

Ces trois portraits représentent Marcellin Champagnat, mais bien des détails différents. Observons-en quelques-uns .



La tête du portrait de Rome

La tête arrondie est mise en valeur par un léger nimbe. Admirez la finesse de la chevelure. Les paupières sont rigides, sur des yeux éteints. Le dessin de l'oreille est sommaire. Aucune cicatrice sur le front. Remarquons les plis anguleux de part et d'autre du rabat au niveau du cou.



La tête du portrait de Saint-Genis

La tête conserve son aspect cadavérique. Mais elle est mise en valeur par les couleurs plus claires qui l'entourent. Elle est plus expressive aussi, avec son teint plus coloré, son front plus large, les yeux plus ouverts, l'oreille mieux dessinée. Le front est plus réaliste avec ses cicatrices dont l'une sur l'œil gauche.

Le rabat ne comporte qu'un pli anguleux du côté gauche.



La tête du portrait de ND de l'Hermitage

Le nimbe qui entoure la tête est à peine visible sur l'original. Il ne peut se voir sur une photo ou par un faible éclairage. La tête est plus allongée. Les yeux sont assez flous, l'œil droit presque éteint. L'oreille est à peine esquissée. Les cicatrices des arcades sourcilières sont perceptibles. Les mèches de cheveux n'ont pas le fini de **R** ou de **SG**.

Comme dans le tableau précédent, le rabat n'est coudé que du côté gauche.

Examinons la croix que Marcellin tient en main.



La croix du portrait de Rome

Une seule remarque : le corps du Christ est bien petit sur cette longue croix !



La croix du portrait de Saint-Genis

La croix est une copie de celle qui était donnée aux frères lors de la profession perpétuelle. Elle en a conservé le cordon. Mais où donc s'accroche-t-il ?

Remarquons l'écriteau visible sur le haut de la croix et qui n'apparaît pas sur les deux autres. Le corps du Christ est bien dimensionné. Ravery a sûrement peint d'après une croix en sa possession.



La croix du portrait de ND de l'Hermitage

Les contours de la croix sont moins nets. Le corps du Christ est démesurément long.

Voyons maintenant les ornements sacerdotaux.



Détail du portrait de Rome

Nous pouvons admirer la dentelle du rochet et celle de l'étole. Elles montrent tout le savoir faire du peintre.

Notons la distance entre la fin de la dentelle et le galon transversal : un élément de feston et demi.



Détail du portrait de Saint-Genis

La dentelle du rochet (surplis) est moins régulière et celle de l'étole est sommairement dessinée.

Là encore notons la distance entre la fin de la dentelle et le galon transversal : un peu plus de deux éléments.



Détail du portrait de ND de l'Hermitage

Là, la peinture est moins nette. Il faut faire un effort pour deviner la dentelle qui entoure l'étole.

Là encore, notons la distance entre la fin de la dentelle et le galon transversal : un peu plus de deux éléments.



La main mérite une attention spéciale

La main de **H** est bien dessinée, un peu fermée. Elle est identique à celle de **SG**, à droite. Elle est reprise en **R** mais plus ouverte. Le poignet est entouré de dentelles.

La croix et la main ne semblent pas bien s'accorder. Elles ne sont pas dans le même axe, ni apparemment dans la même perspective.

On peut conclure que cette main est une **création** de Ravery.

Quelques conclusions

1. Les trois portraits, avec quelques différences, ont beaucoup de liens communs : cela justifie l'attribution de **H** à Ravery.
2. Ce dernier est antérieur aux deux autres. En effet, il est plus fruste, plus imparfait dans sa réalisation. Prétendre le contraire voudrait dire que Ravery l'aurait peint à une période de récession de son talent. Ce qui n'est pas le cas. N'a-t-il pas peint, en 1860, avec succès, le portrait de F. François qu'il a signé, tandis que les autres ne le sont pas. De plus, la tête de celui de l'Hermitage ne se détache pas de son pourtour. C'est une faute inad-

missible pour un portrait. Donc, on ne peut prétendre que ce soit F. François qui l'ait commandé.

3. Force est de constater que Ravery s'en est servi comme ébauche pour peindre le portrait **R** et, quelques années après, celui de Saint-Genis.

Comment a procédé Ravery

Des observations précédentes, on peut comprendre la démarche de Ravery.

Appelé à l'Hermitage pour peindre le portrait de Marcellin Champagnat décédé le matin même, Ravery n'est pas arrivé avec une toile de 50x60 cm

montée sur un chevalet. Le cadre de la chambre, les visites incessantes ne le permettraient pas. Il a dû avoir un court moment pour se concentrer et dessiner sur le papier quelques traits du visage de Marcellin.

Le travail de Ravery est difficile. Le portrait n'est pas sa spécialité. De plus, il faut rendre vivant le visage cadavérique de Champagnat contemplé rapidement. Dans ces conditions, une ébauche était nécessaire.

Il va s'employer à peindre la tête aussi fidèlement que possible. Pour ce qui est du vêtement, le peintre doit emprunter à une paroisse étoile et rochet, des pièces ornées de fines dentelles. Les demandera-t-il à l'Hermitage ? On peut en douter tant ces pièces ont de la valeur.

L'ébauche terminée, le peintre entreprend le portrait. Il redresse la tête, il supprime les cicatrices et soigne la chevelure. Puis avec les vêtements empruntés, il habille Marcellin.

Il lui faudra beaucoup de temps pour peindre les dentelles avec minutie.

Après plus de huit mois, le 28 février 1841, le tableau sera livré à F. François.

André Lanfrey parle de la déception des frères à la vue du portrait (CM 29, p.12). Pour ceux qui ont connu Marcellin, ce visage est encore trop marqué par la souffrance et la mort. Cet habillement trop léché ne convient pas à Marcellin humble et

travailleur, même s'il nous rappelle sa qualité de prêtre.

Ravery a fait de son mieux, et nous pouvons lui savoir gré de nous avoir donné un portrait de Marcellin – le seul avant sa sépulture – dont plus d'un peintre s'est servi par la suite.

CONCLUSION

Je pense que ce que nous venons de voir justifie la réalité d'une ébauche peinte par Ravery préalablement au portrait officiel. Elle lui a servi pour réaliser le portrait commandé par F. François. Il l'a conservée dans son atelier pour un usage éventuel. L'occasion lui en a été fournie par la commande de F. Benoît. Loin des contraintes d'un portrait officiel, son portrait sera plus simple, moins académique, avec une tête plus réaliste. Alors on comprend pourquoi F. Louis-Marie le trouve 'plus ressemblant'.

On connaît la suite quant à 'l'ébauche', donnée à l'Hermitage lors de la liquidation de l'atelier de Ravery. Elle ne semble pas avoir reçu un accueil plus empressé que le portrait officiel. Nous n'en trouvons pas mention dans la liste des reliques (souvenirs) conservées dans deux chambres de la maison de N.D. de l'Hermitage (Monographie de Notre-Dame de l'Hermitage pendant son premier siècle 1825-1925, p.101-106). Ce document devait reposer dans le grenier. La venue de Gérard Crépin lui a redonné vie.

PS Cette histoire du portrait de Marcellin Champagnat nous en rappelle une autre toute récente. Longeon est l'auteur de deux statues de Marcellin Champagnat, celle qui domine la chapelle du Rosey à Marlhès et celle de l'entrée de la maison de Lavalla.

Pour en réaliser une, le sculpteur a d'abord exécuté un modèle en plâtre, grandeur nature. Ces modèles sont restés dans son atelier de Saint-Étienne jusqu'à cette année 2011. Il a proposé alors aux Frères de les récupérer, sinon ils seraient détruits.

Après consolidation, réparation et couverture d'une couche de résine, le modèle de Lavalla a pris place dans l'église de Pélussin, la dotant ainsi d'une statue de Marcellin.

Le modèle qui a servi pour la statue du Rosey, après 56 ans, est arrivé à la maison de Saint-Paul-Trois-Châteaux, attendant, après les soins nécessaires, d'accueillir les visiteurs dans le hall d'entrée.

Finito di stampare in Marzo 2013
presso la CSC Grafica - Guidonia (ROMA)
www.cscgrafica.it

